



## Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

## Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

- + *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.
- + *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.
- + *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.
- + *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

## Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter <http://books.google.com> durchsuchen.



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

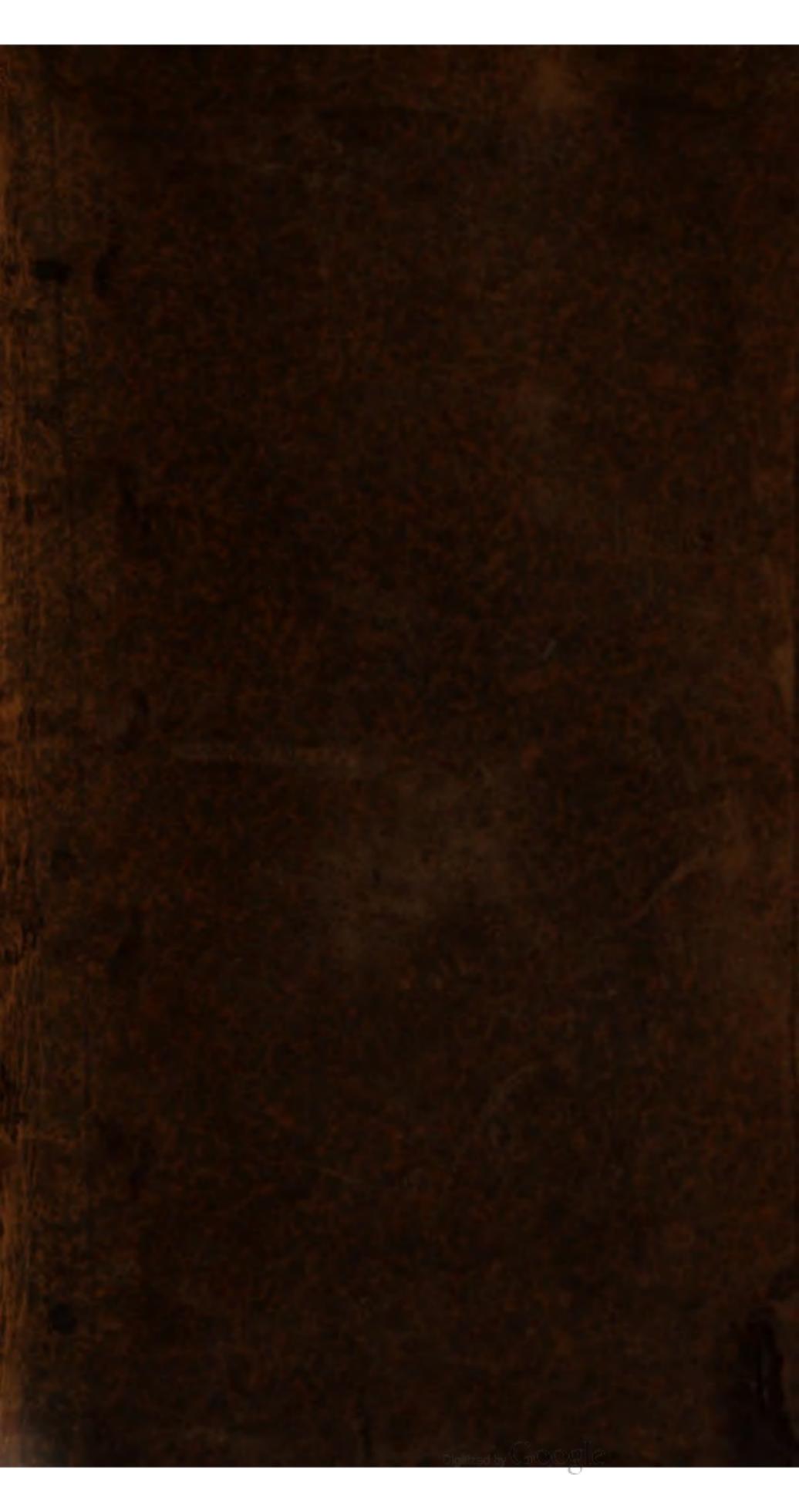
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



B. DOM.  
VAL.S.J.







P.Y. 20/1/17

~~AA-~~













## AVERTISSEMENT.

E Volume auroit paru plutôt, sans les occupations que j'ai eues cette année, qui m'ont empêché de pouvoir l'achever, quand je l'aurois voulu. On y verra divers articles, qui ne m'ont pas beaucoup avancé; parce que je les ai reçus en un état, auquel je ne les pouvois pas envoyer à l'Imprimeur, excepté le nouveau Projet de *Lucrece*. Je suis bien obligé

\* 2

## AVERTISSEMENT.

gé à ceux, qui me les ont envoyez, mais je leur aurois plus d'obligation, s'ils ne m'eussent envoyé que des choses, que je puisse d'abord remettre à l'Imprimeur, sans les copier, ni les redresser. J'avertirai ici ceux, qui auroient de semblables desseins, de relire ce que j'ai dit au commencement du I. Tome, & je les prie d'être persuadez, que je ne veux perdre la liberté de me taire & de ne pas mettre ce que je ne trouve pas à propos d'insérer, pour rien du monde. Après cette protestation, qu'on ne se choque point de voir que je me fers de ma liberté.

J'a-

## AVERTISSEMENT.

J'avois dessein de parler encore de quelques autres livres dans ce Tome, mais la réfutation du P. *Martianay*, & l'examen de son S. *Ferôme*, m'ont emporté trop d'espace. J'ai cru devoir finir cette affaire en une fois, & ne pouvoir pas retarder davantage, de peur qu'on ne crût, qu'il me falloit beaucoup de préparation, pour faire ce que j'ai fait. Les fautes, que je reproche au Moine *Bénédictin*, sont d'un genre à humilier un homme, d'un autre caractère & à l'obliger à faire réparation à la Vérité & à ceux qu'il a outragés. Mais ce n'est pas à quoi je m'attends. Il me

## AVERTISSEMENT.

suffit de convaincre le Public, que tout autre se feroit mieux aquité du dessein de rimprimer *S. Jérôme.*



**IN.**

**I N D I C E**  
**D E S**  
**A R T I C L E S**  
**E T D E S L I V R E S**

*Contenus dans le XVII. Volume.*

- I. **R** *Emarques sur les Oeuvres de S. JEROME, publiées par D. JEAN MARTIANAY.* I
- II. **L'ANALYSE DÉMONSTRÉE** par le P. CHARLES REYNEAU de l'Oratoire. 153
- III. *Explication d'une Inscription touchant le Taurobolium, par Mr. PHILIPPE DELLA TORRE, Evêque d'Adria.* 167
- IV. **PISCIMUM QUERELE & VINDICIAE** de Mr. SCHEUCHSER. 185
- V. *Voyage dans les Alpes du même.* 188
- VI. **AGROSTOGRAPHIAE Helveticæ Prodrumus**, du même 190
- VII. *Dialogue de PLINE & de SAUMAISE, par le même.* 192
- VIII. *Letres du Card. D'OSSAT. avec les remarques de Mr. AMELOT DE LA HOUSSAYE.* 210
- IX.

TABLES DES ARTICLES	
IX. <i>Lettres familières de Mr. LOCKE &amp; de quelques uns de ses Amis.</i>	234
X. <i>Projet d'une nouvelle Edition de LUCRECE, par Mr. BARBEY- RAC.</i>	242
XI. <i>Dissertations de LA CONCOR- DE DU SACERDOCE &amp; de L'EM- PIRE, par Mr. DE MARCA.</i>	271
XII. <i>Suite de l'Histoire des ORA- CLES.</i>	308
XIII. <i>Eloge de feu Mr. VAN DA- LE.</i>	309
XIV. <i>Utilité des CATECHISMES &amp;c. par Mr. D'OUTREIN.</i>	312.
XV. <i>PALÆOGRAPHIA GRÆCA du P. de MONTFAUCON</i>	341
XVI. <i>Oeuvres Choïses du P. HAR- DOUIN Jésuite.</i>	373
XVII. <i>ETAT de l'Angleterre &amp; de l'Ecosse, par Mr. CHAMBER- LAYNE.</i>	404
XVIII. <i>Lettres sur la prononciation de la LANGUE ANGLOISE, par le même.</i>	410
XIX. <i>Nouvelle Edition des Oeuvres d'HORACE, par Mr. DACIER.</i>	412
XX. <i>Ses Nouveaux Eclaircissemens sur le même Auteur.</i>	417
XXI. <i>Liures François.</i>	424

# BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

---

## ARTICLE I.

*Remarques sur l'Édition des Oeuvres  
de S. JEROME publiée à Paris,  
par FRERE JEAN MARTIA-  
NAY Bénédictin, en V. Volumes in  
folio, & particulièrement sur les  
trois derniers Volumes.*

**L** n'est pas nécessaire que je redise ce que j'ai déjà dit, dans un petit Volume Latin, que je publiai en MDC. intitulé *Questiones Hieronymianæ*, où j'examinai les deux premiers Tomes de la nouvelle édition des Oeuvres de S. Jérôme. Je croi y avoir prouvé très-clairement, qu'il s'en falloit beaucoup que S. Jérôme fût assez savant, en Hebreu & en Grec, pour être préféré à cet égard aux habiles gens modernes; & que le P. *Martianay* n'étoit pas non plus assez habile en ces deux Langues,

Tome XVII. A ni

## 2 BIBLIOTHEQUE

ni même dans la Langue Latine, pour donner une bonne édition de *S. Jérôme*. Si l'on me demande à quoi bon s'ériger en juge des travaux de ce Moine *Bénédictin*, & même de ceux de *S. Jérôme*, & si ce n'est pas faire un personnage un peu odieux ? je dirai que j'ai déjà répondu à cela, dans le I. & dans le III. Article de mes *Questions Hieronymiennes*. Les manières méprisantes & fieres, dont un homme aussi médiocre, que le *P. Martianay*, a parlé de très-habiles Modernes & la façon mal-honête, dont il en a usé envers moi, m'avoient mis en droit de lui dire ses veritez, & même de le traiter assez durement ; car enfin quand on ne souffre que ce que l'on a fait aux autres, que l'on a attaquéz, on n'a pas sujet de se plaindre. Cependant il s'en faut beaucoup que j'aye pris le même ton, que mon Adversaire, & je ne m'en repens pas. Outre cela, il a élevé si haut *S. Jérôme*, & mis si bas tout ce qu'il y a de plus illustre, parmi les Interpretes modernes de l'Écriture Sainte ; que j'ai cru être en droit de ramener les choses à leur juste milieu. Il seroit ridicule de s'imaginer que l'on ait droit d'élever jusqu'aux nuës un Auteur, qui  
a très-

a très-souvent besoin de nôtre indulgence, & les ouvrages duquel aucun habile homme de nôtre tems ne voudroit avoir faits; & en même tems d'abaïsser tous ceux, qui méritent nos plus grandes louanges; sans que personne eût droit d'entreprendre de représenter les choses telles qu'elles sont.

La Justice doit être égale, & l'on ne doit pas mépriser ce qui est estimable, parce qu'il est nouveau; ni estimer ce qui est blâmable, parce qu'il est ancien. Ceux qui font autrement sont coupables d'une grossière acception de personnes, dont ils s'entêtent sans raison, & dont ils préfèrent même, quoi qu'ils en disent, l'autorité & la conduite aux Lois éternelles de la Verité & de la Vertu; que Dieu nous a fait connoître, par la Raison & par l'Evangile. On soutient comme vrai ce qu'on ne sauroit prouver, que par leur autorité, & comme juste ce qui n'est fondé, que sur leur conduite; quoi qu'également faux & opposé aux Lois Divines.

J'ai assez fait voir \* ailleurs quelle estime on doit avoir pour l'Antiquité & quel usage on en peut faire. Ainsi

A 2 je

\* *Art. Crit. T. III. Ep. 4. & Question. Hieron. III. & VIII.*

#### 4 BIBLIOTHEQUE

je n'ai pas sujet de craindre que des gens, tant soit peu équitables, trouvent mauvais, que je parle de *S. Jérôme* : comme l'on a droit de parler de tous les Auteurs, qui n'ont pas été inspirez. A l'égard du *P. Martianay*, je pourrois le ménager fort peu, sans rien faire qui blessât la Justice ; car, comme je l'ai dit, personne ne peut se plaindre de ce qu'on le traite, comme il a traité les autres. Mais je ne l'imiterai pas, & sans vouloir tirer aucun avantage de ses emportemens, je considererai les choses en elles mêmes.

Je dirai en général ce qu'il y a en chacun des Tomes de *S. Jérôme*, & j'examinerai en particulier quelques endroits, sur lesquels le *P. Martianay* s'est arrêté, & la réponse qu'il m'a faite. Je suivrai en cela l'ordre de l'Édition, sans m'engager en aucune autre recherche.

### SUR LE TOME III.

I. I. LE Tome troisième contient les Commentaires de *S. Jérôme* sur les Prophetes. Ils sont du même goût, que son Commentaire sur l'*Ecclesiaste*, dont j'ai parlé, dans le dernier  
Ar-

Article des *Questions Hieronymiennes*.

On en verra des preuves, dans la fuite de ces remarques. Ainsi l'on en doit faire le même jugement; c'est à dire, que ce sont des Commentaires pleins d'explications allegoriques; faits extrêmement à la hâte, & pris en grande partie d'*Origene* & d'autres Auteurs. C'est ce qu'on peut apprendre de *S. Jérôme* lui même, comme je l'ai montré au long, dans l'endroit que j'ai marqué. Ceux qui se donneront la peine de le lire verront que *S. Jérôme* n'a point parlé ainsi, de ses propres Ouvrages, par modestie; mais ils le reconnoîtront bien plus clairement, en lisant quelques endroits de ce Volume, car ils y verront par tout le même caractère. Ce qu'il y a de meilleur, c'est la comparaison qu'il fait de la version des Septante, avec les autres versions Greques, dont il nous a conservé beaucoup de fragmens, & quelque peu d'explications litterales. Si nous avions aujourd'hui les secours qu'il avoit, pour bien expliquer l'Écriture Sainte, on verroit des Ouvrages infiniment plus utiles & plus achevez, à tous égards, que les siens ne le sont. J'ai fait voir \* ail-

A 3

leurs

\* *Art. Crit. T. 3. Ep. IV.*

## 6 BIBLIOTHEQUE

leurs que les Anciens n'avoient pas sù se servir des secours qu'ils avoient, pour réüssir dans un semblable travail. Mais tels qu'ils sont, il faut se servir de leurs Ouvrages, du mieux qu'il nous est possible.

2. On ne peut pas manquer de louer ceux qui les publient, dans cet esprit-là, & qui tâchent de nous les donner plus corrects qu'ils n'étoient auparavant. On pourroit louer de même le P. *Martianay*, de son dessein, s'il avoit été en état de s'en bien aquiter; mais on ne voit pas qu'il ait eu aucun avantage, que celui d'avoir eu des MSS. qui se sont trouvez, en quelques endroits, meilleurs que ceux d'*Erasme* & de *Victorius*. Encore est-il difficile de savoir s'il en a sù profiter, parce qu'il n'a point mis sous le texte ni après, toutes les varietez de lecture, qu'il y a trouvées; car il y en a trop peu de marquées, pour croire qu'il a tout mis. Je sai bien, qu'il ne sert de rien de ramasser les fautes des Copistes, lors qu'elles sont visibles; mais assurément, il y a plus de varietez dans ses MSS. qu'il n'en a fait imprimer. Il n'y a qu'à comparer cette Edition avec celles de S. *Ambroise*, de S. *Augustin*, & de S. *Hilaire*, que  
d'au-

d'autres Bénédictins ont publiées, où l'on en voit beaucoup plus.

3. Pour suppléer à cela, le P. *Martianay* a mis au commencement des Prolegomenes, où il étale avec pompe quelques peu de passages, où il a restitué les paroles Hébraïques écrites en Latin ; d'autres, où il a rétabli quelques mots Grecs ; & d'autres enfin, où il a corrigé quelques mots Latins. Ce sont apparemment les principales corrections, qu'il a crû avoir faites, puis qu'il les met en parade. Je parlerai dans la suite de quelques unes, par lesquelles on verra qu'il n'étoit pas capable de prendre le meilleur parti, pour peu qu'il y eût de difficulté.

4. Il recherche le tems & l'ordre, selon lesquels S. *Jerôme* a écrit ses Commentaires sur les Prophetes, ce qui nous importe peu. Il finit ses Prolegomenes, par un *Appendix*, où il défend S. *Jerôme*, contre *Louis Cappel*, qui l'avoit repris, sur Esaïe LIII, 4. Mais s'il falloit défendre S. *Jerôme*, contre ce savant homme, qui ne ressembloit point au P. *Martianay* ; il falloit examiner, non seulement le passage qu'on vient de marquer, & Osée III, 15. que l'on y a joint, mais

## 8 BIBLIOTHEQUE

quantité d'autres, auxquels *Cappel* a prétendu que *S. Jérôme* s'est trompé. Il semble que nôtre *Bénédictin* ait voulu faire accroire par-là au Lecteur, que le Critique de Saumur n'avoit trouvé à redire qu'à deux passages de la Version de *S. Jérôme*; mais pour cela, il faut que le Lecteur ait la bonté de s'en fier à *Frere Jean Martianay*, qui est un homme fort exact, à ce qu'il dit lui même; car s'il s'avoit de feuilleter un peu les Commentaires & les Notes Critiques de *Cappel*, sur l'*Ancien Testament*, ou s'il cherchoit seulement les passages marquez dans l'Indice, au mot *Hieronimus*; il y trouveroit que cet habile homme a repris *S. Jérôme*, en une grande quantité d'endroits. On verra qu'il reprend ce Pere de s'être trompé, non seulement dans le sens de quelques mots d'*Aquila*, mais encore des LXX. d'avoir traduit par conjecture; d'avoir suivi, sans cause, les nouveaux Interpretes Grecs; d'avoir mal traduit quantité d'endroits sur l'Hebreu & de s'être laissé tromper par le Juif, qui lui avoit enseigné la Langue Hebraïque. Feu *David Le Clerc*, mon Oncle, ni moi, n'en avons pas dit la dixième partie, lors que ce Moine

bi-

bilieux nous a attaquez, de la maniere du monde la plus indigne. *Frere Jean* fait voir ici qu'il a deux poids & deux mesures, & qu'il ne parle que par passion.

5. Outre cela, il défend mal *S. Jérôme*, comme je le ferai voir, dans la suite. Mais il tombe d'accord, à son grand regret, que ce Pere s'est trompé sur *Osée IV, 15.* comme on l'avoit remarqué sur la *Question Hieronymienne VI, 8.* On a dit que c'étoit une inadvertence de *S. Jérôme*; qui, sans y penser, parle comme s'il n'avoit pas su lire en Hebreu, puis qu'il dit que dans *בית-און Beth-aven*, comme il le lit lui même, il y a un *Jod* entre l'*Aleph* & le *Nun*. On voit bien que ce n'est pas une faute d'ignorance, mais comme il s'est trompé ici, faute d'attention, il peut s'être trompé de même ailleurs, & l'on ne doit pas trouver plus mauvais qu'on le reprenne, que si l'on reprenoit un autre Interprete de l'Écriture Sainte.

II. 1. JE commencerai par le Commentaire de ce Pere sur *Ésaie*, dans le Prologue duquel il dit, pour représenter le savoir qu'il y a dans ce Prophete, comme si l'on y trouvoit une grande connoissance de toutes les

A 5 par-

parties de la Philosophie, & de toutes les sciences: „ que dirai-je de la Physique, de l’Ethique & de la Logique? Tout ce qu’il y a dans les Ecritures Saintes, tout ce que la langue humaine peut proferer, tout ce que l’esprit des mortels peut recevoir est contenu en ce volume.

*Quid loquar de Physica, Ethica & Logica? Quidquid sanctarum est Scripturarum, quidquid potest humana lingua proferre & mortalium sensus accipere, isto volumine continetur.* Le P. Martianay, au lieu de *Logica*, a mis *Theologica*, sans autorité d’aucun MS. seulement parce que S. Jérôme \*, dans sa lettre, sur l’Alphabeth, à Paula, dit que les Chrétiens ont substitué la *Théologique* à la *Logique* des Philosophes. Mais ce jeu de mot n’a aucun lieu ici, & il faut laisser *Logica*; parce que les paroles suivantes, *quidquid sanctarum est Scripturarum*, marquent la Théologie, comme distinguée des Sciences connues aux Payens. Mais Frere Jean Martianay n’est nullement Critique, & il n’est capable de redresser, dans les Editions précédentes, que ce qu’il trouve tout redressé dans les MSS.

2. II

\* Tom. II. col. 709.

2. Il auroit dû corriger les vieilles éditions, en ce qu'elles n'ont point marqué les nombres des versets, que *S. Jérôme* explique ; parce que cette distinction est très-commode, pour citer & pour chercher les passages. Cela fera que je ne citerai gueres, que le Chapitre & la colonne des passages, dont je serai obligé de parler. Sur le Chap. I. d'Esaie, \* *S. Jérôme* fait allusion en passant, & sans grande raison, comme il semble, à une fausse étymologie du mot *Israël*, qu'il explique *mens videns Deum*. Cependant il la rejette sur le Chap. XLIV. ce qui fait voir qu'ici tantôt il parle selon son sentiment, & tantôt selon le sentiment des autres ; † comme il le témoigne lui même. Le P. *Martianay* a bien remarqué que ce Pere rejette ailleurs l'étymologie, qu'il suit ici ; mais il n'a pas dit que *S. Jérôme* ne se piquoit point de bâtir toujours sur le même fondement ; ce qui méritoit d'être remarqué.

3. Sur le même ‡ Chapitre, *S. Jérôme* avance une maxime, qui est en lettres capitales dans cette édition, & qu'on regarderoit comme le Pélagianisme.

A 6

nisme.

\* *Col. 10.* † Voyez *Quest. Hier. XV.*  
4. † *Col. 13.*

nisme le plus outré, dans la bouche d'un autre : „ nous sommes tous, dit „ il, par nôtre nature enfans de Dieu, „ & ce n'est que par nôtre faute, que „ nous cessons de lui appartenir : *Omnes naturâ filii Dei sumus, sed nostro vitio alieni efficiamur.* S. Augustin & ses disciples lui auroient objecté les paroles de S. Paul, *que de nature nous étions enfans de colere*, Ephes. II, 3. Il y a bien d'autres traits, dans ce Pere, qui font voir, qu'il n'étoit pas si éloigné du Pélagianisme, qu'il le croyoit.

4. S. Jérôme remarque que *Jalin* יָלִין vs. 21. signifie également le passé & l'avenir, comme il est vrai. Là-dessus nôtre docte Moine remarque que c'est aussi ce que les Grammairiens Hébreux nous enseignent, & surtout *Thomas Dufour*. C'est un *Bénédictin*, qui publia une Grammaire Hébraïque à Paris en M DC XLII. qui n'est autre chose qu'un abrégé de celle de *Buxtorf*, qui étoit infiniment plus savant que lui. Cette remarque est si commune, qu'il n'y a personne qui ne l'ait faite.

Au même endroit, le Prophete dit que *la Justice avoit demeuré à Jerusalem*, צדק ילין בה *tsedek jalin bab* ;  
sur

sur quoi S. *Ferôme* remarque „ que  
 „ dans l'Hebreu il y a SEDEK qui  
 „ signifie, dit-il, plutôt juste que jus-  
 „ tice, pour nous faire comprendre  
 „ que le Seigneur y avoit demeuré au-  
 „ paravant. *Pro justitia in Hebræo*  
*scriptum est SEDEK, quod justum ma-*  
*gis sonat, quàm justitiam, ut intelli-*  
*gamus prius Dominum in ea commo-*  
*ratum.* Tout le monde, fait que צדק  
*tsedek* signifie constamment justice &  
 non juste, qui se dit en Hebreu צדיק  
*tsadik*. Il semble donc que S. *Ferôme*  
 ait parlé ainsi, par inadvertence. Mais  
 le P. *Martianay* soupçonne qu'il y  
 avoit en ce mot un *Jod oisif*, du  
 tems de S. *Ferôme*; en sorte qu'il pou-  
 voit lire *Sedek*, comme il dit qu'on  
 pouvoit lire le mot שלם, *salem & sa-*  
*lim*. Mais l'Analogie constante de la  
 Langue Hebraïque ne permet pas que  
 l'on mette un *Jod oisif* dans ce mot,  
 & si l'on peut lire שלם, *salim*, per-  
 sonne ne lira jamais שלים, *salem*, mais  
 toujours *salim*, comme צדיק, *tsadik*, &  
 non *tsedek*. Si les LXX. avoient vu  
 ici un *Jod*, ils n'auroient pas manqué  
 de traduire δίκαιος *juste*, & non δίκαιο-  
 σύν *justice*. Il vaut donc mieux avouer  
 que S. *Ferôme* n'y pensoit pas, lors  
 qu'il parloit ainsi, que d'inventer des

excuses opposées au génie de la Langue Hébraïque.

5. Sur le Chap. II. \* il dit sur ces mots du vers 16. *super omnes naves Tharsis*, que „ les Hébreux croyoient „ que dans leur Langue *Tharsis* étoit „ proprement la mer, & que quand „ il y a *Jam*, c'est plutôt son nom „ Syriaque, qu'Hébraïque. *Hebraei putant linguâ suâ mare THARSIS appellari; quando autem dicitur JAM, non Hebraico sermone appellari, sed Syriaco.* Si S. Jérôme a cru cette chimère, & s'il est vrai qu'on la lui ait dite, il faut avouër qu'il s'étoit laissé tromper par quelque Juif; car on fait, par l'usage constant de l'Écriture Sainte, que le nom propre de la mer c'est *Jam*, & qu'il n'y en a point d'autre. *Tharsis* est proprement le nom d'un lieu, sur quoi l'on peut voir *Sam. Bochart* dans sa Géographie Sacrée Liv. III. c. 7. Que si ce mot signifie † quelquefois la mer, ce ne peut être qu'improprement, comme les Poètes mettent le nom de la mer, qui baigne un certain país, pour toute la mer en général. Je soupçonnerois qu'on avoit dit à S. Jérôme, ou qu'on lui avoit voulu

\* Col. 28. † Voyez *Sanctius sur Esa. II, 16.*

voulu dire, que *Tharsis* signifie proprement la mer de Syrie, parce que *Tarse*, ville de Cilicie, qu'on nommoit ainsi, n'en étoit pas loin, & que *Jam* étoit le nom propre de la mer en Hébreu; mais que la mémoire trompa S. *Ferôme*, ou le Juif à qui il avoit ouï dire ce qu'il rapporte. Cela méritoit une note du P. *Martianay*, qui en met pour expliquer des choses de néant, & qui écrit doctement ce mot en marge תרסיס avec un *Samech*, au lieu de תרשיש avec un *Schin*, comme ce mot est toujours écrit.

Un peu plus bas, S. *Ferôme* explique allegoriquement l'argent, l'or, l'ivoire & les singes, qui venoient de *Tharsis* à Salomon, des *Ecrits des Payens & des Héretiques*, dans lesquels on ne voit autre chose que l'éclat de l'éloquence, que des sens rangez selon l'art de la *Dialectique*, & un discours mort, qui est marqué par les dens (*d'Elephant*) & une apparence de raison humaine, figurée par les singes : *in quibus nihil est aliud, nisi fulgor eloquentiae & sensus dialecticâ arte constructus, & sermo mortuus, quod interpretatur in dentibus, & similitudo rationis humanae, quod sentitur in simiis.* L'expli-  
ca-

cation est assurément un peu bizarre, mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Je remarque seulement, dans ces paroles, que le P. *Martianay* a mis *diabolicâ arte* pour *dialecticâ*, qui me paroît beaucoup meilleur; car S. *Jérôme* a accoustumé de reprocher aux Héretiques l'usage de la Dialectique: comme sur le V. Chapitre d'Osée\*, *De hereticis manifestus est sensus, quòd sophismatibus suis & arte dialecticâ saepe opprimunt Ecclesiasticos.* On en pourroit produire d'autres exemples; que l'on trouvera dans l'Indice de l'Édition d'*Erasme*; qui est meilleur, que ceux qui sont dans l'Édition nouvelle.

Au reste celui qui en a eu soin a tort de n'avoir pas écrit, un peu plus bas, le nom de la patrie de S. Paul, *Tarsus*, au lieu de *Tharsus*; car c'est ainsi que ce nom s'écrit, par un *Tau*, & non par un *Tbeta*. La même faute se trouve dans l'Édition d'*Erasme*; mais nôtre *Bénédictin*, qui le reprend si volontiers, l'auroit dû corriger. Il auroit bien fait aussi de réfuter S. *Jérôme*, qui prétend prouver par l'histoire de Jonas que *Tharsis* signifie la mer en général; car il paroît clairement,

\* Tom. III. col. 1271.

ment, par cette histoire, que c'est le nom d'un lieu, où le Prophete vouloit s'enfuir & non pas celui de la mer en général. Le *vaisseau de Tharsis* qu'il trouva à Joppe est ainsi nommé; non parce qu'il devoit aller en mer; mais parce qu'il étoit d'un certain lieu, où il devoit retourner, comme Tarse en Cilicie; car Joppe étant un port de mer, où il n'y a pas d'embouchure de riviere, Jonas n'auroit pas eu besoin de dire qu'il y trouva *un vaisseau de mer*. Il n'y en avoit pas d'autres.

6. Au verset 20. le Prophete Esaïe dit que les Juifs ayant renoncé à l'Idolatrie, jetterent leurs idoles לחמר פרות *lahbphor pheroth*. C'est ainsi que les Massorethes lisent cet endroit, mais les Anciens Interpretes n'ont fait qu'un mot de ces deux & ont expliqué diversement לחמר פרות *lahbapharpheruth*. S. Jérôme l'a bien traduit *des taupes*, & il dit, dans l'édition du P. *Martianay*, que *Theodotion* a retenu le mot Hebreu PHARPHAROTH. Il auroit fallu au moins mettre *Hapharpharoth*, car le *Cbeth* est essentiel à ce mot, & le P. *Martianay* a mal fait de mettre en marge, en caracteres Hebreux, פרות לחמר qui n'est pas le mot dont il s'agit, & qui ne signifie rien.

Ceux

Ceux qui voudront savoir pourquoi on nommoit ainsi *les taupes*, parmi les Hebreux, n'ont qu'à lire le Ch. 35. du III. Livre de la 1. Partie de l'*Hierozyicon* de Bochart.

7. Esaïe dit au dernier verset du Chap. II. *Cessez de (vous fier) en l'homme dont le souffle est dans le nez, car pourquoi, ou combien l'estimeroit-on ?* Il y a ici *באמה* *bammeh*, en quoi, ou pourquoi. Les Septante ont oublié ce verset, je ne sai pourquoi. S. Jérôme prétend qu'il faut lire *bamah*, qu'il explique *excelsus*, en entendant ce passage de Jesus-Christ, comme si le sens étoit : *cessez de faire du mal à l'homme, dont le souffle est dans le nez, parce qu'il est considéré comme le très-haut.* Le P. Martianay triomphe extrêmement sur ce passage & censure Erasme & Victorinus, de ce qu'ils ont mis les mots Hebreux en caractères Hebreux, au lieu de les mettre en Latin ; parce qu'en les ponctuant, comme les Massorethes, on fait dire à S. Jérôme ce qu'il ne veut pas dire, & qu'on ne comprend pas sa pensée, si on ne les ponctue point. Notre Moine a raison, à cet égard, & l'on n'a pas manqué d'approuver sa méthode ; dont il n'est pas néanmoins l'inventeur,

teur, puis que *Jean Drusius* & *Mr. Simon* en avoient parlé avant lui. Il ne faut pas faire tant de bruit, sur si peu de chose, & crier à la dépravation.

Il se fâche aussi fort aigrement contre moi, de ce que j'ai cru que *S. Jérôme* se trompoit, lors qu'il accusoit les *LXX.* d'avoir voulu cacher les mystères de leur foi aux Payens. Il prétend que ce passage en est une preuve visible. *Frere Jean* se fâche trop, pour un homme qui fait profession d'humilité, & il ne pouvoit choisir un passage plus propre, que celui-ci, pour faire voir que *S. Jérôme* se trompoit. Voici les paroles de sa version: *Quiescite ergo ab homine, cujus spiritus est in naribus ejus, quia excelsus reputatus est ipse; & voici son commentaire: hoc prætermisere LXX. Et in Græcis exemplaribus ab Origene, sub asteriscis, de editione Aquilæ additum est; quod in Hebræo ita legitur, HEDALU LACHEM MEN AADAM ASER NASAMA BAAPHPHO CHI BAMA NESAB HU. Ubi nos diximus excelsus reputatus est ipse, Aquila interpretatus est: in quo reputatus est iste? Verbum Hebraicum BAMA, vel Bama dicitur, id est, excelsum, quod*

Et in Regnorum libris Et Ezechiele legimus : vel certè in quo ; Et eisdem litteris scribitur BETH ; MEM , HE . At , pro locorum qualitate si voluerimus legere in quo , dicimus BAMMA , sibi autem excelsum , vel excelsus , legimus BAMA . Intelligentes ergo Judæi prophetiam esse de Christo verbum ambiguum in deteriore partem interpretati sunt ; ut viderentur non laudare Christum , sed nibili pendere . Le même dit , sur le commencement du Ch. XVII. de Jeremie , qu'il est manifeste que les LXX. ont omis ces paroles , pour épargner les Juifs .

Frere Jean nous permettra ici , s'il lui plait , de dire ou que ce passage étoit omis par accident , dans l'exemplaire Hebreu , dont ces Interpretes se sont servis : ou qu'ils ont oublié de le traduire , par inadvertence . Autrement s'ils l'avoient lu , ou traduit , ils n'auroient pas manqué de le rendre de même qu'*Aquila* , *ὡς τῆν ἐλογίσθη αὐτῶν* . La raison de cela est que l'explication de S. *Jerôme* est contraire à la Langue Hebraïque , dans laquelle le mot *במב* *bamab* ne signifie jamais qu'une colline , ou un lieu élevé ; tels qu'étoient ceux où les Payens , & les Juifs , à leur imitation , faisoient leurs sacri-

sacrifices. Ce seroit se faire moquer aujourd'hui de tous ceux, qui entendent l'Hebreu, que de dire que במה נחשב הוא *bamab nehschab hou*, est la même chose, que si l'on disoit אלהי העליון נחשב הוא *eloha habeljon nehschab hou*, il étoit considéré comme le Dieu très-haut. Il n'y a aucun passage, où le mot במה *bamab* signifie autre chose que ce que j'ai dit, & S. Jérôme n'avoit pas droit d'inventer de nouvelles expressions Hebraïques, pour les attribuer aux Prophetes. D'ailleurs quoi qu'il dise, la suite ne montre nullement qu'il s'agisse ici du Messie; soit qu'on lie ces paroles avec les précédentes, ou qu'on les rapporte à ce qui suit; car on peut faire l'un & l'autre. Le Prophete y exhorte les Israélites à ne se point fier dans les hommes, dont le souffle, dit-il, est dans le nez, ce qui marque l'incertitude & la fragilité de la vie. Ce peut être comme une conclusion de ce qu'il vient de dire, de la ruine des Juifs par Nabuchodonosor; d'où il conclut qu'il ne faut pas se fier aux hommes, dont la vie est incertaine; ou un avertissement aux Juifs, qui croyoient être assez puissans, pour se soutenir contre leurs ennemis. C'est un défaut, dont Je-

Jeremie censure fortement les Juifs de son tems Ch. XVII, 5. Ces paroles pourroient aussi être le commencement du discours qui suit, où le Prophete parle encore de la destruction du même peuple; ce qui étoit une preuve, que les Juifs ne devoient pas se fier les uns, sur les autres. Enfin il n'y a rien ici, qui puisse faire croire que le Prophete parle du Messie.

Je suppose qu'on doit expliquer חרלו מן האדם *hbadelou min baadam*, comme s'il y avoit חרלו מבטח באדם *hbadelou mibbetoabb baadam*, cessez de vous fier en l'homme. On trouve une semblable construction & un même sens Proverb. XXIII, 4. dans cette expression.

On voit à présent que nôtre Bénédicte n'est pas fort habile en Hebreu, puis qu'il s'imagine que ce passage sera l'écueil de ceux, qui nieront que les LXX. aient voulu cacher les mysteres de la Religion aux Gentils.

8. Sur le Chap. III, 7. \* il est obligé d'avouer que S. Jérôme s'est trompé, à moins qu'il n'ait eu un exemplaire peu correct, lors qu'il a nié qu'il y eût dans l'Hebreu un mot qui signifiait *Et respondit*; car il y en a un. C'est

\* Col. 37.

C'est sans doute une inadvertence de ce Pere.

9. Sur le vs. 24. où il y a dans le texte, *Et pro crispante crine calvitium*, il y a une remarque dans les éditions précédentes, conçue en ces termes: *Pro continuis, longis Et adscendentibus orationibus, quæ per crimes significantur; habuerunt calvitium, mentem undique obstrusam Et ad tacendum ab orationibus firmatam.* Nôtre Moine ne la trouvant pas, dans ses MSS. l'a retranchée, & s'applaudit extrêmement de l'avoir fait. Un autre auroit cru qu'*Erasme* ayant trouvé cette explication dans ses MSS. il la falloit laisser; car il n'y a point d'apparence, qu'on ait ajouté cela à *S. Jérôme*. C'est une pauvre explication à la vérité, mais les autres ne sont pas d'un meilleur goût; & je ne vois pas non plus que le stile en soit moindre, que celui de ce Pere, quoi qu'en dise le *P. Martianay*.

10. Sur le Chap. IV, 1. *S. Jérôme* cite ces mots, comme de l'Écriture: *Maledicta sterilis Et quæ non facit semen in Israël.* Dans l'Édition d'*Erasme*, on a marqué en marge Deut. VII. parce qu'il est dit au vs. 14. qu'il n'y auroit point d'homme, ni de femme  
ste-

sterile parmi les Israélites. Mais ce ne sont pas là les paroles, que S. Jérôme cite. Il s'est sans doute trop fié à sa mémoire, & a cité un endroit qui ne se trouve nulle part.

II. S. Jérôme après avoir remarqué \* sur le Chap. VII. que le mot ALMA (אלמה) signifie une vierge dans la Langue Punique, aussi bien que dans l'Hebraïque, continue ainsi :

„ Les Hebreux se servent de mots de  
 „ presque toutes les langues, comme  
 „ est le mot *φορτίον* tiré du Grec, dans  
 „ le Cantique des Cantiques. Les He-  
 „ breux ont aussi les mots de *nugæ* &  
 „ de *mensura*, tout de même & pris  
 „ dans le même sens. Frere Jean, se-  
 „ lon sa moderation ordinaire, dit ici  
 „ que les Critiques calomniateurs blâ-  
 „ ment cette remarque, mais qu'ils doi-  
 „ vent montrer que אפרין (Cant. III, 9.)  
 „ n'est pas un mot Hebreu & *φορτίον* un  
 „ mot Grec & que נוג' *nouge* (Sophon.  
 „ III, 18.) & משורא *mschourab* ne signi-  
 „ fient pas la même chose que *nugæ* &  
 „ *mensura*. Personne ne contestera à  
 „ notre Moine, que la Langue Hebraï-  
 „ que n'ait des mots qui ont du rapport,  
 „ pour le son & la signification, à ceux  
 „ des autres Langues, comme le der-  
 „ nier,

\* Col. 71.

nier, qui signifie *mesure* en Hebreu & en Latin. Mais *נגוג* *nouge* ne signifie nullement *des sotises*, comme *nuga*; dans le Prophete Sophonie, où S. Jérôme a traduit ridiculement: *nugas*, qui à lege recesserunt, congregabo; puis qu'il y a dans l'Hebreu: *j'assemblerai ceux qui sont tristes depuis un tems*. Ce qui a fait dire à Louis Cappel, avec raison: *Hieronymus nugari hic videtur*. Les LXX. Interpretes ont traduit ce mot *συρτεταμυδρος*, ceux qui sont accablez, ou brisez. Pour le mot du Cantique des Cantiques, les mêmes Interpretes l'ont traduit *Φορεϊον*. Mais L. Cappel a fort bien remarqué, qu'ils se plaisent quelquefois à employer des mots Grecs, dont le son a du rapport aux mots Hebreux. On en trouvera des preuves dans ses Commentaires sur l'Ancien Testament. Mais on ne sauroit montrer que *Φορεϊον* signifie la même chose, que *אפיריזן* *apphirjon*. Il paroît seulement que le mot Hebreu marque je ne sais quoi, qui étoit fait de bois. On ne sauroit dire ce que c'étoit.

12. Il n'y a point d'endroit, qui montre plus clairement que *Frere Jean* n'avoit pas assez d'étude, pour nous donner une bonne Edition de S. Jérôme,

rôme, qu'un endroit de ce Pere, \* qui est dans son Commentaire sur le Ch. XI. d'Esaië, vers la fin, où parlant de l'Egypte il dit : *Et diversas regiones, quas romæ Ægyptii vocant.* Tous ceux qui ont lu *Herodote*, ou qui ont quelque petite connoissance de l'Histoire d'Egypte, ou de la Langue Grecque, savent que *romæ* signifie une étendue de terre. Mais nôtre docte Moine a mis fautivement, *quos romæ*, dans le texte, & à la marge, de peur qu'on ne vît son peu d'habileté : *Ægyptii vocant Judices* nomous; seulement parce qu'il est dit auparavant, que les Romains avoient donné divers juges aux Egyptiens. Si quelcun d'autre avoit commis une semblable faute, & que le P. *Martianay* s'en apperçût, il releveroit d'une étrange maniere son ignorance.

Quelcun apparemment l'avertit d'une si lourde bévuë, après que cette feuille fut imprimée, puis que sous la Colonne 181. il met une note, par laquelle il souhaite que l'on corrige la pag. 105. Mais pour ne pas reconnoître, qu'il s'étoit trompé en tout, il y dit *qu'encore qu'on puisse appeller les juges nomi*, l'autre sentiment paroît plus

\* Col. 105.

plus véritable. Mais il auroit été mieux d'avouër simplement sa faute, car on voit, par cette maniere de se corriger, qu'elle n'a pas été commise par inadvertence, puis que l'Auteur continue à soutenir qu'on peut appeler les Juges *nomi* ; ce qui n'est pas vrai ; car en Grec νόμος signifie la Loi & non le Juge, comme les moindres Ecoliers le savent. D'ailleurs dans le texte de S. Jérôme, il a laissé νόμος, au lieu de νομὸν, comme si c'étoit tout un. Les mots Grecs sont très-souvent mal accentuez, ce qu'on attribueroit à l'Imprimeur, si l'on ne voyoit pas que l'Auteur n'entend que très-peu la Langue Greque. En voulant faire le docte, il dit qu'*Herodote* employe les *Nomes* & les *Satrapies*, dans le même sens, & qu'il assure que *Darius* divisa son Royaume en vingt *Satrapies* & en autant de *Nomes*. Mais il n'est point parlé de *Nomes* dans *Herodote*, quand il parle de la division du Royaume des Persans. Voyez Liv. III. ch. 89. *Frere Jean* s'est hazardé de parler de ce qu'il n'avoit jamais lu, & il auroit bien mieux fait de se taire.

13. Puisque nous en sommes sur la Langue Greque, encore que l'on ait fait voir assez clairement que S. Je-

*rôme* n'étoit pas si favant dans cette Langue, que bien des gens le croient; je ne saurois néanmoins me persuader qu'il ait écrit *Sirenae*, comme nôtre Moine l'a imprimé dans le 1. Tome, & ci-dessous Col. 325. Esa. XIII, 22. ou *Syrenæ*, comme il y a ici. J'aime mieux *Sirenes*, comme on a corrigé dans la Vulgate, parce qu'on dit en Grec *σειρῆες*.

13. Je m'étois moqué, \* avec raison, de l'Étymologie du mot *Philisthim*, que S. Jérôme explique *cadentes poculo*. Là-dessus, Frere Jean dit que j'ai calomnié ce Pere, parce qu'il l'avoit trouvée dans le livre des noms Hebreux. Mais je ne l'ai pas accusé d'avoir inventé cette étymologie, mais seulement de l'avoir approuvée, comme il fait † sur le Chap. XV. d'Esaie. S'il eût eu quelque connoissance de l'analogie des derivaisons, il se seroit moqué de cette ridicule Étymologie, & auroit fait un autre livre des Noms. Personne n'oseroit aujourd'hui se servir de semblables Étymologies.

14. Sous la Col. 184. nôtre Auteur en parlant du mot *Achi*, qui se trouve dans les LXX. Esaie. XIX, 7. & qui est pour le mot Hebreu *אכח* *abhou*,  
qui

\* *Quest. Hieron. I, 6.* † *Col. 196.*

qui marque une herbe qui croit au bord des rivières; veut qu'en comparant ce passage avec Gen. XLI, 18. on comprenne que ce mot signifioit un marais, parmi les Egyptiens. On ençoit au contraire très-clairement que c'est une herbe, qui croissoit près de l'eau. Voyez Job. VIII, 11.

15. Sous la Col. 190. le P. *Martianay* traduit φιλεγκλήμων, *amator querellarum*; il falloit plutôt dire *amator accusationum*. Mais cela est si peu de chose, & le bon Moine s'exprime si mal, qu'il ne faut pas le lui reprocher.

16. Sur le Ch. XXVI, 3. S. *Jerôme* dit qu'*Aquila* & *Symmaque* avoient traduit תוס רא jetser samouch, πλάσμα ἐπιχειρηματιών, *hoc est*, ajoute-t-il, *error noster ablatu est, sive cogitatio nostra firmata est*. C'est en effet mot pour mot, *figmentum fulcitum*, ou une pensée bien appuyée, car רא jetser signifie souvent la pensée. Cependant S. *Jerôme* a traduit *vetus error abiit*, ce qui est un sens très-éloigné. Cela méritoit bien d'être un peu relevé, puis qu'on faisoit une note sur cet endroit. Ce qui fait que S. *Jerôme* traduit *error*, c'est le πλάσμα des Interpretes Grecs, qu'il a cru signifier une

chose fausse, parce qu'on le traduit *figmentum*. Mais le mot Hebreu, qui n'est point équivoque à cet égard, signifie seulement une pensée que l'on se forme; soit quelle soit vraie, ou fausse.

17. Quand on se mêle de parler de choses, qu'on n'entend qu'à demi, on en parle d'une manière, qui le fait bien connoître à ceux qui les entendent un peu mieux. Par exemple sous la Colonne 225. le P. *Martianay*, après avoir repris *Erasme & Victorius* d'avoir omis un mot Grec, non seulement orthographie ridiculement ce mot ταῖμια, qu'il rapporte ensuite mieux, en l'écrivant ταμεία ou ταμιεία, mais il dit, pour faire le docte: *nomen quoque istud diversimodè LEGUNT Auctores Græci, ταμείον, nempe, pro ταμιείον.* Il falloit dire: *utrumque voce utuntur Scriptores Græci; & en effet l'un & l'autre mot sont également analogiques. De ταμίας promus condus, on formoit ταμιείον, & de ταμείας, on faisoit ταμείον.* L'un & l'autre de ces mots sont très-cominuns.

18. A la Colonne 232. sur la fin du Chap. XXVII. en parlant des Juifs, S. *Jerôme* dit: *quando Anticristus, ut dicitur, ἡλειμμένος suos, venerit.* Les mots

mots *Antichristus*, ut dicitur, ne sont point dans l'édition d'*Erasme*. Si le P. *Martianay* les a trouvez, dans ses MSS. il devoit le dire. Il semble que cet endroit soit fautif; car on n'appelloit pas *Antechrist*, le Messie que les Juifs attendoient & qui ne devoit jamais venir, mais un personnage réel.

19. Sous la Colonne 273. le P. *Martianay* dit qu'avant lui personne n'avoit collationné les MSS. pour restituer les mots Hebreux, qui sont dans S. *Jérôme*. C'est donner le démenti non seulement à *Erasme*, que les Moines regardent comme un espece d'Héretique, mais encore à *Victorius*, Evêque Italien; qui ont tous deux dit, dans leurs préfaces, qu'ils avoient collationné plusieurs MSS.; car il n'y a point d'apparence qu'ils n'aient pas regardé les mots Hebreux, qui s'y trouvoient en caracteres Latins; mais il est vrai qu'*Erasme* ne fit pas bien de faire mettre les mots Hebreux, dans le texte. La censure de nôtre Auteur est un peu trop violente, & lui qui ne se fie pas à ceux, qui l'ont précédé, dans une chose comme celle-là, ne mérite pas qu'on l'en croye sur sa parole.

20. Sous la Colonne 295. il dit qu'un passage est fort corrompu dans l'édition d'*Erasmus*, & qu'on a ajouté mal à propos le mot *agro*, mais je ne vois point ce mot dans l'édition de M D LIII.

21. A la Colonne 305. sur le Ch. XL. d'Esaïe, vs. 12. S. *Jerôme* cite *Aquila*, qui avoit traduit les paroles du Prophete; *quis mensus est minimo digito aquas?* S. *Jerôme* ajoute: *hoc enim λιχὰς sonat, ut, scilicet, non totâ manu sed parvo digito, quem vulgò gustatorem vocant, omnis aquarum vastitas ponderetur.* C'est ainsi qu'il y a dans les MSS. comme nôtre Moine le remarque, & non *λιχασὸς*, comme dans les Editions. Le texte fait voir qu'il faut qu'il y ait *λιχὰς*, parce que le mot Hebreu signifie le creux de la main. Mais il paroît, en même tems, que S. *Jerôme* a confondu mal à propos *λιχὰς* le creux de la main, avec *λιχασὸς*, le petit doit, qu'*Erasmus* avoit mis dans le texte, dans la pensée que ce Pere ne s'étoit pas trompé. On ne retient pas de l'eau avec le petit doit, mais avec le creux de la main. Il falloit remarquer cela.

22. A la Colonne 315. où S. *Jerôme* cite l'Oracle rendu à Pyrrhus:  
*αιο*

*aiote, Æacida, Romanos vincere posse,*  
*Frere Jean* met en marge que c'est  
*apud Cæcilium. Cæcilius* étoit un Poë-  
 te Comique, où l'on ne trouvoit pas  
 des vers heroïques, & *Ciceron* nous  
 apprend que c'étoit un vers d'*En-  
 nius*. Voyez le V. Livre de ses Anna-  
 les, de l'édition de *Ferôme Colonna*.  
 Mais peut-être que nôtre Moine a  
 nommé *Cæcilius*, parce qu'*Octavius*,  
 dans *Minucius Felix*, cite ce vers, en  
 parlant contre *Cæcilius*. La verité est  
 que, pour publier S. *Ferôme*, il falloit  
 avoir lu autre chose, que la Regle de  
 S. *Benoît*, ou le *Breviaire*, ou quel-  
 ques autres Auteurs barbares. Sans  
 cela, c'est une témérité que de l'en-  
 treprendre. Quand on manque dans  
 des choses si communes, on fait voir  
 qu'on n'a rien lû.

23. S. *Ferôme* sur le XXIV. Chap.  
 d'Ésaïe, col. 328. parle ainsi de l'Éty-  
 mologie du mot Israël: *Propriè, jux-  
 ta Hebræos & litterarum fidem, Israël*  
*rectus Dei dicitur. Vir autem videns*  
*Deum, non in elementis, sed in sono*  
*vocis est.* Il a raison, car le mot  
*Israël* n'approche que de son de וי רא  
 וי ראח el, *vir vidit Deum.*  
 Là-dessus nôtre Moine dit que je de-  
 vrois avoir honte d'avoir accusé S.

*Ferôme* de n'avoir pas bien su l'Hebreu ; parce que dans ses Commentaires, il explique souvent ce mot, avec les Grecs, *vir videns Deum*. Mais ce n'est pas la seule fausse étymologie, qu'il a rapportée, comme vraie. Le livre *des Noms* en est plein, & nôtre Moine les défend tant qu'il peut. Que si l'on dit que S. *Ferôme* savoit mieux qu'il ne disoit, on l'accuse d'une faute intolérable ; qui est d'avoir expliqué à tous momens l'Écriture, par des Etymologies, qu'il savoit bien être fausses ; ce qui est se moquer des Lecteurs & de l'Écriture Sainte. C'est dire des impertinences, que l'on regarde comme impertinences, dans la chose du monde la plus sérieuse. *Frere Jean* est un mauvais Avocat, puis qu'il accuse son S. *Ferôme*, en essayant de l'excuser. Je n'en ai pas si mauvaise opinion que lui, & je croi qu'il n'a pas laissé de regarder toutes ces ridicules Etymologies comme probables, & peut-être vraies, quoi qu'il doutât de quelques unes. Mais j'ajouterais à cela que cette Etymologie, que S. *Ferôme* approuve ici, est fausse, parce qu'elle est contre l'Écriture ; qui nous apprend que Jacob fut nommé *Israël*, parce qu'il avoit combattu avec

un Dieu (un Ange) & avec les hommes & qu'il les avoit vaincus, Gen. XXXII, 28. Ce mot signifie proprement, *il combattra Dieu*, comme je l'ai fait voir sur cet endroit de la Genese, après d'habiles gens. Ainsi l'Étymologie de S. Jérôme ne sera pas meilleure, que la vulgaire.

24. Je pourrois dire quelque chose sur le mot de *ῥῆμα ἰσάμμῃ*, qui se trouve dans Esaïe Ch. XLVII, 4. si je n'en avois parlé dans les *Questions Hieronymiennes*, Quest. VI, 3. Sur ce même endroit, S. Jérôme dit que les Stoïciens ont remarqué qu'il y a des choses deshônêtes, dont on parle en termes honêtes; & au contraire des choses honêtes, dont les noms sont deshônêtes. Il en rapporte des exemples, après quoi il ajoûte: *denique non posse nos, ut dicimus, à ruta, rutulam, sic in bonis ingenio mente facere.* Erasme avoit mis à *menta*, mais nôtre Moine a mis *mente*; parce que l'autre maniere de lire fait, selon lui, un sens différent, & faux, comme on le peut voir clairement, en lisant le passage. C'est tout le rebours. S. Jérôme veut dire que quoi qu'on prononce honêtement le diminutif de *ruta*, qui signifie de la rue, on ne peut

pas dire honêtement le diminutif de *menta*, ou de la mente, qui est une autre herbe, parce que son diminutif a une signification obscene. Le seul mot de *ruta*, qui est le nom d'une herbe, montre clairement que S. Jérôme avoit mis à *menta*. S'il avoit voulu dire à *mente*, il auroit dit qu'on peut faire à *corde corculum*, *sed non à menta mentulam*. C'est ce qui a fait plaisanter le Cardinal Bembo, dans une Elegie intitulée *Priapus*, sur le nom de la plante, qu'il feint être la plus utile des jardins de cette Divinité.

*Nomine si cupias cognoscere; menta pusilla est.*

*Rides? Sic illam Roma diserta vocat.*

Si le P. *Martianay* n'a pas entendu S. Jérôme à cet égard, il ne l'a pas entendu non plus, \* un peu plus bas, où ce Pere dit : *σπυροτερῶς aquas vosans pro semine*; puis qu'il explique ce mot Grec, *cum quadam reverentia & verecundè, sive venerabundè*. Il n'a voulu dire autre chose, finon que le Prophete se sert d'un nom plus bonête, & toutes les periphrases de nôtre Moine marquent qu'il n'entend pas ce que veut dire ce mot.

25. Sur

\* Col. 346.

25. Sur le Chap. XLIX. col. 351. S. Jérôme, après avoir cité plusieurs passages du Vieux & du Nouveau Testament, parle ainsi : *Hæc autem universa dicuntur, ut liberum hominis monstraret (les autres lisent monstraretur) arbitrium. Dei enim vocare est & nostrum credere; nec statim si nos non credimus, impossibilis (il faut prendre ce mot en un sens actif) Deus est, sed potentiam suam arbitrio nostro derelinquit.* Je m'étonne que le P. Martianay n'ait pas traité cela de Pelagianisme, mais c'étoit la doctrine de toute la Chrétienté, avant S. Augustin.

26. Sur le LXV. Ch. d'Esaie, col. 481. le P. Martianay a fort bien rétabli l'expression γεωμετρικῆς ἀποδείξεως, qui se dit proprement des démonstrations géométriques, que l'on fait par le moyen des lignes, qu'on décrit sur le papier; & qui se peut dire métaphoriquement des autres sortes de démonstrations, auxquelles on se rend nécessairement. Mais il auroit dû éclaircir cette expression par des exemples, qu'on pouvoit tirer d'Alexandre d'Aphrodisée, de Quintilien & d'autres. *Rationes*, dit Seneque dans ses Questions Naturelles Liv. 1. quest. 4. *quæ*

38 BIBLIOTHEQUE  
*non persuadent, sed cogunt, à Geometris adferuntur.*

27. Le P. *Martianay*, dans ses Notes sur le Prologue, sur les Epîtres Catholiques, attribué à S. *Ferôme*, avoit remarqué que ce Pere n'appelle jamais ces Epîtres *Canoniques*, & qu'il rejettoit la 2. Epître de S. Pierre. Il s'en dédit sur la col. 484. où il y a un endroit, où S. *Ferôme* la cite, sous le titre général d'*Epistola Canonica*. *Victorius* avoit corrigé ce passage, quoi que tous les MSS. s'accordent. J'avouë néanmoins que cet endroit m'est un peu suspect, parce que ce n'est pas l'usage de nommer la 2. Epître de S. Pierre *Epistola Canonica*, en général.

28. Nous avons déjà vû quelques endroits, où la mémoire a manqué à S. *Ferôme*; ce que l'on n'a pas remarqué, pour le lui reprocher, mais seulement afin qu'on ne se fie pas trop à ses citations. En voici un autre exemple tiré d'un passage, qui est sur le LXV. Ch. d'Esaië, col. 485. Il cite un endroit de Jeremie Ch. XXXI, 2. où les LXX. Interpretes ont traduit : *ἐπέρον διεγύον ἐν ἐρήμῳ, inveni calidum in deserto.* S. *Ferôme* remarque ensuite que l'ancien Interprete Latin avoit traduit *lupinum*, à cause de l'ambiguité

té du mot, qui trompoit même la plupart des Grecs, qui prenoient le mot *θεμεν* au sens auquel il signifie *des lupins*. La faute est ridicule. Mais ce qu'ajoute S. *Jerôme* n'est pas moins étrange, puis qu'il parle ainsi: *Est tamen sciendum in Hebraico, pro Caloec, scriptum esse THODA, quod interpretatur Gratia; quod, scilicet, gratiâ Dei & non merito operum suorum, salvatus sit Israël.* Supposé qu'il y eût dans l'Hebreu תודה *thodab*, le raisonnement de S. *Jerôme* ne vaudroit rien; puis qu'il est certain que le mot Hebreu ne signifie point *grace*, ou *misericorde*, comme nôtre Moine l'avouë, mais louange & action de grace. Mais le pis est qu'il n'y a point ce mot-là, mais חן *hben*, qui signifie *grace*. Ainsi il y a ici deux fautes, l'une de mémoire, & l'autre d'une connoissance confuse de la signification du mot *Thodab*. Il est vrai que S. *Jerôme* parle autrement, dans son Commentaire, sur cet endroit de *Jeremie*; mais cela n'empêche pas qu'on ne voye, qu'en écrivant sur le Chap. LXVI. d'*Esaië*, il ne savoit pas bien ce que vouloit dire תודה *thodab*. Le P. *Martianay* ne pardonneroit pas cette faute à un Moderne.

29. Le P. *Martianay* a joint au Commentaire de S. *Ferôme* sur *Esaie*, une Lettre qu'il écrivit au Pape *Damase*, sur quelques endroits de ce *Prophete*. Dans cette Lettre, \* en parlant du nom, qui est donné à Dieu, *Esaie* VI, 3. il dit que c'est le nom de quatre lettres, que l'on met proprement, lors qu'il s'agit de Dieu; *Jod He, Jod He*, dit-il, *id est, duabus JA, quæ duplicata ineffabile illud & gloriosum nomen efficiunt.* Notre Moine, après avoir censuré *Erasmus* & *Victorius*, qui en savoient plus que lui, de ce qu'ils ne disent rien sur les passages obscurs de S. *Ferôme*, quoi qu'ils éclaircissent souvent des choses frivoles; dit que ce Pere a égard à la maniere, dont on écrivoit ce nom de Dieu, dans les livres des Grecs, savoir  $\Pi \Pi \Pi$ , & que S. *Ferôme* a pu dire, à cause de cela, que le nom de Dieu ineffable étoit écrit par *Jod He, Jod He*. Ensuite il renvoye le Lecteur à quelques endroits, où il avoit déjà parlé de cette matiere. Premièrement il auroit dû écrire *duobus JA*, & non *duabus*, ou bien mettre au pluriel *duplicatae*. Cette faute est aussi, dans l'Édition d'*Erasmus*. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit

\* *Col. 519.*

git proprement ici. Je soutiens qu'il n'y a point de Lecteur, qui puisse faire du mot ΠΙΠΙ, celui de ΙΑΙΑ, & je ne vois point que le P. *Martianay* l'ait prouvé ailleurs. On peut voir, dans le Tome II. la p. 281. où il sue en vain, pour accorder S. *Ferome* avec lui même. Ce Pere a fait allusion au sentiment de quelques Juifs, qui croyoient que יהוה *jehovah* étoit composé de deux יה *jab*, en sorte néanmoins que dans le second le *Jod* étoit changé en *Vau*. Comme il avoit cette pensée dans la tête, il écrivit, sans y penser, que le nom de Dieu étoit écrit dans cet endroit d'Ésaïe, par *Jod He, Jod He*. Ce sont des fautes d'inadvertence, où tombent ordinairement ceux qui ne possèdent pas une chose à fonds. On les pardonne néanmoins, sans peine, à S. *Ferome*; à condition qu'on ne soit pas contraint de les admirer, comme de belles choses; & qu'on soit traité avec la même indulgence, lors que l'on se trompe.

III. 1. J'AI fait quelques remarques sur le Prologue du Commentaire de S. *Ferome* sur *Jeremie*, dans le Tome VIII. de cette *Bibliothèque Choisie*, \* par où il paroît que *Frere Jean* n'est

\* *Pag.* 306.

n'est pas fort instruit de l'Histoire de ce tems-là, ce qui le met hors d'état de bien expliquer son Auteur. S. Jerome crie fort contre un calomniateur, qui avoit censuré son Commentaire sur l'Épître aux Ephesiens. C'étoit Pelage, dont il dit que Grunnius, ou Rufin, avoit été le précurseur. Les Lecteurs pourront avoir recours là-dessus au Volume de cette Bibliothèque, que je viens de citer.

2. Sur le Chap. IV. col. 549. S. Jerome témoigne qu'il ne savoit pas ce que vouloit dire *μαίμασσι*, dont les LXX. se sont servis Jerem. IV, 19. Ce mot signifie la même chose que *μαίμασι*, comme Nobilius l'a remarqué, c'est à dire, *est agitè*. Cela méritoit une petite note, mais nôtre Moine s'est lassé d'en faire, & il y en a beaucoup moins sur ce Prophete & les suivans, que sur Esaie.

3. Jeremie dit Chap. V, 26. au nom de Dieu : *il s'est trouvé des coupables, parmi mon peuple, il regarde comme celui qui pose des lacets*, יָשׁוּר כִּשְׁן יְקוֹשִׁים, *jaschour cheschach jekonschim*. S. Jerome a traduit : *inventi sunt in populo meo impii insidiantes quasi aucupes*. Il ajoute que ce qu'il a traduit, par ces mots *insidiantes quasi aucupes*, a été omis

omis par les LXX. Il se trompe, car ils ont mis *πρωιδας ἰσσοων*; après quoi il ajoute „ qu'*Aquila & Symmaque* ont „ traduit JASIR, *quasi rete aucupis*. Cela n'a point d'apparence, car ce sont les paroles suivantes, qui le signifient. Mais cet endroit de S. *Ferome* est corrompu, comme *Drusius* l'a conjecturé avec raison. Nôtre Moine remarque seulement que la plupart des MSS. ont le mot *verbum*, avant *Jafir*, mot qu'il a ôté; parce qu'il n'est pas dans le MS. de *Saint-Cyran*, & qu'il obscurcit le sens. Il dit encore que les MSS. ont *Jafir*, & non *Jasur*. Il semble qu'il y a ici une omission dans S. *Ferome*, & qu'il faut lire: *transulerunt* JASIR [CHASACH JAKUSIM, *rectus*] *quasi rete aucupis*. *Drusius* a conjecturé qu'il falloit lire *rectus*, parce que *𐤒𐤓𐤁* *jaschir*, ou *𐤒𐤓𐤁* *jaschour* a du rapport avec *𐤒𐤓* *jaschar*, qui signifie *droit*, & parce que les paroles suivantes de S. *Ferome* semblent l'indiquer: *quod etiam qui bonus inter eos videtur & RECTUS, instar aucupis tendat insidias, &c.* C'étoit ici une occasion pour *Frere Jean* d'exercer sa Critique, s'il en avoit eu quelque teinture.

4. Il censure, avec quelque raison,  
*Eraf-*

*Erasme & Victorius* \* d'avoir mis le mot Hebreu גבה *gbe*, pour le Syriaque גובה *gubba*, qui signifie *une fosse*. Mais il falloit seulement changer les points de גבה. & lire *gubba*, qui est plus analogique.

5. Sur Jerem. VI, 26. col. 563. le P. *Martianay* a bien redressé quelques mots Hebreux. S. *Jerome* dit: *pro unigenito, in Hebraico scribitur JAID (ידי) quod magis solitarium quam unigenitum sonat.* Cela est vrai à la rigueur, mais ce mot se prend néanmoins pour fils unique, & c'est de quod il s'agit. Voyez Gen. XXII, 2.

6. Sur le Prologue du Liv. III. sur Jeremie, nous avons remarqué diverses choses dans le Tome VIII. de cette *Bibliothèque Choisie*, pag. 302. que les Lecteurs pourront chercher. On y verra des preuves du peu d'exactitude & du peu d'habileté de notre Moine. A lire ce Prologue, on diroit que S. *Jerome* étoit fort éloigné des sentimens de *Pelage*, dont il dit beaucoup de mal; mais on changera de pensée, si on lit ce qu'il dit sur le Chap. XIII, 23. *si l'Ethiopien peut changer sa peau & le leopard ses taches, vous pourrez faire du bien, vous qui*  
n'a-

\* Col. 559.

n'avez appris qu'à mal faire. „ Ceux  
 „ qui soutiennent qu'il y a diverses na-  
 „ tures (*divers Principes, l'un du bien,*  
 „ *l'autre du mal, comme les Mani-*  
 „ *chéens*) se servent de ce témoigna-  
 „ ge, contre l'Eglise, & disent que  
 „ la noirceur & les taches des pechez  
 „ sont si grandes; qu'elles ne peuvent  
 „ pas être changées en blancheur, ou  
 „ en une couleur égale. Mais ils ne  
 „ prennent pas garde à ce qui suit:  
 „ *vous pourrez faire du bien, vous qui*  
 „ *n'avez appris qu'à mal faire.* Ce que  
 „ l'on apprend ne vient pas de la Na-  
 „ ture, mais de l'étude & de la vo-  
 „ lonté; qui par une trop grande cou-  
 „ tume & par l'amour du peché, se  
 „ change en quelque sorte en nature.  
*Hoc testimonio utuntur adversus Eccle-*  
*siam, qui diversas cupiunt adserere na-*  
*turas; & tantam dicunt esse vel nigre-*  
*dinem, vel varietatem peccatorum, ut*  
*in candorem & unius coloris pulcritu-*  
*dinem transire non possint; non atten-*  
*dentes quod sequitur: & vos poteritis*  
*benefacere, quum didiceritis malum.*  
*Quidquid enim discitur non naturæ est,*  
*sed studii & propriæ voluntatis, quæ*  
*nimiâ consuetudine & amore peccandi*  
*quodam modo in naturam convertitur.*  
 On voit bien qu'on ne peut pas par-  
 ler

ler ainsi, dans la supposition du peché originel; qui rend l'homme pecheur, avant qu'il ait pu former aucune habitude.

7. Sur Jerem. XV, 12. \* où il y a dans l'original, *le fer brisera-t-il* (יָרֵחַ הַיָּרֵחַ *hajarouah*) *le fer venu du septentrion?* S. Jerome a traduit, *s'alliera-t-il*. Symmaque avoit mis, *nuira-t-il*, les LXX. & Theodotion, *connoitra-t-il*. „ La raison de cette diversité est manifeste, „ dit-il, car le verbe JARE (*il a lu* „ יָרֵ יָרֵחַ *jareah sans Vau*) qui est en cet „ endroit, selon l'ambiguïté de la „ prononciation, marque de l'amitié, „ ou de la malice. Que si pour la lettre RES, qui est semblable au DALETH, on lit un DALETH, ce „ mot marque de la science, ou de la „ connoissance. *Varietatis causa perspicua est, verbum enim JARE, quod in presenti loco scriptum est, pro ambiguitate enunciationis, & amicitiam sonat & malitiam. Quod si pro RES littera (quæ DALETH litteræ similis est) legatur DALETH, scientiam cognitionemque significat.* J'aurois déjà pu apporter plusieurs exemples semblables, & j'en pourrois encore beaucoup donner dans la suite; par où il

\* Col. 602.

il paroîtroit que S. Jérôme n'avoit pas oui parler des points voyelles des Hebreux, & qu'il s'étoit glissé bien des varietez de lectures, par la ressemblance des lettres. Mais c'est ce que *Louis Cappel* a prouvé si clairement, qu'il n'est pas besoin de s'y arrêter.

8. Dans la Préface du Livre IV.

\* S. Jérôme attaque de nouveau les Pélagiens, sans nommer néanmoins ni *Pelage*, ni *Celestinus*, & trouve sur tout à redire ce qu'ils affuroient, que l'homme pouvoit demeurer sans pecher; état qu'il nomme *impeccantia*, pour traduire le mot Grec ἀναμαρτησία.

9. Sur le Chap. XXIII, 6. S. Jérôme traduit צדקתו *tsidkenou*, qu'il prononçoit SADECENU, *justus noster*, ou *justitia nostra*; ce qui marque encore que la signification propre du mot Hebreu ne lui étoit pas bien connue, puis qu'il confondoit le substantif & l'adjectif.

IV. 1. Sur le Ch. IV. d'Ezechiel \* S. Jérôme rapporte la suite des Rois de Perse, depuis *Darius* fils d'Hystaspe, & après *Xerxès*, il met non seulement *Artaban*, à qui il donne sept mois; mais il donne au suivant le nom de *Xerxès* & le surnom de μακρόχειρ, *long-*

\* Col. 720.

*longue-main*. Il auroit été bon de dire que les autres Auteurs le nomment constamment *Artaxerxès*, & peut-être que c'est comme il faut lire dans *S. Jérôme*. Au moins il nomme ainsi ce Prince, sur le Chap. VII. de *Daniel*. Cela méritoit d'être remarqué.

2. Je croirois que sur le Chap. VI. où il dit : \* *de quibus & Apostolus : & comedunt, inquit, domos viduarum; S. Jérôme* a entendu en effet *S. Paul*, mais que la mémoire l'a trompé ; car il ne cite pas *S. Matthieu* sous ce nom, sur tout lors qu'il s'agit des paroles de *Jésus-Christ*. Je regarderois aussi comme une faute de mémoire cette citation comme de l'Évangile : † *Tale quid & illud Evangelii sonat : est confusio quæ ducit ad mortem, & est confusio quæ ducit ad vitam ; car S. Jérôme* n'a pas accoutumé de citer des passages Apocryphes, sans le marquer. Il semble avoir eu dans l'esprit *Ecclesiastique IV, 20*.

3. Sur le Chap. XXVI. où le Prophète décrit la prise de l'ancienne *Tyr*, qui étoit bâtie sur le continent, au lieu que la nouvelle fut bâtie dans une île, & où il dit que cette ancienne *Tyr* ne seroit jamais rebâtie ; *S. Jérôme*

\* *Col. 728.* † *Col. 807.*

me est fort embarrassé à répondre aux Payens, faute d'avoir su qu'il y avoit eu une Tyr sur le continent, qui étoit ruinée; & que celle, qui avoit été bâtie dans l'île, étoit la nouvelle. *Frere Jean* auroit dû venir à son secours. Le \* Chevalier *Marsham* lui auroit fourni des armes. S. *Ferôme* ne sait si c'est à Nabuchodonosor, ou à Alexandre, qu'il faut attribuer d'avoir comblé le détroit qui séparoit l'île de la terre; mais il est certain que c'est à Alexandre.

4. S. *Ferôme* rapporte sur le Chav. XXVII. de ce Prophete, † une étrange signification du mot JAVAN, en Hebreu יָוָן, qui est, comme l'on fait, le nom de la Grece. *Aiunt Hebræi*, dit-il, *Graciam, id est, Javan interpretari est & non est; quod propriè refertur ad sapientiam secularem; in qua, si rectè aliquid reperiunt, est appellatur: si in contrariam partem, non est.* Je me suis ‡ moqué de cette Ety-mologie, qui ne peut paroître que ridicule à tous ceux, qui entendent la Langue Hebraïque, & qui ont quel-

Tome XVII. C ou

\* *Ad sec. XVIII. rerum Ægypt.*

† *Col. 488.* ‡ *Quest. Hieron. V, 15. pag. 155.*

ou de la composition des mots. La première lettre, qui est un *Jod*, signifie, selon cette étymologie, *ו' jesch*, c'est à dire, *est*; le *Vau*, qui est la seconde, *ו'*, selon sa signification ordinaire; & la troisième, qui est un *Nun*, la même chose que *ן* *non*. Il n'y eut jamais d'exemple d'aucune composition semblable, & si on admettoit cette manière d'expliquer les mots, on trouveroit dans tous tout ce qu'on voudroit. C'est donc là une rêverie Juive, que *S. Jérôme* auroit mieux fait de supprimer; car enfin que ne seroit-il pas permis de rapporter, dans des Commentaires sur la Bible, si l'on y met de semblables fadaïses? Cet exemple fait voir l'opiniâtreté incorrigible du *P. Martianay*; qui dit ici que, si cette Etymologie m'a déplu, elle a plu *studiosis & benevolis lectoribus*. Il devoit ajouter, *& qui Hebraicè nesciebant*. On ne ramenera jamais de rien des gens capables de soutenir de semblables impertinences. On peut leur appliquer avec raison ce mot de \* *S. Jérôme*, *libentius errare cupiunt, quàm aliquid ab æmulo verum discere*.

5. Quoi que je passe une grande quantité d'endroits de *S. Jérôme*, par où

\* *Col. 930.*

où je pourrois montrer que son érudition Hebraïque étoit bien au deffous de ce que nôtre Moine nous en dit, parce que je l'ai assez prouvé, dans mes *Questions Hieronymiennes*; je ne saurois omettre un endroit, sur lequel *Frere Jean* censure fort *Victorius*. C'est sur le Chap. XXXVIII, 13. où il y a le mot de כַּפְּרִים *cbphirim*, qui signifie de *jeunes lions*, au lieu de quoi les LXX. & *Theodotion* ont traduit *des villages*; sur quoi *S. Jérôme* a fait cette remarque: *Ut autem pro catulis leonum, qui Hebraicè dicuntur CHAPHIR, LXX. & Theodotion ponerent villas error perspicuus est. Si enim per Chi litteram scribas, appellatur catulus leonis; sin autem per Ce, quæ Hebraicè dicitur Coph, ager appellatur & villa; unde Capharnaüm, ager pulcherrimus, dicitur. S. Jérôme se trompe, car כַּפִּיר kaphir, avec un Koph, ne signifie rien en Hebreu & les mots כַּפָּר chapbar & כַּפְּרִי cbphir, signifient un village écrits par un Chaph. Capharnaüm se trouve écrit dans les Rabbins כַּפָּר נַחֲבִים Chaphar-nahbum.* Mais il se peut faire, que par corruption on prononçât ce mot, comme s'il avoit été écrit par un Koph. Celui qui a mis l'Hebreu dans l'édition d'E-

*rasme*, qui savoit que ce mot s'écrit toujours par un *Chaph*, & qui ne crovoit pas que S. *Jerôme* pût commettre une semblable bévuë, a soupçonné qu'on devoit lire : *Si enim כפיר per כ litteram in prima & י in ultima syllaba scribas, appellatur catulus leonis. Sin autem sine י, כפיר, ager appellatur & villa.* *Frere Jean* a raison de trouver mauvais que *Victorius* ait mis dans le texte de S. *Jerôme* cette conjecture, qui est trop éloignée de ses paroles; mais il devoit le lui pardonner, parce que ce bon Evêque n'en a usé ainsi, que pour avoir cru son Auteur incapable de se tromper, en une chose comme celle-là. D'ailleurs *Frere Jean* soutient le sentiment de S. *Jerôme*, comme s'il n'y avoit point de difficulté & comme si *כפיר* étoit un véritable mot Hebreu. Pardonnons cette faute à S. *Jerôme*, qui n'avoit point de Dictionnaire, ni de Concordance; mais quelle pénitence imposerons-nous à *Frere Jean*? Il n'y en a point de plus salutaire pour lui, que de lui défendre de ne parler de sa vie de la Langue Hebraïque.

6. Si son Confesseur faisoit bien, il lui imposeroit encore la nécessité de se

se taire sur la Langue Greque, qu'il n'entend pas mieux que l'Hebraïque. C'est ce qui paroît dès qu'il veut se hasarder de faire l'habile là-dessus. Mais il dira qu'il a cela de commun, avec son Auteur, d'avoir su feindre & faire accroire aux ignorans, qu'il y est plus habile, qu'il ne l'est effectivement. Sur le Ch. XL, 43. les LXX. ont traduit **רָבַח**, qui signifie *un rebord*, **רָבַח**, S. Jérôme dit qu'il ne fait si le mot de *gism* est Hebreu, ou Grec. Le mot **רָבַח** est un très-bon mot Grec, qui signifie *un rebord qui avance en dehors*, ce qui est la signification du mot Hebreu, en cet endroit. Que fait là-dessus notre Moine? Il dit, premièrement qu'il a parlé du mot **רָבַח**, sur le livre des Noms Hebraïques col. 199. où il est écrit **רָבַח**, ou **רָבַח**, qui signifie *un bouclier, ou un instrument de guerre*. Si l'on cherche cet endroit, dans le second Tome de son S. Jérôme; il y dit que c'est une sorte d'arme, *genus armorum*, & qu'il faudra consulter *Hesychius, Suidas & Pollux*, pour ne pas confondre un bouclier avec un instrument de guerre, *cum organo bellico*. J'amaï on ne vit un semblable galimathias. Un bouclier

n'est-ce pas une sorte d'arme, ou un instrument de guerre ? Il falloit dire premièrement que γαῖσος étoit une espece de javelot, ou de dard, dont les Gaulois se servoient, & non un bouclier; ce que l'on pouvoit montrer, par un très-grand nombre de passages des Anciens, que l'on trouvera dans l'Ouvrage de feu Mr. *Hody* sur les LXX. Interpretes, Livre II. ch. 8. où il a traité fort au long de ce mot. Pour peu que l'on eût eu de lecture, c'est une chose qu'on ne pouvoit pas ignorer. En second lieu, il ne falloit pas se contenter de dire, comme il fait ici, que γεισιον est une enceinte, que γεισος est un laboureur, & γεισα, ou γεισοι les avances des toits, qui éloignent la pluye des murailles; il falloit consulter *Pollux*, & on auroit appris de lui 1. que l'avance, qui est au dessus d'une porte, s'appelle γεισων ou γεισωμα, comme il le dit \* Liv. I. §. 75 : 2. que c'est l'avance qui étoit au dessus des yeux dans les casques; ce qu'il dit dans le même livre §. 136. On la nommoit ainsi, parce qu'elle repondoit à l'avance des sourcils, dans la tête de l'homme, qu'on nommoit γεισων, comme il le dit au Livre II. §. 49, &

\* Voyez encore le Liv. VII, §. 120.

& 66. On peut comprendre par-là que les LXX. ont eu raison d'appeller *γείον* un rebord élevé, qui étoit autour d'une table, & que sans calomnier S. *Jerôme*, on a sujet de dire qu'il ne peut paroître fort savant en Grec, qu'à quelque *Frere Jean*, qui ne fait ce qu'il dit, quand il s'avise de parler de cette Langue.

D'autres ont remarqué, depuis long-tems, que S. *Jerôme* parloit quelquefois de mots Hebreux, comme s'ils s'écrivoient de même, parce que la prononciation n'en étoit pas éloignée. Un homme, qui auroit jugé des mots Hebreux, par la maniere, dont *Origene* les avoit exprimez en caracteres Grecs dans ses Hexaples, sans regarder la colonne Hebraïque, en auroit jugé de même; ce qui fait croire que S. *Jerôme* se contentoit quelquefois de regarder la colonne, où *Origene* avoit mis l'Hebreu en Lettres Greques. En voici un exemple considerable, tiré du dernier verset du Chap. XL. où le Prophete dit que la longueur du vestibule (du Temple) étoit de vingt coudées, & sa largeur de onze coudées: *ורחב עשרי עשרי* *verohbab baschtthe besre*. S. *Jerôme* fait là-dessus cette remarque, selon l'édition du P. *Martianay*; *pro quo*

quo (latitudinem undecim cubitorum) in Hebræo positum est: **UROB**, id est, & latitudo, **ASTE ESRE**. Quod si ita legatur, undecim significat; si autem pro **ESRE**, id est, decem, legamus **ESER**, non significat decem, sed pronomem qui. Il parle, comme on voit, du mot **וורב** *besre*, que l'on joint à **נורב** *baschtbe* pour signifier onze; comme s'il n'y avoit de difference entre ce mot & **ורב** *ascher*, ou *eser*, comme il le prononce, que la prononciation. Je sai bien que les Lettres Gutturales se confondent quelquefois, mais cela ne se fait jamais dans ces mots. Le P. *Martianay*, qui fait une note sur ce passage, pour marquer les fautes des Editions & des MSS. auroit dû dire un mot de cela; mais ou il ne s'en est pas apperçu, ou il n'a pas voulu faire remarquer le peu d'exactitude de son Auteur. Je pourrois faire quelques autres remarques sur ce passage; mais cet Extrait devient trop long, & j'ometts à dessein diverses choses, qui pourroient être traitées plus commodément en Latin.

8. On pourroit aussi faire quelques remarques sur ce que le P. *Martianay* dit du mot *Meniana* sous la Colonne 1002. où il marque qu'il avoit mal im-

imprimé au Tome II. *mediana* Mais il vaut mieux renvoyer les Lecteurs à *Festus* & à ses Interpretes, ou à *Saumaise* sur *Pescennius Niger*.

9. Sous la Colonne 1067. parce que *S. Jérôme*, en citant l'Oraison Dominicale, dit : *ne nos inducas in tentationem, quam ferre non possumus*; nôtre Moine croit qu'on ajoûtoit autrefois les quatre derniers mots à cette demande de l'Oraison Dominicale; mais ce n'est qu'une explication, que *S. Jérôme* y ajoûte en passant. Il faudroit bien se garder de faire de cela une diverse leçon.

V. 1. A la Colonne 1106. sur le VIII. de Daniel, il falloit mettre *ιλασμός* pour *ειλασμός*, qui est une faute des Copistes, qui confondoient souvent *ι*, & *ει*, comme on le voit par les anciens MSS. Mais *Frere Jean* n'y regarde pas de si près.

2. C'est par le même principe, que sur Daniel IX. Col. 1116. il a imprimé la suite des Rois de Perse, depuis *Darius Nothus*, sur les MSS. & les Editions; sans daigner comparer les noms de ces Rois, avec les Historiens Grecs, ou au moins avec les Chronologues. De-là vient qu'il nomme le pénultieme *Argus*, qui se nomme

constamment *Arsès*. Je ne trouve que le Canon Mathématique, où il est nommé *Arogus*. Cela méritoit une note, mais il en auroit fallu faire plusieurs & d'assez longues, s'il avoit fallu examiner un peu la Chronologie.

VI. J'AI passé le reste legerement, pour avoir un peu plus d'espace pour m'arrêter au livre que le P. *Martianay* intitule, *Défense de l'Erudition de S. Jérôme*, où il tâche de réfuter mes *Questions Hieronymiennes*. Il s'imagine qu'en faisant passer S. Jérôme pour beaucoup plus savant, qu'il n'étoit; il passera lui même pour un savant homme; mais tout le contraire arrivera, & l'on dira que ce n'est-que dans l'esprit des *Freres Jeans*, que S. Jérôme peut passer pour un homme d'une érudition consommée.

r. Il \* commence par l'érudition de ce Pere, dans la Langue Greque, & entreprend de le défendre contre la juste critique de *Joseph Scaliger*; dont le bon Moine n'est pas seulement capable de bien entendre les livres; pour ne pas dire qu'il n'a pas assez de sincérité, pour convenir de ce qui est clair. *Scaliger* avoit montré

\* §. 1.

tré que \* *S. Jérôme* n'avoit pas entendu l'Avant-propos de la Chronique d'*Eusebe*. Nôtre Moine, pour éviter le coup, se met à dire que *S. Jérôme*, n'a pas voulu traduire mot pour mot, mais donner un meilleur sens, que celui d'*Eusebe*. C'est un échappatoire, que l'on pourra employer par tout, où une version ne sera pas absurde. Mais il est faux que le sens de *S. Jérôme* soit meilleur, comme on le connoitra en lisant cet endroit, ou dans l'*Eusebe* de *Scaliger*, ou dans nôtre Moine. Qu'y a-t-il aussi de plus ridicule, que de dire que *S. Jérôme* n'a pas voulu traduire en Latin certaines paroles d'*Eusebe*, † *parce qu'il les entendoit parfaitement*? C'est pourtant ce que répond le P. *Martianay*, qui ose accuser *Scaliger* d'ignorance.

2. Après cela, il passe à un autre, qu'il tâche d'expliquer, & qu'il explique † ridiculement. *Eusebe* avoit dit „ que dans sa Chronique ayant rassemblé la Chronologie de diverses nations & l'ayant mise vis à vis l'une de l'autre, selon le nombre de chaque année, il avoit fait l'ouvrage de son *Canon Chronique*. C'est le

C 6 ti-

\* Voyez Quæst. Hieron. III, 5 & seqq.  
 † Col. 1141. † Col. 1142.

titre de son livre, qui signifie proprement un Catalogue Chronologique. S. *Ferôme* a traduit le commencement : *in presenti autem, stilo eadem tempora contra se invicem ponens*. Je n'avois rien dit de ces mots en particulier, qui expriment assez bien le sens d'*Eusebe*, auquel S. *Ferôme* n'ajoute autre chose que le mot *stilo*, ou *stylo*; que j'avois entendu de la plume, ou du poinçon de S. *Ferôme*, ou de ceux à qui il dictoit, & qui avoient mis vis à vis l'une de l'autre les années de diverses nations. Mais notre docte Bénédictin, après avoir accusé *Scaliger* & moi de n'avoir entendu ni le Grec, ni le Latin, nous apprend que par ces mots *in presenti autem stylo*, il faut entendre le présent Canon Chronologique, parce qu'il est disposé par colonnes, que les Grecs nomment *σύλοι*. Peu de gens pourront s'empêcher de rire, en lisant cette belle explication, par où l'on voit que le bon Moine n'a pas regardé le Grec d'*Eusebe*, ni su faire la construction du Latin de son Auteur. *Eusebe* avoit dit simplement *ἐν τῷ παρόντι*, mais dans le présent livre, ou ouvrage, car il parle ainsi par opposition à son premier livre de Chronologie, dont il a fait mention dans  
les

les paroles précédentes. S. Jérôme a traduit *in presenti*, en sousentendant *libello*, car il avoit dit auparavant, *in priori libello*. Ensuite il dit: *stylo eadem tempora contra se invicem ponens*, où il est visible qu'il faut joindre *stylo* avec *ponens*. Mais Frere Jean n'y a pas pris garde, & est si simple, qu'il s'imagine qu'il persuadera aux Lecteurs, que S. Jérôme a entendu par *stylo* le livre même, disposé par colonnes. Il faut mettre ses mots, car on auroit de la peine à le croire, si on ne les voyoit: *Stylum vocat Canonem Chronicum, quia per stylos, id est, per columnas liber hic est dispositus*:

— *admissi risum teneatis amici?*

Au moins il faudroit que S. Jérôme eût dit *in presentibus stylis*, ou plutôt *columnis*, (car pourquoi se servir d'un mot, que l'on prenoit en un autre sens en Latin?) parce qu'il y a plusieurs colonnes en cet Ouvrage. Il faut être Frere Jean, j'ai presque dit *des Entommures*, pour s'imaginer que *stylus* peut signifier un livre disposé par colonnes. Mais il n'y a que des gens de cette portée, qui puissent parler avec mépris de l'érudition Greque de Joseph Scaliger, & avec admiration

tion de celle du Moine de Bethle-  
hem.

J'avois dit, après *Scaliger*, que *S. Jérôme* n'avoit pas bien traduit *Χρονικῆ* *Κανόν* & *σύνταξιν ἐποισάμην*, par *curioso ordine coaptavi*, parce que *σύνταξις* signifie *un livre*, un *ouvrage*, aussi bien que *σύνταγμα*. Le bon homme, qui explique ce mot, non par l'usage, mais par l'étymologie, s'imagine que *σύνταξις* signifie *ordinis compositio*; mais il se trompe, l'usage l'emporte à tous momens sur l'étymologie. Je le lui prouve, par *Eusebe* & par *S. Jérôme*, qui est son oracle. *Eusebe* avoit dit un peu auparavant, *ἐν μὲν τῇ πρὸ ταύτης συντάξει*, que *S. Jérôme* a bien traduit: *in priori libello*. Après cette autorité, il ne sera pas besoin que je le renvoie à *Suidas*, & aux autres Dictionnaires, pour apprendre que *σύνταξις* signifie *un Ecrit*, *un Livre*.

3. Il parle de quelques autres endroits de moindre conséquence, contre *Scaliger*; dont on pourra juger, en comparant ce que dit nôtre Moine, avec les sentimens de ce grand homme. Je ne puis pas m'y arrêter ici. J'avois dit que *Scaliger* avoit repris avec raison *S. Jérôme*; en expliquant *Ilii Persis*, qui est dans ce Pere,  
par

par Ἰλίου ἄλωσις, ce qui marque qu'il devoit traduire *Ilii exscidium*. Là-dessus nôtre Moine m'accuse de mensonge, comme si j'avois dit que *Scaliger* censure en termes formels S. Jérôme. Il suffit que sa note fasse voir qu'il a mal fait de retenir le mot de *Persis*, puisque c'est la même chose que Ἀλωσις. Il m'accuse en suite d'une triple ignorance. La première est d'avoir dit que πέρσις est un mot rare, & pour prouver le contraire il dit qu'on le trouve dans *Scapula*; dictionnaire, que l'on met entre les mains des enfans. Mais le bon homme ne fait pas que *Scapula*, qui est un abrégé du Thésor d'*Henry Etienne*, contient non seulement les mots communs, mais encore bien des mots rares, qu'*Henry Etienne* n'a pas négligé de remarquer, quand il les a rencontrés. On appelle un mot rare, non seulement un mot, qui se trouve peu dans les Dictionnaires; mais aussi un mot, que l'on rencontre rarement dans les anciens Auteurs, & c'est-là la propre signification de cette expression. Aussi *Henri Etienne* & *Scapula* ne citent-ils qu'un endroit d'*Aristote*, où il se trouve. L'autre c'est que je n'ai pas su que les Anciens citoient souvent les titres des

des Livres en Grec. Il se trompe, car c'est une chose trop commune, & cela ne fait rien ici, où S. *Jerome* cite ce titre en Latin, *Ilii Persis*, car il auroit fallu dire Ἰλίου πέρσις. La troisième ignorance, dont il prétend me convaincre, c'est que j'aurois dû voir par la version de la préface d'*Eusebe*, que S. *Jerome* savoit ce que ce mot veut dire. Il y a, dans cette traduction: *post quos facta est Trojanae urbis everfio*, ce qui fait voir que S. *Jerome* a su que ces mots Ἰλίου πέρσις signifioient *Ilii everfio*. Mais pour s'assurer de cela, il faudroit avoir le texte Grec d'*Eusebe*, que nous n'avons point; car qui a dit à nôtre Moine, qu'il y avoit ici ce mot, dans l'Original? Ne pourroit-il pas y avoir eu ἀνάστωσις, ou ἀνασάτωσις, ou ἀναίρεσις, ou quelque autre mot different de πέρσις? S. *Jerome* d'ailleurs ne traduit pas si exactement, puis qu'il traduit ici Ἰλίου ἄλωσις *Troiae captivitas*, ce qui est proprement αἰχμαλωσία & non ἄλωσις, qui signifie prise & non captivité. Il falloit plutôt mettre *expugnatio*, ou prendre quelque autre tour. Après cela, qu'on juge de la hardiesse de nôtre Moine Gascon, qui s'écrie là-dessus que mes amis, ou ceux qui parlent

lent

lent bien de moi devoient avoir honte. Mais dès qu'on a fait un faux pas, comme il avoit fait, en m'attaquant odieusement, sur ce que j'avois dit que *S. Jerome* s'étoit laissé tromper, & qu'on est relevé, comme on le mérite; aulieu de se taire, si l'on ne veut pas reconnoître qu'on a tort, on s'arme d'une hardiesse & d'une mauvaise foi, que je ne veux pas nommer par son nom.

4. Il dit, par ce principe, que je n'ai pu objecter d'autre faute à *S. Jerome*, dans la version des deux livres de la Chronologie d'*Ensebe*. Mais les Lecteurs n'ont qu'à parcourir les remarques de *Scaliger*, pour s'affurer du contraire; ce n'est pas ici un lieu propre à m'étendre là-dessus. D'ailleurs nous n'avons pas par tout le Grec d'*Ensebe*, tel qu'il étoit sorti de ses mains, mais tel que *Scaliger* l'a pû recueillir de *George Syncelle* & d'autres Auteurs, & ce Grec ne répond quelquefois en aucune maniere au Latin de *S. Jerome*; de sorte qu'on ne peut pas toujours juger par-là s'il a bien, ou mal traduit. Mais voyez ci-dessous, nomb. 8.

5. Nôtre Moine tâche de défendre les endroits du livre des *Lieux Hebreux*, ou de la Palestine, où *S. Jerome*

*me*

me s'est visiblement trompé. Comme *Frere Jean* est un homme sans honte, aussi bien que sans savoir, il se contente de diffimuler, de nier, & d'assurer tout ce qu'il trouve à propos; sans penser que les Lecteurs ont des yeux & du jugement, pour lire & pour examiner ce que j'ai dit, aussi bien que ce qu'il replique. Avec quelque hardiesse qu'il parle, il n'y a personne, qui soit tant soit peu versé dans ces sortes de choses, qui ne voye bien, qu'il parle de choses qu'il n'entend point. Le tour de son langage, & toute sa maniere de raisonner & de prouver ce qu'il entreprend de montrer font voir, plus clairement que jamais, qu'il n'étoit nullement capable de publier *S. Jérôme*. En voici quelques exemples sensibles. I. J'avois\* dit que je m'étonnois que *S. Jérôme* eût traduit en parlant de l'Arche, dont on disoit alors que l'on montroit encore des restes sur la montagne d'Ararat, le mot *λείψανα*, par *vestigia & monumenta*; qui sont des mots visiblement obscurs & incommodes, au lieu de *reliquia*. Le *P. Martianay* me cite là-dessus *Nizolius*, qui explique *vestigium* par *reliquia & monumentum*; mais quand

\* *Quest. Hieron. III, 14. & seq.*

quand je dirai que *Nizolius* a mal à propos mis ces mots ensemble comme synonymes, personne n'en doutera que ceux, qui n'entendent pas le Latin. II. J'avois dit encore que *S. Jérôme* avoit mal traduit *convixēto gaudebat*, au lieu de *convivabatur*, & j'avois ajouté que le *P. Martianay* s'en étoit apperçu, puis qu'il avoit traduit au dessous ce même mot Grec *convivabatur*. Que répond-il? Il dit que c'est un mensonge. Pourquoi donc ne traduisoit-il pas comme *S. Jérôme*? Un autre mensonge, selon lui, c'est que *S. Jérôme* avoit eu égard à l'étymologie du mot, pour traduire comme il a fait. Mais autrement ce seroit une impertinence, que de traduire, sans avoir égard à l'étymologie, ni à l'usage; car enfin *convivari* & *gaudere* ne sont pas la même chose, & c'est une négligence ridicule dans le stile, que de les confondre. III. J'avois encore dit qu'*ἀνέβαιος* ne devoit pas être traduit *egressus*, ou *exitus*, mais *locus in quem fit excensio*, en parlant du débarquement de *Noë*. Notre Moine n'a pas entendu ce que je disois, car il se met à prouver que le mot *ἀνέβαιος* signifie la sortie, ou la descente que l'on fait d'un vaisseau, comme

me si quelcun en doutoit. Il s'agit du mot *ἀπὸ βάρησον*, qui signifie le lieu, où l'on débarque, & non l'action de débarquer, comme *exitus*, ou *egressus*.

IV. Dans le passage Grec de *Berose*, que S. *Jérôme* traduit-là, la montagne sur laquelle Noé débarqua est nommée une *grande* montagne. J'avois dit que S. *Jérôme* avoit mal fait d'omettre ce mot. Nôtre Moine dit que cela s'entend de soi même; mais puis que *Berose* l'avoit mis, pourquoi ne le pas mettre ? étoit-ce une si grande superfluité ? Nullement, mais c'est que le Moine de Bethlehem traduisoit fort négligemment. V. C'est par la même négligence qu'il change le singulier, dont *Berose* s'étoit servi, en parlant de Noé, en un pluriel. A quoi bon changer ainsi ce que l'on traduit ?

6. J'avois remarqué que *ὑπὲρ τῶν Σοδομῆων* (& non *ὑπὲρ τῶν Σοδομῆων*, qui est un solecisme & un barbarisme, que nôtre Moine devoit corriger) signifie *au dessus du pais de Sodome*, c'est à dire, au Nord de ce pais-là, selon l'usage ordinaire des Géographes. S. *Jérôme*, qui n'entendoit pas ce que cela vouloit dire, a traduit *in supercilio Sodomorum*, ce qui ne se dit que

que d'une montagne. Nôtre Moine, qui est auffi habile en Latin qu'en Grec, dit que cela veut dire, dans les endroits les plus élevez du pais de Sodome; mais si le Latin signifioit cela, au moins le Grec ne le signifioit pas, & il auroit mal traduit, & comme s'il y avoit: *ἐν τῷ ὑπερτάτῳ τῷ Σοδομίτιδι*.

7. J'avois trouvé à redire que S. Jérôme eût traduit βασιλειον *regnum*, parce que ce mot signifie *regia*, ou le palais royal. Nôtre Moine soutient que βασιλειον se trouve dans le sens de *royaume*, dans l'Écriture. Quand cela seroit, il ne s'ensuivroit pas qu'on pût appeller *Hebron*, ville où David demuroit, avant que d'avoir pris *Jerusalem*, le *royaume de David*; on voit bien que ce n'étoit alors que la *Ville Royale*, & que son *Royaume* s'étendoit sur toute la *Tribu de Juda*. Mais il n'est pas vrai que *Proverb. XVIII, 9. τεθεμελιωμένον βασιλειον* signifie *regnum fundatum*. *Frere Jean* qui ne veut pas se fier, pour la *Langue Greque*, à *Scaliger* qui en savoit plus, que tous les *Bénédictins* n'en ont jamais su, quoi qu'il y ait eu, & qu'il y ait encore d'habiles gens parmi eux; ne devoit pas se fier à la version *Latine* de celle

le

le des LXX. qui n'est nullement exacte. Il falloit regarder l'Hebreu où il y a *מלכות* *armon*, qui signifie un palais & non un Royaume, & avoir égard à l'usage de la Langue Greque. On auroit compris par-là qu'il falloit traduire le Grec ici, *regia fundata*.

8. Ce mot m'engage à faire ici une petite digression, parce que S. *Jerôme* s'y est encore trompé, en un autre endroit, & que l'on verra par-là que j'aurois pu produire bien d'autres endroits, où il a mal entendu *Eusebe*. C'est sur l'an M DCCC LXXVIII. du Canon Chronologique, où *Eusebe*, en parlant d'Antigonus, dit: Ἀντίγονος τῆ Ἰουδαίων βασιλεία ἐκπρασῆς καὶ πολλὰ διαμαχεσάμενος ἀναιρέεται. C'est à dire, *Antigonus s'étant rendu maître du Royaume des Juifs & ayant beaucoup combattu est tué*. Au lieu de cela, S. *Jerôme* fait dire à *Eusebe*, qu'Antigonus fut enfin tué, en se battant contre les Juifs: *Antigonus contra Judæos dimicans tandem occiditur*. Ce qu'*Eusebe* dit de la mort d'Antigonus n'est pas vrai, comme *Scaliger* le remarque très-bien; mais la traduction de S. *Jerôme* n'est pas plus conforme à la vérité, & est de plus très-infidèle.

le. *Ἐπανιστάται* ne signifie pas *combatre*, mais *se rebeller*, ou *se rendre maître*. S. Jérôme a mal traduit sur l'année MM CII. *ἱπανασάντες Ῥωμαίοις*, *dimicantes adversum Romanos*, selon la remarque du même Scaliger. Il falloit traduire *cùm rebellassent*. Ensuite Eusebe dit, après avoir parlé de la mort d'Antigonus : *ἐνταῦθα καταλήγει τὸ τῶν Ἰουδαίων βασιλείον*, ce qui signifie : *ici finit la race* (car il faut sousentendre *γένος*, ou quelque chose semblable) *royale des Juifs*. S. Jérôme, qui n'entendoit pas cette expression, a traduit : *Jerusalem regnum destructum est*, ce qui est faux, car Herode regna à Jerusalem. Ceux qui continueront à feuilleter les remarques de ce sçavant homme y verront bien d'autres fautes de l'Interprete d'Eusebe. Voyez pag. 164. col. 1. pag. 165. col. 1. pag. 170. col. 2, &c.

9. Nôtre Moine se fâche ridiculement de ce qu'en parlant Grec, j'ai nommé le Roi de France *Roi des Celtes*, parce qu'il est de plus *Roi des Francs*. Mais s'il ne fait pas l'étendue du mot de *Celte*, qu'il consulte *Cluverius*, ou *Cellarius* & il lui apprendront que ce mot n'est que trop général.

10. Je

10. Je ne m'arrêterai pas beaucoup sur Σοδομίτης pour Σοδομίτις, & Ἀμαλκήτης pour Ἀμαλκήτις, car le P. *Martianay* ne prouve nullement que ni *Bonfrerius*, ni lui, aient sù que c'étoit une faute grossiere; puis qu'ils ne l'ont pas corrigée, comme il falloit le faire en plusieurs endroits. C'est tout de même, que si on laissoit dans un Auteur Latin *Italus* pour *Italia*, & qu'on fît semblant de l'avoir su, quand on en seroit averti. J'ai dit aussi qu'ils ne s'étoit pas souvenu que les Copistes Grecs mettent souvent un *ι* pour un *ι*. Là-dessus le P. *Martianay* cite un passage, où il dit qu'il y avoit dans ses MSS. Σιθ pour Σηθ. Mais cela ne fait pas voir qu'il l'eût présent à l'esprit, quand il le falloit, & c'est tout ce que j'ai dit. Il dit qu'il a mis sur *Beth-saida* γεησαεῖτις pour γεησαερίτης. Il a eu raison, mais comme il n'étoit pas assuré de ce qu'il faisoit, faute de posséder assez bien les premiers principes de la Langue Greque; il n'osoit rien assurer, dans sa note, & laissoit ces sortes de choses au jugement des Savans. S'il avoit su que γεησαερίτης étoit masculin & λίμνη féminin, il n'auroit pas douté que ce ne fût un solecisme. Mais ce qu'il y a de plus

ridi-

ridicule c'est qu'il dit qu'on a pû écrire *Amalecites* & *Amalecitis*, comme a écrit *omnes* & *omnis*; comme s'il s'agissoit d'un mot Latin, & comme si en Grec *Ἀμαληκίτης* & *Ἀμαληκίτις* pouvoient passer pour la même chose. Il faut être tout à fait *Frere Jean*, ou *Frere Coupecbou*, pour commettre des fautes comme celles-là & ne comprendre pas qu'on a tort, quand on en est averti. Mais il faut avoir très-peu de sincerité & encore moins d'humilité, pour se soulever contre des avertissemens si bien fondez, & pour dire des injures à ceux qui les font.

II. J'avois repris, en passant, S. *Ferôme* de ce qu'il avoit traduit *Ἰταρεία ἢ καὶ Τετραχωνίτις*, *Iturea* & *Trechonitis*, & il est visible que c'est traduire d'une maniere incommode. Nôtre Moine le défend aigrement, & montre que l'Interprete d'*Eusebe* a bien traduit *ἢ καὶ quæ* & , en d'autres endroits. Pourquoi ne le faisoit-il pas par tout? N'a-t-on pas sujet de soupçonner qu'un homme n'entend pas bien une Langue, qui traduit une expression tantôt bien & tantôt mal?

\* *Quæst. Hieron. III, 19.*

12. On auroit crû que \* *Frere Jean* alloit tâcher de faire paroître ici son érudition, en réfutant pied à pied mes *Questions Hieronymiennes*; mais par le conseil de ses amis, à ce qu'il dit, il en prend seulement quelques endroits. Ses amis auroient mieux fait de lui conseiller de se taire tout à fait, que de se hasarder de nouveau à montrer qu'il n'entend rien, dans les matieres qu'il traite, & qu'il a aussi peu de sincerité que d'érudition. Son silence ne vient nullement de la complaisance; qu'il a pour ses amis, mais de l'impossibilité, où il étoit de repliquer rien de raisonnable, C'est ce qu'on pourra voir, par l'échantillon qu'il en donne. Cela sera d'autant plutôt fait, que je ne rapporterai que ce qu'il nie ici précisément; sans l'imiter, dans la méthode, qu'il employe pour grossir son *Traité*, & qui consiste en de pures répétitions. 1. Je lui soutiens que *tous* les *Grammairiens Hebreux*, sans en excepter un seul, enseignent que tous les mots Hebreux commencent par des consonnes. Toutes les voyelles suivent les consonnes, dans le commencement des mots. Le *Vau* n'est ja-

mais

\* §. 2, col. 1152.

mais \* voyelle, soit qu'on le prononce, comme je viens de l'écrire, soit qu'on le lise *Wau*, comme le double W des nations du Nord ; chez qui c'est une consonne, ou une lettre qui ne fait point de son d'elle même. Une preuve évidente de cela, c'est qu'on ne met pas moins sous cette consonne toutes les voyelles, que sous les autres, & que s'il n'y en avoit point on ne pourroit pas la prononcer. Je sais que le *Vau*, ou *Wau* sert à former le *Cholem* & le *Schourek*, ou l'O & l'OU, au milieu des mots & qu'alors il n'a point de son. Mais quand il est au commencement du mot, je croirois que pour le bien prononcer, il faudroit prononcer WOU, selon le génie des Langues Orientales. Pour ce qui est dans le milieu du mot, quand il est doublé, comme dans *וַיְשִׁיבָהּ* *tsivvah*, je croirois que c'étoit un véritable V consonne ; au moins je ne comprend pas bien comment on peut doubler un W. Ainsi je voudrois joindre les deux sentimens des Grammairiens & dire que le ו est un *Vau* & un *Wau*. Si le P. *Dufour* avoit fait reflexion là-dessus,

D 2 il

\* Par inadvertence il y a dans les *Qu. Hieron.* p. 88, l. 7. consonans, pour vocale, comme la suite le montre.

il n'auroit pas pu traiter à tous égards le sentiment de ceux qui lisent *Vau*, comme contraire à la vérité. Je ne croi néanmoins pas que lui même eût osé dire que le *Vau* est une voyelle, puis que de lui même il n'a aucun son, si on n'y ajoute des points.

13. Pour les Diphthongues Hebraïques, on n'en peut nullement douter, à moins qu'on ne nie, que les sons AI, EU, OI, OUI ne soient des Diphthongues, contre la prononciation de tous les Anciens & les Modernes, l'usage des Langues Orientales, & l'analogie de toutes les Langues. S'il y a quelque peu de Grammairiens, qui n'aient pas parlé des Diphthongues, c'est plutôt par oubli, que pour ne les avoir pas crues; car il n'y en a jamais eu, qui ait douté qu'on ne dût prononcer, par exemple, *adonai* אדוני & *galoui* גלוי. Il n'y a que des Freres Jeans, ou des Moines entêtez & de mauvaise foi, qui en puissent disconvenir, à moins qu'ils ne sachent pas lire en Hebreu. Pour les Diphthongues chimeriques de S. Jérôme, on les a assez réfutées & notre Moine n'ajoute rien à ce qu'il a dit.

14. Je n'ai jamais dit que la voyelle *Aleph* dût être toujours prononcée  
A,

A, car je n'ai jamais cru que ce fût une voyelle; \* mais j'ai dit que si c'en étoit une, ce devoit être l'A, & j'ai prouvé qu'elle ne l'étoit point, parce que la figure de l'*Aleph* se joint avec tous les points, ou les cinq voyelles. Nôtre Moine m'attribue ses propres rêveries; & il est si glorieux que lors qu'il n'a rien à dire contre la raison, & l'usage, il ne veut néanmoins convenir de rien.

15. J'avois dit que, si les mots Hebreux font bien écrits en Latin, dans les MSS. de nôtre Moine, S. *Ferôme* n'entendoit pas la construction Hebraïque, lors qu'il avoit dit qu'AME-SA DOR דור חמישה signifie *quinta generatio*, parce que דור est masculin & חמישה féminin, & qu'il faut dire דור חמישי *dor bhamischi*. Nôtre Moine après m'avoir étrangement insulté & pris les vivans & la posterité, pour témoins de mon ignorance, dit que חמישה est masculin. Cela est vrai, mais c'est dans les nombres *cardinaux* & non dans les *ordinaux*, comme parlent les Grammairiens; & c'est des *ordinaux* qu'il s'agit ici, & non des *cardinaux*; puisque S. *Ferôme* veut dire *quinta generatio* & non *quinque generationes*.

D 3

Voilà

\* *Quest. Hieron. p. 86.*

Voilà déjà un exemple remarquable d'une ignorance honteuse, ou d'une mauvaise foi intolérable. En voici encore un autre. Il soutient que l'on dit au féminin des nombres *ordinaux* חמישה ce qui est entièrement faux, car on ne dit que חמישית *hhamischith*. Je le défie d'en produire un exemple; & quand il en produiroit, cela ne serviroit de rien ici, où il s'agit d'un masculin. Mais, dit-il, j'ai dit que les nombres ordinaux forment leur féminin en ת *ith*, excepté ראשונה *richonah*, première. Que fait-il, pour prouver le contraire? Il dit que depuis deux, jusqu'à dix, les féminins des nombres ordinaux se terminent tant en יה *ijah* qu'en ת *ith*; & il se fonde pour cela I. sur l'autorité de *Pagnin*, qui dit sur שני *scheni*, qu'on disoit שנית *schenith* & שניה au féminin: II. sur le P. *du Four*, *Benedictin*, qui le dit dans sa Grammaire Hébraïque & III. sur des exemples d'Ésaïe & de Jérémie. Mais pour les deux premiers, comme ils n'apportent aucun exemple, & qu'il ne leur étoit pas permis de faire une Langue Hébraïque à plaisir, je ne fais aucun cas de leur autorité. Il ne faut pas raisonner sur l'Analogie, mais sur l'Usage. Dans  
Ésaïe

Esaie XV, 5. XIX, 24. & Jer. XLVIII, 34. שלשה ne signifie nullement *la troisième*. C'est l'épithete d'une genisse de trois ans. Voiez *Sam. Bochart* dans son Hieroz. P. 1. Liv. II. cap. 28. col. 275. Ainsi voilà tout ce que dit nôtre Moine en fumée, & toutes ses insolences retombent sur lui. C'est au Public à juger, si Mr. *Simon* avoit beaucoup de tort de dire que des gens faits comme lui, quand ils ont des MSS. sont *des ânes chargez de parchemins*. On ne voit ici ni savoir, ni bonne foi, mais une hardiesse incroyable; comme si par-là on pouvoit tromper le Public, & comme s'il suffisoit de duper quelque peu de gens, qui n'entendent point ces matieres, pour un peu de tems; sans se mettre en peine de la suite. Outre cela, si tout ce qu'il dit étoit vrai, il ne faudroit pas dire חמישה ou *amesa*, comme il dit, au féminin, mais חמישה *amesija*; & de plus cela ne serviroit de rien à justifier S. *Jerôme*, parce que 1. il faut ici un masculin, & non un féminin. 2. il faut un masculin qui suive le substantif, car c'est-là l'ordre de la construction Hebraïque. Il s'agit ici d'un nombre *ordinal* & non *cardinal*, qui doit suivre & non précéder. Ainsi c'est en-

core en vain que nôtre Moine produit des exemples, où les nombres cardinaux précèdent le substantif; personne ne l'a jamais nié. S'il ne s'est pas apperçu lui même de son mauvais raisonnement, il faudra avouër, qu'il est bien digne de l'éloge que Mr. *Simon* lui a donné, ou bien passionné; mais il y a apparence qu'il est l'un & l'autre. C'est par le même principe qu'il dit que *ב'שון* *amufim* signifie cinq au pluriel; car ce mot ne signifie ni *quinti*, ni *quini*, qui est *quinque plurali numero*, comme parle S. *Jerôme*. Pour cela, il faudroit dire *ב'שון* *bhamischim*, & c'est ce que j'avois dit & que la colere de *Frere Jean* ne lui a pas permis de lire.

16. Comme il ne répond qu'en peu de mots, & qui ne signifient rien, aux preuves que le P. *Jean Morin* avoit données, pour faire voir que S. *Jerôme* n'entendoit pas la grammaire Hébraïque; je ne m'y arrêterai pas, non plus qu'aux louanges de la Vulgate, qu'il tire de *Cappel* & de *Walton*. Ces habiles gens louoient ce qu'il y a de louable & n'en connoissoient pas moins les défauts, comme il paroît assez, par plusieurs endroits de *Cappel*. Je l'ai déjà remarqué, & il n'est



même, & qui n'étoit en usage que parmi la populace. Imiter, en écrivant en Latin, tout ce que disent les Esclaves des Comedies de *Plaute*; c'est la même chose qu'imiter les servantes de celles de *Moliere*, en écrivant en François. Dans des livres sérieux, on doit suivre l'usage de ceux qui sont d'un ordre plus relevé, & non le stile des valets & des servantes. *Frere Jean* ne persuadera pas par-là qu'il a lû les bons Auteurs; une demi-page de son stile fait trop connoître, qu'il a passé son tems à toute autre chose qu'à cela; & il ne persuadera jamais à personne qu'il sâche le bon usage de la Langue Latine, qu'à ceux qui ne l'entendent pas & qui voudront bien l'en croire sur sa parole.

19. J'avois jugé que *recludere*, pour renfermer, étoit barbare, & j'avois eu de la peine à l'attribuer à *S. Jerôme*; quoi que je fusse que ce mot se trouve dans la Version Latine du V. T. Je soupçonnois que c'étoit un mot de l'ancienne Version. Le *P. Martianay* trouve à propos qu'il soit de *S. Jerôme*. Je ne m'y oppose pas, puis qu'il le veut, & j'avouerai même que j'avois eu trop bonne opinion de la Latinité de ce Pere. *Frere Jean* s'étend  
sur

fur des choses de nulle conséquence, & ne répond pas à la vintième partie de celles, qui sont essentielles.

20. Je m'étois moqué du P. *Martianay*, de ce qu'il remarquoit qu'il y avoit dans les MSS. *omnis dies*, *omnes dies*, & *omnibus diebus*; comme si c'étoient des varietez considerables; aulieu que les deux premieres manieres d'écrire ne sont que de differentes orthographe, parce que les Anciens terminoient également en *IS* & *ES* les accusatifs pluriels des noms, qui sont *IUM* au Genitif pluriel. Il produit là-dessus un passage d'un livre qu'il avoit fait, sept ans, dit-il, avant les *Questions Hieronymiennes*, où il avoit dit que les Anciens mettoient souvent un *I* pour un *E*. Mais d'où vient qu'il ne faisoit pas usage de cette remarque sur le Chap. VI, 8. des Nombres? C'est qu'il ne savoit pas la raison de ce changement, qui ne se fait pas par tout, mais seulement dans les noms, dont j'ai parlé. Il faut lire là-dessus l'endroit du Cardinal *Noris* que \* j'ai indiqué, qui étoit un tout autre homme que notre Moine. J'ai dit qu'*omnibus diebus*, pour *omnes dies*, ou *omnis dies*, étoit une dépravation, parce

D 6

que

\* *Quest. Hier. X, 10.*

## 84 BIBLIOTHEQUE

que ceux, qui n'entendoient pas la première maniere de lire, avoient cru qu'il falloit *omnibus*, comme si *omnes*, ou *omnis dies* n'étoit pas bon Latin. Mais il n'y a point de dépravation dans la chose, & je n'ai pas pu soupçonner qu'il y en eût, puisque j'approuvois la première maniere de lire, *omnes dies*, & que j'avois moi même traduit, *omnibus diebus*, dans cet endroit des Nombres. Après cela, il faut être aveugle, pour m'accuser ici d'avoir traité de corruption ce qui est dans l'Original, & dire que j'abandonne la foi, comme fait *Frere Jean*.

20. Il me renvoye au P. l'*Epineuil* Jesuite mort depuis peu, qui étoit aussi docte & d'aussi bonne foi que lui. Je lui ai répondu dans l'édition des *Mémoires de Trevoux*, qui se faisoit ici; je ne m'y arrêterai point. Ce Jesuite n'étoit qu'un pédant, sans érudition & sans goût, comme tout Paris le fait.

21. J'avois remarqué, \* en peu de mots, que notre Moine avoit mal traduit *ἀπὸ τῶν φοινίκων βλάτα ὑψιστοί*, *coram palmis ramos palmæ trahunt*, & qu'il falloit traduire, *pro dactylis ramos palmæ trahentibus*, que j'ai expliqué dans l'*Ars Critica*. Mr. *Carel*, qui est un

Pré-

\* *Quest. Hieron. IX, 10.*

Prêtre de Savoie & un honête homme, a cru qu'on devoit expliquer autrement ce passage. Comme la chose n'est pas claire, chacun peut conjecturer, comme il veut, & je n'ai garde d'y trouver à redire, ni d'entreprendre même de refuter ceux, qui sont d'un autre sentiment, que moi. Mais le P. *Martianay* m'objecte ce que Mr. *Carel* dit, que *σύπευ* ne signifie pas *cueuillir*, mais *tirer*. Je ne l'ai pas traduit autrement, comme le dit *Frere Jean*. Il n'y a qu'à voir l'*Ars Critica P. III. Sect. 1. Cap. XIII, 25*. Je suis persuadé que *σύπευ* signifie *tirer*, & que S. *Ferôme* s'est servi de ce proverbe, pour marquer l'action de ceux, qui au lieu de cueuillir des fruits, *tireroient* vainement des branches steriles. Mais nôtre *Bénédictin*, qui ne sent pas le galimathias, qu'il y a à dire, *coram palmis ramos palmae trabunt*, se met à prouver que *ἀντι* signifie *vis à vis*, & qu'*ἀντι* *διανοίας* *φάσθαι* est *parler devant sa maîtresse*. Mais ce n'est pas-là *ἀντι*, pour *coram*. Outre que *coram* ne se dit guere bien que des personnes, comment peut-on tirer les branches d'un arbre, que devant un arbre?

22. J'ai dit, & tout homme raisonnable le dira avec moi, qu'il falloit

savoir la Grammaire Hebraïque, pour donner au Public S. *Jerome*; & cela paroît clairement, par le nombre de fautes grossieres, que l'on a reprochées à *Frere Jean* & qu'il n'auroit pas commises, s'il eût su la Grammaire. Mais j'ai dit aussi & je le redis encore, qu'il ne faut pas regler la prononciation de S. *Jerôme*, sur celle des *Masorethes*. Il n'y a point là de contradiction. Si le P. *Martianuy* avoit su un peu de Grammaire, il auroit sù que toutes les Syllabes chez les Hebreux, commencent par des consonnes, que l'on ne peut pas dire que les *Lettres Gutturales* sont des voyelles, & que dans la Langue Hebraïque la consonne, au commencement des mots, se prononce toujours avant la voyelle. Il ne rediroit pas ici la même chose, & il n'objecteroit pas le *Schourek* au commencement du mot, comme il fait, & son *Pere du Four*. Ce *Bénédictin* dit: que le *Scheva* se lit après une voyelle longue, excepté le *Schourek* du commencement, comme וַוּ ou vno, en deux syllabes. Je pourrois dire que sa regle ne vaut rien, parce que le ו ne doit pas être joint avec le *Schourek* pour faire une syllabe, comme si l'on lisoit *oub-no*. Une consonne & une  
VO-

voyelle longue suffisent pour faire une syllabe & le ו doit être joint avec la ו suivant, *ou bno*. Mais supposons que la Regle soit bonne, car ce n'est pas de quoi il s'agit ici; je dis que nôtre Moine se trompe grossièrement, en concluant de-là que le *Vau* du commencement est donc une voyelle. C'est le *Schourek* qui est une voyelle & non le *Vau*, & son *P. du Four* n'étoit pas si ridicule, que de mettre le *Vau* entre les voyelles, dont il parle de même que les autres Grammairiens Hebreux. J'ai déjà dit qu'il y a de l'apparence, qu'on prononçoit וּבְנוֹ non *oubno*, mais *Woubno*, & de même dans tous les autres mots, qui commençoient par un *Schourek*. Les Arabes prononcent de même *wa*, qui signifie و. Il faut d'ailleurs remarquer que le *Schourek* n'est pas de l'essence du mot, mais qu'il signifie و, & qu'aucun mot *Hebreu* simple ne commence par-là, ni même par un *Vau*, excepté le seul nom de la lettre *Vau*. Si l'on avoit regardé le *Schourek* comme une voyelle, qui se prononce par elle même & sans consonne; on auroit formé des racines & des dérivez, qui auroient commencé par-là, au lieu qu'il n'y en a point.

23. Nôtre Moine objecte encore  
le

le *Pathach dérobé* de la fin des mots, comme en אֱלֹהַי *eloah*, que l'on prononce avant la syllabe; mais c'est un cas tout particulier. Les lettres sous lesquelles on le met, savoir, les Gutturales, ne reçoivent jamais ce *Pathach* qu'à la fin du mot, & point au commencement. La raison de ce *Pathach*, c'est que les Gutturales ne reçoivent point de Scheva, ou d'E court, sous elles, & que l'on y met le *Pathach dérobé*, pour leur donner quelque son. Mais il est difficile de savoir bien exactement comment les Anciens prononçoient ces mots. S. *Ferôme* écrivoit ELOE, & JOSUE, ce que nous écrivions ELOAH & JOSUAH. Il faudroit avoir ouï la prononciation de ceux, à qui cette Langue étoit maternelle, pour savoir comment ils faisoient entendre les Lettres Gutturales de la fin des mots. Mais quoi qu'il en soit, cela ne conclut rien, pour le commencement. Je ne sais pourquoi *Frere Jean* joint aux mots, qui finissent par un *Pathach dérobé*, le mot יהוה qu'on ne doit jamais prononcer comme on l'écrit, mais *Elobe*, *Elobim* & *Adonai*; au lieu que les ignorans, comme moi, dit-il, le prononcent *Jehove*, *Jehovi* & *Jehova*. Cela ne fait

fait rien à la question, dont il s'agit. D'ailleurs quoi que je me serve du mot *Jehova*, pour suivre la coutume moderne, je n'ai jamais cru que ce fût la véritable prononciation du mot, & je l'ai prouvé même sur Exod. III, 15. Il ne faut pas disputer sur le son d'un mot, quand on est d'accord de la chose, & c'est pourquoi j'ai toujours exprimé יהוה par *Jehova*; quand même il y avoit dessous les points d'*Elohim*. Mais je croi d'un autre côté, que ce n'est que par une pure superstition Judaïque, que l'on n'a pas voulu prononcer ce mot; comme il devoit l'être, & qu'on lui a substitué les mots d'*Elohim* & d'*Adonai*; au lieu de dire *Jahvoh*, ou *Jahavoh*, qui est, comme je croi, sa vraie prononciation.

24. Enfin *Frere Jean*, pour prouver que les mots Hebreux commencent par des voyelles (apparemment à ceux qui ne savent pas lire en Hebreu) apporte des noms propres, comme *Adam*, *Eve*, *Abel*, *Abraham* &c. Mais on lui a déjà montré que les Gutturales, par où ces mots commencent, ne sont pas plus des voyelles que l'H des Latins, ou le *Chi* des Grecs, qui n'ont aucun son que par les voyelles qu'on leur

leur joint. Tous les Grammairiens Arabes & Syriaques enseignent la même chose, de leurs consonnes & de leur voyelles, que les Hebreux; parce que leurs Langues sont de la même nature, à cet égard, que la Langue Hébraïque. Il faut être aussi entêté & aussi crasseux, que *Frere Jean*, pour chicaner cela, quoi que convaincu par des démonstrations; & pour s'attribuer, après cela, une exacte connoissance de la Grammaire moderne.

25. Il m'accuse de mensonge, parce que j'ai dit, qu'il avoit écrit contre ceux, qui excusent la version de *S. Jérôme*, lors qu'il donne des significations aux mots Hebreux, dont nous n'entendons pas la raison; en disant que ces mots ont eu autrefois des significations, qui ne nous sont pas connues; & pour se justifier il cite l'endroit, où il rejette avec dédain cette pensée de *Mr. Ferrand*. On n'a qu'à lire les colonnes 1182 & 1183. pour s'en convaincre, & pour comprendre que la bile de *Frere Jean* l'a veugle tout à fait, & lui trouble le cerveau, pour lui faire accuser de mensonges impudens ceux, qui lui font dire ce qu'il dit formellement.

26. J'ai dit que ce Moine n'étoit pas

pas capable de comparer les fragmens des anciennes versions Greques avec l'Original, ni d'en juger comme il faut; parce qu'il n'entend pas assez le Grec, ni d'Hebreu, pour cela; & c'est ce que j'ai fait voir évidemment dans les *Questions Hieronymiennes*, & dans les remarques, que je viens de faire sur les notes qu'il a faites sur les Commentaires de S. *Jerôme* sur Esaïe, Jeremie, Ezechiel & Daniel. Je l'avois aussi montré, par la bévue qu'il a faite, avec son S. *Jerôme*, en prenant *Αὐλὸν* pour un mot Hebreu, qui n'a jamais été qu'un mot Grec, qui signifie *une vallée*, ou *une plaine entre des montagnes*. On peut consulter là-dessus ce que j'ai dit Quest. I, 6. & V, 14. car je ne saurois me résoudre à le redire. Je l'ai défié de me faire voir, par aucun passage du texte Hebreu, des LXX. de Joseph, ou des Rabbins que l'on nommât en Hebreu *אולון* *aulon*, ce que l'on appelloit *la grande campagne*, ou *la grande plaine*; dont j'ai traité assez au long, dans ma Dissertation sur la subversion de Sodome. Il ne l'avoit pu faire auparavant, en aucune maniere, ni rien dire qui pût rendre la chose probable. Présentement il prétend de le pouvoir démontrer

trer

trer manifestement par les Septante, qui disent Deut. I, 1. que Moïse prononça les paroles de ce livre, *près de la Mer Rouge entre Pharan, Tophol, & Labon & Aulon (αὐλῶν) & les Mines d'or.* Comme ces autres mots sont des noms propres de lieux, il prétend que αὐλῶν est aussi un nom propre. Nôtre Moine, avec toute sa fierté, verifie ici clairement ce que j'ai dit de son incapacité, pour entendre les anciennes Versions Greques, & les comparer avec l'Original. Il n'a pas su que le mot des LXX. est le génitif du mot Grec αὐλή, qui signifie *un lieu clos & découvert*, comme étoient les Parvis du Temple, & qu'il falloit construire ce mot avec ἀναμέσον *entre.* Une preuve démonstrative de cela, c'est que dans l'Hebreu, il y a ici חַבְשֵׁרוֹת *hbatseroth* au pluriel, qui signifie αὐλαί, & que les LXX. ont traduit חַבְשָׁר *hbatfar* au singulier plus de cent fois par αὐλή. Ils auroient dû traduire à la verité Ἀσηράθ, comme ils ont fait au livre des Nombres; car on ne doit pas mettre la signification des noms propres, en leur place; mais cela ne regarde pas nôtre question. Il me suffit qu'il soit visible par-là que nôtre Moine ne sauroit

em-

employer ce passage, pour soutenir sa bévüe.

27. Il veut encore prouver la même chose, par *Eusebe* & par *S. Jérôme*; comme si on n'avoit pas montré que *S. Jérôme* a cru mal à propos qu'*Aulon* étoit un mot Hebreu, & comme si *Eusebe*, qui ne savoit point la Langue Hebraïque, étoit plus croyable que *S. Jérôme*. Ce qui a trompé *Eusebe*, c'est le passage du Deuteronome, dont on vient de parler, joint à la connoissance qu'il avoit qu'on appelloit de son tems ce même lieu *אולון*. Il a cru légèrement, que les LXX. avoient employé ce mot à dessein, pour marquer la grande plaine. *S. Jérôme*, qui travailloit aussi fort à la hâte, s'est imaginé qu'*Aulon* étoit un mot Hebreu, à cause de sa ressemblance avec *Elon*. Si *Eusebe* eût consulté les autres Interpretes Grecs sur cet endroit, il n'auroit pas commis cette faute, ni plusieurs autres; qui se trouvent dans le livre des *Lieux Hebreux*, & que *Bonfrerius* a remarquées pour la plupart. Enfin quoi que puissent avoir dit *Eusebe* & *S. Jérôme*, & quelque que puisse avoir été leur érudition; il ne peuvent pas nous faire passer pour un mot Hebreu, un  
mot

mot qui ne se trouve point dans l'ancien Testament ; puis que c'est l'unique Livre Hebreu, qui nous reste, écrit dans le tems auquel la Langue Hebraïque étoit en usage.

28. Je ne m'arrêterai pas à ce que dit nôtre Moine, sur un passage de *S. Jérôme*, où il a mis *myro*, pour *myrrha*; & sur lequel il avoit dit, que la myrrhe étoit *une herbe*; parce qu'il n'a rien dit, pour défendre cette bévue, ni qui puisse soutenir son *myro*, pour *myrrha*. Il faut finir, en disant quelque chose sur un *Indice Alphabétique* de quelques faussetez, ou conséquences mal tirées qu'il m'attribue. Par bonheur, il n'y a que quatre lettres, dans son Alphabeth *A, C, F, S* & ces lettres ne se rapportent pas à ce j'ai avancé, mais aux injures, qu'il me dit. I. Il m'accuse d'avoir \* relevé un endroit, qu'il avoit corrigé dans les Additions de la fin. Il est vrai que je n'y avois pas pris garde, mais la faute n'en est pas moins remarquable; puis que nôtre Moine avouë qu'en cela il avoit contredit la plûpart de ses MSS. Son peu d'habileté & son opiniâtreté persuaderont facilement les habi-

\* *Quest. X. pag. 362. & 377.*

habiles gens, que si ces MSS. étoient entre les mains d'un autre, il y trouveroit encore bien des choses, qui serviroient à redresser quantité d'endroits. J'en ai rapporté un exemple considerable au Tome VIII. de cette *Bibl. Choisie*, pag. 303. II. J'avois dit que S. *Ferôme* s'étoit contredit, en disant d'un côté que les LXX. Interpretes étoient pleins du S. Esprit & en le niant d'un autre, & que *Frere Jean*, son grand admirateur, le devoit concilier avec lui même. Il me cite là-dessus une note, dans laquelle il accuse S. *Ferôme* de la même contradiction, au lieu de le concilier. Je n'y avois pas pris garde, car autrement j'aurois dit que *Frere Jean* se moquoit du monde de tant prêcher la sainteté d'un homme, de la bouche duquel il sort des choses contraires. Si c'étoit un Moderne, il n'échapperoit pas une très-rude censure. III. Il m'accuse d'une grande corruption, parce qu'en citant un endroit de la Préface de S. *Ferôme* sur Daniel, j'y ai mis *inclussem*, pour *reclussem*; qui n'est peut-être que le jargon de quelque *Reclus*, qui a pris la peine de corriger le stile de S. *Ferôme* à son goût. IV. *Frere Jean* ne veut pas même convenir de  
ce

ce que je prouve, \* par S. *Jerôme*; qui en citant son Prologue sur la Genese, dans sa 2. Apologie contre *Rufin*, en rapporte un endroit plus correctement qu'il n'est en sa place. Mais j'aurai occasion de parler de cela, sur le Tome suivant. V. J'avois dit † qu'il falloit imprimer dans S. *Jerôme*, Gen. III, 15. selon l'ancienne Vulgate, & selon la plupart des MSS. quoi que S. *Jerôme* traduisit *ipse* dans ses Questions Hebraïques, parce que dans sa version il suivoit souvent le sentiment commun, plutôt que le sien. D'ailleurs j'ai témoigné que l'on pouvoit concilier ces deux manieres de traduire. Si jamais *Frere Jean* a fait voir l'excès de sa passion, & son avenglement, c'est en cet endroit. Il me traite d'*impie*, il dit *que je ne suis pas Chrétien*, & que je veux empêcher qu'on ne reconnoisse que Jesus-Christ a brisé la tête du Serpent. Premièrement, ce n'est pas mon sentiment, qu'il faille traduire *ipsa*, car j'ai traduit moi même *hoc*, qui se rapporte à *semen*, comme le font communément les Protestans. En second lieu, c'est la Vulgate approuvée par les Papes, &

qui  
\* *Quest. Ip. pag. 297.* † *Quest. X. pag. 365.*

qui est authentique, dans l'Eglise Romaine. Ainsi si pour dire qu'il falloit lire *ipsa*, dans la Version de S. *Jerôme*, j'ai mérité toutes les injures qu'il me dit, quoi que je n'aye pas cru, que cette maniere de traduire fût bonne; elles retombent, avec bien plus de force, sur l'Eglise Romaine, qui soutient cette traduction, préferablement à celle que j'ai suivie. Si donc on lui fait justice à Rome & à Paris, on lui doit faire faire amende honorable à son Eglise; qu'il a mortellement offensée, en croyant me chagriner. Voila quelle est la prudence & l'érudition de *Frere Jean*. VI. On avoit trouvé à redire que les noms Hebreux, qui commencent par un *Pe*, ou un *Phe* aient été écrits par une *F*. La raison de cela est que cette lettre Latine n'est pas aspirée, comme le *Phe* des Hebreux. S. *Jerôme* auroit dû corriger cette bévue, si d'autres l'avoient faite; mais si c'est lui, qui a traduit du Grec le livre des Noms, il n'est pas pardonnable d'avoir changé le  $\Phi$  Grec en *F*. Les Auteurs Latins ne changent point de cette maniere les noms Grecs, qui commencent par un *Phi*; & je ne vois pas pourquoi on changeroit de la sorte les noms Hebreux.

Aussi ne font-ils point changez dans la Vulgate, où aucun nom Hebreu ne commence par une F. si ce n'est peut être dans des Exemplaires écrits par de mauvais Copistes. S'il y a un avertissement dans le livre des Noms, où l'on voit que les Hebreux n'ont point de P, & que si l'on trouve des noms écrits par un P, c'est abusivement & qu'on doit savoir qu'il les faut prononcer comme s'il y avoit une F; c'est cet avertissement même, qui découvre que ce livre a été raccommo­dé par quelque autre que S. *Ferôme*, qui n'a jamais changé PH en F. Il faut le condamner, pour approuver cet avertissement; mais nôtre Moine ne s'aperçoit pas qu'il condamne sa propre Eglise, par esprit de contradiction.

VI. Enfin j'avois reproché \* à nôtre Moine de ce qu'il n'avoit pas pu deviner pourquoy S. *Ferôme* avoit dit de Gen. XIX, 33. que les Hebreux mettoient des points dessus, *appungunt desuper*; puis que toutes les Editions ponctuées le lui pouvoient apprendre. C'est une chose, que les Massorethes ont remarquée expressément, comme je l'ai fait voir. Je lui ai dit qu'il falloit jeter les yeux sur les éditions ponc-

\* *Quest. XIII. p. 497.*

ponctuées de la Bible, avant que d'écrire là-dessus une note ridicule. Au lieu de se taire, s'il ne vouloit pas avouër la faute, il me traite de *Calomniateur* & d'*Héretique*; & me dit qu'il a consulté les Bibles Hébraïques de *Manster*, d'*Hutterus*, d'*Alcala*, & de *Mr. le Jay*, & encore l'*interlineaire* de *Geneve*, où il n'y a aucun point sur le mot *בְּקוּמָה* *bkouma*, & quand elle se leva. Si *Frere Jean* étoit homme à avouër la verité, il reconnoîtroit qu'après avoir commis cette faute, sur la foi d'une mauvaise édition dont il se sert; on ne la lui a pas plutôt reprochée, qu'il a cherché les autres Editions les moins exactes, & les moins estimées pour la soutenir. S'il avoit ouvert la Bible Royale de *Plantin*, soit dans le premier Tome, soit dans celui de la Bible *Interlineaire*, la Bible du même in 4°. celle de *Commelin*, celle de *Buxtorf*, in folio, la *Polyglotte* de *Londres*, pour ne pas parler de plusieurs autres anciennes & modernes, il auroit vu un, ou deux points, au dessus du mot Hébreu, que j'ai rapporté. Quand j'ai dit que l'on trouve ce point dans toutes les Editions j'ai entendu les correctes & non les fautives, comme sont celles que le *P. Mar-*

*nay* cite, qui n'ont jamais été estimées pour l'exactitude. Il ne peut pas nier, que ce ne soit une faute; puisque non seulement les Massorethes, mais encore *S. Jérôme* remarquent qu'il y avoit un point sur ce mot, dans les exemplaires Hebreux.

Cette remarque, comme presque toutes les autres, fait voir que nôtre Moine n'étoit nullement capable de publier *S. Jérôme*, & je ne doute aucunement que si l'on avoit les mêmes MSS. qu'il a eus, pour les collationner de nouveau, on n'en pût profiter tout autrement qu'il n'a fait. Sa défense ne peut que confirmer les Lecteurs, tant soit peu éclairés, dans le même jugement. On voit encore par là qu'il n'a ni sincérité, ni modestie, ni bonne foi; puis qu'après être convaincu très-clairement d'un très-grand nombre de bévues grossières, qu'il a commises; au lieu d'en remercier (comme auroit dû faire un homme, qui fait profession d'humilité) & de s'en corriger, ou au moins de se taire; il se met à dire de grosses injures, à ceux qu'il avoit attaqué deux fois, avec beaucoup de grossiereté. Il est vrai que c'est l'usage de cette espece de gens d'en user ainsi. Ils attaquent fort in-

insolemment & fort témérairement ceux qu'ils ne connoissent point ; & quand on les repousse , ils se mettent à dire des injures atroces à ceux qui leur font sentir leur imprudence & leur témérité. Mais si nôtre Moine ne profite pas de ce qu'on lui a dit , le Public en profitera , & regardera cette Edition de *S. Jérôme* , comme une Edition , qui en demande nécessairement une autre , qui soit faite par un homme capable de s'en bien aquiter.

Mais il faut venir à la suite , sur laquelle je ferai plus court , que je n'ai été sur ce qui précède.

VII. APRÈS les quatre grands Prophetes , & la *Défense de l'Erudition de S. Jérôme* , & de celle de *Frere Jean* , viennent les douze petits Prophetes , qui finissent ce volume. La méthode de ces Commentaires est la même que celle des précédens , & il n'est pas besoin , non plus , que je m'y arrête.

1. Sur le Ch. IV. d'Osée, Col. 1263. *Frere Jean* se trouve contraint , malgré lui , d'avouer une bévue de son Auteur , qui a dit que dans *יהוה* , qu'il écrit *א* , il y avoit un *Jod* au milieu. J'en ai parlé au commencement de ces Remarques. Mais je ne croi pas que

ce Pere ait mis sur le même Chapitre *iepeis* pro *iepeias*, Col. 1262. où il y a : *sciendum autem quod in presenti CADESOTH meretrices, iepais, id est, Sacerdotes Priapo mancipatas vocet.* S. Jérôme avoit mis sans doute *iepeias*, & non *iepeis*, comme nôtre Moine écrit, ou *iepeis*, comme met *Erasme*.

2. S. Jérôme sur le Chap. IX. \* explique le nom de *Beel-pheor*, selon la mauvaise méthode, qu'on lui a reprochée; c'est qu'il n'observe aucune Analogie. *בעל בער Beel*, ou *Babal-pheor* n'est composé visiblement que de deux mots; *בעל babal* est le nom général de la Divinité, parmi les Phéniciens, & *פער pheor* est apparemment le nom d'un lieu, ou si c'est un nom appellatif, ce nom signifie *une ouverture*, selon la signification de la racine; & comme ce verbe est employé pour marquer l'ouverture de la bouche, si l'on pouvoit conjecturer, dans une chose si obscure, on diroit que les statues de ce Dieu avoient la bouche fort ouverte. Cependant S. Jérôme en parle ainsi : *BEEPHEGOR, idolum tentiginis, habens in ore, id est, in summitate pellem, ut turpitudinem membri virilis ostenderet*; comme si ce mot étoit

\* Col. 1296.

étoit composé de פה phe, os & de רח hor, pellis. Tous ceux, qui entendent un peu l'Analogie de la Langue Hebraïque, peuvent voir l'absurdité de l'Étymologie.

3. A la fin de la Colonne : 306. au lieu de μόραϑ, il faut mettre μόραϑ, qui signifie un veau. Je remarque cela, parce qu'il y a beaucoup de fautes dans les mots Grecs; comme à la Col. 1317. il y a ἐπιχαράτων, pour ἐπιχαράτων, & à la Col. 1322. Σινὰς pour Σινὰς. Voyez ci-dessous, nomb. 7.

4. Sur le Chap. XII, 4, 5. Osée dit très-clairement de Jacob: dans le ventre il supplanta son frere, & dans sa vigueur il vainquit (שרה scharah) un Dieu; il eut le dessus (וישר vajjaschar) sur un Ange, & il fut le plus fort; par où il paroît qu'il faut tirer le mot d'Israël ישראל de שרה scharah, comme je l'ai dit ci-dessus, & non de וישר jasschar, qui signifie droit. Mais \* S. Jérôme, qui, comme je l'ai démontré dans mes Questions Hieronymiennes, n'entendoit pas l'Analogie, tire ce nom de ce dernier mot: Propterea ἐδουτάς, quod Hebraicè dicitur ΙΣΡΑΗ, hoc est, dirigentis, sive directi nomen accepit. Il n'y a personne, qui ne voye

E 4 que

\* Col. 1319.

que cette Etymologie ne vaut rien ; mais il est étrange que S. Jérôme se soit encore servi d'une autre, qui n'est pas plus vraie, comme on l'a remarqué ; comme si un mot pouvoit avoir deux différentes Etymologies, ce qui est ridicule.

5. Sur le Chap. XIV. \* on trouve ces paroles : *ἰβανίμους, apud Græcos & Hebræos, & mons appellatur & ihus.* Le P. Martianay dit au dessous que l'on appelle en Hebreu לבנון *lbanon* de l'encens & la montagne du Liban. Il devoit avoir donné un exemple de cela, mais c'est ce qui étoit impossible ; car en Hebreu l'encens s'appelle לבנתה *lebonab*, & non לבנון *lbanon*, qui est le nom du Liban. Si le Prophete parle de l'odeur du Liban, il faut l'entendre de l'odeur des herbes, qui y croissent.

6. Sur Joël Chap. I, 1. † S. Jérôme remarque que pour le nom de *Phathuel*, les LXX. ont mis *Bathuël*, qui, dit-il, chez les Hebreux ne signifie rien du tout : *quod, apud Hebræos, omnino nihil resonat.* Comme בתחל *bethouël* est le nom du Pere de Laban, qui est expliqué dans le livre des Noms la fille de Dieu, le P. Martianay, de  
peur

\* Col. 1334. † Col. 1337.

peur qu'on n'accuse son Auteur d'ignorance, dit qu'il faut entendre ses paroles, comme s'il vouloit dire qu'en cet endroit *Bathuël* ne signifieroit rien. Mais premierement S. *Ferome* dit en général *apud Hebræos*, & non *hoc in loco*; & en second lieu, par le moyen des applications violentes & allegoriques, dont il est plein, on trouveroit assez de sens dans *Bathuël*. Il vaut mieux dire que S. *Ferome*, cherchant dans sa mémoire ce que pourroit signifier le mot *batha* בַּתָּה en Hebreu, & ne trouvant aucune racine comme celle-là, dit que le mot *Bathuël* ne signifioit rien en Hebreu. Quelquefois, comme on l'a vû, il suit le livre des Noms, quelquefois il l'abandonne.

7. S. *Ferôme* remarque \* sur le Ch. III. de Joël, que le mot *Galilotb* גַּלְיֹלִיתִים avoit été traduit par *Aquila* *Sives*, qui signifie *des monceaux de sable*. Mais notre Moine a mis dans le texte *Sivus*, qui n'est qu'une faute des Copistes, qui confondoient l'I & EI, à cause de la ressemblance qu'il y avoit dans la prononciation. On dit au nominatif constamment *Siv*, ou *Siv*. S. *Ferôme* a fait une semblable remarque

E 5 sur

106 BIBLIOTHEQUE  
 sur Ezech. XLVII. \* & nôtre Moine  
 a imprimé-là *ῥῆμας*. En citant cet en-  
 droit, il l'écrit ici sous la page *ῥῆμας*,  
 & dit que ce mot s'écrit en trois ma-  
 nieres, dans les MSS. de S. *Jerôme*,  
*ῥῆμας*, *ῥῆμας* & *ῥῆμας*; qui sont trois ma-  
 nieres d'écrire vicieuses, qu'il falloit  
 corriger, sans en parler. Il ajoute à  
 cela: *At si ve legerimus ῥῆμας, si ve ῥῆμας,*  
*malim cum Scapula Lexico Græco scri-*  
*bere, cum accentu circumflexo in pe-*  
*nultima, quàm cum gravi in ultima.*  
*ῥῆμα* pour *ῥῆμα* ne paroît être autre cho-  
 se, qu'une faute des Copistes, qui ont  
 confondu l'I & l'H. Aussi ne produit  
 on aucun passage d'Auteur Grec, où  
 il y ait *ῥῆμα*, sinon *Hesychius*, où il y  
 a beaucoup de mots corrompus. On  
 cite aussi S. *Jerome*, dans les exem-  
 plaires duquel les mots Grecs sont  
 trop gâtez, pour s'y fier. A l'égard  
 de l'accent, *Frere Jean*, qui n'a point  
 de lecture des Auteurs Grecs, & qui  
 ne fait point l'Analogie de leur Lan-  
 gue, fait bien de s'en fier à *Scapula*,  
 qu'un autre auroit honte de citer, en  
 une chose, comme celle-là.

8. Sur le Ch. I. † d'Amos, S. *Je-*  
*rôme*, en parlant des Ariens; dit:  
*estium vocatur, qui falsum dogma con-*  
*cepit*

\* Col. 1056. † Col. 1375.

cepit & peperit, ut Arius in Alexandria; *vecetes ejus & firmissimæ seræ ejus Aëtius & Eunomius, qui syllogismis & enthymematibus, imò sophismatibus & pseudomeniis atque soritis &c.* C'est ainsi que nôtre Moine a corrigé cet endroit, mais s'il avoit consulté son *Scapula*, il auroit su qu'on devoit dire *pseudomenis*, du Grec ψευδομήσις. On dira que c'est une faute d'imprimerie, mais d'où vient que l'on en trouve tant, dans les mots Grecs ? Dans la Colonne suivante on voit κείσσις, pour κείζσις *eradicatio*, quoi que ce mot soit bien écrit dans l'édition d'*Erasme*; & à la 1394. *ισσις* pour *ισπείς*, faute que l'on a déjà remarquée dans un autre endroit, & qui n'est pas non plus dans l'Édition de *Froben* de 1553. On voit encore à la Colonne 1407. *κείσιων καὶ τῶν κερτικῶν ἡμερῶν*, qui est le titre d'un livre de *Galien*, pour *κείσιων* &c. & à la 1411. *Ethnam montem* pour *Ætnam*, en Grec Αἴτνλω.

9. Sur \* Amos V, 12. S. *Jérôme* raisonne ainsi, dans cette Edition, sur la version des LXX. *Et accipitis commutationem, pro qua omnes similiter ἱξίλωμα, id est, propitiationem transfulerunt. ἄδαιγμα autem juxta idioma*

\* Col. 1415.

*Scripturarum pretium dicitur.* Au lieu du mot ἐξίλασμα, que le P. *Martianay* dit être dans ses MSS. *Erasme* & *Victorius* ont mis, comme il y a dans la Version des LXX. ἀπάγματα. Il semble néanmoins qu'ils l'avoient trouvé dans leurs MSS. parce qu'ils n'avoient aucune sorte de sujet de faire ici du changement, mais au contraire de laisser ἐξίλασμα. Cependant nôtre Moine ne leur fait aucun quartier: *Hieronymi sententiam imperitissime depravarunt, contra fidem MSS. Codicum;* comme s'il avoit vu leurs MSS. *Erasme* savoit infiniment plus de Grec que le P. *Martianay*, & n'auroit pas fait de sa tête un changement comme celui-là. Je remarque cela afin que l'on voye la fierté de cet humble disciple de S. *Benoit*, qui ose accuser *Erasme* d'ignorance.

10. Sur le Ch. VI. \* du même Prophete, S. *Jerôme* raisonne sur l'origine d'un mot Grec, comme sur les Etymologies Hebraïques. C'est sur le mot αἰπίλῳ qui signifie un Chevrier: qui propriè, dit-il, *pastor caprarum appellatur ἀπὸ τῆς αἰπολίας, quod interpretatur quidem grex, qui in altioribus conversatur; ut ostendat greges caprarum semper*

\* Col. 1438.

*per rupes & asperas cautes & altiora conscendere.* Au contraire, il est visible que du mot αἰπόλῳ vient αἰπόλιον, & que le mot αἰπόλῳ, vient de αἶξ *capra* & de πολῆν *versari*, comme si l'on disoit αἰγοπόλῳ, *qui tourne autour des chevres*, ou qui en a soin. Mais S. Jérôme, sur Ezechiel Chap. XLIII. Col. 1020. dit qu'αἰπόλιον est quasi αἰποπόλιον, si quidem αἶπῳ excelsum, πόλιον (ou πολῆν.) *conversacionem significat.* L'Etymologicon Grec met l'une & l'autre Etymologie, mais il est clair que la premiere est la meilleure; & la premiere syllabe vient aussi certainement de αἶξ *chevre*, comme celle de βυκόλῳ *bovier*, vient de βῦς *boeuf*.

II. Sur le Chap. VI. de Michée \*, on lit fautivement ἀσφαλίζον Ἐ πορεύσθαι *cave diligenter ut ambules*, pour ἀσφαλίζε, comme il y a dans l'Édition d'Erasmus. Sur le Ch. II. d'Habacuk, verset 4. S. Jérôme produit la maniere, dont Symmaque avoit traduit ces paroles : *le juste vivra par sa foi*, savoir : ὁ δίκαιῳ τῆ ἑαυτῆ πίστι ζήσῃ. C'est ainsi qu'il y avoit dans l'édition d'Erasmus. Mais ici, au dessous de la page, le P. Martianay témoigne qu'il a redressé les Editions, tant dans l'ordre des pa-

E 7 roles

\* Col. 1542.

notes Grecques, que dans la maniere de lire du texte Hebreu, & voici comme il range les paroles de *Symmaque*: *αβδ ρη δισαθ εινωε ζησδ*, ce qui est un ridicule renversement de mots, qui ne peut avoir été fait que par quelque Copiste, qui ne savoit point de Grec, si tant est qu'il se trouve dans les MSS. S'il falloit copier de si lourdes fautes des Copistes, on ne pourroit lire les anciens Auteurs.

12. Dieu dit dans le Prophete *Sophonie* Chap. I, 4. *qu'il détruiroit le nom des CHAMARIM, avec les Sacrificateurs*; sur quoi *S. Jérôme* fait \* cette remarque: *signanter Idolorum Sacerdotes, non Sacerdotes sed τεμενιτας, id est, edituos, vel fanaticos appellavit. Erasme* avoit laissé le mot Grec en blanc, & conjecturoit qu'il falloit lire *ισοπεριτας*. *Victorius*, au lieu de ce mot, avoit mis le mot Hebreu. Le *P. Martianay* n'a pas mal fait de mettre ce qu'il trouvoit dans ses MSS. mais il auroit encore mieux fait de mettre *απεμνιτας*, car *τεμενιτας* fait ainsi à l'accusatif pluriel, comme les enfans le savent. Il est vrai qu'il s'imaginait qu'on pouvoit dire *τεμενιθ* comme *τεμενι-τας*, mais ceux qui savent un peu de Grec

\* Col. 1647.

Grec savent aussi que ce mot ne peut passer pour un mot Grec, que dans l'esprit de quelque *Frere Coppechou*. Il écrit aussi mal *τεμίνορ*, pour *τεμεναρὸς*.

13. Je ne croi pas non plus que personne se persuade que \*S. *Ferôme* ait dit que le sang est τὸ ζῶτικόν αἷμα, pour dire *le siege de la vie*, car le dernier de ces deux mots ne se trouvoit, que dans un endroit de *Pindare*, & il n'y a point d'apparence que S. *Ferôme* ait affecté d'employer un mot si rare. Je croirois plutôt qu'il avoit mis αἷτιον, & qu'il a voulu dire *causa vitalis*, ou quelque autre chose semblable, puisque S. *Ferôme* ajoute: *id est, vitale, quo vegetatur, sustentatur & vivit.*

14. Sur le Ch. I, 1. d'Aggée, S. *Ferôme* rapporte une Etymologie ridicule du mot *Darius*, דריר, c'est qu'il signifie *generations factæ*, ou *quæ fuerant*, ce qu'on dit en Grec γενεαὶ γεγονῆαι. C'est comme *Erasme* avoit publié cet endroit. Mais notre Moine le redresse, en mettant γενεαὶ γεγονομένηαι. Il falloit au moins mettre γενόμεναι, car enfin on n'est pas obligé de canonizer les fautes des Copistes; à moins que parce qu'ils étoient Moines, & peut-

\* Col. 1657.

peut-être Bénédictins, il nous faille respecter jusqu'à leurs solecismes.

15. C'est dans ce principe que le P. *Martianay* \* un peu plus bas, a imprimé *legimus in Paralipomenon*, & qu'il dit dans sa note que je devois avoir honte d'avoir trouvé mauvais, qu'il imitât cette belle construction. *Erasme* avoit été plus prudent que lui, & ses Moines, car il avoit imprimé cet endroit *in Paralip.* en sorte qu'on peut lire *in Paralipomenis*, & que S. *Ferôme* ne commet aucun solecisme. Par respect pour les Copistes ignorans, il a imprimé *omonymos pro ὀμώνυμοις*, ou au moins *homonymos*, dans la Colonne suivante.

16. Au même endroit S. *Ferôme* dit non seulement que *Jesus*, ou *יהושע* *Jehoscbuah*, signifie proprement *JA O salus*, ou *le salut du Seigneur*, mais que *Josedek* signifie *JA O justus*, c'est à dire, *le juste du Seigneur*. Il falloit dire *la justice du Seigneur*, mais on a déjà vu ailleurs † que S. *Ferôme* explique *פּרַס יְסֵדֶק* *tsedeck*, juste, & c'est en vain que notre Moine le veut défendre. Faute d'avoir un Dictionnaire, S. *Ferôme* chanceloit sur la signification de plusieurs mots, quoi que communs.

17. Mais

\* Col. 1684. † Voyez p. 13.

17. Mais *Frere Jean* chancelle encore plus, lors qu'il s'agit de mots Grecs, \* comme il paroît par le mot de *ἐκροφωγίαις*, qu'il met, après l'Édition d'*Erasme*, pour *ἐκροφωγίαις*. Il n'est pas plus assuré des noms des mois Macedoniens, † puis qu'il écrit le nom d'un mois Macedonien, dans le texte *ἑβριος*, & qu'il met en marge, que les MSS. ont *ἑβριος*. S. *Ferôme* le fait répondre mal à propos au mois de *Fevrier*, puis que le mois *Peritius* commençoit au solstice d'hiver. Voyez là-dessus le livre de *Jaques Usserius*, de l'année solaire des Macedoniens & des Asiatiques, & la Dissertation I. du Cardinal *Noris* de l'année Macedonienne.

18. On peut trouver un exemple remarquable de la mauvaise maniere d'orthographier la Langue Greque, sur le ‡ Chap. IX. de *Zacharie*, où S. *Ferôme* dit que les mots *ἑπτὰκίς χιλίς* font un nombre égal à *χιλεκαταβή*, c'est à dire, mille neuf-cents quarante six. On voit par-là que l'on confondoit frequemment l'I & l'E I, comme on le remarque encore dans les anciens MSS. & même dans les Inscriptions. Mais c'étoit se moquer que

\* Col. 1690. † Col. 1709. ‡ Col. 1755.

d'orthographe mal certains mots; pour y trouver de semblables mysteres.

19. Sur le Chap. XIV. \* de Zacharie, S. Jérôme parle de la mer d'Orient, que les Grecs nommoient *λίμνη ἰοφραλοῦτη*. C'est ainsi qu'il y a dans le texte, mais à la marge nôtre Moine a mis *λίμνη ἰοφραλοῦτη*, pour faire voir apparemment que ses Confreres ont fait autrefois la même faute que lui. En voici une autre, qui lui est particulière. S. Jérôme avoit nommé dans les MSS. les Phaisans, *Phasides aves*. *Phasis*, comme l'on sait, est non seulement le nom d'un fleuve de la Colchide, mais même d'une ville, & de plus c'est un mot *Ethiopique*, & un adjectif féminin, qui a dans le masculin *Phasites*. C'est ce qui faisoit qu'on nommoit les Phaisans, non seulement *Phasiani* & *Phasiana aves*, mais aussi *Phasides*, comme on le voit dans *Martial* Liv. XIII, 45.

*Si Libyaë nobis volucres & Phasides  
essent,  
Acciperes, ut nunc accipe corvis  
aves.*

Ce-

\* Col. 1794. † Col. 1796.

Cependant nôtre docte Moine abandonne ici ses MSS. pour suivre les Editions de S. Jérôme, qui ont mis *Phasidis*. Voici sa note: *MSS. Codd. legunt Phasides, sed retinenda lectio librorum editorum, avis Phasidis, quia Phasidis est nomen substantivum, casus genitivi, non accusativum (accusativus) pluralis numeri & adjectivum nomen.* C'est autant un adjectif, qu'un substantif, comme on l'a vu, & c'est en vain qu'il dit ici que les Copistes confondent l'E & l'I, & qu'il l'avoit remarqué avant moi. Ce n'est pas dans cette occasion, qu'ils confondent l'E & l'I, mais dans une autre, dont j'ai déjà parlé. Quand on ne fait les choses qu'à demi, on ne les fait point appliquer où il faut.

20. Je finirai mes réflexions sur ce Volume, par une remarque ou deux sur des mots Hebreux, qui feront voir que *Frere Jean* fait la Grammaire Hebraïque, comme la Greque, & raisonne avec la même érudition sur les Langues Orientales. Zacharie dit Ch. XIV, 17. en parlant de ceux qui n'iroient point adorer Dieu à Jerusalem: *la playe ne sera point sur eux.* Pour le mot *sera*, il y a *יִבְיֵב* *jibjeb* qui est la 3. personne masculine du singulier du

du Futur Kal, comme il y doit avoir nécessairement. Nôtre Moine a trouvé dans ses MSS. EJE en caractères Latins, qui ne peut répondre qu'à la première personne עיב eieb, laquelle ne peut avoir aucun lieu ici. En effet les LXX. *Aquila, Symmaque, Theodotion, & S. Jérôme* lui même ont traduit erit. Cependant *Frere Jean* remarque cette faute d'un Copiste, comme une diversité de lecture considérable. Tout le monde voit que le Copiste a mis EJE, pour IJE, & nôtre Moine n'en auroit pas douté, s'il avoit su conjuguer. Il n'est pas sûr de se fier à cet Hebreu écrit en caractères Latins, par des gens qui n'avoient aucune connoissance de la Langue Hebraïque; ni d'en tirer des diverses leçons, à moins que le texte de *S. Jérôme* ne le demande nécessairement. J'avoué que je me fie peu à nôtre Moine, qui d'ailleurs ne fait paroître aucune sincérité.

21. Dieu dit dans dans *Malachie Ch. III, 8.* *l'homme pillera-t-il (עקבתי bajjikkah) Dieu, que vous me pilliez? & vous me dites en quoi t'avons nous pillé? Dans la dîme & dans l'oblation élevée.* Ce sens est très-juste, & il n'étoit pas besoin d'en chercher un autre. Ce-

Cependant S. *Ferôme* a traduit : *si affiget homo Deum* ; & se fonde pour cela sur la Langue des Chaldéens & des Syriens ; d'où nôtre Moine conclut que S. *Ferôme* a su à fonds (*cal-tuisse*) la Langue de ces peuples, contre l'Auteur des *Questions Hieronymiennes*. Mais s'il suffit de savoir quelque peu de mots d'une Langue, pour passer pour savant dans cette Langue ; on peut regarder *Frere Jean*, comme un très-savant homme en Hebreu & en Grec. C'est se moquer des Lecteurs, que de raisonner de la sorte, & donner une nouvelle preuve, que l'on n'étoit pas capable de publier S. *Ferôme*.

#### SUR LE TOME IV.

JE ne m'arrêterai que peu sur ce Tome, parce que j'en ai plus dit, qu'il ne faut, du précédent, pour faire connoître quel homme c'est que ce *Frere Jean Martianay*, qui a publié S. *Ferôme*, & la maniere, dont il s'en est acquité. Ce Volume est divisé en deux parties, comme le précédent ; dont la premiere renferme les Commentaires, que S. *Ferôme* a faits sur divers livres du Nouveau Testament : & la seconde

de les Epîtres & les Traitez de pieté, ou apologetiques, ou éristiques de S. *Ferôme*, & son Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques.

1. Sur le Chap. III, 3. de S. Matthieu, il dit qu'il croit que les Copistes ont mis-là le nom d'*Esaié*; ou qu'aumoins il faut dire, qu'on n'a fait qu'un seul sens de divers témoignages de l'Écriture; à quoi il ajoute: „ lisez le Pseaume XIII. & vous trouverez la même chose: *lege tertium decimum Psalmum & hoc idem reperies*. Là-dessus nôtre Moine met en marge: *Psalmus 13. ex pluribus testimoniis contextus*. Si S. *Ferôme* avoit eu cette pensée, il la faudroit mettre au rang des autres chimeres, qu'on lui reproche; car est certain que le Ps. XIII. n'est pas composé de plusieurs citations; mais peut-être les Copistes ont-ils omis quelque chose, dans ses paroles, comme seroient les paroles, que je mets entre des crochets; *lege [Epistolam ad Romanos &] tertium decimum Psalmum &c.* car au Ch. III. de l'Épître aux Romains vs. 10. & suiv. ce Pseaume est cité & d'autres passages de suite, comme s'ils étoient dans le même endroit.

2. Dans une note, qui est sous la Col.

Col. 61. le P. *Martianay* dit que *Petros* est le nom de l'Arabie \* *Petrée*. Il auroit bien fait de le prouver, parce qu'on croira qu'il a cru que *Patros*, ou *Pbatros*, qui est le nom de la Thebaïde, passe dans son esprit pour celui de l'Arabie *Petrée*.

3. Sur le Ch. XV. de S. Matthieu, † S. *Jérôme* entreprend d'expliquer ce que c'est que *scandalum*, qui se trouve souvent dans le Nouveau Testament; & il dit, dans l'Edition de *Frere Jean*, savant homme dans la Langue Greque : *Σκολόν est scandalum, nos offendiculum, vel ruinam, & impræctionem pedis possumus dicere.* Le Scholiaste de ce Pere censure *Marianus Victorinus* de ce que pour *σκολόν* ou *σκολίον*, il a mis *αἰσθημα* & *σκάνδαλον*, & il ajoûte que l'on peut savoir ce que c'est que *scolon*, qui est dans les MSS. ou *σκολίον* par le verbe *σκολιόω* qui signifie je tors; car ce qui est tortu, ou de travers, dit-il, fait tomber. Mais si *Frere Jean* eût consulté son *Scapula*, il eût trouvé que sa remarque ne valoit rien & qu'il falloit écrire *σκῶλον*, & que ce mot signifie ce qui fait tom-

\* Il met *Petræa*, pour *Petræa*, mais la faute est trop petite, pour la lui reprocher.  
† Col. 67.

tomber. S. *Ferôme*, dans son second Livre contre \* les Pelagiens, le lui auroit aussi appris, car ce mot est bien orthographié en cet endroit-là : *σκῆλον* & *σκάνδαλον*, *apud Græcos, ex offensione* & *ruina nomen accepit.*

4. Le P. *Martianay* est fort embarrassé, pour savoir d'où vient que S. *Ferôme* dit sur le Ch. XVI. de S. *Matthieu* dans quelques MSS. qu'une ville, que Philippe bâtit en l'honneur de la fille d'Auguste, s'appelloit *Juliade*, & dans d'autres qu'elle s'appelloit *Liviade*, ou *Libiade*. Il croit que ce dernier mot pourroit être une faute, parce que *Livie* étoit la femme d'Auguste; à moins qu'au lieu de *filia ejus*, on ne mette *uxoris Livie*. Mais il valloit mieux remarquer que la même ville s'appelloit *Juliade* & *Liviade*, parce qu'elle avoit été bâtie en l'honneur de *Livie*; qui ayant été adoptée dans la famille Julienne, s'appelloit aussi *Julie*. S. *Ferôme* ne pensant pas à cela, semble avoit été trompé par le nom de cette ville, & avoir cru que cette ville avoit été bâtie en l'honneur de la fille d'Auguste; ce qui est faux, comme il paroît par *Joseph*, qui dans son Histoire de la Guerre Judai-

que

\* Col. 520. de cette Edition.

que, Liv. II. c. 13. dit que cette ville fut bâtie par Philippe, sous l'Empire de Tibere; c'est à dire, long-tems après la relegation de Julie fille d'Auguste.

5. Comme S. *Jerôme* \* étoit persuadé que Jesus-Christ mangea l'agneau Paschal; le P. *Martianay*, qui ne perd point d'occasion de mordre ceux qui ne sont pas de son sentiment, dans ses notes, dit qu'on peut réfuter par-là *l'ignorance d'un certain homme qui fait le savant*, qui a crû le contraire; *imperitiam scioli cujusdam*. Il entend le P. *Hardouin*, qui ne manquera pas, dans l'occasion, de redresser un peu *Frere Jean*, sans qu'il s'en puisse plaindre. Les Journalistes de Paris ont déjà été choquez de ce trait.

6. Après cela, je ne dois pas être surpris qu'il me traite d'ignorant, dans la même page; car tous ceux qui ne reconnoissent pas en lui des qualitez, qu'il n'a point, sont tous des ignorans. Mais il a tort de dire que je calomnie S. *Jerôme*, puisque je n'en ai rien dit, que je n'aye prouvé par de bonnes raisons; & de soupçonner que c'est parce qu'il soustient la présence réelle, car assurément je n'y ai jamais

pensé. Le passage même, qu'il produit pour cela, me feroit croire toute autre chose : „ Comme dans „ la préfiguration, „ dit S. Jérôme, „ avoit fait Melchisedec Sacrificateur du Dieu Suprême, en offrant „ du pain & du vin : il représenta „ aussi lui même la vérité de son „ corps & de son sang. *Assumit panem — ut, quomodo in præfiguratione ejus Melchisedec, summi Dei Sacerdos, panem & vinum offerens fecerat, ipse quoque veritatem sui corporis & sanguinis repræsenteret.* Si Jésus-Christ ne représenta la vérité de sa chair & de son sang, que comme Melchisedec, il ne les donna pas réellement à ses Apôtres; & c'est tout ce que S. Jérôme dit ici.

7. Après le \*Commentaire sur S. Matthieu, le P. *Martianay* a mis quelques unes de ses Lettres, qui concernent l'explication de quelques passages du Nouveau Testament, qu'il nomme des Epîtres Critiques. Ces Lettres sont du même goût, que les Commentaires, & je ne m'y arrêterai point. Un habile homme ne se feroit pas honneur aujourd'hui d'en avoir écrit de semblables. Dans la dernière,

\* Col. 145.

re, qui est à Minervius & à Alexandre, \* S. Jérôme cite ces paroles de Jesus-Christ, dont plusieurs anciens Peres ont parlé, *estote probati nummularii*. Le P. *Martianay* croit qu'elles ont été oubliées, dans les Exemplaires du N. Test. qui nous restent. Mais il y a plus d'apparence qu'elles n'y ont jamais été, & qu'elles ont été conservées par la tradition, ou autrement.

8. Ces Lettres sont suivies des Commentaires de S. Jérôme sur les Epîtres aux Galates, aux Ephesiens, à Tite, & à Philemon. † Sur le Ch. I. de l'Epître aux Galates, S. Jérôme remarque que le mot Hebreu, qui signifie *un siecle*, c'est à dire, O L A M אֶלְמ וְאֵלְמ & non אֶלְמ, comme nôtre Moine écrit ridiculement à la Marge, quand il est écrit avec un *Vau* signifie l'éternité; mais que quand il est sans *Vau*, il signifie cinquante ans. C'est une remarque Juive, qui est entierement fausse, comme je l'ai fait voir, *Question Hieron. V, 7*. Cependant c'est cet endroit, qui a mis *Frere Jean* en colère, contre *David Le Clerc* mon Oncle & moi, pour avoir dit que S. Jérôme s'étoit laissé tromper. On

F 2

peut

\* Col. 220. † Col. 227.

peut voir par-là quel est son jugement.

9. *S. Jérôme*, sur le même \* Chapitre, fait allusion à ce que l'on raconte de *Chrysispe*, qu'il se purgea avec de l'Hellebore, pour mieux disputer avec *Carneade*. Le *P. Martianay*, comme il le dit dans sa Note, n'a pu trouver aucun Auteur, qui le dit de *Chrysispe*; mais il en a trouvé, qui assurent que c'étoit *Carneade*, qui se purgeoit d'Hellebore, pour disputer contre ce fameux Stoicien. *Frere Jean* n'est pas accoustumé à manier les bons Auteurs. Il n'avoit qu'à consulter les Notes de *Mr. Menage* sur la vie de *Carneade*, & il y auroit trouvé d'autres Auteurs, qui ont parlé de même que *S. Jérôme*.

10. Parce que ce Pere † explique le mot Grec *ἀνεδέχλω* Gal. II, 2. comme signifiant conferer avec un ami, lui confier quelque chose, pour agir de concert avec lui; *Frere Jean* exhorte les ignorans, comme moi, à prendre garde à cela, qui est une marque que *S. Jérôme* étoit un très-habile homme dans la Langue Greque. Mais supposé que *S. Jérôme* ait bien expliqué ce mot, que s'ensuit-il de là? Ne pou-

\* Col. 233. † Col. 238.

pouvoit-il pas savoir la signification d'un mot, ou par lui même, ou par d'autres, sans être fort profond dans la Langue? Cela n'empêche nullement qu'il n'ait manqué en d'autres rencontres & qu'on ne puisse connoître, par ses fautes, qu'il n'étoit pas fort sàvant dans la Langue Greque. Mais en cet endroit de S. Paul, ἀναθέσται signifie simplement communiquer, rapporter; comme *Ecumenius*, *Grotius* & feu Mr. *Mill* l'ont remarqué; & je ne vois nullement qu'il y ait aucune autre énergie dans ce mot. En effet, S. Paul ne prenoit pas conseil des Apôtres, en cette occasion, mais leur racontoit seulement ce qu'il avoit fait.

II. Si S. *Ferome* avoit dit, sur le Ch. V. de l'Epître aux \*Ephesiens, ce que nôtre Moine lui fait dire sur ses MSS. assurément, il ne méritoit pas d'être compté parmi ceux, qui ont su médiocrement la Langue Greque. En citant Pro. XI, 16. où il est dit qu'une femme de bonne grace (ἡ ἄγαθή ἡ γυναῖξ ἡ ἀγαθή) gagne des richesses, & où les LXX. ont mis qu'une femme reconnoissante (ἡ ἄγαθή ἡ γυναῖξ ἡ ἀγαθή) acquiert de l'honneur à son mari; S. *Ferôme* dit qu'il faut entendre une femme agreable, & non

F 3

pro-

• Col. 381.

proprement une femme *reconnoissante*,  
 comme le mot Grec semble le signi-  
 fier. „ Nous paroîtrions, dit-il, vio-  
 „ lenter l'Écriture, & prendre *une*  
 „ femme *reconnoissante*, pour une fem-  
 „ me *gratieuse*, si les autres éditions  
 „ n'étoient pas conformes à nôtre  
 „ sentiment. Car *Aquila, Theodotion &*  
 „ *Symmaque* ont mis  $\gamma\upsilon\eta\ \chi\acute{\alpha}\epsilon\iota\varsigma$ , *une*  
 „ femme *gratieuse*, & non  $\epsilon\upsilon\chi\acute{\alpha}\epsilon\iota\varsigma$   
 „ qui marque l'action de grace. Il n'y a  
 rien-là d'absurde. Tout ce qu'on peut  
 dire, c'est que le mot  $\epsilon\upsilon\chi\acute{\alpha}\epsilon\iota\varsigma$  se prend  
 pour  $\epsilon\upsilon\chi\alpha\epsilon\iota\varsigma$ , qui signifie *de bonne*  
*grace*, aussi bien que pour *reconnoissant*.  
 Mais enfin S. *Ferôme* a raison. Ce-  
 pendant nôtre Moine, en lui faisant  
 citer la version des LXX. lui fait met-  
 tre  $\epsilon\upsilon\chi\alpha\epsilon\iota\varsigma$  qui est un mot mon-  
 trueux, & qui n'a jamais été Grec.  
 En lisant le texte de l'Auteur, je  
 croyois d'abord, que c'étoit une fau-  
 te d'impression; car il y en a beaucoup,  
 dans les mots Grecs. Mais en lisant  
 la note du P. *Martianay*, j'ai vu que  
 je me trompois. La voici : *ita legit*  
*Codex Cluniacensis. Sic quoque legen-*  
*dum docet totus Hieronymi contextus.*  
*Putabat enim Hieronymus aliter le-*  
*gendum in Proverbiis, quàm vulgo le-*  
*geretur, id est, non  $\gamma\upsilon\eta\ \epsilon\upsilon\chi\acute{\alpha}\epsilon\iota\varsigma$ ,*  
mu-

*mulier gratias agens*, sed γυνὴ εὐχάει-  
 ς *mulier gratiosa, venusta aspectu  
 atque decora.* I. La maniere de lire  
 du MS. de Cluni est une pure faute, &  
 des plus grossieres, qui n'est nullement  
 appuyée par S. Jerôme. Ce Pere ne  
 parle point de corriger le texte des  
 LXX. qui est de même dans tous nos  
 MSS. mais d'expliquer le mot εὐχά-  
 εις, autrement qu'on ne faisoit or-  
 dinairement. Il avoit dit que les He-  
 breux, comme on l'en avoit assuré,  
 employoient le même mot, pour di-  
 re *reconnoissant & de bonne grace*, &  
 il ajoute que c'est à cause de cela que  
 les LXX. ont employé, dans la même  
 étendue, le mot εὐχάεις. La remar-  
 que en général est très-bonne & très-  
 veritable; sçavoir, que les mots Grecs  
 des LXX. ont souvent plus d'éten-  
 due, qu'ils n'en avoient dans l'usage  
 de la Langue Greque. Mais Frere  
 Jean ne l'a pas entendue, parce  
 qu'il n'est pas assez versé dans la Cri-  
 tique Sacrée. II. Γυνὴ εὐχάεις n'a  
 jamais rien signifié, & soutenir le con-  
 traire, c'est donner une preuve décisive  
 de son ignorance dans la Langue Gre-  
 que. Un habile homme se trompe, aussi  
 bien qu'un autre, mais il ne se trom-  
 pe jamais ainsi. III. Il reprend en

faite *Erasme & Victorius* d'avoir mis *γυνὴ χαροπὸς*, pour *χάρις* Ⓞ. Il a raison, mais apparemment ils avoient suivi quelque MS. fautif, comme le sien l'est dans le mot précédent.

11. Il les censure mal à propos, pour avoir mis dans un passage d'*Esaïe*, cité par *S. Jérôme* \* sur l'*Epître à Tite*, un article, en place d'un autre. Il y a dans ce Prophete XLIX, 6. *μέγα σοι ἐστὶ κληθῆναι σε παῖδα μου*, & *Erasme* a cru qu'il falloit mettre *τὸ κληθῆναι*, ce qui est fort apparent; & l'on fait que ο & ο γ se trouvent souvent confondus. Nôtre Moine qui ne fait pas plus la Grammaire Greque, que l'Hebraïque, remet sur ses MSS. *μέγα σοὶ ἐστὶ τὸ τὸ κληθῆναι*, ce qui est absurde & contraire aux exemplaires les plus anciens-des LXX. Quelcun avoit apparemment mis *τὸ* à la marge, ou au dessus, pour dire qu'il falloit effacer *τῷ* & mettre *τὸ*; mais quelque Copiste, aussi docte que nôtre Moine, a ridiculement joint ces deux articles ensemble.

12. A la fin de la I. Partie de ce Tome, on trouve le traité de *Didyme* du S. Esprit traduit par *S. Jérôme*. La seconde Partie contient ses *Epîtres*,  
&

\* Col. 409.

& ses ouvrages de piété, ou de controverse. Le P. *Martianay* a partagé ces pièces en diverses classes, & les a disposées selon les tems, auxquels elles ont été écrites; & renvoyé à la neuvième classe, qui est la dernière, celles, dont S. *Jérôme* n'est pas l'Auteur.

13. Dans la première, *Erasme* avoit mis, selon les MSS. *Sancti Melanii*, mais le P. *Martianay*, dit qu'il faut lire *Sanctæ Melanii*, ou *Sanctæ Melanie*, comme il y a dans quelques MSS. & c'est comme il a mis dans le texte. Il valoit mieux suivre la seconde leçon, parce que les Auteurs de ce tems-là la nommoient *Sancta Melaninus*, pour marquer son courage viril. Voyez la Note CXXXVIII. sur les Epîtres de S. *Paulin*, de l'Edition de Paris en 1685. Le Cardinal *Noris* s'est moqué agreablement du P. *Macedo*, qui avoit été choqué de ce solecisme.

14. Après la 23. Lettre, on trouve les Vies de S. *Paul*, de S. *Hilarion*, & de *Malch*; ses livres des Auteurs Ecclesiastiques, & ceux qu'il a écrit contre *Helvidius*, *Jovinien* &c. Le livre des Auteurs Ecclesiastiques est le plus utile. Pour les vies des Anachorettes,

retes, elles ne valent guere mieux que les Légendes des derniers tems; & pour ceux qui regardent la controverse, ils sont si violens, & si remplis d'artifices, qui ne ressentent point la simplicité Évangélique, & de sophismes grossiers, qu'il faut les avoir lus, pour le croire. Il faut faire le même jugement, des livres contre *Vigilance*, contre *Rufin* & contre les *Pelagiens*. Ceux qui se régleroient dans leurs Ecrits, sur un semblable modele, ne gagneroient aujourd'hui guere de réputation; soit à l'égard de l'esprit, soit à l'égard du cœur. *S. Jérôme* s'est pour le moins autant peint lui même, dans ses livres, sans y penser, que ses adversaires; touchant lesquels on ne peut pas ajoûter foi à un homme, qui dispute avec tant de violence. Mais ce sont-là des matieres, auxquelles je ne puis pas m'arrêter. Je n'ai dessein ici, que de faire quelque peu de remarques sur les notes du *P. Martianay*.

15. Au Livre II. contre *Jovinien*, Col. 198. cet homme parle ainsi de ce que *Jesus-Christ* mangea après sa résurrection: *Post resurrectionem piscem & favum comedit, non sesama, nuces & sorbitiunculas*. Il veut parler des repas affectez des Moines, qui dans leur

leurs Xerophagies se contentoient de noix, de graine de Sefame & d'un peu d'eau chaude ou froide, qu'il appelloit *forbitiuncula*, du verbe *forbeo*. Notre Moine dit que *forbitiuncula* sont peut-être des gâteaux, ou des Sorbes, & que les *Sesames* étoient des pois, qu'on appelle encore en Gascon *ses*. Il semble que *Jovinien* ait voulu parler de la graine de *Sesame*, dont on se servoit pour donner du goût à ce qui en manquoit & pour l'estomac. Je ne fai même s'il n'a point fait allusion à ce vers de *Plaute*, dans son *Poenulus* Act. I. Scene II, 113. *sesamum, papaveremque, triticum, & frictas nuces*. Sur le *Sesame*, on peut consulter les interpretes de *Petrone*, sur le Chap. I.

16. Dans le même livre Col. 226. S. Jérôme voulant montrer, qu'il y doit avoir divers ordres dans l'Eglise, dit: *Si tollis ordinem Tabernaculi, Templi & Ecclesie, si omnes qui à dextris sunt, unum (ut vulgo dicitur) in omnia ad militiam. probat, nequaquam Episcopi, frustra Presbyteri, sine causa Diaconi sunt*. Il y a là deux fautes, l'une dans le mot Grec, & l'autre dans un mot Latin. Le P. *Martianay* après avoir censuré *Erasmus*, & *Victorius*, qui

avoient corrompu le mot Grec, conclut enfin qu'il faut lire *ἕνσωμα* en un seul mot, & que *unum ἕνσωμα* signifie *un seul corps*. Le mal est que c'est-là un mot, dont il n'y a point d'exemple & qui est même contre l'analogie de la Langue Greque; car on ne peut pas dire *ἕνσωμα*, il n'y a point de semblable composé du mot *σῶμα*. Je croirois donc qu'il faut lire ici *unum εὐσωμον*, en sorte que S. Jérôme veuille dire que la seule qualité, que l'on cherche en ceux que l'on enrôle, est d'avoir *un bon corps*, ou de paroître fort & robuste : *unum εὐσωμον ad militiam probat*. La faute qu'il y a dans le Latin, c'est qu'il y a *nequaquam*, pour *nequidquam*, c'est à dire, *en vain*, comme la suite le fait voir.

17. Je m'étonne que Frere Jean n'ait pas ôté, \* au commencement du livre contre *Vigilance*, un mot † qu'il avoit proscriit auparavant. C'est *phasides aves*, pour des phaisans. Il falloit se dédire ici de sa note; ou continuer à corriger, comme auparavant.

18. Comme il ne pert aucune occasion de me mordre, ‡ à l'occasion d'un bon mot d'Auguste qui avoit dit d'un

Ora-

\* Vol. 281. † Voyez ci-dessus pag. 114.  
‡ Epist. 38. Col. 313.

Orateur, qui parloit vite: *sufflammandus est*, c'est à dire, il faut l'enrayer; il me reprend, après le P. *Lepineuil*, de m'être servi de ce mot; comme s'il ne m'avoit pas été permis d'imiter la métaphore d'Auguste, & d'employer ce mot pour dire *retarder*.<sup>1</sup> Voilà ce qui s'appelle avoir le goût bon pour la Latinité.

19. Mais voici un exemple de son habileté, dans la Langue Greque. \* Il introduit Origene, ou un Origeniste parlant sur les principes des corps organisez: *Est, inquit, singulis seminibus ratio quedam à Deo infita, quæ futuras materias in medulla principiis tenet. Et † quomodo tanta arboris magnitudo, truncus, rami, poma, folia non videntur in semine; sunt tamen in ratione seminis, quam Greci απερματισμόν vocant. Erasme avoit imprimé απιθημισμόν, contre les MSS. dont les ont en caracteres Grecs ΣΠΕΡΤΙΠΟΡΑΠΟΠ & les autres en Latins *secatiro-mason* ou *snectiromason*, d'où Frere Jean a fait απερματισμόν, *seminis emissionem*. Mais les Grecs nommoient ce principe απερματικὸν λόγον, & il ne falloit que traduire *rationem seminis* en Grec, pour trouver le rétablisse-*

F 7 ment

\* Col. 321. † *Lege quamquam.*

ment de ce passage. On n'a qu'à voir *Diogene Laërce* Liv. VII. §. 136. & *Origene* Tom. XX. sur S. Jean, où l'on trouvera ces mots employez dans le sens, auquel ils sont ici. Les MSS. sont si fort gâtés, dans les mots Grecs, que je suis surpris que le P. *Martianay* n'ait pas produit un plus grand nombre de fautes des mots Hebreux écrits en caracteres Latins; car les Moines n'y entendoient pas plus, que dans les Grecs.

20. Nôtre Moine a fait imprimer les Ecrits opposez de S. *Jerôme* & de *Rufin* par colonnes, qui sont dans la même page; je ne sai pourquoi, car ce qui est dit dans l'une ne répond pas ordinairement à ce qui est dit dans l'autre. Il vaudroit mieux les avoir mis l'un après l'autre, avec des Paragraphes, distinguez par des nombres, & des renvois, pour trouver facilement ce à quoi se rapporte ce que S. *Jerôme*, ou *Rufin* disent l'un contre l'autre. Ceux qui croient que la vie monastique rend doux & retenu n'ont qu'à lire ces invectives, aussi bien que les autres, pour s'en desabuser; & s'ils ont encore besoin de l'exemple d'un Moderne, qu'ils lisent les défenses du P. *Martianay*. Les autres ne savent pas

se fâcher, en comparaison de ces gens-là. Mais ceux, qui examineront bien les choses, trouveront peut-être que S. *Ferôme* & *Rufin* savent mieux s'entra-cuser, que se défendre. Je n'ai pas ici assez de place, pour m'y arrêter. Il ne font pas mal la Comedie l'un & l'autre, & si S. *Ferôme* reproche à *Rufin* \* *bistrionicam* & *lividam mentem*; son adversaire le lui rend, avec tout autant de fondement. J'ai mis ici *bistrionicam*, parce que ni l'*bistricosa* des éditions précédentes, ni *bistrica*, ou *bistracula* des MSS. du P. *Martianay* ne sont des mots Latins.

21. Dans le II. Livre de S. *Ferôme* †, contre *Rufin*, il lui reproche d'essayer de donner à *Origene* un meilleur sens, qu'il n'a, & ajoute, en se moquant: *sed nos simplices homines & cicures Enniani, nec illius sapientiam, nec tuam, qui interpretatus es, intelligere possumus.* Là-dessus *Frere Jean* dit que sans doute *Ennianus*, ou *Ennius* Poëte très-célebre, qui demeuroit dans le mont *Aventin*, content d'une très-petite dépense & d'une seule esclave, avoit chez lui des bêtes domestiques; ou qu'il savoit apprivoiser les bêtes sauvages, d'où vient qu'elles sont ici

ap-

\* Col. 385. † Col. 401.

appellées *les apprivoisées d'Ennius*. Pour le Poëte *Ennianus*, il n'a assurément jamais été nommé qu'ici : & les bêtes apprivoisées d'*Ennius* devoient être d'une étrange nature, puis que les *cicures Enniani* sont ici nommez, comme des animaux plus stupides que les autres. Si le P. *Martianay* avoit eu plus de connoissance de l'ancienne Latinité, il auroit trouvé le mot qu'il faut ici, en considerant la maniere de lire d'un MSS. du College de Navarre, où il y a *cinctura senniani*. Il faut lire *cincturi Enniani*, par où il faut entendre des gens grossiers & sans lettres, comme étoient ces anciens habitans de l'Italie, qu'*Ennius* avoit nommé *cinctutos*, à cause d'une ceinture ferrée, qu'ils portoient, & à quoi *Horace* fait allusion dans son Art Poétique, v. 50

*Fingere cinctutis non exaudita Cethegis.*

C'est donc tout de même, que s'il disoit *casci Enniani*, qui est une maniere de parler dont S. *Jerôme* se sert ailleurs, pour dire des gens grossiers & sans lettres. C'est dans la VIII. Lettre de ce Volume, à *Niceas* Soudiacre d'Aquilée. *Rudes illi*, dit-il, *Italiæ homines, quos Cascos Ennius appellat,*

*pellat, qui sibi, ut in Rhetoricis Cicerone ait, ritu ferino victum querebant &c.* Voila quels étoient ceux, qu'*Ennius* avoit appellez ici *cinctutos*, & non *cicures*.

22. Dans le III. Livre contre *Rufin*, *S. Jérôme* \* dit, en parlant de *Pythagore*, „ que ce Philosophe étoit „ l'auteur des *préceptes d'or*, dans lesquels tous ses dogmes étoient contenus en peu de mots; & sur lesquels le Philosophe † *Jamblique* avoit fait des commentaires, dans un Ouvrage fort étendu, où il avoit imité en partie *Moderat*, qui étoit un homme fort éloquent, & *Archippe* & *Lysis* disciples de *Pythagore*. Cet *Archippe*, continue-t-il, & ce † *Lysis* eurent des écoles dans la Grece, c'est à dire, à *Thebes*, & comme ils savoient par cœur les dogmes de leur maître, leur esprit leur servoit de livres. Ce sont eux qui ont dit &c. *S. Jérôme* avoit mis en suite les paroles Greques que je rapporterai plus bas; mais les Moines qui avoient copié ces livres les avoient si fort gâtées, qu'*Erasme* avoit plutôt tra-

\* *Col. 469.* † *Il y a Jamblicus pour Jamblichus. ‡ C'est ainsi qu'il le faut nommer & non Lysides, comme il l'est ici.*

138 BIBLIOTHEQUE  
traduit la version Latine, que S. Jérôme en avoit donnée, que mis les paroles Greques, telles qu'il les avoit produites. Voici cette version : *fuganda sunt omnibus modis & abscindenda languor à corpore, imperitia ab animo, luxuria à ventre, à civitate seditio, à domo discordia, & in commune à cunctis rebus intemperantia.* Nôtre Moine maltraite ici extrêmement *Erasme*, de ce qu'il publioit S. Jérôme, plutôt sur ses conjectures, que sur ses MSS. Mais il n'en usoit ainsi, que lors que ses MSS. étoient trop gâtez ; d'ailleurs il les suivoit. *Frère Jean* dit qu'il a rétabli les paroles Greques, par les MSS. *non sans peine & sans mal de tête.* Encore lui a-t-il fallu suppléer quatre mots, qui y manquoient tout à fait. S'il avoit eu quelque lecture des Anciens Auteurs, ou quelque connoissance des livres, le seul nom de *Jamblique*, que S. Jérôme avoit proferé, lui auroit fait trouver le moyen de rétablir ce passage, sans tant de peine. Il auroit soupçonné que ces paroles se trouvoient dans la vie de *Pythagore* par *Jamblique*, & en la feuilletant un peu, il les auroit rencontrées au Chapitre VII. où il dit que ce Philosophe avoit souvent ces paroles,  
dans

dans la bouche : Φυγαδούτειον πάση μηχανῇ καὶ ἀπειροπλίειον πυθὲ καὶ σιδήρω καὶ μηχαναῖς παντοίαις διὰ μὲν σάματ' ἰόσοι, διὰ δὲ ψυχῆς ἀμάθειαν, κριλίας δὲ πολυτέλειαν, πόλεως δὲ εἰσιν, οἴκω δὲ διχοφροσύνη, ὁμῶς δὲ πάντων ἀμετερίαν. Il auroit encore trouvé les mêmes paroles, dans la vie de *Pythagore*, par *Porphyre*; que *Jamblique* copie souvent mot pour mot, comme *Mr. Kuster* l'a fort bien remarqué dans sa préface. Outre que *Frere Jean* n'auroit pas eu besoin de se rompre la tête à deviner les mots Grecs, sur les fautes de ses MSS. il les auroit mis comme ils devoient être, & non comme il le l'imaginoit. Aulieu du mot ἀηθλασίαν, il auroit mis πολυτέλειαν, qui signifie néanmoins plutôt *luxe*, que *luxure*; & aulieu de παναμετερίαν, qui est un mot fabriqué, πάντων ἀμετερίαν, que *S. Jérôme* a traduit, à *cunctis rebus intemperantiam*. Si nôtre Moine avoit su cela, il auroit étrangement insulté *Erasmus*, qui ne savoit pas où prendre ces paroles.

23. Dans le I. Livre contre les Pélagiens, \* *S. Jérôme* dit que dans l'Écriture il y a deux sortes de perfection & deux justices, dont l'une est parfaite & sans comparaison, comme celle

\* *Col. 493.*

celle de Dieu & des Anges; & l'autre qui se peut trouver en toutes sortes de personnes „ qui est, dit-il, cette „ justice qui est nommée parfaite par „ comparaison; & non selon la science de Dieu: *quæ comparatione, sed non Dei scientiâ, dicitur esse perfecta.* C'est comme il faut lire, au lieu de *non comparatione, sed Dei scientiâ,* comme il y a ici; ce qui fait un sens faux & contraire à la pensée de S. Jérôme.

24. Dans la lettre à Furie, \* de la manière, dont une Veuve doit vivre, au lieu de *ἡ ἐὺβίωτος*, il faut lire *ἡ βίωτος*. C'est le titre des livres de Galien de *valetudine tuenda*. Si le P. Marsianay ne faisoit pas de semblables fautes si fréquemment, on pourroit croire que c'est une faute d'impression; car les enfans savent qu'on ne dit pas *ἡ βίωτος* au pluriel, non plus que *valetudines*, & les livres de Galien sont entre les mains de tout le monde, pour en voir les titres.

25. Sur l'Épître † à Læta, de l'éducation d'une fille, où il est parlé de l'autre de *Mithra*, il falloit renvoyer au dernier Chapitre du Traité de *Mithra*

\* *Epist. XLVII. Col. 557.* † *Epist. LVII.*

*zbra* de Mr. della Torre, Evêque d'Adria, qui est un très-savant homme. Tout son Traité & les figures, qu'il y rapporte, peuvent servir de Commentaire à ce passage de S. Jerome.

26. J'avois \* dit ci-dessus que S. Jerome avoit cité plus correctement un endroit de son Prologue sur la Genese, dans sa seconde Apologie contre *Rufin*. C'est une chose claire comme le jour, & je trouve néanmoins ce passage écrit fautivement, dans cette Edition Col. 423. *Dum aut illucescere fecit, quæ minùs ante fuerant*; aulieu qu'il y a très-bien dans l'édition d'Erasmus, *quæ minùs illustria ante fuerant*. Le sens demande nécessairement, qu'on admette cet *illustria*. Je croyois que nôtre Moine feroit quelque remarque là-dessus, mais je n'ai rien trouvé, sinon un renvoi à la marge, où le P. *Martianay* avertit son Lecteur de consulter son *Appendix Apologetique*. Je crus d'abord que cette *Appendix* seroit à la fin, mais après l'avoir cherchée inutilement, comme je commençois à croire que mon Exemplaire n'étoit pas complet, j'ai vû un petit avertissement en François au bas de la dernière page, où l'on

\* Pag. 96.

l'on dit aux relieurs, qu'on avoit d'abord dessein de faire suivre une *Appendix Apologetica pro Hieronymo, ac ejusdem editione nova Benedictina*; mais qu'on a changé de dessein, & qu'ainsi l'*Index* (dont la signature est m m m) doit suivre immédiatement la signature fff. Il paroît par-là que *Frere Jean* s'étoit ménagé quatre feuilles, pour dire de nouveau des injures aux adversaires, qu'il s'est faits par son humeur querelleuse & hautaine. S'il s'en est repenti, je l'en félicite & je prie Dieu, qu'il l'entretienne dans une si bonne pensée. De mon côté, je le laisserai aussi long-tems en paix, qu'il voudra. Si ce sont ses Supérieurs, qui ont trouvé à propos d'arrêter ce torrent d'injures & de mensonges; ils méritent sans doute d'en être loués, mais ils mériteroient encore de plus grandes louanges, s'ils s'y étoient opposez dès le commencement. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas attribuer à l'Ordre entier les fautes, que l'on trouve ici; puis que celui, qui a publié ces volumes, déclare à la fin de la Préface du 1. Tome, que l'on auroit tort de les attribuer aux autres Bénédictins, mais qu'elles sont toutes dûes à *Frere Jean Martianay*.  
Cet-

Cette maniere humble, en apparence, n'étoit qu'un pur artifice de ce bon Frere, pour faire entendre que tout l'honneur lui en étoit dû; mais ses Freres, parmi lesquels il y a des gens de mérite, n'y ont rien perdu & lui y a très-peu gagné. Si je l'ai appelé de tems en tems, *Frere Jean*, c'est pour imiter son propre style; & il me semble que cela est plus civil, que de le traiter d'impie, d'héretique, de menteur &c. comme il fait à mon égard. Ce sont-là des fleurs de la Rhétorique de cet homme doux & humble, en apparence; mais qui ne garde aucune mesure d'honêteté, quand il est convaincu d'avoir commis une faute.

27. J'oubliois presque de remarquer qu'à la dernière page il met en Grec & en Latin une lettre d'un Moine d'Eluse, nommé *Procope*, adressée à *S. Jérôme*, qui étoit alors en Egypte. *Procope* lui reproche sa vanité & le mépris qu'il avoit pour les autres. Il le raille aussi des Nymphes étrangères, qui venoient de la mer & du Jupiter pluvieux, dont il ressentoit les faveurs; par où il semble entendre les Dames Romaines, qui étoient venues à Bethlehem, & les présens qu'elles lui faisoient. C'est ainsi qu'*Isaac Vossius* a  
expli-

expliqué cette lettre, qu'il a publiée dans sa réponce \* au troisièmes objections de Mr. *Simon*. C'est du même *Vossius*, que le P. *Martianay* a emprunté cette Lettre, qui étoit pleine de fautes dans l'édition de *Vossius*; mais qui est encore plus défigurée, dans celle-ci. Ce n'est pas néanmoins ce qu'il y a le plus à redire. Ce sont ces paroles, par où commence la remarque, que nôtre Moine fait sur cette Lettre : „ l'ignorance, dit-il, d'un „ hérétique, qui s'emportoit furieusement contre S. *Jerôme* a été cause que cet Epître de *Procopé* a été publiée par *Vossius*, qui n'a pas su que S. *Jerôme* n'a jamais demeuré en Egypte &c. *Imperitia heretici debacchantis in Hieronymum causa fuit superioris Epistole Procopii editæ à Vossio, qui nescivit S. Hieronymum numquam degisse in Ægypto &c.* Les sentimens, qui font que Frere *Jean* nomme *Isaac Vossius* hérétique, n'empêcheront jamais qu'on ne regarde ce savant homme, comme un homme infiniment élevé au dessus de nôtre Moine, pour le savoir. Le fondement, sur lequel on l'accuse d'ignorance, est d'ailleurs si ruineux, qu'il est

sur

\* Pag. 118.

surprenant qu'un homme, qui vient de publier *S. Jérôme*, ose s'appuyer là-dessus. Il faut ou qu'il ait peu de mémoire, & en ce cas il ne devoit pas trop s'y fier; ou qu'il ait bien de la hardiesse, pour nier une chose, qu'il fait qu'on peut prouver par *S. Jérôme*. Ce Pere nous apprend en termes très-clairs, dans sa Lettre à *Pammachius* & à *Ocean*, qui est la *XLl.* de ce volume, qu'il avoit été à *Alexandrie*, pour y entendre *Didyme*, quoi qu'il commençât déjà à blanchir, & qu'ensuite il étoit revenu à *Bethlehem*: *Fam canis spargebatur caput & magistrum, potius quam discipulum decebat.* **P**ER REXI tamen ALEXANDRIAM, audiivi *Didymum*, in multis ei gratias ago. Quod nescivi didici, quod nesciebam, illo docente, non perdidit. Putabant me homines finem fecisse discendi. Il dit la même chose dans la Préface de son Comm. sur l'Ep. aux *Ephesiens*. Il est donc clair, que *S. Jérôme* avoit été en *Egypte*, & qu'il avoit au moins demeuré quelque tems à *Alexandrie*, pour y profiter des leçons du célèbre *Didyme*. Après cela, il faudroit faire réparation à la mémoire de *Vossius*, au moins à cet égard, si l'on avoit de la candeur & de la bonne foi. Du reste je ne m'in-

teresse ni dans les sentimens particuliers de ce savant homme, dont je suis fort éloigné, ni dans cette lettre de *Procope*.

## SUR LE TOME V.

JE ne m'arrêterai guère sur ce Volume, que pour marquer, en peu de mots, ce qu'il contient, car il n'y a rien de *S. Jérôme*.

1. Il y a une vie de *S. Jérôme*, écrite il y a plusieurs siècles par un Anonyme, qui est un peu plus modeste que les faiseurs de Légendes; mais qui n'étoit pas fort versé dans les Ecrits de *S. Jérôme*, ni dans la Chronologie de son tems; comme le *P. Martianay* dit qu'il l'a montré, dans la vie de *S. Jérôme*, que je n'ai pas vuë. Il y a néanmoins joint les varietez de lecture, qu'il a trouvées dans les MSS.

2. Un Panegyrique de ce même Pere tiré de ses Ecrits, & de ceux de quelques anciens Auteurs. Il est aussi intitulé *Vie de S. Jerome*, quoi qu'il soit écrit, sans ordre & sans méthode, & tout autrement que ne doit l'être une Vie.

3. L'é-

3. L'éloge de S. *Jerome* tiré des Dialogues de *Sulpice Severe*.

4. Le catalogue des hommes illustres de *Gennade*, collationné avec un MS. de plus de mille ans, comme le croit au moins le P. *Martianay*, mais d'ailleurs couvert de fautes. Il est fort différent du *Gennade* ordinaire, comme on le verra dans la collation des diverses leçons. La question est de savoir, si ce MS. & ceux, qui lui peuvent ressembler, n'ont point été retouchés; car on peut aussi aisément assurer l'un, que l'autre. Il est ici imprimé conformément aux éditions communes, dont il semble qu'on n'ait pas même daigné de corriger les fautes d'impression, ou des copistes, lors qu'elles sont visibles. On y a néanmoins ajouté deux articles, dont l'un est de S. *Jerome*, qui est le premier, & l'autre de *Sidonius Apollinaris*, qui est le XCIII, & que l'on écrit *Sydonius*, contre l'usage des meilleures éditions de cet Auteur.

En parcourant légèrement cette édition, j'ai trouvé dans l'Article de *Prudence*, qui est le quatorzième, qu'il avoit écrit des personnages du Vieux & du Nouveau Testament un Ouvrage intitulé *διελογίων*. Dans la

collation il est marqué, qu'il y a dans l'ancien MS. TROCLEUM. Il est plus apparent qu'il faut nommer cet Ouvrage *Diptychum*, selon la conjecture de \* *Gifanius*.

Sur l'article de *S. Augustin*, qui est ici le trente-neuvième, il y a un changement considerable, qui consiste principalement en ces paroles de *Genade*, qui après avoir parlé de la grande quantité des ouvrages de cet Evêque dit, dans les Editions communes : *Unde & multa loquenti accidit, quod dixit per Salomonem Spiritus Sanctus : ex multiloquio non effugies peccatum. Edidit tamen senex, quod juvenis cœperat, de Trinitate libros duodecim, in quibus, ut Scriptura ait, introductus in cubiculum Regis & decoratus veste multifariâ, sapientiâ Dei exhibuit Ecclesiam sine macula, aut ruga, aut aliquid (aliquo) ejusmodi. De incarnatione quoque Domini idoneam edidit pietatem. De resurrectione mortuorum etiam simili cucurrit. sinceritate, licet minùs capacibus dubitationem de abortivis fecerit. Error tamen illius sermone multo, ut superiùs dixi, contractus, luctâ hostium exaggeratus,*  
nec-

\* Voyez l'édition de *Nic. Heinsius* sur cet endroit.

*necdum heresis quæstionem dedit.* On a cru que ces paroles, où *Gennade*, qui étoit Semi-pelagien, accuse l'Evêque d'Hippone d'être tombé dans l'erreur à force de trop parler, étoient un effet de sa mauvaise humeur, contre *S. Augustin*, & cela pourroit bien être; mais il faut reconnoître, qu'il avoit autant de droit de juger ainsi de la doctrine de cet Evêque Africain, que l'Evêque en avoit eu de juger de celle des autres. Ni l'un, ni l'autre n'étoit infaillible. Mais au lieu de cela, il y a dans le MS. du P. *Martianay*: *Edidit jam senex quod juvenis — Resurrectionem etiam mortuorum simili cucurrit sinceritate, egregio ingenio & excellenti studio Ecclesiæ serviens. Juliani hæretici libris, inter impetum obsidentium Wandalorum, in ipso dierum fine, respondit. Moritur Theodosio & Valentiniano regnantibus.* Ces mots *egregio ingenio &c.* se trouvoient aussi dans des MSS. dont *Aubert le Mire* s'étoit servi. Mais ce peut être une correction, faite par quelque admirateur de *S. Augustin*. Il est au moins certain que les Semi-pelagiens ne l'admiroient pas. Dans l'article de *Prosper* d'Aquitaine, qui est le quatre-vingt-sixième, il y a ces mots ajoutés dans le MS. du

P. *Martianay*, après qu'il a été dit que les sentimens de *Prosper* étoient contraires à ceux de *Cassien*. *Hic etiam Prosper, post obitum beati Augustini, librorum ejus contra hæreticos inimicos gratiæ Christi defensor existit.* Il n'y a point d'apparence qu'un *Sémi-pelagien* ait écrit ces mots.

4. Il y a des témoignages en faveur de *S. Jérôme*, & l'éloge qu'*Erasmus* en avoir fait, dont on a parlé ailleurs.

5. Les Ouvrages attribuez à *S. Jérôme* divisez en trois ordres. Le premier contient des Lettres, dont les Auteurs sont inconnus; le second des Ouvrages, au devant desquels on a trouvé les noms des Auteurs, & où il y a quelque érudition; & le troisième enfin des traitez d'Auteurs connus, mais qui étoient sans savoir. Je n'entrerai en aucun détail de tout cela. Je dirai seulement qu'on trouvera, dans le second ordre, divers Opuscules de *Rufin*, en faveur d'*Origène*, & contre *S. Jérôme*.

6. On voit après cela des commentaires sur les Proverbes de Salomon, des Homilies d'*Origène* sur le Cantique des Cantiques, des commentaires sur Job & sur les Lamentations de

Jérémie, sur les Evangiles & les Epîtres de S. Paul, & quelques autres petits Ouvrages. Le P. *Martianay* avouë qu'il n'a pas pris tant de peine sur ces Ouvrages, que sur ceux de S. *Ferme*, & en effet ils ne le méritoient pas.

7. Mais il y a à la fin du volume des Ouvrages de sa façon, qui lui en ont donné d'avantage, & qu'il a bien fait néanmoins de mettre après tant de méchans livres. C'est un fatras de misérables traitez, auquel cet humble Moine a mis ce modeste titre: *APPENDIX CURIOSISSIMA, in gratiam Discipulorum Hieronymi, ac studiosorum Divinæ Scripturæ; hoc est, mantissa editionis Benedictinæ Operum Sancti Hieronymi; sive congeries Theseon, Positionum & Disputationum in Biblia Sacra, quas edidit DOMNUS JOANNES MARTIAY, dum fratres suos Monachos & Combresbyteros docebat olim Scripturas Sacras, in Monasteriis Congregationis S. Mauri.* Tout y est trivial, ou de mauvais goût, & très-mal écrit. Je m'étonne que l'on ait voulu augmenter le prix de S. *Ferome*, par cette addition.

ON pourroit faire une beaucoup meilleure édition des Ouvrages de ce Pere, où il y auroit plusieurs centaines de fautes de moins, où l'on retrancheroit ce qui n'est pas de lui, où l'on disposeroit ses Ouvrages en meilleur ordre, & où l'on expliqueroit, ou critiqueroit par des notes, tout-à-trement faites que celles du P. *Martianay*, ce qui a besoin d'être éclairci, ou redressé; & le tout, en deux ou trois volumes médiocres, qui coûteroient la moitié moins que ceux-ci, & qui seroient même mieux imprimez. Comme on ne peut pas ramasser ce qui est nécessaire pour cela, qu'avec un peu de tems; ceux qui auront quelques secours, ou quelques lumieres à donner là-dessus, n'ont qu'à les adresser au Libraire, chez qui cette *Bibliothèque* s'imprime, pour me les remettre. On profitera de tout ce qui le méritera, & l'on en fera honneur à ceux, qui le souhaiteront.

## ARTICLE II.

L'ANALYSE DEMONTRE'E,  
*ou la Méthode de résoudre les Problèmes des Mathématiques, & d'apprendre facilement ces sciences; expliquée & démontrée dans le I. Volume & appliquée dans le II. à découvrir les propriétés des figures de la Géométrie simple & composée; à résoudre les problèmes de ces Sciences & les Problèmes des Sciences Physico-Mathématiques, en employant le calcul ordinaire de l'Algebre, le calcul différentiel & le calcul integral. Ces derniers calculs y sont aussi expliqués & démontrés. Par un Prêtre de l'Oratoire. A Paris 1708. in 4°. pagg. 978. avec les Préfaces. Il se trouve à Amsterdam, chez de Lorme.*

CET Ouvrage n'est pas du nombre de ceux, dont on peut faire des extraits exacts & circonstanciez. Tout ce qu'on peut faire ici c'est de donner un abrégé des Préfaces de chaque volume, où l'Auteur fait en peu de mots

G 5

l'his-

l'histoire de la Science qu'il traite, & donne lui même le précis de son travail. Ceux qui se plaisent en cette espece de lecture comprendront aisément par-là de quel usage leur pourront être ces Volumes, sans que l'on entre en aucun détail. Je dirai donc d'abord ce qu'il y a d'historique, & ensuite ce qui concerne le contenu de cet Ouvrage.

I. PENDANT qu'on ne s'est appliqué aux Mathématiques, que par la contemplation des Figures, dont on recherchoit les proprietéz & les rapports, qu'en regardant les figures mêmes, on en les formant en son imagination; on n'a pas fait beaucoup de progrès, les découvertes ont été fort bornées, & on ne trouvoit qu'avec beaucoup de peine les résolutions particulieres des Problèmes; de sorte qu'on ne peut pas assez admirer la patience & la force d'esprit des anciens Géometres, d'avoir porté les Mathématiques, par des moyens aussi difficiles, à l'état auquel ils nous les ont laissées.

On ne s'avisa que dans le XVII. siecle, d'exprimer les lignes & les figures, par les caracteres de l'Alphabet & de réduire ces expressions à un calcul

cul facile, qui exprimât aussi tous les rapports, que peuvent avoir ces lignes & ces figures. On forma un art méthodique, qui est ce que l'on nomme l'*Analyse*, pour trouver par les rapports connus, qu'ont les grandeurs inconnues, que l'on cherche dans les Problèmes, avec celles qui sont connues, des *équations*, qui exprimassent les conditions des Problèmes, & pour découvrir les valeurs des grandeurs inconnues de ces équations ; ce qui donne la résolution des Problèmes. Le fameux *Descartes* perfectionna beaucoup & facilita ces calculs, & cette *Analyse* naissante. Il y ajouta la méthode d'employer les expressions indéterminées, qui, quelques simples qu'elles soient, représentent pourtant une infinité de grandeurs & de les déterminer aux grandeurs particulières de tous les cas, auxquels elles peuvent convenir ; la méthode de réduire les lignes courbes à des équations, qui en expriment les principales propriétés, & de tirer de ces équations toutes les choses, que l'on pouvoit désirer de connoître sur ces courbes ; & enfin la manière d'employer les courbes elles mêmes, à la résolution des équations & des problèmes.

Ces nouvelles méthodes réduisant la Géométrie à un calcul simple & facile, retrancherent ce qu'il y avoit d'embarrassant dans les figures ; c'est à dire , tout ce qui fatiguoit l'imagination, & ce qui remplissoit la capacité de l'esprit. Les Mathématiques devinrent par-là si faciles, que châque trait de plume, pour ainsi dire, donnoit naissance à des découvertes. Aussi ces Sciences changerent-elles de forme. On vit une Géométrie nouvelle, qui contenoit tout ce que nous avons reçu des Anciens, & qui alloit infiniment plus loin. Les résolutions étoient générales, & aucun cas particulier ne leur échappoit.

Cela servit à perfectionner d'autres Sciences curieuses & utiles; comme celle qui a appris à donner aux horloges toute la justice nécessaire, pour mesurer le tems avec exactitude; celle qui nous a donné les moyens d'étendre nôtre vue aux objets, qui nous étoient inconnus, par leur trop grand éloignement, ou par leur extrême petitesse: celle qui a découvert la maniere de jeter les bombes & de les faire tomber précisément, où l'on veut &c. \* Il faut néanmoins tom-  
ber

\* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

ber d'accord que les Ouvriers avoient fait en tout ceci la plus grande partie du chemin, & que les Mathématiciens ont plutôt donné les raisons de ce qui avoit été inventé & les regles, qu'il faudroit suivre, pour aller plus loin; que fait aucune ouverture, pour trouver un Art qui fût auparavant inconnu, & qui fût de quelque usage à la vie. Ils ont aussi su se servir des instrumens, inventez par d'autres, à des usages, auxquels les Inventeurs n'avoient pas songé; comme sont les usages des Lunettes à longue vuë, pour l'Astronomie, & des Microscopes, pour la Physique. Il est vrai que bien d'autres, qui ne sont point Mathématiciens, en ont aussi profité. Je ne sai si les finesse de la nouvelle Géométrie ont rien contribué à cela; quoi qu'elles soient propres à réduire plus facilement en méthode, ce qui avoit été inventé. Une chose, qui feroit un grand honneur aux Mathématiques, ce seroit une invention utile à la vie, & dont la pratique fût facile, qui eût été déduite des principes les plus abstraits, & conduite par degrez à une pratique commode, que les Ouvriers apprissent des Mathématiciens, & non les Mathématiciens des Ouvriers.

vriers. On parle à la vérité de quantité de machines, mais on en voit peu, dont l'usage soit introduit communément, & dont l'on tire beaucoup d'utilité. Cela fait craindre que ces grandes abstractions des Mathématiques ne soient plutôt des amusemens de l'esprit, qui cherche, & qui trouve des rapports entre des nombres, des figures & des lignes; qu'il nous est aussi peu avantageux de connoître, que de savoir, pour la culture des arbres, les rapports qu'il y a entre les figures de leurs feuilles, de leurs fleurs & de leurs fruits.

Les méthodes de *Descartes*, continue l'Auteur, étoient assez fécondes, pour produire toutes les découvertes; mais il leur manquoit des expressions & un calcul, qui suivît pas à pas la Nature, qui produisant les figures par le mouvement, n'en fait décrire aux corps mobiles, qui les forment, que des parties insensibles, plus petites que toutes celles, que nous pouvons déterminer, dans chacun des instans, qui passent plus vite, que tout tems que nous pouvons mesurer. On ne pensoit pas à donner des expressions à des espaces, qui étoient trop petits, pour avoir un rapport déterminé

avec

avec ceux auxquels convenoient les expressions ordinaires, ni à ces instans, que leur petitesse infinie empêchoit d'entrer en comparaison, avec le plus petit tems, que l'on pût prendre pour la mesure de tous les autres. On pensoit encore moins à réduire ces premiers élemens des grandeurs à un calcul, qui leur fût propre & qui les soumit aux regles de l'Analyse.

Cependant, selon nôtre Auteur, le principe de ce calcul est si naturel, que les premiers Géometres l'ont fait servir à quelques unes de leurs démonstrations. La plûpart des démonstrations du XII. Livre d'*Euclide* ne sont démontrées, que par ce principe, & on le voit supposé dans quelques unes des découvertes d'*Archimede*. On s'apperçut bien du besoin, que l'on avoit ici du calcul, pour résoudre les Problèmes, qui furent proposez du tems de *Descartes*; & il fut obligé d'exclurre de ses méthodes les courbes, qu'on a nommées après lui *méchaniques*; qui sont pourtant un nombre infini de courbes, dont les propriétés sont aussi utiles, que celles des courbes *géométriques* & qui, à l'aide de ce calcul, deviennent soumises à ces méthodes, comme les autres.

Ceux

Ceux qui ont inventé ce calcul, & qui en ont fait les premiers un usage considerable, sont Mr. *Newton* & Mr. *Leibnitz*, l'un en Angleterre & l'autre en Allemagne, sans s'être néanmoins entre-communiqué leurs lumieres. Ils ont trouvé des expressions, & un calcul propre à ces premiers élémens des grandeurs d'une petitesse infinie, par rapport aux grandeurs entieres; & l'on a pu, par le moyen de ces expressions & par le nouveau calcul, leur appliquer les méthodes de l'Analyse, & remonter de ces élémens infiniment petits aux grandeurs entieres, dont ils sont les élémens. Ces nouveaux calculs s'appellent *le calcul différentiel* & *le calcul integral*. Outre les deux grands Mathematiciens, que l'on a nommez, Mr. le Marquis de l'*Hopital*, Mrs. *Bernoulli*, *Varignon*, *Carré* & d'autres ont donné des preuves de l'utilité de ces nouvelles méthodes, par la résolution d'une infinité de Problèmes.

Cependant on n'a encore donné aucuns élémens complets de cette Science, & ce n'est que depuis peu de tems, qu'on a vu des regles du calcul integral, dans l'Ouvrage de Mr. *Cheinee* Ecoffois, *de methodo fluxionum inver-*  
sa

sa (ies Anglois ont nommé, après Mr. *Newton*, *methodus fluxionum* le calcul différentiel) & dans le petit traité de *quadraturis curvarum*, qui est à la fin de l'Ouvrage des couleurs de Mr. *Newton*.

II. N O T R E Auteur, qui a aquis pendant vint-deux ans de tems, qu'il a enseigné les Mathématiques, l'habitude de les proportionner à la portée de ceux qui commencent, a entrepris de mettre toutes les méthodes, que nous avons apprises de *Descartes*, & de ses Disciples & celles, qui ont été découvertes depuis, dans leur ordre naturel; de maniere qu'elles s'éclaircissent mutuellement, l'une l'autre, & se démontrent toutes, dans cet Ouvrage, qu'il nomme à cause de cela l'*Analyse démontrée*.

Il est partagé en huit livres, dont les sept premiers contiennent l'explication, & la démonstration de l'*Analyse*. C'est ce qui fait le premier Volume. Le huitième fait voir les usages de l'*Analyse* & apprend à ceux, qui commencent, la maniere d'en appliquer les méthodes à la Géométrie simple & composée & à la résolution des Problèmes des Sciences Physico-mathématiques, en se servant du calcul

cul ordinaire de l'Algebre, du calcul differentiel & du calcul integral ; & c'est-là le second Volume.

Le premier livre contient l'Analyse simple, & la résolution de plusieurs Problèmes, qui n'ont besoin, que de l'Analyse simple. Les six livres suivans expliquent & démontrent l'Analyse composée.

Pour savoir en général ce que c'est que l'Analyse, il faut remarquer, selon l'Auteur dans son Avertissement, que dans tous les Problèmes des Mathematiques, il y a des grandeurs inconnues, que l'on cherche, des grandeurs connues & des rapports connus entre les grandeurs connues & les inconnues, & que c'est par le moyen de ces rapports connus, qu'on peut découvrir les grandeurs inconnues, que l'on veut savoir. L'Analyse est la science, qui contient les méthodes, pour découvrir les grandeurs inconnues, que l'on cherche. Ces méthodes enseignent à marquer par des lettres de l'Alphabet les grandeurs inconnues & les grandeurs connues ; à trouver, par le moyen des rapports connus, ceux qui sont entre les unes & les autres ; des *équations*, qui expriment les Problèmes, que l'on veut ré-

résoudre; & enfin à résoudre ces équations, c'est à dire, à faire découvrir les valeurs des lettres, qui marquent les grandeurs inconnues, que l'on cherche. C'est ainsi que l'Analyse donne la résolution des Problèmes.

Quand les équations, que l'Analyse fait découvrir pour la résolution des Problèmes, contiennent des lettres, qui marquent les inconnues, qui ne sont point multipliées par elles mêmes, ni par d'autres lettres qui représentent d'autres inconnues, ces équations s'appellent *simples* & l'Analyse, par rapport à ces équations, l'*Analyse simple*. Le 1. Livre explique cette Analyse.

Quand les lettres des inconnues sont multipliées par elles mêmes, ou par par d'autres lettres des inconnues, dans les équations, on les nomme des équations *composées*; & l'Analyse, par rapport à ces équations, s'appelle l'*Analyse composée*. Elle est le sujet des livres, qui suivent le premier.

Dans le huitième, qui fait seul le second Volume de cet Ouvrage, comme on la déjà dit, outre l'usage de l'Analyse, on apprendra les nouveaux calculs *différentiel* & *integral*, qui servent principalement à la connoissance

fance des lignes courbes. Pour les faire connoître clairement, il falloit auparavant faire connoître la maniere, dont l'Analyse réduit les lignes droites & courbes à des équations, que ces équations expriment les principales propriétés des lignes courbes & tirer de là l'idée, qu'on doit se former de toutes les courbes. Ce huitième livre est divisé en trois parties; dont la première explique les usages de l'Analyse, en n'employant que le calcul ordinaire de l'Algebre; la seconde contient le *calcul différentiel*, & les usages qu'en fait l'Analyse; & la troisième les regles du *calcul integral* & l'usage, que l'Analyse fait de ces regles. On pourra voir plus en détail, dans la Préface du VIII. Livre, ce qu'il contient, car il faudroit trop s'étendre ici, pour se faire seulement entendre à ceux qui ne sont pas accoutumés à ces sortes d'idées. Ceux qui ont déjà quelque idée des Mathématiques & qui voudront savoir en général, ce que c'est que ces deux calculs, qui font tant de bruit, depuis quelque tems, parmi les Mathematiciens, n'auront qu'à lire la seconde & la troisième partie de la préface du VIII. Livre. L'Auteur s'exprime avec beaucoup de

de

de netteté & de clarté, & se proportionne autant qu'il est possible à ceux qui commencent, & c'est ce que bien des Géometres ne savent pas faire. Ils se contentent de n'avancer que la vérité, & ne soucient pas que l'on ait de la peine à les entendre; ce qui est, avec le respect qui leur est dû, un très-grand défaut, & qui fait tort à la Science, dont ils font profession. Plus on dit clairement la vérité, mieux elle en est reçue, si elle en vaut la peine. L'obscurité affectée ne siet bien qu'au mensonge, ou qu'aux bagatelles, lors qu'on les veut faire passer, pour des choses de grande conséquence.

L'Auteur assure que pour être en état de lire utilement tout cet Ouvrage, il ne faut que savoir les opérations de l'Algebre sur les grandeurs litterales; c'est à dire, que le seul calcul, les proportions, & les progressions; choses qui sont expliquées dans les traitez d'Algebre, comme dans les élemens du *P. Prestet*, ou dans le traité de la Grandeur du *P. Lamy*. Ceux même qui ont la Géometrie Latine de *Descrates* peuvent se contenter du petit traité, dont le titre est *principia Matheseos universalis*, qui est au commencement du second Volume.

me. Pour entendre le VIII. Livre, il faut de plus savoir la Géométrie simple; c'est à dire, ce qui est contenu dans les six premiers livres d'*Euclide*. L'Auteur promet de donner, dans la suite, un Traité d'Algebre & de Géométrie simple.

Le seul calcul, qui n'est pas expliqué dans les Traitez d'Algebre, dont on vient de parler, est celui *des exposants des puissances*; que l'Auteur met dans son Avertissement, pour la commodité de ce ceux qui commencent, qui pourront le lire, quand ils seront arrivez aux endroits de cet Ouvrage, où ils en auront besoin.

Quoi que je ne me sois pas fort appliqué aux Sciences, qui sont traitées en ce volume, sur tout de la maniere dont l'Auteur les manie, & que je n'aye pas le tems d'examiner cet Ouvrage plus à fonds; je ne doute pas qu'il ne soit très-bien reçu & très-utile à ceux qui s'appliquent aux Mathématiques; soit à cause de sa clarté & du soin, qu'il a de ne supposer pas que son Lecteur est trop savant en ces matieres; soit à cause qu'il donne les principes des Calculs *differentiel* & *integral*, dont on faisoit une espece de mystere, & qu'il le fait sans cet air dé-

dédaigneux de certains Mathématiciens , qui ne disent presque rien qu'à demi-mot. Un Ouvrage, comme celui-ci , peut faire prendre envie d'étudier les Mathématiques ; au lieu que ceux , dont je viens de parler, en détournent.

---

### A R T I C L E III.

*Explication d'une Inscription Ancienne par Mr. Philippe della Torre, Evêque d'Adria.*

J'AI parlé au Tome VII. de cette *Bibliothèque Choisie* , d'une Inscription, touchant le Taurobole, trouvée à Lion , & j'en ai encore dit quelque chose dans la Préface du Tome VIII. Mais l'illustre Mr. *Cuper*, qui a commerce avec toutes les Savans de l'Europe , & qui se fait un plaisir de contribuer à éclaircir les ténèbres de l'Antiquité & par lui même & par les lumières de ses Amis , m'ayant communiqué un Ecrit du savant Evêque d'Adria sur cette Inscription ; j'ai cru que je ferois plaisir au Public de le publier ici. Les belles remarques, qu'il a publiées à Rome en MDCC. touchant

touchant les monumens de l'ancien *Antium*, avec ses Dissertations du Dieu *Belenus* & de la Colonie de *Frioul*, ont assez fait connoître son savoir dans les Antiquitez Romaines, & l'explication suivante ne diminuera pas la bonne opinion que l'on en a.

TAVROBOLIO MATRIS  
*Deum Magnae Idaeae.* Post factum Romæ Taurobolium, hanc aram, in qua sculpta est inscriptio, *L. Æmilius Carpus Lugduni erexit & dedicavit.* Taurobolium verò suscepit Æmilius in honorem Cybeles, seu *Magnæ Deum Matris*, cui *Idææ* cognomen à loco, in quo præcipuè colebatur; nam *Cybelæ* omnia Taurobolia dicabantur, quod aliæ Inscriptiones docent. Porro nullum erat insanius sacrificium, apud Gentiles; etenim perfusi sanguine Tauri immolati, eo ritu quem graphicè describit *Prudentius*, Hymno de *S. Romano*, in æternum renasci se credebant. Fiebat quoque ariete quod *Criobolium*, & capra quod *Ægobolium* vocabant. Sed plura dicere supersedeo, nam Eruditi argumentum satis versarunt & præcipuè *Antonius van Dale*, quem nuper edidisse Dissertationem de Tauroboliis didici ex *Diariis Trevol-*  
 tienti-

tientibus, mensis Augusti MDCIII.

QUOD. FACTVM. EST.  
EX. IMPERIO. MATRIS.

Deae DEVM. Litteram singularem D adpositè explicavi DEAE, fultus auctoritate *Arnobii* Lib.V. *Pinus illa sollemniter, quæ Matris infertur Sanctum Deæ*; nisi quis additam putaverit ex errore Marmorarii, ita ut idem significet ac vocabulum proximum DEVM, ut in primo versu. Formula illa EX IMPERIO. in aliis etiam Inscriptionibus reperitur, quæ eadem est ac alibi IVSSV. DEI. Significat, ut equidem arbitror, *imperium* factum à Deo quopiam, per somnium. Nam quod non una inscriptio solitariè habet EX. MONITV. DEI. idemque est ac EX. IMPERIO. in aliis clariùs explicatum legimus SOMNIO. MONITVS. & IN. SOMNO. ADMONITVS. Illusus itaque per quietem Æmilius credidit sibi à Cybele imperatum Taurobolium, quod suscepit.

PRO. SALVTE. IMPERATORIS. CAESARIS. T. AELII. HADRIANI. AVGVSTI. PII. P. P. LIBERORVM. QVE. EIVS. ET. STATVS. COLONIAE. LVGVDVNEN-

Tome XVII.

H

SIS.

170 BIBLIOTHEQUE  
 SIS. Nulla hæc egent explicatione.  
 Scrupulum tantum tibi eximam. Pe-  
 tis abs me quæ fieri possit, ut Romæ,  
 ubi hoc Taurobolium factum fuisse  
 tecum existimo., aliquis de Colonia  
 Lugdunensi cogitaverit? Scito L. Æmi-  
 lium, ut statim ostendam, civem Lug-  
 dunensem fuisse; quare nihil mirum,  
 quod pro patria civitate, etiam absens,  
 Deorum præsidium advocaverit. Ce-  
 terum pro salute domus Divinæ &  
 Colonie Lugdunensis, aliud Tauro-  
 bolium susceptum invenies in colle-  
 ctione Inscriptionum *Fleet-woodii* pag.  
 13. ubi vocatur *Colonia Copia Clau-  
 dia Augusta*, & pag. eadem: *pro sa-  
 lute Imp. Antonini Gordiani, præque  
 statu civitatis Lactoratensis.*

L. AEMILIUS. CARPVS.  
 IIII. AVG. *Sevir Augustalis*, erat  
 Æmilius, non sanè Romæ, ubi Tau-  
 robolium fecit; quia collegium sevi-  
 rum Augustalium Romæ fuisse nus-  
 quam legitur; quamquam sodales Au-  
 gustales erant sub Tiberio instituti.  
 Igitur non alibi, quàm in Colonia  
 Lugdunensi, ubi Ara fuit dicata; si  
 enim in alia Civitate, Inscriptio id  
 signasset, ut fieri videmus in aliis. Lapis  
 est apud nostrates Foro-Julienfes: Q.  
 GAEDIUS. P.F. PVP. SEX-  
 VIR.

VIR. TERGEST. Patavinus: L. MAGIVS. PHILEAS. VI. VIR. AQVILEIAE. Concordienfis: M. ARMONIO. M. L. ASTVRAE. PATRONO. SEX. VIRO. FORO. CORNELI. De seviris Augustalibus non est cur verba faciam, cùm doctissimi viri argumentum exhauserint; præsertim *Reinesius*, Card. *Norifius* & *Fabrettus*. *Carpus* cognomen erat etiam Pinarie familie, ut in ejus nummis, apud *Ursinum*; in quibus *manus* depicta cernitur, nam *carpus* Græcè est junctura brachii, quâ cum manu committitur.

ITEM. DENDROPHORVS. Quotannis, statis diebus, in templum, seu Sanctuarium Cybeles Matris Deorum deferrebat arbor pinus, velleribus lanatis circumvoluta & violaceis coronis redimita; de quo ritu semel atque iterum meminit *Arnobius* Lib. V. Festum hoc in veteri Calendario, apud *Herwartum* & *Lambecium*, signatur his verbis: *arbor intrat*. Itaque à deferenda arbore nomen sumfit *Collegium Dendrophorum*, ex quibus unus erat, in Colonia Lugdunensi, Æmilius. *Dendrophori Matris Deam* memorantur in lapide Romano apud *Reinesium* Claf-

sis I. num. 40. Exinde Æmilium nobilitate conspicuum fuisse infero, nam Dendrophoros Cybeles procerum appellatione honestat, quamvis deridens, *Commodianus*, hisce versibus:

*Egregios proceres currum servare Cy-  
belle,  
Quem traheret conducta manus, Me-  
galensibus actis,  
Arboris excissæ truncum portare per  
urbem.*

Alii Dendrophori memorantur in faxis vetustis, qui *Collegio Centonariorum & Fabrum* plerumque conjunguntur, eosque lignorum venditores putant Eruditi. Sed inter hos ne accenseam Æmilium, ipsa eorum vilis conditio dehortatur.

VIRES. EXCEPIT. ET. A. VATICANO. TRANSTVLIT. Vocabulum hoc *vires* duæ aliæ Inscriptiones præferunt. *Salmasius* ad Lampridium in Elagabalo, Cap. VII. putat *vires Tauri* esse cornua Tauri, nam *vires* in cornibus. *Sponius* significare ait *testes Tauri*, qui, ad imitationem sacerdotum Cybeles & Attidis, Tauro abscindebantur. Nominis explicationem probo, sed aliùs repeto imitationem abscissionis; ab ipso

ipso, scilicet, Attide. Quæ paucis illustrabo, cum librum celeberrimi Antiquarii ad manum non habeam, nec sciam an quid præterea eam in rem adferat. Itaque vocabulum *vires*, pro *virilibus* esse positum facile censeo. Ita verò detortum ne res turpicula proprio nomine legentium oculis exponeretur, imò etiam ne obscœna mysteria, quæ mox exponam, vulgarentur. Nam hujusmodi propudiosas cærimonias prodere Gentiles cum erubescerent, tenebris, vel secreto loco recondebant, aut alienis nominibus & confictis Symbolis velabant. Exempla non profero, cum Eruditis satis sint nota; quo statim sententia *Salmasii* convellitur. Quid enim opus erat novo & minùs proprio vocabulo uti, cum caput & cornua Tauri nihil turpe, nihil occultandum præ se ferant? Ne verò quis dubitet an virilia, quæ propriè sunt hominis, de brutis etiam dici possint, auctorem habeo *Plinium* Lib. XXIII. c. 1. *Utiliter etiam fovetur vino calido virilitas jumentis.* Consentit etiam *Arnobius*, qui eodem Lib. V. loquens de testibus arietinis ait: *Virilitate pignoris visâ* &c. Quid nonne ipse *Virgilius* Eclogâ VII. dixit *Vir gregis ipse caper*? Quòd si *vires*, cum

*Salmafio*, à viribus esse velimus, nusquam vires magis sunt, quàm in testibus; quibus natura ita robur & vim masculam indidit, ut animalia, sine testibus, statim flaccescant & langueant, homoque non vir amplius, sed *semivir* & *eviratus* dicatur: quia, scilicet, caret viribus, unde *vir* nomen sumfit, si credimus *Lactantio* de Opificio Dei, c. XII. Nec aliter quàm pro testibus Tauri, accipiendæ sunt vires, in Taurobolicis Inscriptionibus, quod liquebit si, nostram cum aliis comparando, animadverterimus Gentiles in Sacris Magnæ Matris, seu Cybeles, imitari voluisse casus Attidis & imaginem *tristium redintegrare gestorum*, ut eam in rem loquitur *Arnobius*. Ita pinus inferebatur in Templum, quia sub tali arbore Attis sibi virilia amputaverat; ad cujus exemplum, Galli Sacerdotes Cybeles se ipsos evirabant. Ita arbor inlata in Sanctuarium laneis colligabatur velleribus, quia Cybele deficientem Attidem lanis contexit. Alias omitto comparationes, quas idem Auctor persequitur. Taurobolia autem cum fierent in honorem Cybeles & Attidis, ut docent lapides taurobolici; si dicamus vires esse genitalia Tauri, omnia cum utriusque

fatis

fatis mirè congruent; non verò si vires sint cornua Tauri, ut putavit *Salmasius*. Itaque Tauri, in Taurobolio mactati, vires abscissas noster *Æmilius exceptit*, sicut Attidis virilia defecta *Deum mater cum floribus collegit*, ut memorat *Arnobius*, loco laudato. In alia Inscriptione apud *Fleetwoodium* pag. XV, 2. dicuntur **LOCO VIRES CONDITAE**; hoc est, ut quidem omnino puto, in terram defossæ, eo in loco forsitan, ubi Ara erat ponenda & dedicanda. Id verò ad exemplum *Cybeles*, quæ collecta genitalia *abscondenda mandavit terræ*, ut pergit narrare *Arnobius*; sed priùs, quàm terrâ tegeret, *lavit utique balsamis atque unxit*. Quo ritu, ut puto, fiebat consecratio, cujus meminit lapis *Lactoratensis*, apud eundem collectorem p. XIII, 3. *Viator Sabini fil. VIRES TAURI, quo propriè per Taurobolium publicè factum fecit, CONSECRAVIT*. Igitur qui Taurobolium fecerat exsecta Tauri genitalia excipiebat, consecrabat & terræ mandabat. Quæ in omnibus Tauroboliis peracta arbitror, licèt in omnibus Inscriptionibus non memorentur, quia ritus hujusmodi prodere, vel super-

neum, quia satis vulgò noti; vel nefas, quòd turpes essent, ut supra monui, existimabant Gentiles. Itaque *Æmilius*, factò Taurobolio, excepit vires, hoc est, genitalia Tauri, & à Vaticano transtulit in urbem Lugdunensem, ob eam causam de qua postea; iisque terrâ conditis, aram inibi consecravit. Nam Romæ factum hoc Taurobolium pro certo habeo; nisi quis me doceat Lugduni locum aliquem fuisse, qui *Vaticanus* appellaretur, sicuti & Capitolum in plerisque urbibus erat, ad exemplum Romani.

ARAM. ET. BUCRANIVM. SVO. INPENDIO. CONSA-CRAVIT. Ita legendum, quamvis in lapide scriptum sit ARA, quod non semel in aliis Inscriptionibus occurrit; nam, apud Veteres, *M finale omitti solebat in scribendo, quia in pronunciando quodam modo non profertur*, inquit *Quintilianus Lib. IX. c. 4.* Sollemne erat, in hisce sacris, ut qui Taurobolium percepisset, aram etiam consecraret, ut plures Inscriptiones docent. In nostra hac Lugdunensi, simul cum Ara dicitur *Bucranium* consecratum, quæ vox est Græca & *bovis*, seu tauri *caput* significat. Veteres

teres mactatorum animalium capita exponebant, in signum facti sacrificii, quorum exinde sculptis imaginibus aram exornabant; quod præsertim observatum in aris taurobolicis, ut in nostra, in cujus fronte caput taurinum sculptum apparet. Hoc verò consecratum puto ab Æmilio, simul cum ara; non ipsummet caput Tauri, quod Româ Lugdunum translatum fuisse nequaquam fit vero simile.

SACERDOTE. Q. SAMMIO. SECUNDO. Consecrationi aræ præfuit sacerdos Q. Sammius. Legimus Taurobolium factum & aram positam, *permittente sacerdote Valerio Pancarpo, pag. XI, 5. Fleetwoodii, sacerdote Trajano Nondinio, XII, 3. adfistentibus sacerdotibus, XV, 2. in sacris Mithræ aram positam, adstante sacerdote, XIX, 4. & 5. præfidentibus Bictorino Patre & Januario.*

AB. XV. VIRIS. OCCA-  
BO. ET. CORONA. EXOR-  
NATO. CVI. SANCTISSI-  
MVS. ORDO. LVGVVNEN-  
SIS. PERPETVITATEM. SA-  
CERDOTI. DECREVIT. In  
nulla ex recitatis Inscriptionibus, nec  
alibi legimus sacerdotem præfidentem

H 5

seu

seu Taurobolio, seu consecrationi aræ, honoribus fuisse decoratum, ut Q. Sammius, in hac nostra Lugdunensi. Quare in Q. Sammio causam aliquam peculiarem intervenisse credendum est. Suspikor tunc primùm in urbem Lugdunensem L. Æmilium ritus & mysteria taurobolica invexisse, quod indicat translatio *virium*. Quæ nova sacra cùm Q. Sammius, qui tunc sacerdotioungebatur, auctoritate suâ adprobasset, & decreto sancivisset; idèd *Quindecimviri* sacris faciendis & *Decuriones Lugdunenses*, ingrati animi testimonium, ob novam Religionem susceptam, in eum hujusmodi honores contulerunt. Sanè nullum Taurobolium hoc antiquius invenimus, factum enim fuit anno Christi CLX. quare tunc primum inlatum Lugdunum facile est credere. Porrò quod dixi *Decuriones Lugdunenses* Sammio perpetuitatem sacerdotii decrevisse, non verò XV viros, ut tu quidem, epitheto illo *sanctissimus* fortasse suadente, arbitraris, omnino certum puto. Quamquam enim Collegium sacerdotum aliquando *ordo* vocatur, ut in lapide Gruteriano pag. CCCXIII, 3. sanè ubi nomen Colonæ, seu Civitatis est adjectum, semper *ordo*.

*ordo* Decuriones significat. Infinita propemodum exempla possem adducere. Præterea & sensus orationis rem diversam demonstrat. Nec moror epitheton *sanctissimus*, illud enim personis, etiam non sacris, convenit, ex propria significatione vocabuli. Si verò exemplum in rem quæras, dabit idem *Gruterus* pag. cccxciii, 5. ORDO. SANCTISSIMVS. DECVRIONVM. & *Cicero* I. *Catilinariâ*, Senatum Romanum vocat *sanctissimum concilium*. Ceterum jus erat penès Decuriones decernendi perpetuitatem sacerdotii, uti & sacerdotes creandi; nam Coloniae legibus Romanis utebantur, Romæ autem Comitibus tributis creari solitos Pontifices novimus. De Flaminico sacerdote, *consensu Decurionum* creato, lapis est apud *Gruterum* p. ccccxxxviii, 7. & *Cicero* in *Miloniana* memorat profectum Lanuvium, *ad Flaminem prodendum, quòd erat Dictator Lanuvii Milo*. Nominatos à Decurionibus prodebat is magistratus, ait *Card. Norisius*, in *Cenotaphia Pisana* Diff. I. Cap. V. in fine.

De OCCABO, quo exornatum Q. Samnium à XV viris refert nostra Inscriptio, pauca remanent dicenda.

Latio ignotum est hoc vocabulum. Græcis significat *armillas circa brachium*, ut docet *Hesychius*. Ad luxum quidem & pompam tam viri quàm mulieres, armillis aureis, argenteis & gemmatis ornabantur; sed cum armillæ donatæ ab alio, semper id factum in honoris argumentum. Armillis donatos milites ab Imperatoribus, in præmium virtutis, frequenter in saxis eruditis cernimus & apud Veteres Scriptores legimus. Reges Persarum legatis armillas dabant, ut intelligere est ex *Aeliano* Var. Hist. Lib. I. c. 22. *Occabo* igitur five armillis, fortasse aureis & pretiosis, donatus fuit Q. Sammius, ob peculiarem aliquam causam & meritum; quod sanè non aliud nisi ob admitta & adprobata mysteria taurobolica, tunc ab Æmilio Lugdunum inlata. Idem de corona dicendum. Quamvis enim sacerdotes coronati sacris operarentur, Sammium tamen coronam, honorarii instar, accepisse res ipsa demonstrat. Datas verò coronas, in præmium & ob merita, nemo est qui nesciat.

Putavit amicus eruditus *Occabum* esse cultrum, quo Taurus in sacrificio immolabatur, illumque ipsum, qui sculptus cernitur in latere dextro nostri

stri lapidis donatum Saminio, in signum facti Taurobolii. Nam apud *Ducangium*, in Glossario Latinitatis, *occare* est sacrificare, quod qui immolant animalia, ea *occant*, id est, fecent ac scindant. Sed cum apud *Hesychium*, veram ac germanam *occabi* significationem habeamus, nequaquam ea deducenda est à vocabulo sequioris sæculi & è longinquo per derivationem petito; & auctor quidem Inscriptionis græcissare amavit, ut ex aliis Græcanicis vocibus apparet. In Galliis verò plura Græca vocabula fuisse usurpata aliunde constat. Ceterum non ambigo cultrum inscriptum aræ illius figuram designare, quo fuerat mactatus Taurus. *Venabulum* appellat *Prudentius*:

*Hic \* ut statuta est immolanda belua,  
Pectus sacrata dividunt venabula.*

APP. ANNIO. ATILIO.  
BRADVA. T. c L O D. VIBIO.  
VARO. COS. Omnia hæc gesta sub his Consulibus, scilicet, anno U. C. 913. Æræ Vulgaris C L X. Antiquissima Inscriptio Taurobolica, quæ quidem nota esset, signata fuerat Coff.

H 7

Pol-

\* *Vers. 1029. Hymni X. ubi Passio Romani.*

Pollione II. & Appio II. hoc est anno CLXXV. quam hæc nostra quindecim annorum ætate superat; atque hoc etiam titulo pretium ejus elucet. Præterea raritatem auget nota Consulium, quâ Fasti vulgares corriguntur & suppleuntur; præferunt enim APP. ANNIVM. BRADVAM. & T. VIBIVM. BARVVM.

L. D. D. D. Passim in saxis hæc formula occurrit, quæ legenda est, *locus datus Decurionum decreto*; locus, scilicet, statuendi aram.

CVIVS. MESONYCTIVM. FACTVM. EST. V. EID. DEC. Verba hæc sintne referenda ad tempus mediæ noctis, quo factum fuit Taurobolium; vel potius quo significatum imperium Deûm Matris, per somnium, haud facile est divinatu. Sanè in Taurobolicis Inscriptionibus, non tantùm annum, sed diem quoque suscepti Taurobolii adnotatum observamus. At nocte peracta fuisse sacrificia taurobolica, nec usquam invenimus, nec credibile est, nam Diis Inferis sacrificia quidem noctu fiebant, de superis me legisse non memini; quidquid sit de mysteriis quibusdam, ut putà Bachanalibus, Eleusiniis, & Bonæ Deæ. Præterea *Prudentius*, qui  
minu-

nutim Sacra Taurobolica describit, nihil habet de tempore nocturno, quod certè non tacuisset, ut horrorem nefarii sacrificii augetet. Imò de die factum manifestò indicat ; nam Pontificem, suscepto Taurobolio, sanguine Tauri undequaque perfusum & inquinatum processisse narrat, ostentantem udum verticem & barbam & vitas madentes, quem omnes salutarent & adorarent eminus. Quæ nonnisi interdiu posse contingere facilè intelligimus. Versus Christiani Poëtæ, apud ipsum, legere poteris. Insuper in Saxo Lactoratensi, quod supra produxi, Taurobolium dicitur \* *publicè factum*, non ergo inter profundæ noctis tenebras. Quare *mesonyctium* aptiùs omnino refero ad tempus, quo Mater Deum Æmiliò Taurobolium imperavit ; siquidem sub mediam noctem à Diis somnia mitti credebantur, ut de Romulo, se per visum, ne Græcos versus faceret, admonente narrat *Horatius* Lib. I. Sat. 10.

— *vetuit me tali voce Quirinus,  
Post mediam noctem visus, cum somnia vera.*

*Ovidius*

\* *Publicè factum* peut signifier aussi fait aux despens, ou par ordre du Public.

*Ovidius* itidem tunc somnia vera esse testatur :

— *mediæ sub tempora noctis,  
Tempore, quo cerni somnia vera solent.*

Sensus igitur inscriptionis erit, *cujus* Matris Deum *mesonyctium*, hoc est, apparitio, seu visio medinoctiana, ut ita dicam, *facta est V. Id Decembres*. Cùm videamus in saxis taurobolicis aliquando consignatum tempus suscepti Taurobolii, aliquando etiam consecrationis aræ; placuit Æmilio neutrum memoriæ tradere, sed tempus imperati per somnium Taurobolii. Causam verò alii quærant.

Hæc habebam, quæ tibi offerrem, Vir Ornatissime. Plura fortasse & meliora à me expectabas. Sed præter ingenium, quoque defuit, quo possem argumentum & spem tuam cum dignitate implere. Scis me in eo munere esse, quod jure suo sibi bonas horas postulat & jam diu me ab hisce studiis discessionem facere coëgit. Præterea & librorum inopia, quâ hîc precipuè laboramus, penitiores eruditionis aditus ingredi prohibuit. Et sanè, ob has difficultates, parum absuit quin lapidem è manibus abjicerem. Sed vicit humanitas tua, quæ me ad opus  
fufci-

fufcipiendum ita omni officiorum genere illexit, ut etiam inſperata tentare compulerit. Quare ſi res malè ceſſit & præter opinionem, quam de me liberaliorem ex amore concepifti, in te unum culpa eſt referenda. Quæcumque verò hæc ſint, boni conſulas, & conantem utcumque grato animo proſequaris. Vale.

---

## A R T I C L E I V.

- I. PISCIUM QUERELAE & VINDICIAE *expoſitæ à* JOAN. JACOBO SCHEUCHZERO *M. D. Academiæ Leopoldinæ & Societatum Regg. Anglicæ ac Pruſſicæ membro. A Zurich 1708. in 4. pagg. 36. avec diverſes tailles douces.*

**M**R. *Scheuchzer* donne de la parole aux poiſſons, dans ce petit Ouvrage, pour prouver que le Déluge, a été univerſel, non ſeulement à l'égard du Genre Humain qui y perit tout entier, excepté Noë & ſa famille; mais encore de toute la ſurface de la terre; parce qu'on a trouvé & qu'on trouve encore quantité de poiſſons

sons pétrifiés, en des lieux où il ne paroît pas qu'il y ait eu jamais ni lac, ni étang, ni riviere; d'où les poissons de nôtre Auteur concluent que le Déluge couvrit toute la terre & que lors qu'il se retira dans la suite, il resta des poissons en divers endroits creux, détachés de tout lac & de toute riviere; où ils se pétrifierent avec le tems, ce qui a fait qu'ils se sont conservés jusqu'à présent. Pour rendre la chose plus sensible, & pour faire entendre le langage muet des poissons, Mr. *Scheuchzer* a mis à la fin des tailles douces, où il nous donne 1. un Brochet pétrifié dans une pierre tirée de la carrière d'*Oningen*, près de *Constance*: 2. divers autres poissons, une anguille, la plume d'un oiseau, & un escarbot, dans des ardoises & d'autres pierres qui se fendent & que l'on a trouvées en Suisse & ailleurs: 3. des dents, des vertebres, & d'autres parties de poissons, trouvées en des pierres: 4. une Truite, un Léopard, une Astroite & autres choses marines, qui étoient bien avant dans la terre. Tout cela se trouve dans le Cabinet de Mr. *Scheuchzer*, ou dans d'autres de Curieux, qu'il nomme & qui ont fait de semblables recueils.

Ceux

Ceux qui sont dans la même pensée, rapportent encore à la même origine les coquilles, que l'on trouve sur les montagnes, & en des lieux très-éloignés de la mer; dont on voit un nombre considérable, dans les Cabinets des Curieux, comme dans celui de Mr. *Valkenier*, qui a été ci-devant Résident de Mrs. les Etats Généraux en Suisse & ailleurs. J'ay des Epîtres imprimées à Venise en 1676. sur cette matiere. Mais supposé que l'on fût parfaitement assuré, qu'il n'y a point eu de lac, ni d'étang, ni de riviere dans les lieux, où l'on trouve de semblables productions, ce qu'il pas n'est aisé de savoir; je voudrois qu'avant toutes choses on eût réfuté les raisons d'*Isaac Vossius* & d'autres, qui ont cru que l'universalité du Déluge, ne devoit pas se rapporter à toute la surface de la Terre, mais seulement au Genre Humain; qui y perit tout entier, excepté ceux qui étoient dans l'Arche. J'ai rapporté ces raisons, dans mon Commentaire, sur l'histoire du Déluge. Outre cela, l'hypothese des Natures Plastiques, ou des Etres immateriels, que d'habiles gens ont cru être préposez à la formation des Animaux,

maux,

maux, & des Plantes, fournit une réponse à tous les Poissons pétrifiés, & à toutes les autres productions de cette espece.- Ces Natures ont pu former, en divers endroits de la terre, des crayons, pour ainsi dire, d'animaux; qui ne peuvent pas avoir vécu en ces lieux-là, & qu'on appelle communément *des jeux de la Nature*. Je n'oserois rien assurer là-dessus, si non que je ne croi pas qu'on puisse prouver le contraire. Mais dans quelque sentiment que l'on soit, il est avantageux de voir les productions, que Mr. *Scheuchzer* a ramassées dans ce livre; car il faut toujours commencer, par l'expérience & par les faits; après quoi on pourra former un système, avec le tems.

II. ΟΥΡΕΣΙΦΟΙΤΗΣ HELVETI-  
CUS *sive Itinera Alpina tria, in  
quibus incolæ, animalia, plantæ, mon-  
tium altitudines Barometricæ, cœli  
& soli temperies, Aquæ medicatæ,  
Mineralia, Metalla, Lapidés figura-  
ti, aliâque fossilia & quidquid in-  
super in Natura, Artibus & Anti-  
quitate per Alpes Helveticas & Ræt-  
ticas rarum fit & notatu dignum,  
exponitur & iconibus illustratur;*  
auctore

*auctore* JOAN. JAC. SCHEUCH-  
ZERO. A Londres 1708. in 4.  
pagg. 151.

**L**E titre seul de ce Livre, qui est court, nous instruit assez de ce qu'il y a, sans qu'il soit besoin de s'y arrêter. L'Auteur nous apprend tout ce qu'il a trouvé de remarquable dans les montagnes de Suisse, en trois voyages qu'il y a faits, à l'égard des minéraux, des pierres, des eaux, des plantes, des animaux, des habitans & de leur industrie, de la hauteur des montagnes, du froid & du chaud &c.

Ceux qui sont curieux de l'Histoire de la Nature, liront ce recueil avec plaisir, & souhaiteront que l'Auteur, ou ceux, qui en auront la commodité, en fassent souvent de semblables; pour découvrir de tous côtez ce qui peut être utile à la vie, & en faire part à tout le monde; ou même pour fournir les Physiciens, de matériaux, pour appuyer les veritez, qu'ils peuvent avoir découvertes, pour se détromper de bien des choses, pour aller plus loin dans la recherche de la Verité, ou même pour exercer leur esprit. La contemplation de la Nature n'est pas moins agreable à ceux, qui ont assez  
de

de goût , pour en favoir admirer les Ouvrages , que la recherche de ce que l'Art Humain a pû faire de plus surprenant ; ou pour mieux parler , il n'y a point de comparaison , entre les Ouvrages des Hommes & ceux de Dieu , soit qu'il les forme par lui même , ou qu'il se serve de Natures subalternes , à qui il ait donné le pouvoir d'agir d'une certaine maniere. C'est sur quoi *Cornelius Severus* a dit très-judicieusement , après avoir fait un détail des curiositez , qu'on alloit \* voir autrefois en Grece :

*Hæc visenda putas terræ dubiisque ,  
marisque :*

*Artificis Naturæ ingens opus adspice ,  
nulla*

*Tu tanta humanis rebus spectacula  
cernes.*

### III. AGROSTOGRAPHIÆ

*Helveticæ Prodromus , sistens binas  
germinum Alpinorum , hætenus non  
descriptorum , & quorundam am-  
biguorum decades , Auctore J. J.  
SCHEUCHZERO M. D. Tiguri-  
ne. A Zurich 1708. in fol. pagg. 28.*

**C**ET Ouvrage est si petit , aussi-bien que les précédens , qu'il vaut  
\* *Vers. 796.* mieux

mieux que les Curieux, en matiere de Botanique, le lisent dans l'Original qu'ici. D'ailleurs on ne sauroit bien l'entendre, qu'en regardant les figures des plantes, qu'il donne dans des tailles douces, qui sont très-bien gravées. On y trouvera une préface, où l'Auteur décrit les parties des plantes assez en détail, & donne les définitions des noms qu'on leur a imposez, & d'autres remarques générales, plus nécessaires à un grand ouvrage qu'à celui-ci; qui n'est qu'un avant-coureur d'une description des plantes sauvages, que l'on trouve dans la Suisse. Ceux qui s'entendent dans cette sorte de choses, pourront donner à l'Auteur les avis, qu'ils jugeront lui devoir être utiles. Mais on ne peut pas manquer de le louer, du soin & de l'application qu'il apporte à rechercher, dans toutes les parties de la Nature, ce qui n'a pas encore été assez connu, ou sur quoi l'on s'est trompé. Cette noble passion lui a attiré le glorieux surnom de *Plin de la Suisse*, & l'on a sujet d'en attendre d'autant plus de découvertes utiles, qu'il ne s'engage à parler que de choses, qu'il a vues & examinées par lui même; au lieu que *Plin* parle, pour la plupart du

tems,

192 BIBLIOTHEQUE  
tems , sur le rapport d'autrui.

Cela me donnera lieu d'inferer ici en abrégé un petit Dialogue , que Mr. *Scheuchzer* a feint entre *Pline* & *Salmase*. C'est encore à l'Illustre Mr. *Cuper* , à qui j'en suis redevable. J'aurois voulu le pouvoir mettre tout au long ; mais comme il y a plusieurs pieces , qui doivent entrer dans ce volume , & qui demandent de la place , je suis obligé de ménager un peu le terrain. Je n'en ôterai néanmoins rien d'essentiel , & je tâcherai d'en conserver toute la grace.

C. PLINII SECUNDI

E T

CLAUDII SALMASII

*DIALOGUS.*

**P**LINIUS. Multa sunt , Salmasi , quæ abs te sciscitari vellem de literarum hodierno statu , de Scriptorum mei ævi antiquiorumque æstimatione & contemptu , deque Operum meorum fato. Multas habeo gratias tibi agendas , Criticorum maxime , pro tot & tantis *Exercitationibus* , quibus

bus meos labores à Librariorum mendis liberare, cum operibus aliorum conferre, ab interitu, imò & injuriis, quas *Solini* plagia iis intulerunt, vindicare, obscura elucidare, clara confirmare, vera laudare, falsa modestè redarguere.

SALMASIUS. Imò verò in laudum tuarum campum exspatiarer, si vivus vivum te alloquerer. Sed cum hoc non sit moris in Campis Elysiis, dicam tantùm me maximi semper fecisse *Naturalis Historiæ Opus diffusum, eruditum, nec minùs varium quàm ipsa Natura est*, prout loquitur \* sororis tuæ filius. Illustrare id conati sunt *Barbarus, Pintianus, Rhenanus, Gelenius, Dalecampius, Scaliger, Vossius* & innumeri alii summæ tuæ eruditionis testes & præcones. Video verò nunc, quod numquam antea credidissem, nec illorum labores, nec meos, qui maximi omnium fuerunt, magni te facere. Attamen & ipse jam olim intellexi multa à me relinqui oportuisse intacta, alia vix solvi potuisse, alia abs te solo extricanda omitti debuisse, quia nimis implexa, stylo brevi & ambiguo sæpe expressa, in Codicibus prorsus corrupta, aut certè vitiata.

Tome XVII.

I

Prop-

\* *Lib. III. Ep. 5.*

Propterea multi mirantur, in erudito hoc seculo, tantam etiamnum esse Scriptorum tuorum existimationem. Novi etiam viros de Republica nostra Literaria bene meritos, qui tempus collocari velint potiùs in contemplatione operum Naturæ, quàm in explicatione Scriptorum veterum, imò verò congestione quisquiliarum. De me ipse candidè profiteor, ne utiquam mirum esse si à mente tua sæpiùs aberrarim, ubi de Plantis & Fossilibus loqueris, quorum historiæ usque aded peritus non fui.

PLIN. Eo sum animo, ut patienter feram dubia, quæ omni ævo expertus sum, fata, contemptùmque ac laudes flocci faciam. Illi ipsi qui mihi succensent Historiæ Naturalis compilatori (ut eorum verbis utar) nimis conciso, habent quod tibi magis irascantur interpreti nimis copioso, & verba potiùs quàm res sæpe captanti. Sit interim &, ut spero, erit in posterum utrique nostrùm hoc solatium, quòd semper futuri sint, qui ex meis, tuisque sterquiliniis aurum colligant; & quæ diximus cum ipsa rerum natura conferant. Non dubito quin sint tibi scrupuli, quibus omnibus eximendis fortè & ipse impar sim; quia de multis egi, quæ ipse non vidi, sed ab aliis tradita

tradita in Historiam meam admisi  
Aperi tamen, si quid dubii animum  
tuum cruciet; si quod vellem non li-  
cet, at certè quoad potero solvam.

SALM. Unum dumtaxat, hoc tem-  
pore, tibi proponam de *Androdaman-  
te* \* locum; quem ego quidem re-  
citabo, tu verò interpretaberis. *An-  
drodamas*, inquis, *argenti nitorem  
habet, ut Adamas, quadrata, semper-  
que tessellis similis. Magi putant no-  
men impositum ab eo, quod impetus  
hominum & iracundias domet. Eadem  
sit an alia Argyrodamas, Auctores non  
explicant.*

PLIN. Quid hîc tibi occurrit dubii?

SALM. In explanandis his verbis,  
ea egi, opinor, quæ genuinum Cri-  
ticum decent, licet fortè omnes Histo-  
riæ Naturalis periti numeros non im-  
pleverim. Apud *Solinum* restitui *An-  
drodamantem*, pro *Andradamante*, ut  
fimia tua te meliùs exprimeret. Sic  
quoque in Indice Manuscripto legi  
*Andromadas*, quod commutavi in  
*Androdamas*, uti quoque *Argyroma-  
das* pro *Argyrodamas*.

PLIN. Rectè. Pervertit sæpe meam  
& aliorum Scriptorum mentem ambi-

I 2

gua,

\* *H. N. Lib. XXXVII c. 13. ubi de  
lapillis.*

gua, vel falsa prorsus vocabulorum expressio. In iis restituendis, sita est potissimum ars illa vestra Critica.

SALM. De vocis quidem Etymologia non multum laboravi, *Magisque* tuis reliqui opinionem, *quâ hominum impetus & iracundias domare* creditur is lapis. Inseruit quidem hoc Magorum commentum Polyhistori suo *Solinus*, aliis tamen, ne plagium retereretur, verbis. Ita enim \*habet: *datum illi nomen ex eo censent, quod animorum calentium mollit impetus & tumentes refrenat iras.* Quod tamen nec Magi, nec tu ipse, nec ego minimè credulo huic seculo persuaserimus.

PLIN. Perspicere potuisti ex ipsis meis verbis, quibus induxi *Magos putantes*, me eis adfensum minimè præbere. Rem tamen in medium protuli, ut nominis pateret origo.

SALM. Putavi ego *ab invicta & adamantina ferè hujus lapidis duritie*, potiùs quàm ab adfectibus hominum domandis, deducendum esse etymon. Ita enim ipse † alibi scribis: *Alterum (genus hæmatitæ) Androdamanta dicit (Sotacus) vocari colore nigro, pondere ac duritiâ insignem & inde nomen traxisse, præcipueque in Africa repertum;*

\* Cap. XXXIII. † Lib. XXXVI. c. 20.

*pertum; trahere autem in se argentum, æs, ferrum. Nec sanè alium puto Androdamantem vobis Veteribus fuisse cognitum, præter hunc quem memoras loco quem priùs recitavi. Hinc quoque existimo Argyrodamantem quibusdam fuisse dictum, quòd argentum, te ipso teste, domaret, & ad se traheret. Adstipulantem habeo Joan. Laurentium Bauschium, Physicum Suinfurtensem, qui, in \* Schediasmate de Hæmatite, Androdamantem hæmatitam & lapidem confundit.*

PLIN. Putasti, mi Salmasi, & ille tecum, alique fortasse rem ita habere ex nomine, quod idem est. Ego autem aliter sentio. Confer, quas utrobique expressi, notas & rem intelliges: *Androdamas hæmatita est colore nigro, pondere ac duritiâ insignis — Experimentum ejus in cote ex lapide basanite: reddit enim succum sanguineum. Alter verò Androdamas, de quo nunc sermo est, argenti nitorem habet, ut Adamas, quadrata, semperque tessellis similis. Quænam, quæso, est horum convenientia? Nonne differunt prorsus colore, figurâ, & dubio procul qualitatibus aliis? Taceo referre me posteriorem inter Gemmas, priorem ad Hæmatitas.* H 3 SALM.

\* Cap. III. pag. 95. & 98.

SALM. Fortè ipsâ tuâ Gemmâ argentum , æs ac ferrum tracta dici queant.

PLIN. Bene conjectas. Uti possunt metallorum fusores ipso meo *Androdamante* , & reverâ utuntur , ut faciliùs liquefaciant metalla , quemadmodum *fluoribus* aliis. Nec tamen unum quidpiam voce Androdamas significatur. Metallorum liquefactionem adjuvat etiam *plumbum* , quod tamen nec *Androdamas* est , nec alius *fluor*.

SALM. *Fluor emne* ergo ais esse *Androdamanta* ?

PLIN. Vos recentiores sive Critici , sive Physici , si me auditis , hanc habebitis Cynosuram , quam perpetuò adspiciatis , si rectè sensa mea interpretari velitis. Verba Operis mei obscuriora relinquetis in eo statu in quo sunt , nec torquebitis , aut mutabitis. Adtendetis dumtaxat probè notas , quibus rerum genera distinguo ; quas , ubi potui , diligenter plerumque expressi ; alioquin omisi , quòd eas ignorarem , aut brevitatis causâ. Tum eas notas cum rerum natura & proprietatibus comparabitis.

SALM. Legis hujus tuæ simplicitatem , æquitatem , ac præstantiam agnosco.

agnosco. Sed nondum intelligo quid rei sit *Androdamas*.

PLIN. Nondum te scrupulo tuo liberavi. Fossilium genera cum intueor, merum Chaos video; nec vestra eorum hodierna cognitio, licet nostrâ major, ordinatior multò est. Multa ejusdem rei habetis nomina, cum apud eandem gentem, tum etiam apud populos ac Scriptores; ac sæpe etiam rebus, quarum diversa est natura, idem nomen imponitis, non minus ac olim à nobis factum.

SALM. Quid ergo hinc consilii capiemus?

PLIN. Dicam, & quod sentio *Androdamantis* exemplo postea declarabo. Botanicos Scriptores, & præsertim rationem ac viam *Casp. Baubini* oportet imitemini. Antequàm edidisset *Pinacem* suam, Plantarum amplissima cognitio confusa & obscura erat. Jacebant sine ordine ullo Plantarum nomina, cui confusio ut mederetur *Baubinus*, legit ac relegit sedulò Botanicos veteres ac recentiores; vivos item præceptores, per varias Europæ oras, de *Plantarum historia*, nominibus, viribusque differentes adtentè audivit; Plantas ipsas in locis natalibus inspexit, cum auctoribus con-

tulit, lectas & exsiccatas adservavit; alios rogavit, ut omnis generis Plantas, etiam notissimas, colligerent & ad se transmitterent. Ne verò Auctorum dissensus ac ἀμεθοδεία δυσκολίαν auferent, de methodo, Plantarúmque synonymiis cogitavit; & ambo hæc in suum πίνακα contulit, idque maximo Botanicorum commodo. Idem in Fossilium descriptione tentate, nec spem vestram fallat eventus. Omnes Scriptores qui de metallis, lapidibus, terris, fossilibus denique quibusvis diligenter evoluite. Nomina, locaque in quibus inveniuntur, aliaque omnia ad fossilium naturam pertinentia, & undequaque colligite. Jungite synonyma, separate homonyma, cogitate de apta fossilium in suas classes distributione & singulis generibus suas adscribite notas, quibus distinguuntur; nec res optato successu carebit.

SALM. Tibi prorsus adsentior, sed res indiget singulari ingenio, ac Mæcenate quopiam, qui eam adjuvet. Verùm quid censes de *Argyrodamante*, esse idem ac *Androdamas*?

PLIN. Videote ea de re, in \* *Exercitationibus* tuis, vehementer dubitare & tibi ipsum diffidere.

SALM.

\* Pag. 176. & 398.

SALM. Agnosce ea in re ingenuitatem meam & inconstantiam ignosces. Tu solus, qui dubitandi ansam præbuiſti, dubium mihi eximere possis.

PLIN. Dubito ipse an *Argyrodamantem* viderim umquam, hæreſque etiamnum in eodem tecum luto. Nulla ejus nota nobis occurrit, niſi quam fortasse ex nomine deducere licet. Si ve *Adamantem argenteum* hinc feceris, si ve lapidem qui *ἄργυρον δαμάει*, *argentum* ad se rapit ac trahit; utroque modo poterit esse nomen lapidis ejus, quem indicavi.

SALM. Adquiesco in hac tua sententia, nec dum tamen video quifnam lapis sit *Androdamas*, vel, quem modò junxisti, *Arygrodamas*.

PLIN. Explicabo mentem meam, si priùs docueris quid Recentiores alii de *Androdamante* dixerint.

SALM. \* *Casalpinus* & † *Wormius* aliique volunt *Talcum* esse *Androdamantem* & *Argyrodamantem* Veterum, & priorem præsertim quòd argenti nitorem habeat, unde à Chymicis nonnullis argenteus lapis dicitur. *Agricola*, de natura Fossilium, ‡ describit sub  
I 5. nomine

\* *De Metall.* p. 156. † *Musci.* p. 57.  
‡ *Lib. V.* p. 259. Vid. & *Kentman.* nomenclaturam *Fossilium*, p. 27.

nomine *Magnetidis*, quam *Hesychius* etiam, ut alios taceam, distinguit à *Magnete*. Ita enim ille : Μαγνήτις λίθος, αὐτὴ πλασθεῖ τὴν ὄψιν δρυῶν ἐμφερῆς ἔσται, ἢ ὅτι Ἡρακλεῶτις τὸ σίδηρον ἐπιπασσάται. Pluribus egi de hisce, \* in *Exercitationibus* meis, ubi dixi in *Lexico* quodam *Chymico* ἀνδροδάμαντα inter *πορφυρίτας* lapides reponi, & ab aliis dici *Chrysitam*, teste *Pseudonymo Democrito*.

PLIN. Erratis omnes & in hoc præcipuè, quod argenti nitorem dumtaxat, non figuram etiam adtenditis. Hæc non sunt separanda. Audio † quosdam vocasse hunc *Selenitam Rhomboïdem*: ac sanè ad hunc referendus *σπινος* omnis, cujus figura est αὐτὸς ἑξάγωνος κρυσταλλοπέπτερος, quique potest in alios minores cubos, aut rhombos resolvi. Sic intelligendum quod dixi lapidem hunc *quadratum esse, semperque tessellis finitum*. Tessellas enim vocavi corpus quodvis *παραλληλεπίπεδον*, seu finitum sex hedris quarum binæ oppositæ sunt parallelæ; quod pertinere puto ad naturam ipsam lapidis: nam colorem tanti non facio, existimoque *Andromaman-*

\* Pag. 776. † *Nic. Steno. prodr. Diss. de solido intra solidum*, p. 79. & *Acarriani in specim. Lith. Helvetiæ* p. 49.

damantem quovis colore posse esse tinctum. Sed & sunt, ut accepi, nonnulli, \* qui sub *Argyrodamantis Pliniani* nomine Selenitam descripserunt.

SALM. Video jam me non adsequutum esse tuam mentem. Scripseram † *incertum esse utrum velis Androdamantem habere argenti nitorem, ut Adamantem, an quadratum esse ad instar Adramantis. Neutram mihi probatur, inquebam, nec verum est. Quis enim dixerit Adamantem argentei nitore esse, cui nullum argentum potest comparari? Præterea non quadratus Adamas, sed sexangulatus naturaliter reperitur. In antiquo libro inveni: Androdamas, argenti nitorem habetur Adamas; & supra correctum aliâ manu: habet ut Adamas. Scripserim ego: argenti nitorem, ut Adamas, quadrata, semper tessellis similis. Vim & duritiem Adamantis habere Androdamantem innuit.*

PLIN. Loquutus quidem eram tantum de Adamantis nitore, de figura verò, aut duritie nihil dixeram.

C'EST-là à quoi se réduit le Dialogue de Mr. Schenckzer, que j'ai pris la liberté d'abréger & de racommoder

I 6

III

\* Rumphius in *Rarit. Amboin. Lib. III. c. 20. p. 224.* † *Exercit. Plin. p. 398.*

un peu pour le stile & les manieres , à cause du *decorum* , qu'il faut garder , quand on fait parler des gens de cette sorte. Il y avoit joint , sous le nom de *Pline* , un Indice des noms & des sortes de l'*Androdamas* , avec les lieux , où il se trouve , & cela en diverses langues , tant modernes , qu'anciennes , sans oublier les Auteurs , qui en parlent. Mais il n'est pas besoin du nom de *Pline* , pour faire trouver sa méthode bonne , qui ne peut paroître qu'excellente à tous ceux qui ont quelque goût , pour cette espee de choses. Je le mettrai donc ici , sans continuer à faire parler *Pline*.

## ANDROMANTIS NOMINA

*Androdamas Plin. Lib. XXXVII. c. 10.*

*Argyrodamas. Idem. Rumphius Rar. Amboin. Lib. III. c. 20.*

*Bata Goela. Malabaricè.*

*Beta Bakkilat. Macassar.*

*Selenita Rhomboïdes. Steno , Prodr. Diff. de solid. p. 79. Acarn. spec. Lithogr. Helvet. p. 49. Plot. Hist. Nat. Stafford Cap. V. §. 2. p. 176. Luid. Lith. Brit. n. 79. p. 5.*

*Rhombites: Agricola de nat. Fossil. Lib. VI. p. 286.*

Chrystal-

Chryſtallus Iſlandica. *Eras. Bartholin. Chriſt. Hugon.*

Criſtallo Iſlandico, o Talco rhomboidale. *Boccon. Muſ. di Piant. p. 159.*

Maſſa di criſtalli quadrati &c. *Septal. Muſ. Cap. I X. p. 54.*

A rhomb of Muſcovy glaſs. *Grew Muſ. Reg. Societ. Part. III. c. 5. p. 310.*

A foliated Talk. *Id. p. 308.*

A great cryſtalline Talk-ſpar. *Id. p. 309.*

A rhombik Lead-ſpar. *Id. p. 310.*

Kryſtal-talk & Glet-Cryſtal. *Rumphius Amboin. rarit. p. 231.*

## SPECIES EJUS.

**Androdamas diaphanus.** Selenites rhomboïdes cryſtalli ad inſtar optimæ pellucidus. *Ac. Spec. Lith. Helv. p. 52.*

**Androdamas diaphanus**, venis nigris parallelis & angulatis inſignitus. Selenites ipſâ pelluciditate ſuâ venis nigris angulatim proſerpentibus ita notatus, ut tractus hi obſcuri atque nigricantes foſſas tranſverſas, quæ *trinceæ* vulgò vocantur ab urbium oppugnatoribus, referant. *Ac. l. c.*

**Androdamas in pelluciditate nebulofus.** Selenites diaphanus è cujus

- fundo adscendit nebula. *Ac. l. r.*  
 Androdamas bullas habens in finu.  
 Selenites bullis, velut aëre, repletus. *Ac. l. c.*  
 Androdamas argenti nitorem habens minimè pellucidus. Fluor seleniticus albus. *Ὀύπεριφ.* Helveticus. p. 5.  
 Androdamas vario situ concretus. Selenites, cujus plana rhomboïdalia, angulatim & obliquè concreta. *Ac. p. 53.*  
 Androdamas constans duplici trapezio solido. A crystal of Talk. *Grew. Mus. Reg. Sec. p. 308.*  
 Androdamas simplex trapezoides. An half-crystal. *Grew. p. 709.*  
 Androdamas quadrata, tessellis similis Lapis specularis tessellatus. Halotefera. *Luid. Lith. Brit. n. 21. p. 2.*  
 Amundick-spar. *Grew. l. 2. p. 307.*  
 Androdamas cubica flavescentis coloris. Amundick-spar of the colour of citrine amber. *Grew. l. c.*  
 Androdamas nigricans. A mundick-spar consisting of black shining crystals. *Grew. l. c.*  
 Androdamas viridis. A green Talk-spar. *Grew. p. 309.*  
 Androdamas rubei coloris.  
 Androdamas chrystalloides hexagonus, planorum pyramidalium, irregularium

rium licèt, numero crystallum menti-  
 tiens. A sort of formed crystals.

*Plot. Nat. Hist. of Stafford-shire,*  
*p. 18. Tab. XI. fig. 9, 10.*

*Loci in quibus invenitur.*

IN ASIA.

Androdamanta legunt Arabes. *Solin.*

*Polyhist. c. XXXIII.*

IN EUROPA, *Anglia.*

Plumbi fodinæ Derbieneses. *Luid. n. 21.*

Plumbi fodinæ Dunfallenses, in West-  
 morlandia. *Id. n. 76.*

Ager Northamptoniensis. *Id. n. 77.*

Lapidinæ Heddingtonenses, prope  
 Oxonium. *Id. n. 78.*

Pagus Slindon Comitatus Staffordien-  
 sis. *Plot. Nat. Hist. of Staff. p. 176.*

*Helvetia.*

Ditio Bernensis. *Diff. de crystallo*  
*p. 7. prope Luterbronnâ, & ad*  
*Thermas Sschwinznacenses. Ib.*

In ditione Sutenfi, ad lacum Lachen.

*Ib. in torrente Gispiswicfsbach.*

In valle Silana, vulgò *Siebal.*

In pago Claronensi. *l. c.*

In crypta montis Camor Abbatis-cel-  
 lano-

208 BIBLIOTHEQUE

lanorum. *Ac. spec. litb. Helv. p. 49.*  
In Rhætia. *Diff. de Cryst. l. c.*  
In territorio Angelimontano.

*Italia.*

In Episcopatu Tortonensi. *Septal. Mus. p. 34.*

*Corfica.*

Boccone Museo di Piant. p. 159.

*Islandia.*

Mons quidam Islandiæ altissimus ab una parte totus hoc lapide constat. *Grew Mus. Soc. Reg. p. 310.*

*Græcia.*

Mons Hæmus. *Ibid.*

*Germania.*

In Lapide calcario , prope Moguntiam.

*Hispania.*

In fodinis salis Hispanici , prope Cordonam. *Ray Topogr. Observ. p. 471.*

IL est certain que par cette méthode on pourroit i. beaucoup augmenter la connoissance , que nous avons des Mineraux , sans qu'il s'y gliffât de la confusion , qui autrement est  
tout

tout à fait inévitable , dans une si grande multitude de productions de la Nature : 2. que cela pourroit infiniment servir à l'intelligence des Anciens , qui ont parlé de cette sorte de choses , comme *Theophraste* , *Pline* &c. Je me suis étonné bien des fois , comment *Saumaise* avoit pû se tirer de l'entreprise d'expliquer *Pline* , aussi bien qu'il l'a fait , sans un semblable secours , & sans avoir vû que très-peu des Plantes , Drogues , Pierres & Minéraux , dont *Pline* a parlé , ni s'être informé de ce que l'on en fait à présent. Il est vrai qu'il a fait des fautes , qu'on lui reproche tous les jours ; mais il n'y a guère de gens , qui n'en fissent autant , ou plus que lui. Il seroit à souhaiter que l'on eût non seulement des Catalogues , tels que Mr. *Scheuchzer* les décrit : mais encore des Magazins Publics , où l'on pût voir toutes les productions de la Nature rangées en bon ordre , en sorte qu'on y pût trouver facilement ce que l'on auroit besoin d'y examiner. S'il y en avoit de semblables , il n'y a guere de personnes tant soit peu curieuses , qui n'y allassent de tems en tems , & qui ne payassent volontiers quelque petite chose , pour l'entretien de ce lieu , &

de

de ceux qui les montreroient, toutes les fois qu'elle y iroit. Ce seroit, pour ainsi dire, une Ecole de la Nature, où l'on iroit de tems en tems raffraichir ses idées. Il y a des Particuliers ici, qui ont des recueils assez curieux de certaines sortes de choses ; mais ces recueils ne durent pas long-tems, & il n'y a point de Particulier, qui puisse avoir tout ce dont seulement *Pline* parle, ni de lieu assez commode, pour l'y mettre & pour l'y conserver. Il faudroit que ce fût le Public, qui se chargeât d'une semblable chose, & il n'y a guere de lieu au monde, où on le pût mieux faire qu'ici.

## ARTICLE V.

LETTRES du CARDINAL D'OSSAT, avec des Notes Historiques & Politiques, de Mr. AMELOT DE LA HOUSSAYE. Nouvelle Edition corrigée sur le MS. Original, considérablement augmentée & enrichie de nouvelles notes de Mr. AMELOT DE LA HOUSSAYE, qui ne se trouvent point dans la dernière édition de Paris de 1697. Divisée en cinq Tomes in 8. A Amsterdam,

sterdam, chez *Pierre Humbert*.  
M D C C V I I I.

**J**E croyois déjà pouvoir parler de cette Edition, dans le Tome XVI. mais comme je fus obligé de m'étendre sur quelques autres matieres, il fallut le renvoyer à ce Tome XVII. Il n'est pas besoin que je parle des Lettres du Cardinal d'*Offat*, ni des remarques de *Mr. de la Houffaye*, qui ont paru dans l'Edition précédente. Les unes & les autres sont assez connues de tous ceux, qui se plaisent à la lecture de cette sorte de Livres. Ils savent que les Lettres & la conduite de ce fameux Cardinal ont toujours été regardées, comme un modele de la plus fine Politique, & comme une excellente instruction pour tous les Ministres des Princes, qui ont quelque chose à négotier en Cour de Rome, & ailleurs. *Mr. d'Offat* fut également ménager une Cour difficile & ombrageuse, au dernier point, & une Cour qui lui étoit opposée à divers égards; puis qu'il fut aussi agréable à l'une qu'à l'autre, quoi que leurs interêts soient assez differents. Pour cela, il falloit avoir beaucoup de pénétration & encore de plus soupleffe &

& de retenue. Peut-être que quelcun trouvera que, pour reconciler Henri IV. à l'Eglise Romaine, il fit des choses que l'on peut appeller des bassesses, si l'on considere la dignité & la puissance de la couronne de France ; mais il faut considerer plutôt l'état des chose d'alors, qui obligerent Henri IV. de passer par-là, pour éteindre entierement la Ligue, dont il avoit peur de ne pouvoir venir à bout. Il falloit qu'il s'exposât à faire des réparations à l'Eglise Romaine, à moins que de vouloir demeurer Huguenot ; parti qu'il avoit résolu d'abandonner. Ainsi s'il y a quelque chose à redire à sa réconciliation, c'est au Roi & au tems, à qui il s'en faut prendre, & non à son Ministre.

Pour Mr. *de la Houssaie*, ses traductions & ses remarques historiques & politiques sur les Auteurs, qu'il a traduits, l'ont assez fait conoître, & cette seconde Edition des *Lettres d'Osfat* ne fera qu'augmenter sa réputation. C'étoit un homme non seulement très-versé dans l'Histoire & dans la Politique moderne, mais qui avoit encore plus de liberté d'esprit, & plus de fermeté, qu'on n'en trouve communé-

munément dans les gens, dont la fortune n'est pas encore faite, & qui vivent dans des lieux, où il ne faut pas dire tout ce que l'on pense. Sa Version de l'*Histoire du Concile de Trente*, en est une bonne preuve. Si je savois le détail de l'affaire, qu'on lui fit là-dessus, j'en régalerois le Public; mais je n'en puis rien dire de particulier, non plus que du reste de sa vie. Ceux qui ont des parens, ou des amis de cette sorte, devroient avoir soin de faire ramasser, après leur mort, ce qu'on pourroit trouver touchant leur vie & le communiquer au Public, par le moyen des *Journaux*. On ne refuseroit pas d'insérer cette espece de pièces, quand il s'agiroit de gens de mérite.

Pour revenir à cette Edition des *Lettres d'Ossat*, ce qui est dit dans l'avertissement, que les remarques sont augmentées d'une cinquième partie, est très-veritable; comme je l'ai reconnu, par l'examen de la Copie Originale, que j'ai vue. J'en rapporterai quelques endroits, sans toucher à ce qui avoit été imprimé dans l'Edition de Paris. Ce sont principalement des citations remarquables, des histoires instructives, des maximes  
de

de Politique, des traits plein de sel & des faits, concernant des personnes illustres de ce tems-là, ou dont son Auteur avoit parlé.

Sur la Lett. II. de celles qui sont écrites à Henri III. où il est parlé des sollicitations de Charles Emanuel Duc de Savoie, pour avoir le titre de Roi, Mr. de la Houssaie a ajoûté une citation remarquable d'*Hubert Languet*; qui se moque de l'envie, que les Princes d'Italie avoient alors d'obtenir des titres plus relevez, que ceux qu'ils avoient.

Sur la X. on trouvera une citation du Cardinal *Bentivoglio*, sur le Cardinal *Federico Borromeo*, qui n'étoit pas dans l'autre Edition.

Les notes qui sont sur les raisons, pour prouver qu'Henri III. n'étoit pas mort excommunié, & touchant *Claude & Charles d'Angennes*, freres de la maison de Rambouillet, sont remarquables, & propres à enrichir un Dictionnaire Critique; puisque l'Auteur y fait voir que *Mezerai* a confondu ces deux freres.

On voit sur la Lettre VI. à la Reine Louise, par le portrait que Mr. du Thou y fait de Gregoire XIV. que d'*Ossat* ne le connoissoit pas assez,  
ou

ou qu'il suivoit le torrent de ceux, qui louent tous ceux qui sont élevez à une grande dignité. Ce Pape étoit si peu grave, que le jour de son couronnement, il éclattoit de rire, & ne savoit tenir aucune bonne contenance dans les cérémonies, qui se font en cette occasion; tant il étoit aise de se voir la tiare Pontificale sur la tête. On trouvera, sur la Lettre suivante, l'éloge de son neveu, le Cardinal *Sfondrat*.

Sur la XIX. Mr. *de la Houssaie*, a ajoûté une histoire remarquable de *Pierre Baudouin Desportes*, dont il est parlé dans cette Lettre. C'est qu'ayant rencontré en chemin un Luquois, nommé *Scipion Balbani*, que le jeune Cardinal de Bourbon envoyoit, pour négocier, avec le Pape & les Cardinaux, une affaire de la dernière importance, il s'infinua si bien dans l'esprit du Luquois, qu'il trouva moyen de voir ses instructions & d'en tirer deux copies, qu'il envoya au Duc de Mayenne, par deux routes différentes. Le Duc en reçut une, continue Mr. *de la Houssaie*, & l'autre tomba entre les mains du Roi, qui découvrit par là le dessein que son Cousin le Cardinal avoit formé de lui ôter la Couronne.

ronne. Cela est tiré du livre CI. de Mr. de Thou, qui donne l'extrait de cette instruction. C'est un avertissement pour ceux, qui ont à négocier quelque chose de conséquence, de ne communiquer leurs instructions à qui que ce soit.

L'Auteur a ajouté sur la I. Lettre écrite à Henri III. qui est une défense de ce Prince, sur la maniere dont il avoit fait mourir le Duc & le Cardinal de Guise, & qui fut composée sous le nom du Cardinal de Joyeuse, par d'Ossat, les caracteres de Mrs. de Guise, de Pierre Frizon Doyen de Rheims, & de Jean de Piles Abbé d'Orbaix, dévouéz entierement à ces Princes, & de violens instrumens de la Ligue. Presque toutes les autres remarques, qu'on trouve sur cette Lettre, n'ont paru que dans cette Edition. Il y a une maxime de conséquence dans cette Lettre, à propos de la mort du Cardinal de Guise. C'est que *les Lois mêmes, qui ont prescrit des formes & des procédures, nous avertissent, qu'il ne s'y faut point astreindre, là où il y a du danger à differer la peine & même quand il s'agit d'un fait de Faction.* Si ce ne sont pas les Lois qui nous enseignent cela, comme

me en effet les Lois mêmes ne renferment jamais cette sorte de choses, c'est au moins la raison d'Etat, & la pratique des Souverains, qui sont claires en cette occasion, & que *Tacite* a fort bien exprimées en ces mots;

„ dans les discordes civiles, il n'y a  
 „ rien de plus sûr que de se hâter;  
 „ il n'est pas tant besoin de consulter,  
 „ que d'agir. Il ne faut point différer,  
 „ quand il y a plus de danger à  
 „ ne rien faire, qu'à hazarder. *In discordiis civilibus, nihil festinatione tutius, ubi factio magis quàm consulto opus est. Nec cunctatione opus, ubi perniciosior sit quies, quàm temeritas.*

L'Auteur ajoûte un mot remarquable d'un Auteur Espagnol, qui dit „ qu'il  
 „ ne faut pas faire une premiere faute,  
 „ là où il n'est pas permis de se tromper  
 „ deux fois. *Materias que no pueden errarse dos veces, no se han de errar la primera.* C'est une maxime, dont le Conseil d'un grand Prince auroit bien dû se souvenir, il y a peu d'années. Il seroit, selon toutes les apparences, maître d'une Couronne, que de grandes victoires n'ont pas encore pu gagner; s'il s'étoit hâté de prendre ce qu'on ne pouvoit pas lui contester, en ce tems-là.

Les remarques sur la maniere, dont Louïs XI. tint en prison le Cardinal *de la Balue*, & dont Ferdinand I. fit mourir le Cardinal de Hongrie *George Martinuse*, sont aussi dignes d'être luës, & font voir que les Souverains n'ont jamais cru que la pourpre mît les Cardinaux au dessus des Loix, & de ce qui est nécessaire, pour la conservation de l'État.

Il y a plusieurs nouvelles remarques sur la II. Lettre, où le Cardinal de Joyeuse parle de la maniere, dont Sixte V. avoit pris la mort du Cardinal de Guise. On peut apprendre par là quel étoit le génie de Sixte V. sous le Pontifical duquel cette execution se fit. Mr. de la *Houffaye* remarque que ce Pape, qui avoit vécu avec tant de dissimulation, avant que d'être élevé sur le siege Pontifical, parloit un peu trop & découvroit trop librement ce qu'il pensoit aux Ambassadeurs. Cela fit qu'un jour le Cardinal de Joyeuse le prit, par ses propres paroles, lors qu'il lui reprochoit la mort de Mrs. de Guise. Cependant il vouloit n'être obligé à rien, qu'à ce qu'il trouvoit à propos. *Le naturel du Pape*, disoit le Marquis de Pisani de lui, *est que l'on doit vouloir tout ce qu'il*  
*vent*

vent, & lui n'être obligé qu'à ce qui lui plait.

Sur la Lettre VIII. qui est adressée à Henri IV. on trouve une Lettre du Cardinal de Plaisance Légat en France, pour empêcher que le Clergé du Royaume ne donnât l'absolution à ce Prince, quand il se reconcilia avec l'Eglise Romaine ; & la Lettre que les Prélats écrivirent au Pape, pour lui donner avis de cette absolution. Ces Lettres étoient devenues rares. L'Auteur a bien fait de les publier de nouveau, aussi bien qu'un endroit d'une Lettre de la Sorbonne, touchant l'opposition qu'elle y apporta. Il se sert fort souvent du témoignage de Mr. de Thou, pour confirmer, ou pour éclaircir les Lettres de d'Ossat. Il paroît par-là, que cette belle Histoire est conforme à la vérité, puis qu'elle s'accorde avec les meilleurs mémoires de ce tems-là ; quoi qu'on ait affecté de la décrier, en faveur de certaines gens, dont il avoit dit les défauts avec la sincérité, que l'on demande dans un véritable Historien.

Sur la X. Lettre, il y un bon caractère du Cardinal du Perron, que Joseph Scaliger appelloit le Charlatan de la Cour.

On y voit aussi une bonne leçon de Politique, à ceux qui rompent trop facilement les négociations, à qui on donne pour exemple *Clement VIII.* qui pratiquoit, dit l'Auteur, la maxime de *Comines*, qui dit qu'on ne doit rompre nulle pratique, ni ouverture, mais les entretenir toutes & ouïr tous messagers; c'est à dire, tous Ambassadeurs. *On pourra dire, ajoûte-t-il, que vôtre ennemi en sera plus orgueilleux. Il ne m'en chaut; car aussi je saurai plus de ses nouvelles & à fin du compte j'en aurai le profit & l'honneur.*

L'Auteur relève encore, avec beaucoup de raison, une faute que font les Ambassadeurs, qui au lieu de porter les choses à la douceur & à la paix, les aigrissent, par des rapports trop violens, qu'ils en font à leurs Maîtres. Les Ambassadeurs ne doivent avoir aucune passion, qui ne soit conforme aux intérêts des Princes qu'ils servent, qui gagnent toujours à éviter les extremitez. *Mr. de la Houssaie* rapporte quelques exemples d'Ambassadeurs, qui ont évité ce défaut. On en pourroit mettre un contraire d'un Ambassadeur de *Jaques I. Roi d'Angleterre*, en ces Provinces, du tems du Synode de *Dordrecht*. Ce fut le Chevalier

valier *Carleton*, \* qui au lieu de demeurer alors tranquille spectateur de ce qui se passoit, comme il l'auroit dû, fit ce qu'il put pour abattre le parti le plus fâvant ; par les informations qu'il envoyoit à son maître, & par le mouvement qu'il se donnoit, sans nécessité ; & pour établir au contraire le crédit & l'autorité de l'autre ; ce qui a fait depuis autant de mal en ce pais, que dans le voisinage. C'est le sentiment & les paroles d'un très-habile homme, qui a écrit l'histoire des troubles d'Anglerre.

Sur la XII. Lettre, on trouvera des veritez un peu odieuses, sur la femme de *Henri Prince de Condé*, accusée de l'avoir empoisonné ; mais l'Histoire doit tout conserver.

Il y a encore des exemples remarquables, sur la promptitude à répondre, sur le champ, à des Ambassadeurs, & en particulier celui de la Duchesse de Retz, *Claude Catherine de Clermont*, qui répondit en Latin, pour la Reine Catherine de Medicis, aux Ambassadeurs de Pologne, qui apportèrent au Duc d'Anjou le décret de son élection à cette couronne, & le

K 3 fit

\* Clarendon *Hist. des Guerres Civiles d'Anglet.* T. I. p. 96. de l'Ed. in 8.

fit si bien, quoi qu'elle n'eût qu'un jour à s'y préparer, que le Chancelier de *Birague*, qui leur avoit répondu pour Charles XI. & le Comte de *Chiverny*, qui l'avoit fait pour le Duc élu Roi, n'égalèrent pas cette Dame & qu'il fut dit, d'une commune voix, qu'elle avoit remporté le pris de l'éloquence Latine.

On trouvera ici que *François Tolet*, Jesuite Espagnol, qui fut depuis Cardinal, conseilla à *Clement VIII.* de donner l'absolution à Henry IV. Le Pape ayant enfin pris la résolution de la donner, dit néanmoins un peu après à *Tolet*, qu'il avoit eu une révélation du ciel la nuit précédente, qui l'empêchoit de le faire, sur quoi *Tolet* répondit sur le champ: *S. Pere, ce scrupule vient du Diable, car, s'il venoit de Dieu, il vous seroit venu avant la résolution prise de donner cette absolution.*

On verra encore en cet endroit une bonne replique du même *Tolet*, à l'Ambassadeur d'Espagne.

Sur la XIII. Lettre, l'Auteur remarque qu'il y a des rencontres, où un mot dit hardiment, mais à propos, avance plus les affaires, que six mois de négociation. Un *Jean de Cossé*,  
Sené-

Senéchal de Provence , fut cause de la réconciliation de René Roi de Sicile , avec Louis XI. son neveu , par la déclaration , qu'il lui fit à brule-pourpoint. *Sire* , lui dit-il , *le Roi mon maître a offert au Duc de Bourgogne de le faire son héritier ; & c'est moi le premier , qui le lui ai conseillé , pour les mauvais traitemens , que vous lui avez faits. Nous avons bien voulu , que vous en eussiez nouvelles , pour vous obliger de nous en faire raison.* Le Roi , dit *Comines* , recueillit très-fagement ces paroles , & à peu de jours de là le differend fut accordé , & le Duc de Bourgogne abandonné au Roi René ; par où Louis XI. devint , dans la suite , Comte de Provence sans coup ferir.

Il remarque aussi très-bien qu'un Ambassadeur décrié , dans la Cour où il négocie , n'est pas en état d'y avancer les affaires dont il traite ; à quoi il ajoute un avis judicieux , tiré de *Juan Ant. de Vera* , dans le second discours de son Ambassadeur ; c'est que *Juan de Vega* disoit à *Diego de Mendoza* , qui lui succédoit dans une Ambassade , qu'il ne trouveroit guere de verité , parmi les Ministres de cette Cour-là : *ils ont donc rencontré leur*

K 4 *homme,*

*homme*, répondit *Mendoça*, *car pour un mensonge, qu'ils me diront, je leur en dirai cent. Et moi*, repliqua *Vega*, *j'ai pris une autre route; car j'ai répondu à tous leurs mensonges, par autant de veritez; & cela m'a réussi d'autant mieux, qu'ils ne me croyoient presque jamais. Voilà comment il faut tromper les menteurs.*

Comme *d'Offat* remarque que les Ministres des Rois font souvent de très-lourdes fautes; l'Auteur des Notes rapporte là dessus, que pendant son séjour à Venise, on y apprenoit tous les mois & quelquefois même plus souvent des nouvelles des démêlez, que le Commandeur *Jagues de Tremouville*, Envoyé de France en cette Cour, y avoit; parce qu'il s'y étoit rendu si odieux, par ses insolences, que l'Empereur & ses Ministres ne purent plus négocier avec lui. Cette haine, dit-il, alla si avant, qu'un jour le Prince de *Lobkowitz*, premier Ministre & Majordome de l'Empereur, trouvant le Commandeur assis au Theatre de la Comedie Musicale, sur le banc destiné pour les Conseillers d'Etat, le poussa avec le coude hors du banc, en lui disant seulement, *perche vi mettete dove non vi tocca?* Le Commandeur,

mandeur, en se retirant, passa devant le banc des Ambassadeurs & les prit à témoins de l'affront qu'on lui venoit de faire; sans s'appercevoir qu'il s'adressoit à eux, qui en avoient le plus de joie, particulièrement le Marquis de los Balbazes, Ambassadeur d'Espagne, qui étoit son plus grand ennemi. Puis avançant vers la porte de la Salle, pour en sortir, il dit tout haut, en levant le doit: *il Lobkowits me la paghera*; ce qui lui attira un autre affront plus sanglant que le premier, puis que le Prince lui répondit: *voisete un poltrone*, qui est la plus cruelle offense, que l'on puisse faire à un Gentilhomme, & sur tout à un Chevalier de Malte. Les Nonces du Pape accommoderent l'affaire, en obligeant *Lobkowits* de protester en termes généraux, qu'il n'avoit pas eu le dessein de le choquer; mais seulement de lui marquer, que ce n'étoit pas là sa place, & que s'il avoit dit quelque chose, qui parût contraire à cela, ce n'avoit été que par promptitude.

Mr. de la Houffaye n'auroit pas approuvé le langage d'un Ambassadeur de la même Couronne, qui répondit, il y a peu d'années, à des discours fort honêtes & fort sages, qu'on

lui faisoit dans une République libre, pour lui faire concevoir, que le Roi pourroit s'attirer l'affection d'une grande ville, en se relâchant un peu, sur un traité de commerce : *le Roi ne se soucie pas de ces gens-là & il les rangera bien à leur devoir.* Je ne dis pas les propres paroles, qui sont trop mal-honêtes, pour les rapporter ; mais c'est le sens. Un autre encore, peu de tems après, prétendant que le même Prince avoit été traité avec trop peu d'égard, par cette République, dit *qu'il falloit laver cela dans le sang de cette canaille.* Discours odieux & outrageans, plus propres à faire courir aux armes, qu'à calmer les esprits. Aussi toutes ces menaces ne manquèrent elles pas de produire un effet tout contraire à l'intérêt de ceux, qui les faisoient.

Sur la Lettre XVI. L'Auteur remarque que les Princes habiles dissimulent les choses auxquelles il est dangereux de vouloir s'opposer, *Galba dit Tacite, quoquo modo acta, quia mutari non poterant, comprobavit.* Un Prince ne conserve pas moins son autorité, en s'abstenant de commander une chose à qui il prévoit que l'on n'obéira point ; qu'en se  
**faisant**

faifant obeir , en celles qu'il comman-  
de à propos. Un des plus beaux fe-  
crets de l'art de regner , c'est de fa-  
voir cacher fon impuiffance. Mr. de  
*la Houffaie* en donne un exemple,  
en Louis XI. qui confirma l'élection  
que les Normans avoient faite de  
fon frere pour Duc de Normandie,  
parce qu'il ne la pouvoit empêcher ;  
mais qui fut bien profiter de l'occa-  
fion de s'en rendre maître de nou-  
veau , des qu'elle fe présenta.

Cela me fait fouvenir de la maxi-  
me , que \* *Lucain* , met dans la  
bouche d'un Romain ; fous la domi-  
nation de Jules-Cefar. Il dit ,, qu'un  
,, peuple, qui eft tombé fous la do-  
,, mination d'un Roi , pert entiere-  
,, ment fa liberté , lors qu'il effaye  
,, de s'en fervir , & qu'il en confer-  
,, ve une ombre, lors qu'il veut tout  
,, ce qu'on lui commande.

*Libertas , inquit , populi quem regna  
coërcent ,*

*Libertate perit , cujus fervaveris um-  
bram ,*

*Si quidquid jubeare velis.*

Il y a telle République , qui n'a con-  
fervé fa liberté que par-là ; c'est à di-

K 6

re ,

\* *Liv. III , 145.*

re, en attendant d'en jouir, jusqu'à ce qu'elle pût le faire avec sûreté.

Il paroît par la Lettre XXXVI. que le Pape fit savoir à Henry IV. qu'feroit volontiers Cardinal l'Evêque d'Evreux; ce qui fait que l'Auteur remarque, sur la foi d'un traité Italien de la puissance temporelle des Papes, que *du Perron* se laissa gagner à quelques Cardinaux, pour se soumettre à des cérémonies honteuses, dans l'affaire de la reconciliation du Roi, avec l'Eglise Romaine; quoi que d'*Ossat* s'y opposât. On verra sur la même Lettre, d'autres remarques, qui ne sont nullement avantageuses à ce Cardinal. Il a encore plus mal parlé de lui, sur la Lettre CLIII.

Sur la Lettre LVII. on trouvera le bien & le mal, que l'on a dit de Charles Emanuel, Duc de Savoye; dont le Cardinal *Bentivoglio*, *Nani* & *Siri* ont assez mal parlé.

Dans les nouvelles notes sur cette même Lettre, on trouve un fait très-remarquable, touchant le Cardinal Tolet, s'il étoit vrai. Il est tiré de la  *pierre de Touche de Trajan Boccacini*, où il est dit que la Monarchie d'Espagne ayant offert au Cardinal *Tolet* la charge de premier Secrétaire d'Etat,

tat,

tat , avec une grosse pension , le Cardinal accepta cette charge , mais à une condition , que les Espagnols ne voulurent jamais passer. Car il leur déclara , dit *Bocalin* , qu'après qu'il auroit montré au Conseil d'Etat , par l'autorité de l'Écriture Sainte , par la doctrine des SS. Peres & par les SS. Canons , que les résolutions , qui s'y prenoient , ne s'accordoient pas avec la Loi de Dieu & celles des hommes , il vouloit lui seul en empêcher l'exécution ; afin que le monde connût , que le Théologien de la Monarchie n'assistoit à ce Conseil , que pour aider & diriger la conscience du Roi , par la regle infallible des commandemens de Dieu ; & non pour servir de masque & de prétexte d'une domination tyrannique , sur le genre humain ; puis que ce seroit une chose trop honteuse , qu'un homme de sa sorte , fût employé à autoriser l'impie diabolique de la raison d'Etat moderne & débiter aux personnes simples une drogue puante , pour du musc de Levant. Mr. de la *Houffaye* remarque , que cette fiction est fondée sur la réputation du Cardinal *Tolet* & renvoie le Lecteur aux Lettres XXX. & LXXX. pour y voir l'é-

loge de ce Cardinal , qui mourut le 14. de Septembre 1596. Les François & les Italiens l'aimoient, parce qu'il n'étoit nullement entêté de la Nation Espagnole. Mais s'il avoit été de la sévérité, dont *Boccalin* le décrit, il n'auroit pas pu être Conseiller du Pape , non plus que du Roi d'Espagne. La Politique de la Cour de Rome, n'étoit pas plus fondée sur l'Écriture, les Lois & les Canons, que celle des Espagnols.

Sur la Lettre LXXXIII. l'Auteur rapporte des paroles Italiennes de *Gio Battista Nani*, au Livre IV. de son Hist. de Venise, où en parlant de la peine que l'on a à se résoudre à contribuer, pour la conservation de la liberté, faite que plusieurs Bohémiens commirent, lors qu'ils eurent appelé l'Électeur Palatin, pour être leur Roi, il dit fort bien, que „ tous aimant la „ liberté, personne néanmoins ne „ vouloit s'engager en aucune dépen- „ se, ni en aucun danger. Plusieurs „ mêmes s'imaginant vainement, que „ dans la ruine de l'État, ils ne lais- „ seroient pas de se soutenir, refusèrent „ toute contribution, & les autres ne „ fournirent que très-peu. L'on dit „ qu'un homme taxé à deux-mille flo- „ rins,

„ rins, n'en ayant voulu donner que  
 „ cinq-cent , laissa après la bataille,  
 „ en fuyant de Prague, trois cents mil-  
 „ le Talers en proye aux vainqueurs:  
*Tutti amando la liberta , nessuno vo-*  
*leva sofferirne i dispendii & i perico-*  
*li; anzi molti ingannati , credendo sus-*  
*sistenti le private fortune nella jattu-*  
*ra delle publiche , negarono le contribu-*  
*tioni , altri le scarseggiarono , & si ra-*  
*conta che chi tassato due mila fiorini , non*  
*havendo voluto darne , che cinque cen-*  
*to , lasciò dopo la bataglia , fuggendo di*  
*Praga , trecento milla taleri , in preda*  
*de' vincitori.* On a vu quelque cho-  
 se de semblable en Allemagne , pen-  
 dant cette guerre ; puis qu'on y a  
 mieux aimé payer des millions de  
 contributions à l'ennemi de l'Empi-  
 re ; que de donner la vingtième par-  
 tie , pour entretenir une armée qui  
 fût en état de le défendre. En cette  
 occasion , on ne peut que louer les  
 Anglois & les Hollandois , qui depuis  
 plusieurs années fournissent des som-  
 mes prodigieuses ; pour soutenir une  
 guerre , qui n'a été entreprise que  
 pour le repos de l'Europe , & qu'on  
 ne peut finir , qu'en continuant de  
 même, jusqu'à une paix honorable &  
 solide.

Sur

Sur la Lettre suivante LXXXIV. on trouve tout au long l'histoire de *Charles d'Avène*, Jacobin de Gand, qui avoit entrepris, à la sollicitation de *Malvasia*, Nonce à Bruxelles, d'assassiner *Henry IV.* quoi que réconcilié à l'Eglise Romaine. Ce Couvent de Gand étoit, selon la confession de ce Moine, une pépiniere d'Assassins, comme parle d'*Ossat*; & pour *Malvasia*, que Mr. de *Thou* nomme *Malavicinus*, Mr. de la *Houssaie* croyoit qu'on n'en pouvoit dire autre chose, sinon qu'il étoit plus propre à tenir Academie de Bandits & d'Assassins, qu'à exercer des Nonciatures.

La Lettre LXXXV. est un monument de la timidité d'*Henry IV.* & de son Conseil, qui accorderent plus au Pape à Paris, que ses Députez *Du Perron* & d'*Ossat* n'étoient convenus de lui accorder. Il y a de nouvelles remarques sur les coups de bâton, qu'ils y reçurent au nom de leur Prince, pendant que les Chantres chantoient le Pseaume *Miserere mei.* Il y avoit dans l'acte fait à Rome & inferé dans celui que l'on livra à *Henry IV.* que le Pape, qui avoit une baguette à la main, à chaque verset, *verberabat & percutiebat humeros Procuratorum,*

Et

*Et cujuslibet ipsorum, cum virga, quam in manibus habebat.* D'Ossat dit que lui, & son Collegue ne sentoient non plus ces coups, que si une mouche leur eût passé par dessus leurs vêtements; comme si c'étoit la pesanteur des coups, dont il s'agissoit en cette occasion! La verité est que si *Henri IV.* eût eu assez de constance, & se fût appliqué à extirper les restes de la Ligue, par le moyen de ses propres sujets, sans avoir recours au Pape; la Cour de Rome l'auroit prié de se reconcilier avec elle, & en seroit passé par où il auroit voulu. Il auroit peut-être même évité l'assassinat, en ne ménageant point des gens, qui ne cherchoient qu'à le faire perir, comme la suite l'a fait voir. *Henry VIII.* en avoit bien pis fait en Angleterre. *Elizabet* sa fille ne se relâcha point, non plus; & l'un & l'autre moururent, sans avoir été blessez, ni assassinez, au milieu d'une Nation, qui ne manquoit nullement d'esprits violens, & capables d'entreprendre tout.

JE n'irai pas plus loin, dans cet Extrait. Ce que j'en ait dit suffit pour faire voir, que cette édition mérite encore mieux d'être achetée, que la précédente.

A R-

## ARTICLE VI.

*Some Familiar Letters between Mr. LOCKE and Several of his Friends.*  
A Londres chez A. & J. Churchill,  
1708. in 8. pagg. 540.

**C**E Volume peut être divisé en deux Parties, dont la première contient des Lettres Angloises, & la seconde des Lettres Latines. Je dirai quelque chose de l'une & de l'autre; car la plûpart des Lettres ne contiennent rien, dont on puisse faire un extrait.

I. LA première partie est presque composée de lettres de feu Mr. *Guillaume Molyneux* de Dublin, adressées à feu Mr. *Locke*, & des réponses de ce dernier. Aucune ne semble avoir été composée, pour être imprimée, & la plûpart ne contiennent que des complimens, ou des particularitez de peu d'importance. Il y a néanmoins quelques objections, auxquelles Mr. *Locke* répond. Mais ceux qui se plaisent à ce qui reste des habiles gens, veulent souvent en voir les moindres choses; & ce goût fera que l'on ne laissera pas  
de

de lire les lettres de ces deux Messieurs. Il a quelques endroits, touchant des personnes vivantes, qui ne leur plairont pas. Il y a même des faits, qui ne sont pas conformes à la vérité, comme que Mr. \* \* avoit étudié sous moi. Voyez la p. 190. Mr. *Molynieux* a sù depuis le contraire.

1. Mr. *Locke* dit, \* en parlant à Mr. *Molynieux*, du Chap. XXI. du Liv. II. de *l'Essai sur l'Entendement Humain*, où il traite de la Liberté, „ que se doutant que ce qu'il disoit „ ne fût un peu trop fort contre la Li- „ berté, il le communiqua à un hom- „ me très-ingenieux, mais Arminien „ de profession; de qui il souhaita „ d'entendre les objections, s'il en „ avoit quelcune à lui faire, & qui lui „ dit qu'il ne pourroit pas pousser la „ chose plus loin. Mr. *Locke* m'avoit communiqué ce chapitre, que je lus à la hâte dans sa chambre, lorsqu'il étoit logé chez Mr. *Guenelon*; & il m'en demanda mon sentiment. Je ne me souviens pas précisément de ce que je lui dis, mais je sai bien que je ne lui répondis rien, que de général; parce que je n'étois pas de son sentiment, & que je ne voulois pas le des-

obli-

\* *Pag. 26.*

obliger, en lui disant qu'il me sembloit, qu'il ignoroit ce que c'est que Liberté. Il y a des gens, qui demandent le sentiment de leurs amis, afin qu'ils ne le leur disent point; & on les desobligerait, si on en usoit autrement. On peut voir ce que j'en pensois, dès ce tems-là, par ma *Pneumatologie* (Se&. I. Ch. 3.) qui fut composée très-peu de tems après. D'ailleurs on n'approuve pas tout: ce qu'on ne contredit point. Ceux qui ont quelque usage du monde le savent assez.

Mr. *Locke* dit, dans cette même Lettre, „qu'encore qu'il soit indubitable, que Dieu est tout puissant & „qu'il fait tout, & qu'il sâche (*lui* „*Mr. Locke*) aussi clairement que quoi „que ce soit d'autre, qu'il est libre; „néanmoins il ne fait comment accorder la Liberté de l'homme avec „la Toute-puissance, & la Toutescience de Dieu. Je suis, néanmoins, continue-t-il, aussi pleinement persuadé de ces deux choses, „que de quelque autre vérité que ce „soit. C'est pourquoi j'ai abandonné „cette question, il y a long-tems, „& j'ai tout réduit à cette courte conclusion: que s'il est possible que „Dieu fasse un agent libre, l'homme

me

me est libre, quoi que je n'en sâche pas la maniere. Il me semble qu'il auroit dû dire 1. que sentant qu'il étoit libre, & étant persuadé d'ailleurs que Dieu l'avoit créé, il se trouvoit convaincu par-là, qu'il est possible que Dieu fasse des créatures libres, puis qu'il y en a: 2. qu'il n'auroit pas dû parler de la puissance de Dieu, mais seulement de sa présience, qu'il est difficile d'accorder avec les actions libres: 3. enfin que la Liberté n'est pas une pure *spontanéité*, car si ce n'étoit que *spontanéité*, il n'y auroit point de difficulté à en prévoir la détermination, qui peut fort bien être nécessaire & *spontanée* en même tems; mais non pas libre; car on n'appelle *libre*, en cette occasion, que ce qu'on peut faire, on ne pas faire, sans être déterminé invinciblement, ni à l'un, ni à l'autre. Mais dans une Lettre, souvent écrite à la hâte, on ne s'exprime & on ne pense pas toujours, comme on feroit, si l'on avoit plus de tems.

2. Mr. *Molyneux* nous \* apprend, que l'Auteur du livre intitulé *Gentleman's Religion*, en François *la Religion d'un Honête homme*, qui n'est pas

*Théo-*

\* Pag. 133.

*Théologien de profession* &c. se nomme *Mr. Edoñard Synge*. Je remarque cela, parce qu'on avoit mal à propos attribué ce livre à *Mr. Locke* & même à d'autres. On voit ici une réponse du même *Mr. Synge* à une question proposée par *Mr. Molyneux*; si un aveugle né, qui auroit manié un globe & un cube, s'il venoit à recouvrer la vuë, les reconnoîtroit, sans les toucher, dès qu'il les verroit? Il répond qu'oui, pour les raisons que l'on verra dans l'Original.

3. Dans une autre Lettre, \* *Mr. Molyneux* témoigne à *Mr. Locke*, qu'il souhaiteroit de savoir qui j'étois & l'état où je me trouvois. Il juge très-équitablement du livre des *causes de l'Incredulité* & de son Auteur, „ qu'il „ dit rechercher la verité, sans esprit „ de parti & sincerement; à quoi il „ ajoute, que le véritable esprit du „ Christianisme est dans ce livre. Pour le moins, l'Auteur a tâché de l'y mettre. *Mr. Locke* auroit souhaité, en ce tems-là, de m'attirer en Angleterre, ou au moins en Irlande. Il croyoit que j'y pourrois être bon à quelque chose. Je suis obligé pour cela à sa mémoire, mais l'état tranquille, où je

\* *Pag. 169.*

e suis ici, n'est pas une chose, que l'on quitte si facilement, pour ne pas parler d'autres raisons. Mr. *Molyneux* \* me louë excessivement dans une autre Lettre, & il s'en faut bien que je trouve en moi tout ce qu'il en dit.

4. On voit ici quelques remarques, † que l'illustre Mr. *Leibnitz* avoit faites sur le livre de Mr. *Locke*, de l'*Entendement Humain*. Ce dernier n'y a point fait de réponse.

II. LA seconde partie est composée de Lettres Latines de Mrs. de *Limborch* & *Locke*. Quoi que la plupart soient d'amitié & de civilité, on ne laissera pas de les lire, avec plaisir; & l'on'y trouvera des traits, qui les feront estimer. Mais il y en a quelques unes, qui contiennent des matieres serieuses, & dignes de la curiosité du Public.

1. Il y en a une de Mr. de *Limborch*, où il dit son sentiment du livre intitulé *le Christianisme Raisonné*, dont Mr. *Locke* ne se disoit pas l'Auteur. On ne peut pas disconvenir qu'il n'y ait quelques matieres, au commencement de ce livre, qui sont hors d'œuvre, & qu'il vaudroit mieux que l'Auteur

\* *Pag.* 186. † *Pag.* 196.

teur eût omises; parce qu'elles ne font rien au principal sujet du livre, & qu'il y a même des choses, qui ne sont pas exactement vraies, comme on le voit par la Lettre de Mr. de *Limborch*.

2. Il y a des Lettres de Mr. \* *Locke* sur l'unité de Dieu, qui sont en François, parce qu'elles devoient être montrées à un Magistrat distingué, qui n'entendoit pas le Latin, & qui vouloit savoir si Mr. *Locke* pourroit prouver à priori, qu'il n'y a qu'un seul Etre tout parfait.

3. Mr. *Locke* fait aussi l'histoire de quelques Héretiques † brulez, par les Protestans en Angleterre sous *Elizabeth*. Il seroit à souhaiter qu'on ne pût rien reprocher de semblable aux Protestans.

4. On trouvera ici ‡ dans les Lettres de Mr. de *Limborch*, l'explication de ce que les Rémontrants croient, concernant la liberté, & les difficultez, que Mr. *Locke* faisoit sur cette doctrine, qu'il n'entendoit point, comme je l'ai dit \* ailleurs. Ces Lettres méritent d'être luës avec attention,

\* Pag. 510. & 421. † Pag. 446. & ‡ Pag. 475. & seqq. 485. & seqq. \* Tom. XII. p. 83. & suiv.

tion , par ceux qui souhaitent de s'instruire de cette matiere, qui a fait de la peine à de bons Esprits.

5. Mais ceux qui seront las de lire une matiere si abstraite trouveront de quoi se divertir, dans la Lettre pénultième, où l'on raconte la cérémonie, que l'on fait ici de trois en trois ans, pour aller visiter les Actes Authentiques du Synode de Dordrecht, à la Haye, & la Copie Authentique de la Version Flammande de la Bible, à Leide. On verra par-là que ce n'est pas seulement en Italie, que l'on fait, avec beaucoup de gravité, de semblables Comedies; & que quand une coutume est une fois établie, on trouve mille bonnes raisons de la continuer, toute ridicule qu'elle est.

## ARTICLE VII.

## PROJET

*d'une nouvelle Edition de*

## LUCRÈCE,

Communiqué à l'Auteur de cette  
*Bibliothèque.*

**J**E me suis souvent étonné, MON-SIEUR, que personne n'ait encore publié LUCRÈCE avec les Commentaires des plus habiles Interprètes joints ensemble, & les Remarques des Savans, qui en ont corrigé ou éclairci quelques endroits par occasion, rassemblées & mises exactement à leur place. Bien d'autres Auteurs, qui ne le méritoient pas tant, à beaucoup près, ont paru plus d'une fois, sur tout en *Hollande*, accompagnés de Notes *Variorum*; pendant que notre Poète Philosophe semble avoir été jugé indigne d'un tel honneur. Mr. *Tollius*, Professeur à *Duisbourg*, vouloit

loit \* apparemment reparer ce tort fait à *Lucrece*, & à la République des Lettres: mais la mort l'a empêché d'exécuter son dessein. Aucun autre, que je sâche, ne s'est mis depuis sur les rangs; & c'est ce qui m'a fait naître la pensée, d'entrer dans cette carrière. Je souhaiterois que quelcun de ceux, qui sont mieux en état que moi de la fournir, voulût bien s'y engager: en ce cas-là, on n'a qu'à le dire, je céderai de bon cœur la peine & la gloire d'un travail si vaste & de si longue haleine à quiconque témoignera être dans la résolution de l'entreprendre. Je serai toujours content d'avoir contribué en quelque manière à faire un peu hâter ceux, qui pourroient se disposer à enrichir le Public d'une bonne Edition d'un Poète si utile & pour la connoissance des Opinions de l'Antiquité, & pour le langage, malgré les sentimens impies qu'il tâche d'établir, & les Archaïsmes répandus dans son stile, très-propre d'ailleurs à découvrir la propriété & l'élegance des termes & des expressions Latines. Quoi qu'il en soit, voici le plan que je me suis fait. Deux raisons

L 2 m'o-

\* Voyez *J. Alb. Fabric. Biblioth. Lat. L. I. C. 4. pag. 49, 50. Edit. nuper. 1708.*

m'obligent à le publier : l'une, que je suis bien aise de savoir là-dessus le sentiment des personnes de bon goût, sur tout le vôtre, MONSIEUR : l'autre, qu'il est à propos d'avertir de bonne heure ceux, qui ont en main quelque chose dont on puisse tirer du secours, afin qu'ils aient lieu de rendre service au Public, en nous le communiquant.

I. JE commencerai par travailler à donner un Texte aussi correct, qu'il sera possible. Les anciens Editeurs, sur tout *Lambin & Gifanius*, avoient pris pour cela beaucoup de peine, & il faut leur rendre cette justice, qu'ils ont racommodé une infinité d'endroits : mais il semble que les derniers, qui ont publié *Lucrèce*, ne se soient pas fort embarrassés de revoir le Texte, comme si à cet égard on ne leur avoit rien laissé à faire. Cependant les seules diverses Leçons, qui se trouvent dans les Notes des Interprètes, fourniront à ceux qui les examineront de nouveau avec attention, de quoi faire des découvertes, qui ont échappé aux plus habiles Critiques. Il peut y avoir aussi des Manuscrits, qui n'ont pas encore été confrontés avec les Editions précédentes ; & l'on espère

père que ceux, que ceux qui en auront quelque collation, ou même quelcune de ces premières Editions, qui tiennent lieu de MSS. ne refuseront pas de nous en faire part. On peut s'adresser pour cela, aussi bien que pour toute autre chose, qu'on jugera capable d'orner la nouvelle Edition, à *Henri Schelte*, Marchand Libraire à *Amsterdam*. Je vois par le *Catulle* d'*Isâc Vossius*, que ce Savant avoit revû *Lucrece* sur quelques MSS. & il promet-là des \*Notes, que *Théodore Grævius* cite § dans son Edition postume de *Callimaque*. On dit que *Fotinus* avoit (a) apporté de *Naples* des Observations anecdotes de *Gaspar Scoppius*, qu'il a laissées, avec les siennes propres, à Mr. de *Vries*, Professeur dans l'Université d'*Utrecht*. Mr. *Fabricius*, Professeur à *Hambourg*, & Auteur de ces excellentes *Bibliothèques*, *Greque* & *Latine*, dont on attend la suite avec impatience, nous (b) apprend lui-même, qu'il a une collation d'un très-ancien MS. de la Bibliothèque de *Gottorf*. Les gens de ce caractère sont trop généreux, & trop affection.

L 3

tion.

\* Voyez p. e. la pag. 249. § *Hymn. in Cerer. vs. 137.* (a) *Fabric. ubi supra.* (b) *Ibid.*

tionnez, au bien de la République des Lettres, pour refuser de pareilles choses; lors qu'ils n'ont pas eux-mêmes le dessein, ou l'occasion d'en faire usage. On profitera avec reconnoissance de tout ce qu'eux, ou d'autres, voudront bien nous fournir, pour nous aider dans l'exécution de ce projet; & on en fera honneur à ceux, à qui l'on en aura l'obligation. Après avoir comparé & pesé attentivement toutes les diverses Leçons, avec les réflexions des autres là-dessus; on choisira, pour mettre dans le Texte, celle qui paroîtra la plus conforme au stile de l'Auteur, & à la matiere dont il s'agit. Pour être en état d'en bien juger, on tâchera de se rendre très-familier les idées & les expressions du Poëte; en le lisant & relisant, avec tout le soin dont on est capable. La lecture de ceux qui l'ont voulu imiter, ou de ceux qu'il a imitez lui-même, est sans contredit d'un grand usage, & l'on n'aura garde de négliger ce secours: mais le meilleur est toujours d'établir, autant qu'il est possible, la véritable leçon d'un Passage, par la comparaison des autres endroits, où l'Auteur nous met en voie de la trouver. Du reste, on ne laissera rien glisser dans  
le

le Texte, qui ne soit sur l'autorité des MSS. ou des plus anciennes Editions équivalentes. Toute Correction, qui ne paroîtra pas absolument nécessaire & de la dernière évidence, ne sera point admise & naturalisée, pour ainsi dire. Et lors que le Texte demeurera corrompu, à nôtre avis, après tous les soins que l'on aura pris pour le rétablir; on mettra dans cet endroit une étoile, qui du premier coup d'œil avertira le Lecteur de voir si dans les Notes on aura donné quelque conjecture vraisemblable, ou de chercher lui-même quelque chose de meilleur.

II. APRÈS avoir corrigé le Texte, ce qui est déjà une grande avance pour le bien entendre, le plus court moyen d'introduire les Lecteurs dans le sens de l'Auteur, c'est une bonne Paraphrase; qui explique les choses en termes plus simples & plus clairs, & qui fasse sentir la suite & la liaison des pensées, souvent assez obscure, sur tout dans un Poète comme celui-ci, qui ne traite pas d'idées communes. Tous ceux qui savent ce que c'est, conviendront aisément de l'utilité de ces sortes de Paraphrases, aussi bien que de la difficulté d'en composer une

femblable. Heureusement *Thomas Creech* me décharge de ce soin. Comme je me propose de faire imprimer *Lucrece in quarto*, la Paraphrase de ce Savant Anglois pourra être mise ou à côté du Texte, ou vis-à-vis dans l'autre page, selon qu'il fera plus commode. Je ne la crois pas absolument sans défauts ; mais vous me permettrez, MONSIEUR, de dire, qu'après celle de *Pedo Albinovanus* & de *Cornelius Severus*, je n'en connois point, à tout prendre, de meilleure. On la laissera telle qu'elle est, & l'on se contentera de marquer, en peu de mots, dans les Notes les endroits, où l'on ne la trouvera pas assez exacte.

III. LES Notes seront toutes sous le Texte. On y verra d'abord presque entières celles des quatre principaux Editeurs de *Lucrece*, qui sont, à mon avis, *Denys Lambin*, *Obert Gifanius*, *Tanneguy Le Févre*, & *Thomas Creech*. Je dis, leurs Notes presque entières : car qui auroit le courage de copier, par exemple, tant de duretez & d'injures grossieres, que *Lambin* dit à tout bout de champ à *Gifanius* ? Sans examiner ici, s'il avoit raison, ou non, de se plaindre de ce Concurrent, on croiroit salir le papier en

en conservant la mémoire de ces manières si indignes d'un honnête Homme, & d'un Homme de Lettres. Lors que parmi tant de paroles, aussi inutiles & ennuiantes, que pleines de fiel & de passion, on trouvera quelque chose qui vaille la peine d'être remarqué; on le rapportera simplement, & on supprimera toute expression offensante. On abrègera à un autre égard les Notes de *Lambin*, sans lui ôter rien au fond. C'est en se contentant d'indiquer les endroits, où se trouvent plusieurs citations superflues, sur tout de *Lucrèce* même, que ce Commentateur a entassées tout du long, là où il suffit d'une, ou de deux tout au plus. *Creecb* ne fait souvent que donner ou entières, ou en abrégé, les Notes de ceux qui l'ont précédé: on n'ennuiera pas le Lecteur par une répétition inutile, & l'on distinguera exactement ce que ce Commentateur a ajouté du sien, qui se trouve confondu parmi les observations des autres. A l'égard de toutes les citations généralement, on fera une chose aussi utile pour le Lecteur, que peisible pour l'Éditeur; c'est que, comme elles sont d'ordinaire fort vagues & sujettes par-là à être fautives, on les cherchera dans

les Originaux, & on suivra les meilleures Editions qu'on aura en main, pour indiquer exactement l'endroit, où chacun pourra les trouver d'abord. C'est ainsi qu'en a usé M. *Davies*, dans les bonnes Editions qu'il a publiées depuis peu à *Cambrige*, de *César & de Minucius Felix*; sur tout dans celle du premier.

Pour ce qui est des autres Interpretes *minorum gentium*, comme on ne prétend pas leur faire plus d'honneur, qu'ils ne méritent, on ne les négligera pas non plus tout-à-fait. *Sape etiam est Olitor valde opportuna locutus*. Un Florentin, nommé *Jean Nardi*, qui a publié *Lucrece* à *Florence*, in quarto, en M DC XLVII. avec des Notes & une espèce de Paraphrase, s'en est assez mal acquitté, au jugement de \* Mr. *Fabricius*: & *Creech* dit bien pis, il le traite d'Interprete sexagenaire, qui ne vaut pas la peine d'être lû; † *Impres sexagenarius, de ponte dejiciendus*. On verra ce qui en est, si cette Edition tombe entre nos mains. C'est du moins un fâcheux préjugé contre le Commentateur Italien, que le Commentateur François, à l'usage du Dauphin

\* *Bibl. Latin. Lib. I. Cap. IV. pag. 47.*  
 † *Præf. ad Lucret.*

phin, aît presque tout puisé, comme \* on nous l'affûre, dans ses Notes, ou dans celles de *Daniel Pareus*, qui n'est pas fort estimé.

IV. APRÈS les Commentaires & les Notes des Interprètes de *Lucrece*, j'infererai en leur place toutes les Remarques tant soit peu considérables, que j'ai ramassées, ou que je ramasserai de divers endroits d'autres Auteurs, qui les ont faites par occasion. On en voit quelques-unes, dans l'Édition de *Creech* : mais elles sont en petit nombre, au prix de celles qui lui ont échappé, ou qu'il ne s'est pas donné la peine de chercher; pour ne pas dire que, depuis son Édition, il a paru plusieurs bons Ouvrages; où l'on peut trouver de ces sortes d'Observations dispersées. D'ailleurs, *Creech* ne rapporte pas toujours exactement celles, qu'il a recueillies, & il ne marque presque jamais l'endroit, ni l'Ouvrage même d'où elles sont tirées; défaut qui regne aussi dans la plupart des *Variorum* de *Hollande*. On suppléera à tout cela, autant qu'il sera possible; & comme *Gassendi* est ici celui qui peut fournir le plus de choses pour l'éclaircissement de nôtre Poë-

L 6 te,

\* *Fabric. ubi supra, pag. 48.*

te, on lira avec soin tout ce qu'il a écrit sur la Philosophie d'*Epicure*, dont il a fait revivre, dans le Siècle passé, les principes adoucis & rectifiés.

V. A TOUT cela je joindrai mes propres Notes, dans lesquelles 1. Je rendrai raison de la leçon, que j'aurai suivie dans le Texte, & des corrections que je croirai qu'on peut faire aux endroits, que je n'aurai pas osé changer : 2. j'examinerai les Notes des Savans, que j'aurai rapportées; & je les réfuterai, ou les confirmerai, selon qu'il me paroîtra qu'ils auront raison, ou non : 3. je suppléerai en peu de mots à tout ce qu'ils auront ômis, soit pour l'éclaircissement des termes & des expressions, des allusions aux idées & aux coutumes des Anciens, & d'autres choses semblables, qui peuvent faire de la peine aux Lecteurs; soit pour l'explication & la réfutation des choses mêmes. *Creech* est le seul, qui aît pensé à redresser les faux raisonnemens de *Lucrece*, il faut lui rendre ce témoignage, aussi bien que celui d'avoir le mieux développé la méthode & la suite des pensées; mais il a laissé de quoi glâner après lui.

VI. EN-

VI. ENFIN, on fera de bonnes Tables de tout ce qu'il y aura dans les Notes; & pour ce qui est du Texte même, on laissera tout entier l'Indice de *Gifanius*: mais comme il n'est pas complet, on ajoutera ce qui y manque, & on le distinguera par des crochets, ou autrement. Cet Interprète a mis la plupart de ses Notes dans ce Recueil alphabétique, sans y renvoyer toujours le Lecteur: on remédiera à cela, & l'on fera ici encore la même chose, qu'à l'égard des Commentaires, qui seront sous le texte, c'est-à-dire, qu'on examinera tout ce que *Gifanius* y dit, & qu'on rapportera ses citations plus exactement.

VII. IL ne reste plus qu'à donner un Essai de nouvelles Notes. Je vais en choisir quelques-unes, parmi plusieurs autres, que je pourrois faire dès à présent, sur le commencement du premier Livre de *Lucrece*.

VERS. I. *Æneadam genetrix*] Optime *Creechius* animadvertit, *Lucretium*, quamquam Epicureum, adeoque Religionum contemptorem, quum tamen Poëtam ageret, legibus Artis suæ paruisse, quæ Numinis cujusdam, vulgo crediti, invocationem in limine Operis postularent. Sic *Cornelius Se-*

*verus*, alter Poëta Philosophus, nostro recentior, postquam initio Poëmatis in *fallaciam Vatum*, & absurda Fabularum commenta, præsertim vero de *Encelado Ætnæ* subjecto, multa dixit; deinceps, quasi oblitus egregii illius effati, quo solo breviter universam vulgi Theologiam everterat; *Turpe est sine pignore carmen*: deinceps, inquam, *vers. 203.* ad Fabulas ipse relabitur, & *Gigantes, Ditem, Tartara*, rationibus philosophicis admiscet; ut pulcre notavit *Theod. Gorallus*, nuperrimus Editor. Vide & quæ idem habet de licentia Poëtarum, sibi ipsis parum constantium, ad *Pedonem Albinovanum*, *Eleg. I. vers. 469.*

*Genetrix*] Ita omnino scribendum, cum *Lambino* & *Gifanio*; non vero *genitrix*, ut, suo more, pejorem scripturam servat *Michaël Fayus*. Equidem *Christ. Cellarius*, vir doctissimus & diligentissimus, haud ita pridem, magno litterarum damno, defunctus, statuit, in *Orthographia Latina*, p. 110. 2. *Edit.* in *Veneris* cognominibus per *E singulari quadam consuetudine* scribendum: de aliis vero, ut origo poscit, *genitrix*. Sed hoc discrimen non satis liquet, & apud *Virgilium* optimi Codd. Manuscripti habent *Genetrix*,  
etiam

etiam ubi de *Venere* minime agitur; quo modo quoque *Nic. Heinſius* ubique edidit. Vide, exempli gratia, *Georg. IV*, 363. *Æn. II*, 788. &c. & *Joann. Pierium* in *Æn. I*, 590. Invaluit poſtea mos ſcribendi per *I*, vel forte indifcriminatim utroque modo: nec ex ætatis poſterioris orthographia, de illa, quæ *Lucretii* ævo obtinebat, judicandum.

Vl. 2. *Cœli ſubter labentia ſigna*] *Servius*, & poſt illum *Erythraeus*, in *Indice Virgiliano*, exiſtimant voces illas *ſubter-labentia* ſimul jungendas per *ſp̄er*, ut apud *Maronem* *Æn. I*, 198. *ante-malorum*: ſed errorem illum craſſum jam diu eſt quod caſtigavit *Hadrianus Turnebus*, *Adverſ. XXV*, 1. *Casparem Barthium*, paria cum illis facientem, irridet merito *Creechius*. Forſan etiam error non eſt *Servii*, ſed illius, quiſquis ſit, quem dudum *Docti* animadverterunt pannos ſuos purpuræ doctiſſimi *Grammatici* adſuiſſe. Ceterum *labentia* ſidera dicuntur, loquutione eleganti, nec tantum Poëtis familiari, ut apud noſtrum, *I*, 1033. *IV*, 447. & apud *Virgilium*, *Æn. III*, 515. ſed & ſoluta oratione ſcribentibus non inuſitata. Sic *Cicer. Fragm. de U-niverſo*, *Cap. X. Quæ autem [ſidera]*  
vaga

*vaga & mutabili ratione* LABUNTUR, *ita generata sunt, ut supra diximus.* Ratio petenda ex motu circulari stellarum, quò fit ut, dum è Meridiano in plagam Occidentalem pergunt, veluti labantur & præcípites ruant. Hinc *sidera cadentia* Virgilio, *Æn.* II, 9. ibidemque *Nox* dicitur *cælo præcipitare*, quæ scilicet à Poëtis fingitur quadrigis vecta ab Oriente ad Occidentem ferri, quemadmodum sidera. Vide *Jan. Broekhusium* in *Tibull.* Lib. II. Eleg. I. vs. 87. & Lib. III. Eleg. IV. vs. 17. Eadem de causa *sidera prona* dicuntur *Propertio*, Lib. I. Eleg. XVI. vs. 23. ubi consule eundem nuperrimum Interpretem.

Vs. 4. *Concelebras*] Id est, frequentas, replet, ut bene Intt. Vide *Gifanii* Ind. & adde Vett. Gloss. ubi habes: *Celebrat*, *πληροῖ*.

Vs. 11. *Genitabilis aura Favoni*] Poëta alibi vocat *Zephyrum*, *Veneris prænuncium*, V, 736. Porro *genitabilem* dicit, quod hoc potissimum vento flores & plantas nutriri existimarent Veteres, ut notavit *Is. Vossius* ad *Catullum*, pag. 154. ubi id probat ex *Epigramm. Bacchylidis*, Antholog. Lib. VI. *Polluce*, Lib. I. §. 238. *Ed. Amst.* & *Ovidio*, *Metamorph.* I, 108. *Quibus*

bus testimoniis adde duo loca *Plinii*: primum, *Histor. Natur. Lib. XVIII. Cap. XXXIV. 677. numer. 2. Edit. Hard.* [*Hic [Favonius] Ver inchoat, aperitque terras, tenui frigore saluber. Hic vites putandi, frugesque curandi, arbores serendi, poma inferendi, oleas tractandi jus dabit, adflatuque NUTRI- TIUM EXERCEBIT. Ubi male, meo quidem iudicio, HARDUINUS, tenui frigore nutritium arborum agricolam exercebit: quum debuisset simpliciter exponere, nutrit arbores.* Ita intellexerant illi qui in veteri libro, cujus fit mentio ad marginem Editionis Hackianæ, genuinam lectionem ita interpolant, *adflatumque nutritium excitabit*: quod glossema manifestum est. Sed ne dubites de illa interpretatione, auctorem dabo ipsum *Plinium*, altero loco, qui planè geminus huic *Lucretiano*: *Hic [Favonius] est GENITALIS SPIRITUS mundi, à fovendo dictus, ut quidam existimavere.* Lib. XVI. Cap. XXV. §. 39. Ceterum vide quæ habet *Vossius*, loco jam laudato, ubi ostendit nec solis *Zephyris* plantas ali, & quo modo *Venti* aliquid conferant ad illas nutriendas.

Vf. 13. *Percussæ corda tua vi*] Lubens adfentior *Creechio*, innuenti non magni referre. an quis *percussæ*, aut *perculsæ* legat; quorum utrumque suos habet Codices auctores. Sed diligentis est Editoris veram scripturam, vel in minimis, quantum fieri potest, quærere & adprobare. *Lambinus*, quamquam rò *perculsæ* admiserit, tamen non multum repugnat quin alterum præferatur, & locum ex *Terentio* adfert, *Andr.* I. 1. 98. quo hæc lectio firmari queat: *Percussit illico animum:* quo modo etiam loquutus est *Cicero*, ad *Atticum*, Lib. I. Epist. IX. pag. 396. *Ed. Grævii*; *Percussit animam, dices, tantulane caussa?* At *Nicolaus Heinsius*, ad *Ovid. Metam.* IV, 138. omnino *perculsæ* *Lucretio* vindicare conatur, ex tribus vetustissimis Codd. quos ipse inspexit. Ego tamen, cum *Gifanio*, malim *percussæ*, quod *Lucretius* hoc verbum amet in ejusmodi genere loquendi. Ita Lib. I. vers. 922.

————— *sed ævi*

*Percussit thyrso laudis spes magna  
meum cor.*

Ubi per metrum non licet legere *perculit*. Et Lib. II, 885.

*Tum porro quid id est, animum quod  
percutit ipsum?*

Eo-

Eodem modo *Virgilius*, sedulus nostri imitator, *Georg.* II, 475.

*Quarum [Musarum] sacra fero, ingenti percussus amore.*

Et *Lib.* IV, 357.

• *Huic percussa nova mentem formidine mater &c.*

Sic ex vetustissimis Codd. edidit ipse *Heinsius*. Immo *Horatius* dixit simpliciter *percussit me*, pro, *amore percussit*, *Lib.* I. *Od.* VII. vers. 11. ubi lege *Torrentium*.

Vs. 26. *Conor*] I. e. cogito, ut bene *Creechius* in Paraphrasi. Cujus elegantiae vide plurima exempla apud *Broekhusium*, in *Propert.* *Lib.* I. *Eleg.* III. vers. 12.

Vs. 35. *Rejicit aeterno devinctus vulnere amoris*] *Tò rejicit* agnoscit *Scholias* *Statii* in *Thebaid.* *Lib.* III. notante *Nicolao Heinsio* in *Ovid.* *Fast.* IV, 224. qui tamen nescio quare heic *devinctus* malit, propter auctoritatem trium vet. Codd. quibus alii non minori numero opponi queunt. Exempla aliorum Poëtarum, quæ ipse adfert, & locus *Virgilii*, *Æn.* VIII, 394. à *Lambino* laudatus, abunde probant germanam esse lectionem *devinctus*. Ceterum male *Creechius* huc trahit locum *Callimachi*, ubi non est simpli-

pliciter, κρηνηδεις ἀνίας, ut ille laudat; sed

————— ἐνόησαν γδ ἀνίας

Γένατα —————

*Conglutinaverunt enim dolores genua,*  
Lavacr. Pallad. vers. 83, 84. *Ed. Græv.*  
Quod, ut quivis videt, alium efficit  
sensum, & heic de corpore agitur,  
non de animo, ut in loquutione Lu-  
cretiana.

Vf. 38. *Equæ tuo pendet resupini*  
*spiritus ore*] Ita *Petronius*, Satyric.  
Cap. 87. *Ex cujus osculo pendes.*

Vf. 63. *Humana — vita*] I. e. ho-  
mines, quod in Paraphrasi exponere de-  
buisset *Creechius*. Genus loquendi ex  
Hellenismo depromptum, ut fuse  
ostendit nuperrime eruditissimus *Ti-*  
*berius Hemsterhuis*, in Notis ad Sele-  
ctos *Luciani* Dialogos pag. 71, 72.

Vf. 67. *Primum Grajus homo mor-*  
*taleis tollere contra Est oculos ausus*] *Perperam Lambinus*, in altera Editio-  
ne, contra omnes libros & vulgatos  
& manu scriptos, *tendere* reposuit,  
auctoritatem sequutus unius *Nonii*  
*Marcelli*; qui vel memoria labi po-  
tuit, vel alium locum in animo ha-  
bere. Innuit Poëta, torvo Religionis  
minitantis adspectu ita perterritos fuisse  
miseros mortales, ut ne quidem  
*oculos*

*oculos tollere* ad illam, vel leviter, coram intuendam auderent, id est, tantillum expendere quibus fundamentis niterentur receptæ circa Religionem sententiæ. Aiunt, majorem *ἐνεργείαν* esse in voce *tendere*, quæ, pro *contendere* posita, significet aciem oculorum in rem, quæ cernitur, defigere. Sed præterquam quod non ubique captanda *ἐνεργεία*, quam Codices scripti non suadent, quæ vis in *τῷ tendere* heic foret, ea satis in verbis statim sequentibus reperitur, *primusque obsistere contra*. Nec nihili est, quod *Cornelius Severus*, notante *Josepho Scaligero*, huc adludere videatur, dum ait immensum laborem esse, sed fertilem,

*Nosse fidem rebus dubiasque exposcere causas,*

*Sacra perurgentem, capitique attollere cælum. Ætn. vers 226.*

Ubi *Scaliger* legit, *caput atque attollere cælo*, quod propius accedit ad verba *Lucretii*: sed lectionem vet. Editionum tuetur *Joannes Davisius*, ad *Cæsar. de Bello Gallico*, IV, 25. Certe hypallage non videtur durior hac, qua usus alibi *Severus*: *removet caligine mundam*, pro, *removet caliginem*

ginem è mundo; ubi vide Clariss. *Gorallum*.

Vf. 91. *Et hunc propter ferrum celare ministros*] *Creechius* celare cum quibusdam MSS. legit: male. Jocularis est ratio, qua hanc lectionem probat: *haud timeret enim*, inquit, *Iphigenia*, quod *ministros ferrum celare sensisset*. Quasi vero, quod illi ferrum tantisper occultarent, ne Patris dolorem specie irritarent, ideo minus ad Natam feriendam parati essent!

Vf. 103. *Tutemet a nobis jam quovis tempore Vatum*

*Terriloquis victus dictis desciscere queres*] Voces

*quovis tempore* otiosas existimare videtur *Lambinus*, quum sententiam hujus loci exponens, satis habeat dicere: *jam a nobis desciscere conaberis*. Non mirarer *Fayum* in *Paraphas.* dicere; *qui ab omni tempore convictus fuisti &c.* Sed *Creechius* etiam durius interpretatur: *per omnem etatem tuam*; jungunt, scilicet, *quovis tempore* cum *victus*, in hunc modum: *Tu qui, per omnem etatem tuam, fidem habuisti Poëtarum fabulis &c.* Mihi uterque toto cœlo errare videtur, nec satis attendisse vim vocum & mentem Poëtæ, unde facile planus emergit sensus.

*sus. Quovis tempore*, nimirum, voci *Vatum* adhæret, ut sit *Vatum quovis tempore*, i. e. qui quovis tempore, qui ab omni ævo fuerunt. Ellipsin Græcis familiarem haud raro imitati sunt Latini, poëtæ in primis. Vid. infra vers. 293. Ita, simili plane loquutione, quamquam contrario sensu, dixit *Plautus*, *Perf. III. 1. 57.*

*Tace, stulta: non tu NUNC HOMI-  
NUM mores vides?*

Lege ibi *Intt. & Joseph. Scaligerum* in *Propert. I. 18. 15.* ac, si vacat, *Ger. Joann. Vossium* *Instit. Orat. Lib. V. Cap. IV. §. 6.* Innuit autem heic *Lucretius* vim *Fabularum*, quæ à tam longo tempore per orbem terrarum sparsæ, hominum animos obsident, quasi diceret; hujusmodi homines numquam defuerunt, qui commenta sua miseris mortalibus obtruderent. Licet, illustrandi gratia, illud, *quovis tempore vatum*, conferre cum verbis sequentibus *Lucæ*, *Evangelii Cap. I. vers. 70.* τῶν ἀγίων, τῶν ἀπ' αἰῶν ὡφθησῶν.

*Vf. III. Restandi*] I. e. obnitendi, resistendi, repugnandi. Sic *Propert. III. 6. 31.* — *Dum restat barbarus Hector.* Ubi vide *Broekhusium.*

Vf.

Vf. 244. *Simulacra*] Vide *Broekhusium* in Propert. Lib. I. Eleg. XIX. vers. 11.

Vf. 126. *Lacrimas*] Vid. eundem, eodem loco, vers. 18. *Salsas* autem legendum, non *falsas*, quod quidam volunt. Ita hoc ipso libro, vers. 919.

*Et lacrimis falsis humectent ora genasque.*

Nec ineptum epitheton quum humori, qui ex oculis flentium decidit, aliquid acre inesse nemo non videat.

Vf. 137. *Nec me animi fallit*] *Creechius* supplet *ratio*. Alii forte verius, *mens*. Vide *Sanctium*, *Minervæ* pag. 677, 678. Ed. 3. *Perizon*. Male heic *Gifanius* legit, *animus*, quum ipse alibi ediderit, *Nec me animi fallit*, V, 98.

Vf. 143. *Nocteis vigilare serenas*] *Serenæ noctes* sunt, ad lucernam accensæ. Ita optime *J. Freder. Gronovius*, quem vide *Observat.* IV, 12. pag. 194, 195.

Vf. 148. *Lucida tela dici*] Ita radios solis *jacula radiantia* dixit Vetus Poëta apud *Turnebum*, *Advers.* XIX, 3. Vide & XVII, 10. XXV, 1.

Vf. 168. *Quippe ubi*] De elegantia loquutionis illius, vide *Broekhusium*, ad Propert. Lib. II. Eleg. I. vers. 75.

Vf.

Vf. 174. *Quod certis in rebus inest secreta facultas* ] Libentius hic legeret *Tan. Faber*, vir eruditissimus & ingeniosissimus; sed conjecturis suis interdum plus æquo indulgens, *cunctis in rebus*. Quare? Quia innuit Poëta facultatem distinctam & specificam in una quavis re esse; unde è caulibus juglans, ex Homine Leo &c. non enascatur. Bene. Sed sensus idem est, si *to certis* retineas, & loquutio elegantior; adeo ut, licet vel maxime omnes MSS. præter unicum, haberent *cunctis*, ego, propter illum unicum, *to certis* mallet, & audacter in contextum reciperem; quod, scilicet, manifestum fieret Librarios, elegantiam hujus vocis non capientes, illam in aliam, *cunctis*, notiozem mutasse. Sane *to certis* idem valet ac *unaquæque res singularis & distincta*, respondetque voci *secreta*, cujus similis est notio, quam optime expressit Paraphrastes. Vide supra, vers. 170. Sensus igitur heic fluit ex vi primigenia *Certus*, quod est a *Cerno* . i. e. proprie, *secerno*, *dirimo*. Vide eruditissimum *Jacobum Perizonium*, ad *Sanctianam Minervam*, pag. 892, & seqq.

Vf. 176. ] *Autumno — sudante* ]  
 Tome XVII. M Ego

Ego, cum *Creechio*, vocem illam *sudante* retineo, & *humidum* simpliciter expono. Ita infra, Lib. II. vers. 462. *sudorem maris* vocat Poëta, aquam marinam. Vide & Indicem *Gifanii*. Autumnus, ita pingebatur, ut aut e vitibus vinum colligeret, aut uvas calcaret; unde *Ovidio* dicitur, *calcatis sordidus uvis*, *Metam.* II, 29. notante *Turnebo* *Advers.* VI, 14. qui tamen alibi *to suadente* male præferre videtur, Lib. XXV. Cap. I. Ceterum hinc patet, quam supervacanea sit emendatio viri doctissimi *Had. Valesii*, qui in *Valesianis*, apud *Virgil.* *Aen.* II. 582. ubi *litus Dardanum* dicitur *sudasse sanguine*, mutat *sudarit.* in *undarit.* Præsertim quum dudum à *Cerda* notatum fuerit, illud sumptum ex *Ennio* in Tragoedia, cui titulus *Hectoris lytra*, vel, ut alii volunt, *lustra*, ubi, apud *Nonium Marcell.* habet, *Terrasudat sanguine*, i. e. madet. Vide. pag. 228. *Ed. Amst.*

VI. 180. *In luminis oras*] Bene *Creechius* rejicit conjecturam *Fabri* *legentis auras*. Habet Poëta noster ab *Ennio*, cujus hic est versus, apud *Lactant.* Lib. I. Cap. XV. num. 31. *Ed. Cellar.*

*Tu produxisti nos intra luminis oras.*  
Vide

Vide ad hunc versum *Hieron. Colum-  
nam*, pag. 38. *Ed. Amstel. & Iud. Gi-  
fanii* in nostrum Poëtam.

Vf. 205, *E qua [materie] constat  
quid possit oriri*] Habet *Greechius* in Pa-  
raphrasi: *e quibus fit quicquid nasci po-  
test*. Ego nullus dubito, quin a sen-  
su aberrarit, qui hic est, mea quidem  
sententia: *e quorum principiorum na-  
tura ratio repetenda est, cur corporum  
ex illis compositorum facultates finitæ  
sint, ita ut hoc, non illud, producere  
queant*. Nimirum, eadem est senten-  
tia, quæ supra, vers. 76, 77.

*Unde refert nobis victor, quid possit  
oriri,*

*Quid nequeat; finita potestas denique  
quoique*

*Quanam sit ratione &c.*

Vf. 210. *Et manibus meliores red-  
dere foetus*] *Reddere*, omnes libri ha-  
bent, & male mutarunt *Lambinus &  
Gifanius*. *Culta reddunt meliores fœ-  
tus manibus*, i. e. labore manuum  
aut cultu. Vide *J. Frid. Gron. Obs. II,*  
7. pag. 260.

Vf. 232. *Unde Æther sidera pascit*]  
Præter ea quæ habet heic *Lambinus*,  
vide *Illustriſſ. Spathemium*, in *Calli-  
mach. Hymn. in Dian. vers. 164. pag.*  
244.

Vf. 242. *Tactus enim lethi satis esset causa profecto* ] Lambino duriusculum hoc videtur loquendi genus, *Satis esset causa lethi*, pro, *satis esset magna causa lethi*; unde adfert conjecturam doctorum quorundam legentium, *omnibus*, pro *lethi*. Hanc emendationem videtur probare Creechius, qui tale Latinitatis exemplum vix alibi reperiri censet. At hoc satis frequens. *Terent. Andr. I. I. 104.*

— *Ad flammam accessit imprudentius,*

*Sati' cum periculo* —

*Corn. Nepos*, Epaminond. Cap. IV. num. 6. *Ed. Cellar. Abstinencie erit hoc satis testimonium.* Vide ibi *Cellarium*, notasque Ed. Oxoniensis, & *Gru-terum* in Plauti Menæchm. Prol. vers. 16. nec non *Auson. Popmam*, de usu antiquæ loquutionis, Lib. II. Cap. 7. & *Daniel. Vechneri Hellenolex.* pag. 162.

Vers. 293. *Trudunt res ante* ] *Res ante*, i. e. præcedentes, ut bene notavit eruditissimus & diligentissimus *J. Jensus*, *Lectio. Lucian. Lib. II. Cap. XXII. pag. 297.* Idem est Hellenismus, de quo jam diximus ad vers. 103.

È N VOLA' assez, Monsieur,  
pour

pour un essai fait à la hâte , sur tout à présent , que je suis actuellement occupé à finir un autre Ouvrage de différente nature , & qui , à ce que j'espère , sera bientôt en état de faire rouler la presse. Agreez, MONSIEUR, que j'en mette ici le titre. *Traité du JEU, où l'on examine les principales Questions de Droit Naturel & de Morale, qui ont du rapport à cette matière. Avec une Dissertation, inserée dans le III. Chap. de la I. Partie de cet Ouvrage, où l'on tâche de donner en peu de mots une juste idée du génie & des principes généraux de la Morale Chrétienne, par opposition aux idées de quelques-uns.* Voilà la matière du Livre ; ce sera au Lecteur à juger, en son tems, de la manière dont je la traite. Je suis, MONSIEUR, Vôtre très-humble &c.

J. BARBEYRAC.

A Berlin ce 10.  
Novembre 1708.

## ARTICLE VIII.

1. ILL. V. PETRI DE MARCA *Archiepiscopi Parisiensis Dissertationum de CONCORDIA SACERDOTII ET IMPERII, seu de Libertatibus Ecclesie Galicane Libri VIII. Post tertiam Gallicanam Editionem, auctiorem & emendatiorem, Editio in Germania prima. Quibus accesserunt Ejusdem Auctoris DISSERTATIONES ECCLESIASTICÆ Varii Argumenti.* Francofurti, apud Thom. Fritsch. 1708. in fol. coll. 1840. sans les Préfaces & Indices, qui ont 40. pages.

**C**E Livre est très connu en France, & ailleurs aussi, par ceux qui lisent les Ecrits que l'on publie sur des matieres Ecclesiastiques; mais comme il y a beaucoup de gens, qui n'ont pas le tems de les lire, & qu'il se forme tous les jours de bons Esprits, qui n'ont pas pu encore s'instruire de ces sortes de choses; il ne sera pas mal de dire ce qu'il y a dans ce volume, & d'en faire voir l'usage, à l'occasion de

de cette Edition , qui est beaucoup plus belle & plus exacte , que celles que l'on fait communément en Allemagne.

I. CEUX à qui la personne de Mr. *de Marca*, ne sera pas assez connue, pourront voir, par les éloges, qui sont au commencement, l'estime dans laquelle il étoit, & sur tout par sa vie, que Mr. *Baluze* donne dans cette Edition beaucoup plus augmentée, qu'elle n'avoit paru dans les autres; sur tout pour le défendre contre *Paul Faget* Prêtre Bearnois, parent de cet Archevêque, qui l'a déchiré dans une vie, qu'il a faite de ce Prélat. Comme je ne l'ai pas vuë, je n'en puis parler qu'après Mr. *Baluze*, qui s'en plaint très-amerement.

PIERRE DE MARCA nâquit le 27. de Janvier, de l'an 1594. à *Gant*, près de Pau en Bearn, d'une famille ancienne de cette Principauté. Après avoir bien étudié, il fut fait Conseiller au Conseil de Pau en 1615. où il étoit le seul Conseiller Catholique, jusqu'à ce que Louis XIII. n'y en voulut plus souffrir aucun, qui ne fût de cette Religion. Ce fut en 1631. que le Roi donna le nom de Parlement à ce Conseil, & qu'il

M 4. en

en fit *Mr. de Marca* Président. Il étoit marié, depuis plusieurs années, avec *Marguerite de Forgues*, qui mourut l'année suivante & qui lui laissa plusieurs enfans.

Etant allé en 1639. à Paris, pour des affaires de sa Province, il fut fait Conseiller d'Etat. En 1640. il y publia l'histoire du Bearn, dont les antiquitez avoient été remplies jusqu'alors de Fables. Cette même année, comme la Cour de France étoit brouillée avec celle de Rome, & que *Pierre Du Puy* avoit publié, depuis peu de tems, son livre des *Libertez de l'Eglise Gallicane*; l'on avoit répandu le bruit, que l'on feroit un Patriarche en France, qui seroit indépendant du Pape. Il y eut je ne sai qui, qui, sous le nom d'*Optatus Gal-lus*, fit un livre adressé au Clergé, où il l'exhortoit à éviter un semblable schisme; & où il insinuoit qu'un habile homme étoit prêt à défendre la conduite du Cardinal de *Richelieu*, qui aspiroit au Patriarchat, comme on le disoit. Il entendoit, par cet *habile homme*, *Mr. de Marca*, & il attaquoit, d'une maniere oblique, les libertez de l'Eglise Gallicane. Le Roi & le Cardinal firent dire à ce dernier qu'ils souhai-

souhaitoient qu'il écrivît un livre, où il montrât que ces libertez ne dérogeoient point au respect, qui est dû au siege de Rome. C'est pourquoi en 1641. il publia ses *Dissertations de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire, ou des Libertez de l'Eglise Gallicane*. Il n'y avoit encore dans cette Edition, que les quatre premiers livres de cet Ouvrage; car les autres ont été ajoutez depuis, comme on le dira. Sans entrer dans la question du Droit, qui est plus délicate, l'Auteur se contentoit de prouver le Fait, & de montrer d'un côté quelle déference on avoit toujours eüe pour les Evêques de Rome, dans tout l'Occident; & de l'autre l'étendue de la puissance Royale & les droits, dont l'Eglise Gallicane avoit toujours été en possession. Cependant cet Ouvrage ne laissa pas de choquer la Cour de Rome, qui veut bien que l'on parle de ses prérogatives; mais qui n'entend pas volontiers parler des droits des autres Eglises, qu'elle veut que l'on regarde comme des usurpations sur son autorité.

Aussi Mr. de *Marca* ayant été nommé à l'Evêché de Conserans, à la fin de l'année 1641. il eut bien de la

M 5 peine

peine à obtenir ses Bulles. Le Cardinal *François Barberin* lui écrivit en 1644. qu'il les obtiendrait, s'il envoyoit incessamment quelques feuilles de cet Ouvrage corrigées & rimprimées, par où l'on pourroit voir que les bévues, qu'il y avoit, étoient venues non de lui même, mais des ordres qu'il avoit reçus du Cardinal. Mr. de *Marca* rejetta cet expédient, comme contraire à la vérité & à la bonne foi; ainsi qu'il paroît par une Lettre qu'il écrivit à ce Cardinal & qui est imprimée \* dans les *Prolegomenes* de cette Edition. Il y eut de grandes longueurs & sous Urbain VIII. & sous Innocent X. qui firent examiner ce Livre, sur lequel les sentimens se trouverent partagez; quoi qu'il soit certain, que l'Auteur a pour le moins autant favorisé le Pape, dans le I. Livre, que les Rois France & l'Eglise Gallicane, dans les autres. Un livre, qu'il publia à Barcelone en 1646. servit beaucoup à lui attirer la faveur du Pape. Il y explica le dessein des livres de la *Concorde du Sacerdoce & de l'Empire*. Il le soumit à la Censure du Siege Apostolique & y montra que les Rois ne sont que les gardiens des

\* Col. 117.

*des Canons, & non leurs auteurs.* Il en fit un autre l'année suivante, à l'insinuation du Pape, où il prouva que S. Pierre seul étoit chef de l'Eglise, contre ceux, qui lui vouloient associer S. Paul. C'est la Dissertation de *singulari primatu Petri*. Les difficultez ayant été levées, il fut consacré Evêque de Conserans en 1648.

Pour revenir à la suite du tems, l'an 1642. Mr. de Marca trouva dans la Bibliotheque du Roi une Lettre du Pape *Vigile*, qui n'avoit jamais paru & qui étoit inconue aux Savans. Ce Pape y confirme le V. Concile Ecumenique, qui avoit été tenu à Constantinople. Il y joignit une Dissertation, où il explica la pensée & le dessein de *Vigile*, sur l'affaire *des trois Chapitres*. Il mit aussi, à la fin de cette Dissertation, une Lettre d'*Eutyche* à *Vigile*, & une de *Vigile* à *Eutyche*, & les XIV. Anathemes du V. Concile en Grec, au lieu que ces pieces n'avoient paru qu'en Latin. Dans la suite du tems, comme il paroît par la préface de l'explication, qu'il publia à Barcelone en 1646. il s'en fit un mérite auprès du Pape, & prétendit que cette lettre de *Vigile* avoit infiniment servi à affermir l'autorité du Pape, à l'égard

des Conciles Généraux, dans un tems où les Docteurs de l'Université de Paris, qui suivoient les principes de leurs prédécesseurs, en doutoient beaucoup. On a depuis inferé tout cela, dans les Tomes des Conciles, aussi bien qu'une Dissertation du même Auteur *de la Primauté de Lion & des autres Primats.*

La Catalogne s'étant en suite soulevée contre la Couronne d'Espagne, & s'étant mise sous la protection de la France, Mr. *de Marca* y fut envoyé, en qualité de *Visiteur Général*, & pour être le Conseiller du Viceroy, en tout ce qui ne regarderoit pas la guerre. Il s'aquit en cet emploi l'estime de tout le monde, comme on le verra plus au long dans Mr. *Baluze*. Etant tombé malade à Barcelonne, & étant en danger de perdre la vie, un Commissaire du Pape, en ce pais-là, pour retirer ce qui revenoit au Pape des Evêchez, qui venoient à vaquer, trouva moyen de l'obliger à signer un acte, par lequel il se dédisoit de ce qu'il avoit avancé dans son livre *de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire* contre les interêts du Pape, & promettoit de le corriger en une autre Edition. Cet Acte est du 14. d'Août

1647.

1647. Il y a aussi apparence que cela servit beaucoup à lui faire obtenir ses Bulles.

*Charles de Montchal* Archevêque de Toulouse étant mort en 1651. l'Evêque de Conserans fut nommé, pour lui succéder, à la fin de Mai en 1652. Il semble qu'après ce qu'il avoit fait, en faveur de la Cour de Rome, il n'y devoit trouver aucune difficulté, pour obtenir la confirmation du Pape. Cependant ayant été accusé de favoriser le Jansenisme, qui faisoit alors beaucoup de bruit en France, Innocent X. fit difficulté de la lui accorder. Il ne l'obtint qu'en 1654. au mois de Mars, & peu de tems après il reçut le manteau Archiepiscopal. Aussi fit-il bien voir que c'étoit très-injustement, qu'on l'avoit accusé de Jansenisme, lors que dans l'Assemblée du Clergé, qui se tint en 1656. à Paris, il défendit le Formulaire de Rome sur les cinq propositions & sur le livre de *Jansenius*. Il en fut remercié par *Alexandre VII.* & fit ensuite une relation de ce qui s'étoit passé en France, par rapport au Jansenisme. Ce fut alors qu'il confondit la question du Droit & du

Fait ; comme si l'Eglise devoit être infallible , dans l'un , comme dans l'autre. Il y a sujet d'être surpris que Mr. *Baluze* ne dise rien de cette circonstance ; qui attira de très-grandes plaintes , de la part des Docteurs Augustiniens. Ils chargent encore aujourd'hui sa mémoire , d'une découverte si mal fondée , qui a exposé depuis une infinité de bons Ecclesiastiques à des traitemens très-fâcheux. Mr. *Baluze* se contente de dire , qu'on fit divers Libelles contre Mr. de *Marca* , auxquels il ne daigna pas répondre. Mais toute cette vie est plutôt un Panegyrique , ou une Apologie , qu'une histoire , & l'Auteur évite avec soin ce qui peut faire tort à son Héros. Cela seroit plus pardonnable , si en cela on ne faisoit tort à personne ; mais un grand parti en France & ailleurs peut se plaindre d'avoir été traité ici de haut embas , comme s'il n'avoit pas été digne que cet Archevêque eût égard à ses plaintes. Ce parti est très-persuadé non seulement que Mr. de *Marca* avoit tort , en confondant le Fait avec le Droit ; mais il prétend encore que c'étoit contre le sentiment commun de l'Eglise Romaine.

ne. Mr. *Pavillon*, Evêque d'Alet, le fit voir clairement, dans son traité *de la foi humaine*.

Du tems de la paix des Pyrenées, en 1660. l'Archevêque de Toulouze fut nommé avec *Hyacinthe Seron*, Evêque d'Orange, pour regler les limites de la France & de l'Espagne, comme ils le firent. Mr. *de Marca* avoit eu deffein d'écrire touchant les antiquitez de Catalogne, dans le tems auquel il en avoit été Visiteur ; mais l'occasion, qu'il eut de visiter les frontieres de l'Espagne & d'examiner les prétentions des Espagnols, fit qu'il changea de deffein & qu'il fit un Ouvrage plus étendu, intitulé *Marca Hispanica, sive Limes Hispanicus*; que Mr. *Baluze* a fait imprimer depuis à Paris en 1688. & dont j'ai donné un Extrait, au commencement du Tome XV. de la *Bibliothèque Universelle*.

En 1661. l'Archevêque de Toulouze fut choisi, par le Roi, pour être d'un Conseil, qui devoit regler les affaires Ecclesiastiques de son Royaume. Mr. *Baluze* dit qu'alors il composa en François une Dissertation *de l'infailibilité du Pape*, qui fut son dernier Ouvrage. Comme je ne l'ai point vue, je ne saurois qu'en dire ; mais

on

on pourroit peut-être juger par-là si ce bon Prélat n'aspiroit pas à une plus grande dignité, & s'il étoit si peu ambitieux qu'on le représente. Un Archevêque, qui soutiendrait en France l'infailibilité du Pape, dans le Fait & dans le Droit, ne pourroit guere empêcher qu'on n'y crût qu'il aspireroit au Cardinalat.

Le Cardinal de Retz ayant renoncé, pour se réconcilier avec la Cour, à l'Archevêché de Paris, le Roi le donna à l'Archevêque de Toulouse, sur la fin du mois de Février en 1662. Mais quelques mois après, il tomba malade & mourut le 29. de Juin de cette même année. Avant que de mourir, il recommanda à Mr. *Baluze* ses Ouvrages, comme étant le seul qui les pût lire, & qui sût ses pensées, sur plusieurs choses qu'il y traitoit. En effet, il s'en est acquité depuis, avec beaucoup de soin & de fidélité. *Paul Faget*, parent de l'Archevêque, lui a fait à la vérité une querelle là-dessus; mais Mr. *Baluze* paroît se bien défendre, autant qu'on en peut juger, sans avoir lû le livre de son Adversaire.

Mr. *Baluze* a publié, depuis sa mort, diverses Dissertations, dont on trouve quelque unes dans ce Volume

me

me & dont on parlera dans la suite.

II. APRES la vie de l'Auteur, viennent des Prolegomenes, qui sont un recueil de diverses pieces concernant l'Ouvrage de *Concordia*; savoir, 1. deux Préfaces qui étoient au devant de l'édition de 1641. où il rend raison de son dessein: 2. des pieces touchant *Jean de Rochetaillée*, à qui le Roi d'Angleterre permettoit de retenir l'Archevêché de Roüen, quoi qu'il fût fait Cardinal; 3. Une réponse aux remarques que *Luc d'Holstein* avoit faites, par ordre du Pape, sur les livres de la *Concorde*; & un autre à la Censure Romaine, qui en avoit été faite par le Cardinal *Albizzi*, imprimées seulement en 1661. 4. un petit livre imprimé à Barcelone en 1646. où Mr. de *Marca* explique le dessein, qu'il avoit eu, en publiant son Ouvrage de la *Concorde*, le soumet à la Censure du Siege Apostolique, & déclare que les Rois sont les défenseurs & non les auteurs des Canons; avec une petite instruction, pour ceux qui avoient censuré son livre à Rome. 5. Une Lettre écrite au Cardinal *François Barberin* en 1644. & une autre au Pape *Innocent X.* écrite en 1646. Dans les quatre dernieres pieces, il n'oublie

blie rien , pour persuader , que bien loin d'avoir favorisé les prétentions des Jurisconsultes François , touchant les libertez de l'Eglise Gallicane , il les avoit renversées dans son Ouvrage.

Il réduit leur doctrine à neuf propositions , qu'il attribue non seulement à *Charles Du Moulin* , mais au *Président Fauchet* , à *Etienne Pâquier* , *Pierre Pitbou* , *François Hotman* & *Louis Servin* , quoi qu'il avouë qu'ils ne les aient pas tous également soutenues. Il ne fera pas mal de les rapporter ici , avec les propositions opposées de *Mr. de Marca* ; afin que ceux qui ne savent pas ce que c'est que les libertez de l'Eglise Gallicane , le voyent par là. Il se trouvera sans doute bien des gens , qui jugeront que ces illustres Jurisconsultes étoient milleurs François , & plus affectionnez à l'Eglise Gallicane , qu'un Archevêque de Toulouse & de Paris. Ils jugeront peut-être même que ces Messieurs étoient plus sinceres , que lui. La verité est , qu'il ne faut guere fier la cause des libertez , dont les Eglises de divers Royaumes de l'Europe jouissent , à des Ecclesiastiques , sur tout à ceux qui aspirent à de grandes dignitez , pour la  
défendre

défendre contre le Pape ; de qui ils peuvent plus craindre & plus esperer que des Rois mêmes. Des Laiques sont plus propres pour cela , & sans eux, il y a long-tems que le Clergé de France dépendroit du Pape , comme celui d'Italie.

Les Jurisconsultes de France disent donc „ I. que les Evêques de Rome „ n'ont eu aucune juridiction en „ France, avant le VI. siecle ; & Mr. *de Marca* au contraire, *qu'ils ont exercé une souveraine autorité en France, dans les choses Ecclesiastiques, par des jugemens qu'ils ont rendus, sur des recours & des appels, depuis le tems, que la Foi Chrétienne a été reçue en France, jusqu'à présent.*

II. „ Pendant cet espace de six-cents „ ans , selon ces Jurisconsultes, la „ puissance des Romains ayant été détruite en France ; les Rois de France avoient été chefs de l'Eglise en France, & non le Pape. Au contraire *le Pape, selon Mr. de Marca, est de droit divin Chef de l'Eglise Universelle, & par conséquent de l'Eglise Gallicane, qui est un de ses membres.* On doit remarquer que la proposition des Jurisconsultes est mal conçue à dessein, parce que personne n'est assez fou pour  
dire

dire que les Rois de France, avant Clovis, qui étoient Payens, eussent été Chefs de l'Eglise Gallicane : comme il faudroit qu'ils l'eussent été, si les Rois de France se fussent attribuez cette autorité, pendant les six premiers siècles. Encore la proposition seroit-elle mal conçue, puis qu'il s'est passé quatre-cents ans depuis Jesus-Christ, ou environ, avant qu'il y ait eu des Rois de France, & près de cinq-cents avant qu'il y en ait eu de Chrétiens. Ces Jurisconsultes étoient trop habiles, pour parler si mal.

III. Ils croyoient, que le Pape hors „ du Concile ne peut faire aucunes „ lois, qui obligent les François. Il faut ajoûter, *malgré eux*, comme c'est encore la pratique en France. Mais Mr. de Marca dit *que des décrets généraux, faits par les Pontifes, ont été envoyez en France, comme aux autres Provinces, & que les Empereurs Romains, & les Rois des François, depuis l'établissement de la Monarchie, jusqu'à présent, les ont reçus avec de grands applaudissemens.*

VI. Les défenseurs précédens des libertez de l'Eglise Gallicane, croyoient „ que le Pape peut être déposé, s'il „ commet quelque grande scandale ;  
&

& l'Archevêque de Toulouse croyoit qu'il n'y a point de crime, pour lequel on puisse déposer un Pape; ce qu'il montre, dit-il, par les témoignages des Anciens, & par l'ancienne définition de l'Eglise Gallicane, dans le Livre III. ch. 14. & 15. Si l'on prétendoit sérieusement que cela fût fondé en Droit, il vaudroit mieux n'en rien dire; car enfin ce seroit un relâchement scandaleux, que de dire qu'un Pape concubinaire, par exemple, ou empoisonneur, ou ennemi de toute vertu, comme il y en a eu au X. & XI. siècles, ne pût pas être déposé.

V. Les Jurisconsultes François „ soutenoient qu'il n'est pas permis à „ un Pape d'ordonner quoi que ce „ soit, qui soit contraire aux Conci- „ les Généraux; mais Mr. de Marca enseigne que le Pape a droit de dispenser des canons des Conciles généraux, sans en rendre aucune raison en public; pourvu que cette dispense n'aille pas à renverser l'état de l'Eglise.

VI. Les Jurisconsultes disoient que „ les libertez de l'Eglise Gallicane „ consistent dans l'usage de l'ancien „ Droit, compris dans les Canons de „ l'ancienne Eglise, & qu'il appar- „ tient

„ tient aux Cours Souveraines de ré-  
 „ tablir peu à peu cet usage ; mais  
 nôtre Auteur prétend *que les libertez*  
*de l'Eglise Gallicane consistent dans la*  
*pratique des Canons & des Décretales ,*  
*tant anciennes, que nouvelles, & non dans*  
*la seule pratique des anciens Canons.*  
 Il montre là-dessus qu'en divers tems  
 les Papes ont fait de nouvelles Lois ,  
 selon que la nécessité le demandoit.

VII. On croit, parmi les Juriscon-  
 sultes , „ qu'en cas que le Pape ne  
 „ s'accommodât pas à l'interêt de la  
 „ France , on y a droit d'établir un  
 Patriarche indépendant ; mais *Mr. de*  
*Marca* soutient *qu'outre la Primauté*  
*que le Pape a sur l'Eglise Universelle ,*  
*il est le seul & immediat Patriarche*  
*de l'Occident & des Gaules.*

VIII. On croit encore , parmi les  
 défenseurs Laïques de l'Eglise Galli-  
 cane , „ qu'il est libre au Roi de fai-  
 „ re des reglemens , dans les choses  
 „ Ecclesiastiques , lesquels soient de  
 „ même autorité que les Lois dans les  
 „ choses civiles. *Mr. de Marca* sou-  
 tient *que les Rois n'ont aucun droit d'é-*  
*tablir un Evêché, ou une Metropole &*  
*bien moins un Patriarchat.*

IX. Les Jurisconsultes François  
 enseignent communément , „ que les  
 „ Cours

„ Cours Souveraines ont droit de ju-  
 „ ger des appels, comme d'abus, &  
 „ de juger même du principal, com-  
 „ me cela se pratique dans le barreau.  
 Nôtre Archevêque n'ose pas d'abord  
 heurter de front une pratique constan-  
 te de tous les Parlemens de France,  
 & qui est l'unique moyen, que l'on a  
 de se garantir des injustices de la Cour  
 de Rome. Il dit seulement *que Dieu*  
*a confié aux Rois la défense de son*  
*Eglise, afin qu'ils fassent en sorte, par*  
*leurs édits, que ses Décrets & ses Ca-*  
*nons soient exécutez, & non pour fai-*  
*re des lois en ce qui regarde la foi & la*  
*Discipline Ecclesiastique.* Mais dans  
 l'article XI. il ajoûte: *que la connois-*  
*sance des appels comme d'abus, à cause*  
*de la violation des Canons, doit être*  
*restreinte en sorte, qu'à cause du scan-*  
*dale, qui naîtroit de la nouveauté, el-*  
*le empêche l'exécution de ce que le Ju-*  
*ge Ecclesiastique pourroit avoir jugé,*  
*contre les Canons & les Décrets; mais*  
*que néanmoins il n'est pas permis aux*  
*Cours Souveraines de prononcer quant*  
*au principal, qui est purement Eccle-*  
*siaastique, & que cet usage est contrai-*  
*re aux sentimens des anciens Princes*  
*& des Rois très-Chrétiens.*

Il a encore un X. article, dans le-  
 quel

quel il dit, *que toutes les regles de foi du Concile de Trente, & les principales concernant la discipline, qui ont été admises par les reglemens des Rois, & le reste, avec le Concile même, pourroient être publiées, lors que les Rois jugeroient que cela ne causeroit aucun mouvemens dans leurs Royaumes; ce qui est, dit-il, contre le sentiment des Magistrats Royaux, qui croient que c'est une partie des libertez, que le Concile ne soit publié dans le Royaume, en aucun cas, ni en aucun tems.*

III. LE Livre même de la Concorde est divisé en deux Tomes, dont le premier contient les quatre premiers livres, qui parurent d'abord, & le second les quatres derniers. L'Auteur publia le premier Tome en 1641. comme je l'ai dit, & travailla ensuite au second, mais il ne le put pas donner au jour. Ce fut Mr. *Baluze*, qui le publia tout de nouveau en 1663. & ensuite en 1669. & enfin en 1703. à Paris. Cette dernière édition est la plus correcte, & c'est sur celle-là qu'on a publié ces Ouvrages en Allemagne. Mr. *Baluze* a eu soin de marquer en marge, tous les endroits de Mr. *de Marca*, où il traite de la même matiere; d'y citer exactement les Auteurs,

Auteurs, dont il rapporte les paroles. Le livre V. étant demeuré imparfait, il y a suppléé ce qui y manquoit, où il s'agit du pouvoir des Légats Apostoliques. Il a de plus mis, à la fin, deux Opuscules de *Rabanus Maurus*, Archevêque de Mayence, dont on parlera dans la suite. On verra aussi au dessous des pages des notes, plus ou moins étendues, selon que la matière le demandoit, & on y trouvera quelques monumens Ecclesiastiques, qui n'avoient pas encore été publiés. Je ne puis pas entrer dans le détail de tout ce qu'il dans ce volume; mais je dirai en général ce qu'il y a en chaque livre. Dans le *premier*, après avoir dit l'occasion de cet Ouvrage, l'Auteur fait voir, 1. que les schismes ne sont pas venus de ce que chaque Eglise avoit sa juridiction & ses privilèges, mais de ce que le Siege Romain ou quelque autre les vouloit envahir; ce qu'il prouve, par des exemples. Ainsi le Schisme des Grecs n'étoit pas tant venu de la doctrine, que de ce que Léon l'*Isaurique* avoit ôté diverses provinces au siege Romain. Cela avoit choqué *Luc d'Holstein*, mais l'Auteur se défendit & Mr. *Baluze* fait voir, dans une remarque, que

c'est une chose, qui été reprochée à Clement IV. par le Clergé de France, & que d'autres ont remarqué, que ce Schisme avoit été causé, plutôt par les exactions & par le faste des Legats de Rome, que par autre chose. Mr. de Marca montre 2. que le premier fondement des libertez de l'Eglise Gallicane est son union avec le siege Romain : 3. quel étoit le droit des trois anciens Patriarchats, celui de Rome, celui d'Alexandrie & celui d'Antioche : 4. quelles étoient les bornes des Eglises d'Orient & d'Occident : 5. quels étoient les droits de l'Evêque de Rome en Occident, où il avoit sous lui huit grands Dioceses, ou huit Provinces : 5. qu'il avoit droit de convoquer les Synodes des Provinces, qui lui étoient soumises : 7. qu'il avoit celui d'ordonner les Evêques & de juger des causes majeures : 8. celui de faire des Lois Ecclesiastiques : 9. que les Decretales ont été admises en France : 10. que l'on avoit recours au siege de Rome, en des cas douteux, & que ses décisions servoient de Loi ; mais qu'en suite on appella ouvertement du jugement des Papes : 11. qu'ils ne sont jugez par personne, sinon en cas d'hérésie & de schisme : 12. que les

les Rois de France ont droit de protéger le siege Apostolique.

Dans le livre *second*, nôtre Archevêque montre 1. que le second fondement des libertez de l'Eglise Gallicane est l'autorité des Rois de France, dont il marque l'étendue: 2. que la Majesté des Rois vient immédiatement de Dieu & est tout à fait indépendante de l'Eglise, dans les choses temporelles: 3. qu'Innocent III. a reconnu cette autorité, dans les Rois de France, & que Boniface VIII. ayant prétendu que Philippe IV. lui fût soumis, même dans les choses temporelles, Clement V. avoit révoqué tout ce qu'il avoit fait. Mr. *Baluze* fait là-dessus quelques remarques, par lesquelles il paroît que dans le tems de Boniface VIII. & peu après, l'indépendance des Rois de France, dans le temporel, passoit pour une chose assurée. Il joint à cela la harangue que ce Pape fit en MCCCIII. pour confirmer l'Electio d'Albert, pour Rois des Romains, & dans laquelle il soutient que le Roi de France doit être soumis à l'Empereur. Cette harangue n'avoit pas paru avant l'an 1669. que Mr. *Baluze* la publia pour la première fois.

Pour revenir à Mr. de *Marca*, il continue son sujet, en montrant: 4. que l'autorité des Princes ne s'étend pas sur les choses spirituelles, ce qu'il prétend prouver par le Vieux & par le Nouveau Testament: 5. que le Grand Sanhedrin & d'autres Conseils à Jerusalem ne dépendoient pas des Rois, ce qui n'est qu'une pure chimere: 6. quelle est l'autorité des Princes, dans les controverses, dans les Conciles & dans les cérémonies Ecclesiastiques: 7. que les Clercs, en tant que Clercs, ne dépendent pas des Loix Royales: 8. quel est le droit des Rois, dans la division des Provinces Ecclesiastiques, dans l'établissement des nouveaux Evêchez & Archevêchez, dans la protection de l'Eglise, & en autres choses semblables: 9. quelles étoient les fonctions des *Chorévêques*, sur lesquels les Evêques ordinaires se déchargeoient souvent d'une partie des soins de leur charge; tel qu'étoit le frere de *Claudien Mamert*, Evêque de Vienne, que *Sidonius Apollinaris* \* appelle *fratris consiliarium in judiciis, vicarium in Ecclesiis & procuratorem in negotiis*; „ le conseiller de „ son frere dans les jugemens, son „ vicaire

\* *Lib. IV. Ep. II.*

„ vicaire dans les Eglises, & son pro-  
 „ cureur dans les affaires.

Il ajoûte, du même, ces paroles qui  
 ont donné de la peine aux Savans :

*Antistes fuit, ordine in secundo,  
 Fratrem fasce levans Episcopali.  
 Nam de Pontificis tenore summi  
 Ille insignia sumfit, hic laborem.*

Savarona a cru qu'il avoit été Evêque,  
 & Mr. de Marca suit son sentiment ;  
 mais le P. Sirmond soutient qu'il n'é-  
 toit que Prêtre.

Nôtre Archevêque montre 10. que  
 les Lois Ecclesiastiques doivent être  
 publiées, pour avoir la force de Lois  
 dans les lieux où l'on prétend qu'elles  
 soient observées ; qu'elles doivent être  
 approuvées, & que l'Eglise Gallica-  
 ne, & les Roi de France ont toujours  
 crû avoir droit d'examiner les consti-  
 tutions des Papes, avant que de les  
 recevoir ; de sorte que, sans leurs con-  
 sentement, elles n'ont jamais pu être  
 executées.

Dans le troisiéme livre, il com-  
 mence à traiter des libertez de l'Egli-  
 se Gallicane en général, qui consistent  
 à n'observer que les Canons anciens &  
 modernes, qu'elle a reçus. C'est ce  
 qu'il prouve en 1. lieu ; apres quoi

N. 3. il.

il traite 2. des differens recueils des Canons , qui ont été faits en divers tems , & de la maniere dont ils ont été reçus en France : 3. des bornes de la puissance du Pape , à l'égard des changemens qu'il pourroit faire dans les anciens Canons, dans les anciens usages & dans les coûtumes des Eglises: 4. des privileges des Rois de France & des dispenses de l'observation des Canons, tant anciennes, que modernes , & de la maniere dont on les a peu à peu étenduës. Ce livre est digne d'être lu avec soin , & Mr. Baluze en a confirmé & éclairci divers endroits, & même défendus contre quelque Auteurs Catholiques.

Le *quatrième* livre roule sur divers chefs particuliers des libertez de l'Eglise Gallicane , fondez sur les droits que les Princes ont d'empêcher la violation des Canons , & les injustices , que la juridiction Ecclesiastique pourroit faire à leurs sujets. Il fait voir 1. que les Princes ont toujours eu droit d'empêcher , qu'on ne violât les anciens Canons , & de redresser les infractions , qu'on y pouvoit avoir faites , sur les plaintes qui leur en étoient portées; ce qu'on a nommé depuis , *appel comme d'abus* ; de forte

forte qu'il n'y a que le nom de nouveau , & que la chose a toujours été en usage : 2. que les Empereurs ont toujours eu le droit de remédier à ces desordres , celui de nommer des juges & de prescrire l'ordre des jugemens, & celui de suspendre l'exécution de ces jugemens & même de les casser : 3. que les Rois de France ont été en possession des mêmes droits , à l'égard des jugemens de la Cour de Rome , ce qu'il explique par l'examen de la première , de la seconde & de la troisième race , & sur tout par la conduite de Philippe IV. dans les démêlez , qu'il eut avec cette Cour ; 4. que les Papes ayant traité dans des Assemblées Ecclesiastiques de questions , qui regardoient des affaires d'Etat , & décidé selon leurs interêts ; on commença à appeller des jugemens du Pape au Concile futur ; 5. que lors que les Evêques de France se sont voulu mêler de choses d'Etat , contre les droits de la Couronne , les Rois s'y sont opposés : 6. que par le Concordat de François I. avec Leon X. *l'appel comme d'abus* a été établi , ce Pape en ayant laissé la connoissance au Roi , & le Roi l'ayant remise aux Cours de Parlement ; sur quoi il fait voir en quel-

les occasions on peut se servir de cet appel. Mr. *Baluze* a fait plusieurs remarques considerables sur ce livre, pour appuyer ce que Mr. *de Marca* y avance, ou pour le défendre contre des gens qui l'ont attaqué, en faveur de la Cour de Rome. Ce livre doit avoir été celui, qui la choqua le plus; parce que l'Auteur, en faisant l'histoire de ce qui est passé dès Constantin, à cet égard, établit plus fortement le droit des Rois, qu'il ne l'auroit pu faire, en raisonnant en Jurisconsulte, ou en Théologien sur ce droit considéré en lui même; puis que la longue possession passe pour une preuve décisive du droit, & qu'aucune Puissance ne veut être dépouillée de ce qu'elle a possédé pendant long-tems. On trouvera ici tous les exemples, dont on pourra avoir besoin, pour détruire la prétension de ceux, qui ne font d'autre honneur aux Puissances Souveraines, que celui d'exécuter les jugemens des Synodes. Certains Théologiens Protestans pourront apprendre par-là, qu'ils ont des prétensions plus exorbitantes, sur ces matieres; que les plus habiles gens de l'Eglise Romaine ne veulent accorder à leur Clergé.

Dans.

Dans le *cinquième* livre, ou dans le premier du second Tome, qui est un ouvrage postume, comme on l'a dit, l'Auteur traite principalement de l'origine & de l'autorité des Légats, & des Nonces du Pape, particulièrement dans les Conciles; du Vicariat de Thessalonique; de la Primauté & du Vicariat de l'Archevêque d'Arles; de l'abus des Légats & des Légations de Rome, de leurs pilleries, & des autres desordres, qu'ils ont commis en divers tems; ce qui renferme des histoires extrêmement scandaleuses, & qui firent que l'on se dégouta de ces Légats, & qu'on leur refusa souvent l'entrée dans les lieux où ils alloient. Mr. de Marca n'auroit pas assurément fait sa cour au Pape, par la publication de ce Livre, s'il eût paru pendant sa vie.

Le *sixième* livre regarde l'origine, & l'autorité des Métropolitains & des droits, qu'on leur a attribuez; leur consécration; la forme ancienne & l'origine du *Pallium*, que le Pape leur envoie, pour les confirmer; les *réservations* au S. Siege, & les *expectatives* accordées par les Papes, au grand scandale de l'Eglise Gallicane, & par où ils s'attribuoient la collation de

tous les bénéfices de France, sans avoir égard aux élections, qui étoient auparavant en usage. On fit en France divers reglemens, pour s'y opposer, & sur tout la *Pragmatique Sanction*, sous Charles VII. en 1438. Le *Concordat* lui a succédé, & quoi que le Clergé eût protesté contre, avec l'approbation du Parlement de Paris; Mr. de *Marca* soutient qu'il est plus utile, que la *Pragmatique Sanction*; en quoi il semble qu'il ait voulu faire sa Cour aux Papes & aux Rois, qui y ont assurément gagné.

Il traite ensuite des *Annates*, qui est le revenu d'un an du Bénéfice, que l'on reçoit; revenu que l'on paye au Pape, pour avoir les Bulles, par lesquelles il confirme la nomination des Rois. Notre \* Auteur croit qu'elles doivent leur origine à l'avarice, & que, selon le Droit ancien, ç'auroient été de pures Simonies; quoi qu'elles ne le soient pas, selon le nouveau.

On trouvera après cela un long traité de l'autorité des Synodes Nationaux & Provinciaux, & des droits des Rois, à l'égard de leurs Canons. Ils ont souvent ordonné, que l'on observeroit désormais ces Canons, & les ont

\* *Capp. X. & XII.*

ont modifié, comme ils ont voulu, sans attendre la décision d'aucune Assemblée Ecclesiastique.

Le *septième* livre est des Evêques accusés de quelques fautes, ce qui est une matière difficile, selon le Droit Canonique ; parce qu'à peine ajoute-t-on foi aux fautes manifestes, dont on les accuse, & parce qu'on ne les en punit pas. On a plus ici ménagé la dignité Episcopale, qu'on n'a fait ailleurs la Pontificale.

Dans le *dernier* livre, l'Auteur traite au long du droit de *Régale*, des élections & des investitures des Evêques, & du serment de Fidelité qu'ils prêtent au Roi.

Mr. de *Marca* ayant cité la IV. Lettre de *Sirice* \* aux Africains, sur la continence des Prêtres & des autres Clercs, comme véritable ; le P. *Quesnel*, Editeur des Oeuvres de S. *Leon*, l'en a censuré, & a regardé le Concile de *Telepte*, comme un Concile feint. Mr. *Baluze* défend cette Epître de *Sirice* & le Concile de *Telepte* comme véritables, dans une Dissertation, qu'il a mise à la fin du VIII. livre.

N 6

Elle

\* Voyez D. *Blondel in Pseudo-isidoro*  
pag. 550.

Elle est suivie de deux ouvrages de *Rabanus*, ou, comme on écrivoit alors, *HRabanus Maurus*, dont l'une est des Chorévêques, qui étoient, comme on l'a dit, des Vicaires des Evêques, & qui faisoient toutes leurs fonctions. Il y avoit eu une grande dispute sur ces fonctions, du tems de Charlemagne; parce que plusieurs Ecclesiastiques prétendoient que ces Chorévêques n'étoient que de simples Prêtres, qui ne pouvoient pas faire les fonctions particulieres des Evêques: comme celles d'ordonner les Prêtres, & de donner la confirmation. D'autres soutenoient le contraire, de sorte que Charlemagne trouva à propos de consulter là-dessus Leon III. qui répondit que tout ce que les Cherévêques avoient fait étoit nul, & qu'il les falloit envoyer en exil. On se contente néanmoins de les laisser dans le rang des Prêtres, sans les envoyer en exil; & dans la suite même, bien des Evêques continuerent à s'en servir *pro sua quiete & voluptatibus*, comme dit *Raban*. Cet Archevêque prend aussi leur défense & censure les Evêques, qui vouloient avoir tout l'honneur, & qui en dépouilloient les Chorévêques. Il prouve, par les Canons

non des Conciles d'Ancyre & d'Antioche , que ces derniers , par ordre de leurs propres Evêques , peuvent faire toutes leurs fonctions ; sans avoir aucun égard aux décisions du Synode de France , ni à la réponse de Leon , comme étant contraires aux anciens Conciles.

Pour l'autre traité *du respect que les Enfans doivent avoir pour leurs Peres & les sujets , pour leurs Souverains* , il fut fait à l'occasion de Louis le Debonnaire , que ses propres fils avoient dépouillé violemment.

V. A la fin , on trouve treize Dissertations Ecclesiastiques , dont plusieurs peuvent servir à l'éclaircissement de quelques endroits de l'Ouvrage de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire. On ne peut faire ici autre chose , que rapporter le titre de ces Dissertations & indiquer en un mot l'occasion , ou la matiere de chacune.

La I. est *du primat particulier de S. Pierre* , contre quelques Théologiens , qui lui joignoient S. Paul , comme je l'ai déjà \* dit ; apparemment à dessein de faire voir que le gouvernement de l'Eglise ici bas n'est

N. 7

pas

\* Pag. 275.

pas nécessairement monarchique. Pendant que les Apôtres vivoient, il étoit sans doute aristocratique; & s'il a changé depuis, ce n'est que par le consentement des Evêques, que la Postérité peut s'exempter de suivre, si elle le veut.

La II. traite *des Primats en général & en particulier de celui de Lion*. L'Auteur ayant publié la Lettre de Vigile, pour confirmer le V. Concile, on le pria de publier aussi le décret d'Urbain II. par lequel il donnoit le titre de Primat à l'Archevêque de Lion, conformément à la résolution d'un Synode de Clermont, & d'y joindre même quelques remarques. Il prit de là occasion de faire cette *Dissertation de l'origine des Primats*, qui n'avoit pas encore été assez éclaircie. Il y parle de tous les Primats du monde Chrétien, & de l'étendue de leurs Provinces; ce qui lui donne lieu d'expliquer les divisions anciennes de plusieurs pays & en particulier des Gaules & de la Germanie. Mr. Baluze a ajouté une *Appendix* à la *Dissertation* de Mr. de Marca, où il produit quantité d'Actes & de Monumens anciens, qui n'avoient point encore paru, pour la plupart, & qui servent à confirmer les sentimens de ce Prélat.

Dans

Dans la III. Differtation, il traite du Patriarchat de Constantinople, & entreprend de montrer, en faveur d'un Calviniste, qui croyoit que ce Patriarchat avoit été établi dans le Concile de Constantinople, sous Theodose, que le droit Patriarchal de l'Evêque de cette ville lui fut conféré dans le Concile de Calcedoine, & qu'il n'en avoit eu l'honneur qu'en celui de Constantinople; en sorte que dans le second Concile, il n'avoit eu que l'apparence de Patriarche, mais qu'il en eut la réalité au quatrième.

La IV. Differtation parle de la Lettre que le Pape *Vigile* publia pour confirmer le V. Concile. Elle est suivie de cette Epître, des Lettres de *Vigile* & d'*Eutyché*, & enfin des Anathemes de V. Concile, avec des notes de Mr. *Baluze*. Nous en avons déjà parlé.

La V. contient des remarques sur quelques Canons du Concile de Clermont tenu en Mxcv. où tous les Evêques de France & d'Espagne se trouverent. Le XXVIII. de ces Canons est le plus remarquable, parce qu'il y est défendu de communier *sans prendre le corps séparément & le sang de même, à moins que ce ne soit par nécessité,*

*nécessité, ou par précaution.* Mr. de *Marca* croit que cela regarde ceux qui trempoient le pain dans le vin, & qui le donnoient ainsi aux Communians. Il fait plusieurs remarques là-dessus, qui peuvent donner lieu à bien des réflexions, que l'on ne peut pas faire ici.

La VI. Dissertation est pour montrer, contre les ennemis de la Hierarchie, que les Clercs & les Laïques sont distinguez de droit divin, & pour établir la forme hierarchique, qui est à présent dans l'Eglise Romaine.

La VII. concerne le tems du Concile de *Sirmium*, sur lequel deux fameux Jésuites, & peut-être les plus savans que cette Société ait eus, savoir les PP. *Petax* & *Sirmond*, étoient en contestation. On a imprimé, dans leurs Ouvrages, à Paris & à Amsterdam, les pieces de ce procès littéraire. Mr. de *Marca* tâcha de les accorder, par cette Dissertation, dans laquelle il établit deux Conciles de *Sirmium*, l'un tenu en CCCL I, & l'autre en CCCLVII. On a joint ici une des Dissertations, que le P. *Sirmond* fit là-dessus.

Dans la VIII. l'Auteur traite de la lettre Synodique du Concile d'Illyrie,

lyrie , qui se tint par l'ordre de Valentinien l'Ancien , en C C C L X V .

Dans la IX. il explique le cinquième Canon du Concile de Constantinople , tenu l'an C C C L X X I . contre *Samuel Petit* , qui l'avoit autrement entendu , dans ses Diverses Leçons.

La X. traite des anciens Recueils des Canons , & sur tout des Canons & des Conciles d'Afrique & de ceux qui y ont eu quelque rapport. Cela lui donne lieu de faire quelques réflexions sur le Pélagianisme , dont il donne l'histoire en abrégé.

La XI. est une explication du Chap. *Clericus* , quest. 4.

La XII. Dissertation consiste en quelques remarques sur le XVII. Canon du Concile d'Ancyre.

Enfin la dernière est une Dissertation , qui a été plusieurs fois imprimée à la tête de l'*Eusebe* d'*Henri de Valois* ; dans laquelle Mr. de *Marca* tâche de prouver que l'Évangile avoit été prêché en France , depuis le tems des Apôtres. Je ne m'y arrêterai pas , parce qu'elle est assez connue.

On n'auroit pas mal fait d'ajouter ici trois Dissertations de ce même Auteur , que Mr. *Baluze* avoit publiées.

bliées à part, avec celles que l'on trouve ici. On auroit eu ainsi toutes les Oeuvres de Mr. de Marca, dans un seul volume. Ces Dissertations sont I. *de stemmate Christi*; II. *de adventu Magorum, & an Reges fuerint*; III. *de patria Vigilantii*. Comme elles ne sont pas longues, elles n'auroient pas fort grossi ce volume.

II. SELECTÆ OBSERVATIONES ECCLESIASTICÆ Dissertationes Illustrissimi Archiepiscopi PETRI DE MARCA de Concordia Sacerdotii & Imperii illustrantes & studio Juris Ecclesiastici inservientes à JUSTO HENNINGO BOEHMERO D. Prof. P. & Facult. Jurid. Assess. in Regia Fredericana. Lipsiæ 1708. in folio apud Thom. Frietsch, coll. 172.

C'EST ici une addition, que l'on ne trouvera pas dans l'Édition de Paris, & qu'on a imprimée de la même grandeur, pour la mettre à la fin de celle de Leipsig. Mr. Boehmer a mis au devant une Dissertation concernant l'utilité de l'étude de l'histoire Ecclesiastique, pour bien entendre le Droit Canonique 1. Quoi que ceux qui enten-

entendent le fonds des choses n'aient pas besoin qu'on leur prouve cette vérité , il y a beaucoup de gens, en Allemagne & ailleurs , qui font profession d'entendre le Droit Canonique , sans avoir étudié l'Histoire Ecclesiastique : comme il y a une infinité de gens, qui croient entendre le Droit Romain, sans savoir l'histoire Romaine. Mr. *Boehmer* découvre fort bien l'erreur de ces gens-là , & fait voir en même tems l'utilité des Oeuvres de Mr. *de Marca*, pour entendre l'Histoire Ecclesiastique & le Droit Canonique.

A l'égard de ses Remarques, il entreprend d'y expliquer divers endroits obscurs , d'y confirmer quantité de choses, & quelquefois de réfuter Mr. *de Marca*. Quoi que l'Auteur employe fréquemment le Droit & les Lois dans ses Notes, comme sa profession le demande ; il ne laisse pas de faire plusieurs remarques utiles, tirées de l'Histoire Ecclesiastique. Comme ces Notes sont la plupart courtes , ceux qui liront Mr. *de Marca* feront très-bien d'y jeter les yeux. Nous n'avons pas assez d'espace dans ce Volume, pour nous y arrêter.

## ARTICLE IX.

*Suite de LA RÉPONSE A L'HISTOIRE DES ORACLES, dans laquelle on réfute les Objections insérées dans le XIII. Tome de la Bibliothèque Choisie & dans l'Article II. de la République des Lettres du mois de Juin 1707. & l'on établit sur de nouvelles preuves le sentiment des SS. Peres, touchant les Oracles du Paganisme. A Amsterdam, chez P. Humbert, 1708 in 8°.*

**J**E mes ce Livre ici, non à dessein d'en faire un extrait dans ce Volume, mais d'apprendre au Public, qu'il est imprimé. L'espace, qui me reste, étoit destiné à d'autres livres, avant que j'eusse vû celui-ci; & d'ailleurs je ne me suis point obligé à parler d'un livre, dès qu'il paroît, ni même de donner des extraits de tous les livres nouveaux. Mais comme le P. Jesuite, qui a composé celui-ci, me l'adresse, j'ai voulu en mettre le titre, sans retarder plus long-tems. Je prend très-peu de part dans cette dispute.

dispute. L'Auteur des Remarques verra à loisir ce qu'il aura à faire. Il dit cependant que ce Livre est écrit *magis credulè quàm persuadenter*, ce qui étoit le jugement de *Chalcidius* sur le *Timée* de *Platon*.

### Eloge de feu Mr. VAN DALE.

JE mettrai ici, par occasion, quelque chose touchant le bon ANTOINE van DALE, qui a été l'occasion de ce différent, & qui est mort d'une maladie de langueur, à Harlem, le Mercredi 28. de Novembre 1708. Il étoit entré dans sa LXXI. année le 8. du même mois, car il étoit né ce jour-là en 1638. On avoit remarqué en lui, dès sa jeunesse, beaucoup de passion pour l'étude des Langues; mais ses parens, l'obligerent de quitter l'étude, pour s'appliquer au commerce, comme il le fit pendant quelques années. En suite il reprit les études ayant, à ce qu'il m'a dit lui-même si je m'en souviens bien, environ trente ans. Il s'appliqua alors à l'étude de la Médecine qu'il a pratiquée depuis, après avoir reçu ses degrez; & recommença, en même tems, à lire l'Antiquité Greque & Latine. Pendant qu'il prati-  
quoit

quoit la Médecine , & qu'il étudioit de la sorte , il fut , durant quelque tems , Prédicateur parmi ceux que l'on nomme *Mennonites* , dans ces Provinces ; mais en suite il quitta cet emploi , auquel il n'étoit pas trop propre.

C'étoit un homme fort studieux & fort attentif dans ses lectures , comme il paroît assez par ses Ouvrages ; il avoit l'esprit assez pénétrant , & il favoit profiter de ce qu'il lisoit. Nous avons quatre volumes *in 4.* de lui , & nous avons parlé de trois aux Tomes III, IV & VIII. de cette *Bibliothèque Choisie*. Nous avons aussi eu dessein de parler de ses Dissertations sur les Anciens Marbres , dès le V. Volume ; mais en renvoyant d'un Tome à un autre , nous ne l'avons pas encore pu faire.

Ceux qui liront ses Ecrits verront que c'étoit un homme d'une grande lecture , & qui avoit bien ramassé des choses dans l'Antiquité. Aussi ses livres ont-ils été assez bien reçus du Public. On n'y trouvoit que deux choses à redire ; l'une c'est qu'il n'avoit pas assez d'ordre , & que la multitude des matériaux , qui se présentoient à son esprit , causoit de la confusion dans ce qu'il écrivoit : l'autre c'est

c'est que son stile étoit trop négligé. Mais on doit attribuer cela à la manière, dont il avoit étudié. Quand on n'a point fait de réflexion sur la méthode, dans sa jeunesse, & qu'on ne s'est pas accoutumé de bonne heure à écrire en Latin avec politesse; on ne vient presque jamais à écrire méthodiquement, ni avec quelque pureté. Pourvu que l'on n'avance rien, que de vrai; au moins comme on se le persuade; & qu'on se fasse entendre, en est content, sans se mettre en peine si les Lecteurs le sont. Quoiqu'il en soit, les bonnes choses, qu'il a dites, méritent qu'on lui pardonne le reste.

C'étoit d'ailleurs un homme de bon commerce, qui savoit mille histoires plaisantes, & qui parloit de tout avec assez de liberté. Ennemi juré de toute sorte de superstition, il s'en moquoit ouvertement, aussi bien que de l'hypocrisie. Cela même lui a nui, en quelques rencontres, à ce que j'ai oui dire.

Il est mort Médecin des pauvres & de l'hôpital de Harlem, dont il prenoit beaucoup de soin, quoi que d'ailleurs fort attaché à ses lectures.

Je n'en ferai pas un plus long éloge,

ge, & ce que je viens d'en dire, n'est que ce qui m'est venu dans l'esprit, après avoir lû la lettre d'un de mes Amis & des siens, qui me donnoit avis de sa mort.

---

## ARTICLE X.

- I. *De Grootte Nuttigheid van Catechizatiën &c.* C'est à dire: *La grande utilité des CATECHISMES, particulièrement sur l'Écriture Sainte; avec la manière & les moyens d'en tirer le plus d'avantage. A cette troisième Edition, on a ajouté la seconde de la version d'un traité d'Etienne Gaussen, sur le véritable usage des Clefs, à l'égard des Malades, avec des remarques sur le même sujet, par JEAN D'OUTREIN Docteur en Philosophie, Ministre du S. E. & Professeur en Théologie, dans l'École Illustre de Dordrecht.*  
 A Amsterdam chez Borstius 1708.  
 in 8. pagg. 70.

**N**OUS ne mettons pas ordinairement ici des Extraits de petits Livres François & Flamands, non par mépris pour ces livres; mais parce

ce que tout le monde les peut lire, au moins dans ces Provinces, où tous ceux, qui se piquent de lecture, savent assez de François, ou de Flamand, pour entendre les livres. Néanmoins l'Extrait Latin; que l'on verra, dans cet Article, m'ayant été envoyé, je n'ai pas cru devoir refuser de le mettre. L'utilité & l'importance de la matière, qui y est traitée, m'a déterminé à le faire. Il est certain que l'on prêche un peu trop en divers lieux, & que le peuple n'y est pas assez instruit dans l'Écriture Sainte. Il n'y a personne, qui ne doive louer les exercices, dont Mr. d'Outrein, présentement Ministre de cette ville, parle dans le premier des deux livres, dont on a mis ici les Extraits; pourvu que ceux qui président à ces exercices soient capables de se bien acquiter de cet emploi. Il n'est pas moins assuré que bien des gens ont besoin des instructions, qu'il donne, sur la manière d'instruire & de consoler les Malades; que l'on envoie souvent trop facilement en Paradis, quoi qu'ils ignorent les fondemens de la Religion Chrétienne; & qu'ils aient vécu d'une manière, à laquelle l'Évangile ne promet point de salut. Si ces Extraits peuvent être utiles à remédier à quelque égard à ces

desordres; j'en serai bien aise. *On n'a pas fait mention du traité d'Etienne Gaussen, parce qu'il est assez connu.*

**A**UCTOR desumit Textum ex 2. Tim. III, 15. & post breve exordium, adfert occasionem, quâ permotus fuit ad explicationem verborum hujus Textûs; nimirum, quòd in Ecclesia Dordracena duæ Hebdomadales Conciones permutarentur in Catecheticas Exercitationes. Postquàm indicavit contextum orationis; rem in duas partes dividit. Primò verba Textûs in se spectata tractat, in quibus memorantur Timothei patria, mater, impositio nominis, educatio in cognitione Dei. Per *Sacras Scripturas* intelligit Apostolus scripta Mosis & Prophetarum, quæ Timotheus à puero noverat. Earum vera laus, quòd possint hominem facere sapientem ad salutem; quod non potuit efficere sapientia, quæ dicebatur, Philosophorum Ethnicorum. Per *fidem* confessionem fidei, & per verba *in Christo Jesu*, Christianam doctrinam intelligit; & porrò demonstrat, scriptis Veteris Testamenti posse hominem reddi sapientem ad salutem, per Christianam doctrinam; quia Christiana doctrina habet suum fundamentum in libris Veteris

teris Testamenti, scriptaque Prophetarum explicantur per doctrinam Evangelii. Per *fidem* hîc etiam intelligit actum fidei salvificæ, cujus objectum est Christus Jesus. Phraseologia, *fides in Christum*, *fides Christi*, *fides in Christo Jesu*, scriptores N. Testamenti sine discrimine utuntur. Scripta Veteris Testamenti faciunt sapientem hominem ad salutem, per fidem in Christo Jesu, quia Christus Jesus etiam sub V. Test. fuit objectum fidei & unica via salutis, & scripta Vet. Testamenti testantur, fore ut sub Novo Test. κατ' ἐξοχὴν salus adquireretur, per solam fidem in Christo; quo sensu Auctor intelligi vult verba allegata in suo *Tabernaculo Dei inter Homines*; quòd sub Vet. Testamento justificarentur, non sine operibus legis præcepti carnalis: licèt justificatio carnis non pertineret ad essentiam justificationis ad salutem. Ad finem explanationis, memoratur efficacia Scripturæ S. quòd possit hominem sapientem facere ad salutem; quam vim tamen non exercet in omnes, sed in eos demum, qui verbum illud legunt, & perscrutantur, & qui per Spiritum Sanctum accipiunt illuminationem oculorum, ut mirabilia legis Dei percipiant.

Porro considerat Auctor verba **Textus**, in semet ipsis, omiſſis **uſibus** ad redargutionem aliter ſentientium. **Laudatur** Timothei exemplum, & optandum eſſe oſtenditur parentes **curam** matris & aviæ ejus, & **pueros** quoque Timothei pueri exemplum imitari. Eſt quod propterea queramus de parentibus inter **inſimos, medios** & **magnæ dignitatis homines**; **nec** non de pueris.

Transit dein Auctor ad ſuum ſcopum, quòd **Ministri cum Eccleſiaſtico Conventu**, ad majorem **progreſſum** in cognitione Dei, **Magiſtrato** propoſuiſſent, an non utile eſſet, ut **duæ Conciones Hebdomadales**, quæ fiebant diebus **Lunæ & Sabbathi**, mutarentur in **publicas Exercitationes Catecheticas**; & quòd **Magiſtratus**, de utilitate rei perſuaſi, eis adſenſiſſent. Omittit loqui de origine, antiquitate, utilitate & neceſſitate **Catecheticarum Exercitationum**. Adfert duas rationes inſtituendi; nempe, **conciones & Catecheticas Exercitationes Domesticas, Scholaſticas & Eccleſiaſticas**. Quamquam conciones ſunt magnæ utilitatis & neceſſitatis eruditioribus auditoribus, attamen **Eccleſiæ tantam utilitatem non adferunt**, niſi **ad-**  
**jungantur**

jungantur Catecheticæ Exercitationes.

Dein Auctor ostendit Catecheticas Exercitationes esse majoris utilitatis, quàm conciones ratione Ministri, Discipulorum & Auditorum.

Ministro utiles sunt eæ exercitationes, quia sic consuevit clarè & distinctè coram Ecclesia loqui; cum sæpissimè in concionibus non intelligatur ab auditoribus. Sed in Catecheticis Exercitationibus, res per modum quæstionis proponuntur, & Minister expectat, an discipulus propositionem intellexerit, an minùs; si minùs bene percepta fuerit, cogitur Minister rem aliis verbis, secundùm Ecclesiæ captum, proponere. Eò spectat etiam ea exercitatio, præcipuè ex Scriptura, ut excitetur studium Ministrorum, quia se debent præparare, meditatione & indagatione phrasium, contextûs orationis & objectionum, quas Discipuli proferre possent. Præterea hanc utilitatem capiunt Ministri, ex iis exercitationibus, quòd ex responsionibus Discipulorum comperiant, qualem progressum fecerint in verbo Dei.

Ad Discipulos quod attinet, res ipsa loquitur, quòd attentè auditâ vel unâ Catecheticâ Exercitatione, plus pro-

fecerint, quàm decem Concionibus; quia debent se antea parare ad rem, de qua agetur. Si bene responderint, lætantur, quòd videant laborem illum suum non fuisse frustraneum. Si minus bene, comperiunt errorem suum, & conantur in posterum corrigere. Non discunt solummodò à Ministro, sed alius ab alio, & sic mutuo zelo excitantur ad studium. Præterea responsiones eò tendunt, non solùm ut proficiant in cognitione verbi Dei; sed etiam in loquendi facultate & animi libertate; ut aliis occasionibus de rebus divinis loqui possint & audeant.

Quod spectat ad Auditores, illi ex iis exercitationibus majorem utilitatem capere possunt, quam ex Concionibus; quia plerumque plus rerum in illis, quàm in his explicatur. Res familiarius & proinde clarius in illis proponuntur. In Concionibus utilia quidem proponuntur, sed in oratione, quæ torrentis instar præterfluit, & in qua non possunt singula attendi, facile aliquid animadversione dignum oblivioni traditur; quod in Catecheticis Exercitationibus locum non habet, ubi prius quæstiones proponuntur, & tum satis temporis est ad colligendam memoriam videndumque

que an Discipulus fit in statu idoneo ad respondendum. Imò audimus quod respondetur, quo plerumque occasio datur majoris explanationis & elucidationis; præterquàm quod varietas loquentium semper denuo attentionem excitat. Hinc comperimus auditores in Concionibus sæpiùs somno capi, quàm in Catechesibus.

Ex his concludit Auctòr, mutationem illam duarum Concionum Hebdomadaliùm in Catecheticas Exercitationes esse rem omni laude dignam & salutarem.

Dein solvit objectiones, quæ contrà proferri possent 1. *Object.* In Dorracena Ecclesia, quotidie haberi Concionem, nec mutationes ullas esse sine periculo.

*Resp.* Quærendum, quoties in anno per totam septimanam intersint homines Ecclesiæ, præsertim diebus Lunæ & Sabbathi? Si quibus est illa consuetudo, poterunt eodem tempore interesse publicæ institutioni; quæ non minoris, sed majoris utilitatis erit. Falsum est axioma, *omnes mutationes esse periculosas*; nam secundùm illud axioma, optatam Reformationem, in doctrina & cultu, tempore nostrorum Majorum, consequi non potuissemus.

Quamquam omnis mutatio non est correctio, si tamen aliquid reverâ tendit ad emendationem, tam mutatio est salutaris, utilis & laude digna.

2. *Object.* Scientiâ sæpe hominem fieri arrogantem.

*Resp.* Eadem difficultas potest moveri in lectionem & perscrutationem verbi Dei. Hæc ipsa objectio statuit Catecheticas Exercitationes esse aptissimam viam, quâ homo fiat sapiens, & hoc erat quod spectabatur. Si quis scientiâ fit arrogans, id non est imputandum cognitioni, sed corruptioni & arroganti animo; imò vera sapientia non facit quemquam arrogantem, sed humilem spiritu.

3. *Object.* Non opus est omnia membra Ecclesia esse Doctores, præsertim mulieres, ac proinde tanta cognitio illis non est necessaria.

*Resp.* Quamvis membra Ecclesiæ maximâ diligentiam excolant Catecheticas Exercitationes; non erunt tamen eo in statu, ut fiant Concionatores. Si verò eò usque profecissent, ut possent esse Doctores aliorum, non esset hoc culpandum, sed desiderandum; nec illis invideri deberet. Imò unctio Christianorum hoc confert, ut omnes sint Prophetæ & à Domino edocti. Quo-  
modo

modo alioqui tales promissiones forti-  
rentur eventum, quæ de diebus Novi  
Testamenti datæ sunt? Apostolus Pau-  
lus optat & precatur continuò pro Ec-  
clesiis, ut compleantur cognitione  
voluntatis Dei, in omni sapientia &  
intelligentia spirituali; redarguit è  
contrario multos, qui segnes ad audien-  
dum & discendum facti erant. Mulieri-  
bus quidem silentium imponit in Ec-  
clesia, sed intelligit tantùm, par non esse  
ut loquantur & prophetent, uti Do-  
ctores; sed non uti Discipuli, quod  
esset contra promissionem Joëlis 2. &  
Aët. 2. Adfertur hanc in rem exem-  
plum filiarum Philippi Evangelistæ  
Aët. 21. In Christianismo non est  
distinctio inter foeminam & virum,  
& certè mulieribus æquè opus est exer-  
cizio in sanctis veritatibus, ac viris,  
ut possint eas inculcare liberis; quod  
opus iis sæpe incumbit, quia viri aliis  
occupationibus impediuntur. Mulie-  
res æquè ac viri confessionem edere,  
de veritatibus Evangelicis coram Deo  
& hominibus, imò etiam, si opus est,  
sanguine eas obsignare debent.

4. *Object.* Consuetas Exercitationes  
Catecheticas esse sufficientes, ut ho-  
mines iis acquirere possint tantum  
cognitionis, quantum opus est, præ-

fertim si accedant repetitiones Concionum in Catechismum Heidelbergensem.

*Resp.* Institutiones in Catechismum esse quidem necessarias & sufficientes, ut ex iis percipiantur fundamenta Reformatæ Religionis, non verò sapientia & vis S. Scripturæ. Aliud quid est doctrinam fidei percipere & testimonio Scripturæ probare: aliud Scripturæ loca, in suo nexu & contextu, ex vi phrasium & scopo Spiritûs Sancti, contemplari. Catechismo Heidelbergensi non denegamus laudem quæ ei competit; sed ei non assignamus infallibilitatem. Si componenda hodie talis institutio foret, aliquid ei addendum, vel demendum esset; etiam aliis loquutionibus in ea uteremur. Quod non habet locum in S. Scriptura, in qua nihil superest, aut deficit, sed omnia sunt irreprehensibilia, ut nulla verba aptiora ad mentem Spiritûs Sancti exprimendam excogitari possint; unde satis constat quousque Scripturariæ Catechetice Exercitationes præ aliis æstimandæ sint. Præterquàm quod in Catechismo solummodò contineantur fundamenta fidei, nec quidquam in eo sit, quod pertineat ad Historiam Veteris & N. Testamenti, nec ad Prophe-

Prophetias & plura alia verbo Dei comprehensa.

5. *Object.* Ex memoratis exercitationibus sæpe oriri lites & jurgia inter Ministrum & illos qui ei contradicunt.

*Resp.* Hoc etiam locum habere in Catecheticis Exercitiis, quæ jam in usu sunt. Quod si hoc eveniret, in Ecclesia Dordracena viri sunt, qui possent non solum docere, sed etiam adversariis os obturare. Si quis vellet modestè quidpiam proponere, hoc non denegaretur; sed si quis vellet proferre Sophismata, animo contradicendi, is non admitteretur, sed juberetur suas difficultates privatim, aut inter paucos, Doctori cuipiam proponere: qui semper parati erunt, ut errantibus rectam viam ostendant; sed in publico cœtu, oportet ut omnia decenter & ordine fiant.

Auctor denuo hinc colligit utilitatem & necessitatem Catecheticarum Exercitationum. Allegat Synodi Dordracenæ decretum, de Catecheticis Exercitationibus Domesticis, Scholasticis & Ecclesiasticis; ubi habet Auctor quasdam animadversiones, quibus parentes excitantur, ut velint sequi præscriptum ejus Synodi, ad instituendos

O 6

pueros.

pueros. Tollit excufationes quorundam, qui negant fe idoneos effe, aut tempus habere ; cùm hîc non requiratur tanta eruditio , fed tantùm bona voluntas & pius animus ; oftenditque effe potiùs defectum piæ voluntatis quàm temporis , quod negligent liberorum institutionem. Quod attingit ad exercitia in Scholis, negat Auctor fe quàm utilia fint fcire , cùm fit novitius in Ecclefia Dordracena. Exercitia in Ecclefia quod fpectat, promittit , fe daturum operam , ut profint ad acquirendam certam cognitionem S. Scripturæ. Cujuscumque ordinis hominibus commendat ufum Catechetiarum Exercitationum ex Scriptura , & optat ut tollatur præjudicium ; nimirum, effe dedecus & infra dignitatem , ut homines ætate provecti , aut qui munere quoquam funguntur, inftituantur, aut loquantur , ad promotionem fui ipforum, aut aliorum in cognitione verborum Dei.

In memoriam revocat Exercitium Cateheticum ex Scriptura antea Medioburgi factum , ubi aderant homines cujuscumque ordinis & dignitatis , qui respondebant , & numerus auditorum major , quàm in concionibus, die folis. Addit auctor in Ecclesia

clesia Arenacensi hoc adtulisse magnum fructum, ubi præcipuis civibus erat honori in privatis & publicis exercitiis respondere, quod etiam sæpe à nobilibus virginibus factum est.

Tandem auctor docet, quid sit faciendum, ut maximus fructus ex hoc Catechetico Exercitio capiatur. Qui respondent, ii legere debent optimos Scriptores, qui ferè in omnes partes Scripturæ Sacræ operam impenderunt, in lingua Belgica, aut ex alia in illam versos, quorum hîc catalogus exhibetur. Nec inutile erit, ut, antequàm exercitium incipiatur conveniant, ad audiendum, quid quisque de argumento, quod tractabitur, legerit aut meditatus fuerit. His jungi debent seriæ preces ad Deum, ut illustret intellectum, corroboret memoriam & det libertatem loquendi. Auditores verò debent etiam legere librum quempiam, de re quæ erit expendenda, & Deum precari ut doceat cognoscere veritatem. Debent præsentibus esse adtentione & animo discendi, & finito exercitio rem recolligere; sive propriâ meditatione, sive mutuo colloquio. Denique in conclusione memorat Auctor quinam salubres fructus, ex recto usu eorum quæ

dicta sunt , expectandi sunt , & sic suum opus absolvit.

II. *Korte Verhandeling* &c. C'est-à-dire , *petit traité* D'ÉTIENNE GAUSSEN autrefois Professeur en Théologie à Saumur , sur le vrai usage des Clefs du Royaume des Cieux , à l'égard des Malades , traduit , avec quelques remarques plus particulières touchant la manière de parler aux Malades , ajoutées ensuite par JEAN D'OUTREIN. *Seconde Edition* , considérablement augmentée. A Amsterdam chez le même , 1708. in 8. pagg. 112.

JE n'ai autre chose à dire , sur cet Extrait , que ce que j'ai dit sur le précédent. Je le donne , comme je l'ai reçu , à quelque petites corrections près.

PERGIT jam auctor ad Observationes in *Gaussenum* , postquam quædam præfatus esset de difficultate muneris Ministri , in membrorum Ecclesiæ susceptione , & eorum privata vſitatione ; ostenditque simul , quomodo sæpe à quibusdam in eo peccatur ; tum transit ad titulum , notatque Scriptorem intelligi debere de *clavibus*

*vibus regni Cœlorum* ; quibus, nimirum, cœlo aperto, adnunciatur ægro peccata esse remissa, ut certam expectationem habeat, transeundi ad beatam æternitatem; aliàs, contrarium.

Ad §. 1. observat officium ægri esse ut accersat Ministrum, qui debet expectare donec vocetur, sicut Medicis in more est; ut constet ægrum cognoscere suum morbum & ab eis remedia cupere. Notat Scriptorem nostrum officia ordinarii Ministri, apud ægros, referre ad tria capita: 1. ut eos instituat de iis quæ sunt necessaria: 2. ut juvet precibus: 3. ut secundum verbum Dei consoletur, adnunciatione remissionis peccatorum & spe vitæ æternæ. Observat Scriptorem nostrum de primo & secundo tantum obiter loqui, quia propriè ultimum spectat. Ad secundum de precibus, adfert Scriptoris §. 2. ubi docet ex præscripto Jacobi, seniores debere precari pro ægris. Dare operam Minister debet ut preces convenient statui, in quo æger est, præsertim ad animum quod attinet. Sed si æger non est eo in statu ut possit sequi Ministrum orantem, tum Minister debet esse os ægri, apud Deum. Hinc possumus intelligere, preces non oportere fundi, nisi post

post examen ægri, institutionem & admonitiones. Quod ad examen & institutionem attinet, distinctio est statuenda inter homines; nam aut novit Minister, aut non novit ægros. Si novit, sunt vel boni, vel mali. De bonis, qui sunt periti fundamentorum Christianæ Fidei, & religiosè vitam transegerunt, est minima difficultas; nam iis Minister liberè potest promissiones Evangelii proponere.

Mali sunt rudes, palam impii, purè mundani, vel nomine solummodo Christiani; cum quibus omnibus non eodem modo agendum est, uti Medicus omnibus corporibus eadem remedia non destinat.

Quod ad rudes attinet (nihil autem est quod faciliùs detegatur, quàm inscitia) est muneris Ministri, eos breviter & clarè instituere, in rebus ad salutem necessariis, secundùm statum in quo sunt; antequàm ostendat, quàm indecorum & inexcusabile sit, sub Christianismo, parum aut nihil de se, de Deo, aut via salutis nosse, ægrumque esse in periculoso statu. Si cupit erudiri in cognitione salutis, debet initium fieri à natura hominis, qui constat animo & corpore. Sciat oportet animum esse distinctum à corpore;

ope-

operationes animi nobiliores esse, quàm corporis; corpus mori, animum vero superstitem manere, & post hanc vitam in æternum infelicem, aut beatum esse. Minister ægrum doceat oportet Deum esse perfectissimum, infinitum, æternum, omnipotentem, & qui se in suo verbo patefecit, tamquam Deum Patrem, Filium & Spiritum S. in cujus nomen omnes Christiani infantes, aut adulti baptizati sunt. Quod ad Trinitatem attinet, non debet attingere controversias, quas cum adversariis de ea habemus; sed solummodò ægros breviter & clarè instituere, adorabilem, spiritua-lem, perfectissimam essentiam divi-nam, incolumi ejusdem unitate, tres personas in se continere, quas Sacra Scriptura appellat Patrem, Filium & Spiritum S. Quoad Personas, debet ægro adimere omnes conceptus corporeæ, aut propriè dictæ Paternitatis aut Filiationis, & omnis prioritatis, aut excellentiæ unius præ alia, circa quæ vulgus pravæ notiones fovere solet. Ideò majore curâ debet ægro inculcare, tres Personas, Patrem, Filium & Spiritum esse ejusdem æternitatis, dignitatis & gloriæ; & quàm necessarium sit hujus Mysterii rectam cogni-

cognitionem habere, ut opus reconciliationis & sanctificationis peccatoris bene percipiatur. Nam si corporeas notiones de Trinitate formemus, aut essentialitatem pluralitatem & inæqualitatem Personarum, aut prius, ac posterius in Divinis Personis ponamus; tum pro Deo vero, concipimus Idolum, aut opus redemptionis & sanctificationis adscribimus Personis, quæ non sunt verus Deus. Minister debet ægrum docere Deum esse Creatorem Cœli & Terræ, & Hominis, & adhuc omnes Creaturas conservare & gubernare. Illum creavisse hominem rectum, secundum imaginem suam; tum quomodo Adamus lapsus sit & cum eo, & per eum totum genus humanum corruptum, & condemnationi obnoxium factum. Debet explorare animum ejus, an non neglexerit officium colendi & glorificandi Deum; an non transgressus sit legem Dei, scriptam in conscientia sua & verbo Dei, cogitationibus verbis & operibus? Et quoniam Deus justus est, odit & ulciscitur malum; debet ei ostendere, stipendium peccati esse mortem, & proinde quid ei expectandum sit, si se adhuc consideret in suo statu naturali; quod ratione temporis &

ho-

hominis, latiùs exponi, aut aliis ver-  
 bis proponi potest. Quando aliquo  
 modo hæc perceperit, & fide ample-  
 xus fuerit, ei ostendi debet, quomo-  
 do Deus ab æterno de peccatoribus  
 habuerit consilium pacis; Deum Pa-  
 trem habere Filium ejusdem æternæ  
 Deitatis & dignitatis, quem destina-  
 re potuit, & voluit in sponsorem &  
 mediatorem peccatorum; & Spiritum  
 etiam, in eadem Divina essentia secum  
 & cum Filio subsistentem, qui pecca-  
 torem regeneraret, ad fidem adduce-  
 ret, & sanctificaret, restitutione ima-  
 ginis Dei in illo; & secundùm illud  
 æternum consilium, Filium Dei in  
 plenitudine temporis factum esse ex  
 muliere, factum sub lege, ut eos qui  
 sub maledictione erant liberaret; ut-  
 que adoptionem filiorum acquirrent.  
 Minister curam gerere debet, ut æger  
 hoc opus mediatorium & sponsio-  
 nem Christi probè intelligat, & quo-  
 modo Pater salvatorem Christum, ut  
 Hominem-Deum proposuerit, ad de-  
 monstrationem Justitiæ suæ; ut ferret  
 omnes pœnas, secundùm animum &  
 corpus, quas Justitia & Lex Dei pos-  
 cebant, & quæ sufficientes essent ad pec-  
 catorem à maledictione & pœnis libe-  
 randum. Hic poterit breviùs aut latiùs,  
 prout

prout res postulabit, quæ passus est Servator recensere; nec ea solùm quæ passus est secundùm corpus, sed præsertim illos angores animi, quos tulit in Getsemane; ubi quamvis esset sine vinculis & vexationibus hominum; tamen graves anxietates patiebatur, quæ omnem conceptum superabant; uti etiam internum animi cruciatum, qui conjunctus erat cum vexatione corporis, præsertim in cruce, quando magnâ voce exclamabat: *Deus mi, Deus mi, quare deseruisti me?* Qui cruciatus animi non sunt omittendi, sed singulari modo urgendi, non solùm quia sunt veluti *anima passionis*, uti meritò solet dici; sed etiam quia habent singularem usum, in omni anxietate & tentatione, quæ animis nostris obvenire possent. Idè debet ei demonstrare, quomodo Deus Pater, tamquam judex, quoniam Christus pœnam peccati tulit omnémque justitiam implevit, peccatores tamquam præcipuos debitores, liberare & declarare queat jus eis esse petendi vitam æternam; &, ad demonstrandum Christum Jesum satisfecisse justitiæ Dei, excitatum è mortuis, & evectum ad dextram ejus in cœlis; ubi perpetuus est Intercessor suorum apud Patrem, ut

ut fructus meritorum ejus adipiscantur. Quando jam ea clarè perceperit, Minister porro debet ægrum docere, merita Christi non omnium esse, imò nec omnium qui baptizati sunt, & Christum confessi sunt, sed solummodò fidelium, pœnitentium & qui se verè ad Deum & Christum converterint. Quibus ex verbo divino descriptis, intelligat oportet æger se nondum numero fidelium haberi posse. Debet tum ei efficacissimè demonstrari absoluta necessitas fidei & conversionis; quarum jam tempus sit, aut aliàs serò nimis de iis cogitaturum. Debet ad has adduci omnibus argumentis, quæ Evangelium nobis copiosè suppeditat, & quibus servus Dei, pro occasione, prudenter uti potest.

Nullus inter Orthodoxos inveniri possit, qui mecum non confiteatur, hæc omnia necessaria esse ad salutem. Si quis hæc non percipit, conemur oportet ei dare eorum veram notionem; nec satis est oratione perpetuâ ægro proponere exemplar sanæ doctrinæ, quod sæpe non magis intelligit, quàm si ignotâ linguâ sermo haberetur. Sed debet hoc tardè, breviter & clarè fieri, si non ad singula interrogando,

gando, saltem quærendo, an rectè omnia percipiantur. Si minùs bene intelligantur, tum debet aliis verbis fieri repetitio, donec Ministro constet se ad summam rerum quod attinet intellectum fuisse; nam alioqui quomodo Minister animo suo satisfacere potest, aut scire hæc capita magni momenti ab ægris aliquo modo percipi? Nisi enim hoc fundamentum bene ponatur, quæcumque in eo ædificantur necessariò corruunt.

Si Ministro occurrat palam impius, qui non penitus ignarus sit Christianæ Veritatis, ei proponere debet timorem Domini, & finem eorum qui in peccatis perseverarunt; non ut eum ad desperationem adigat, sed convincat de suo statu misero, & ex ore ipsius exprimat hanc quæstionem, *quid faciam ut fiam beatus?* Tum verò tempus est ei proponendi Jesum Christum ad justitiam, & monendi eum ut tamquam pœnitens peccator se recipiat ad thronum Gratiae, erectum in sanguine *Agni Dei, qui tollit peccata Mundi.*

Quod spectat ad merè mundanum, qui cupiditatibus oculorum & carnis fuit deditus; illi oggerendum est, eum amorem Dei non habere in se, sed

sed fuisse immorigerum gratiæ salutari, quæ nos jubet nuncium remittere mundanis cupiditatibus, justè & piè vivere. Debet illi ob oculos poni vanitas rerum mundanarum, ostendique in illis non esse veram lætitiã aut consolationem; ut cupidus fiat meliorum bonorum in communionem Dei, per unicum Mediatorem Dei & Hominum Jesum Christum, consequendorum.

Non rarò contingit Ministro occurrere homines, qui cultum Dei cum mundi amore conjungere volunt. Illis ostendendum neminem posse duobus Dominis servire; Deum petere sibi totum cor, & officium eorum fuisse Deum quærere, & colere, &c.

Si Ministro occurrat quispiam, quem norit vixisse non ut impium, neque ut mundanum, sed ut hominem irreprehensibilem & extrinsecus religiosum; in quo tamen numquam signa veræ & efficacis gratiæ fuerint; illi debet proponere necessitatem regenerationis, doceréque eum, in quo sita sit; tum etiam, civiles virtutes & externam Religionem non facere hominem meliorem Ethnico aut Judæo; quò quidem pervenire quis possit, educatione & bono ingenio, aut communi  
ni

ni illuminatione, sine vera gratia, aut sanctificatione. Cùm verò sine sanctificatione nemo Deum visurus sit, monendus est æger, ne inædificet fundamento arenoso, néve cogitet se esse divitem, nec ullius rei egentem: sed ut se agnoscat pauperem, miseram, nudum & cœcum, atque ut tum adeat Jesum, éque ejus meritis per fidem accipiat gratiam pro gratia, ad remissionem peccatorum, justificationem, sanctificationem & perfectam redemptionem.

Possemus & alios homines enumerare, quod extra scopum esset; sed illi, de quibus loquuti sumus, erant præcipui; quos volumus commendatos sapientiæ & prudentiæ Ministri, ut eos instituat, prout eorum conditioni, aut intellectui conveniet.

Deinceps agit Auctor de iis, quos Minister non novit; quo casu, quantum in se est, debet inquirere apud ægri amicos, aut qui præsentés sunt, quomodo se gesserit in vita. Sed præcipuè munus Ministri est cum ipso ægro agere & investigare, an veram habeat notionem earum rerum, quas diximus esse necessarias ad salutem. Si apud eum non inveniatur eam cognitionem, debet ægrum, quantum fieri

po-

potest, de eis instituere: sed si deprehendat in eo sufficientem cognitionem, debet cum eo agere de statu animi ejus, ei proponere omniscientiam Dei, qui corda & renes probat, eumque fortè brevi sistendum Dei judicio, & ideò, ipsi cavendum ne se, aut alios de animi sui statu fallat. Ostendat ei quantum discrimen sit, inter conversum & non conversum hominem. Vix occultum remanebit an opus Dei ad conversionem in animo suo umquam expertus sit, an verò sit ejus ignarus. Quod Ministro tum præbebit occasionem, prout res postulabit, è fundamentis positus, ægri instituendi & commonefaciendi.

*Objicitur*, fieri non posse ut talia ad praxin revocentur apud ægros. 1. quòd nimis diu Minister, cum unoquoque ægro, moraretur, quod munus Ministrorum non finit: 2. quia ægri non sunt semper eo in statu, ut cum Ministro tale colloquium habeant, quòd aut morbo victi, aut in intellectu turbati sint, aut quiete corporis egeant: 3. quia rarò occasio invenitur privatim loquendi cum ægris, cum adsint vicini, aut amici; quos etiam male urit, quando ægri nimis fatigantur, quique putant hoc unum faciendum

*Tome XVII.* P esse,

esse, ægrum consolandum, & fundendo preces ei cœlum aperiendum.

*Respondemus ad primam objectionem*, 1. certum esse, pro multiplicitate & gravitate operis, numerum operariorum esse nimis parvum. 2. Debere nos, quantum fieri potest, tempus emercari, & nos ad id componere quod eorum status postulat, non obiter re defungi, si salus hominis nobis cordi est. 3. Brevi tempore posse nos multa loqui & peragere, modò necessaria attendantur, nec, uti vulgò fit, oratio perpetua habeatur; sed cum ipsis ægris colloquium instituat, ut cum iis agatur pro confessione, quam de statu animæ suæ edunt. 4. Visere oportere ægrum plus semel, ut quod non possumus perficere in primo, adsequi in secundo aut tertio colloquio queamus.

*Ad secundam respondemus*, dolendum esse, homines ita dementes & negligentes esse, ut, quod facere debuerant, cum sani erant, differant in tempus morbi; imò cum morbus periculosus est, quando nimis serum est. Ejus delicti causa non rarò sunt amici, qui negligunt in tempore animi medicum advocare. Sed si inveniat æger eo in statu, ut cum eo colloqui

loqui non liceat, tum est cur nos ejus misereat, debemúsque, tam alloquio, quàm efficaci prece tantùm conari efficere, quantùm possumus, quando quidquid fieri alioquin oportebat non potest à Ministro perfici.

*Ad tertiam respondemus*, non convenire ægros tot hominibus cingi, quando liberè cum Ministro de animi sui statu colloqui volunt; sed potiùs amicos exire, ut cum ægro solo, aut minimùm præsentibus intimis amicis, loquatur; quò liberiùs ægrum examinet & alloquatur, ægérque plus libertatis habeat animi aperiendi, ut, prout res exiget, cum eo agatur. Si verò contingat Ministrum non posse colloqui cum ægro, nisi præsentibus aliis, debet esse constans & circumstantes docere esse perversam eorum commiserationem, si ei plus æquo parci velint; melius esse eo tempore animo cruciari ægrum, quàm illum, fortè negligentiam Ministri, in æternos cruciatus mitti, in quibus fletu oculorum & stridore dentium, inconsiderantiam & negligentiam suam frustra lugeret.

Transit tandem Auctor ad promissionem gratiæ, quæ proponitur ægris, & ostendit quomodo Christiani priorum temporum viverent & more-

rentur, & quî postea morum depravatio subierit, quæ consolationem ægrorum difficiliorem fecit. Imbrobat vulgarem consuetudinem, nempe, quòd vel amici, vel alii ferè semper putent homines mortuos beatos esse, quamvis pœnitentiæ & fidei in iis ne minimum quidem signum fuerit.

Porrò Auctor aliquid adfert, cujus in mentem multis non venit & quod tamen necessarium est, in consolatione ægrorum; nimirum, ut Minister inquiret an ægri proximum bonis, præter jus, defraudarint, aut injuriâ affecerint. Debet tum eos admonere ut oblata reddant, aut jacturam pensent; quod caput ubique ferè negligitur, & tamen magis necessarium est, ad bene vivendum & beatè moriendum, quàm vulgò putant. Adlegat Auctor Dom. *De la Placette*, qui idèd necessarium judicavit totum Librum de Restitutione scribere, quam esse necessariam probat ex Deut. XXII, 1, 4-6. Levit. VI, 1. 1. Sam. XII, 3. Neh. V, 11-13. imò esse partem conversionis ex Ezech XXXIII, 14, 15. Luc. XIX, 8, 9. Denique profert Auctor rationem, cur Minister debeat esse prudens in applicandis ægro promissionibus Evangelii; ubi citat rursum Do-  
mi-

minum *De la Placette, de Morte Justorum*, de iis qui bene & qui male moriuntur, quorum varios ordines describit.

## ARTICLE XI.

**PALÆOGRAPHIA GRÆCA**, *sive de Ortu & Progressu Litterarum Græcarum, & de variis omnium sæculorum scriptiois Græcæ generibus, itémque de Abbreviationibus & de notis variarum artium ac disciplinarum, additis figuris & schematibus ad fidem manuseriptorum Codicum. Opéra & studio D. BERNARDI DE MONTFAUCON, Sacerdotis & Monachi Benedictini à Congregatione S. Mauri Parisiis 1708. in fol. avec l'indice & les préfaces pagg. 622.*

**L**ORS que je composois *l' Ars Critica*, il y a plus de quatorze ans, \* je souhaitois qu'il y eût quelcun, qui travaillât à nous donner desregles, pour connoître l'antiquité des MSS. & à publier la forme des caracteres des divers tems. Je savois bien, que le

P 3

P.

\* P. 3. Sect. I. C. XVI, r.

P. *Mabillon* avoit dit quelque chose des caracteres Latins, dans le premier livre de son *Ars Diplomatica*; mais il s'y étoit trop peu arrêté. Son principal but est de donner l'art de connoître les Actes veritables des faux. Outre cela, il n'avoit rien dit des caracteres Grecs; car les Actes, dont il parle, sont des Actes faits dans notre Occident. Mais le P. de *Montfaucon*, de la même Societé, vient de satisfaire le Public là-dessus, par le bel Ouvrage, dont on vient de voir le titre. Nous lui sommes déjà obligez des Oeuvres de S. *Athanase*, & d'un recueil, où il y a deux pieces considerables d'*Ensebe*, dont nous pourrons parler en un autre volume. Ce savant Bénédictin mérite que l'on dise autant de bien de lui, que l'on a sujet de parler mal du P. *Martianay*.

Le P. de *Montfaucon* remarque avec raison, dans sa Préface, que ceux qui publient les anciens Auteurs revus sur des MSS. sont infiniment interessez dans la Science, dont il nous donne ici les principes. Par-là ils peuvent connoître l'antiquité de leurs MSS. sans quoi ils pourroient prendre des MSS. de peu de siècles, pour des exemplaires d'une très-grande antiquité

tiquité, & préférer mal à propos leurs manières de lire à celles des autres, qui font plus anciens. \* On pourroit en donner des preuves tirées des premières éditions du Nouveau Testament, foit en Grec, foit en Latin; dans lesquelles on a affurément préféré, en bien des endroits, les nouvelles manières de lire aux anciennes, comme Mr. *Mill* l'a remarqué dans fes Prolegomenes.

On peut même favoir par-là que certains livres, dont les Anciens n'ont pas parlé, de forte qu'on ne peut pas favoir leur âge, par les témoignages de l'Antiquité, font néanmoins anciens. C'est ainfi que l'on peut s'affurer que la *Synopsis Scripturæ*, que l'on a attribuée à S. *Athanase*, a plus de huit cens ans d'antiquité, puis qu'on en trouve une bonne partie dans des MSS. de la Bibliothèque du Vatican, & de celle du Louvre, qui ont environ huit cens ans. † C'est encore ainfi que Mr. *Colomiez* a remarqué, en quelque part, qu'*Isaac Voffius* s'étoit trompé, en attribuant la version Greque du Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques de S. *Jérôme* à *Erasme*, com-

P 4. me

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

† Remarque du même.

me si ce grand homme avoit publié cet Ouvrage, sous le nom de *Sophronius*; puis qu'on a des exemplaires MSS. de cette Version, plus anciens que le commencement de l'impression.

Le P. de *Montfaucon* remarque une semblable imagination de je ne sais qui, qu'il ne nomme pas, qui croyoit que l'histoire d'Alexandre de *Q. Curce* étoit l'Ouvrage d'un savant homme du XV. siècle, qui s'étoit diverti à faire cette fourberie; mais il fut convaincu de son erreur, lors qu'il fut qu'il y en avoit un MS. de huit cens ans, dans la Bibliothèque de Mr. *Calbert*.

L'Auteur ayant eu le moyen de voir les Bibliothèques de France & d'Italie, & ayant copié quelques endroits des plus anciens MSS. & sur tout de ceux qui ont à la fin la date du tems, auquel ils ont été écrits, s'est formé là dessus des regles; par où l'on pourra juger de l'antiquité de ceux, où il n'y a point de date. Mais il avoué que pour juger tout à fait sûrement, il faut avoir vû les MSS. mêmes & que par-là on acquiert l'habitude de les connoître à l'oeuil, & de se mieux servir des regles. On ne peut

peut pas décrire cet air d'antiquité, que l'on remarque dans les plus anciens exemplaires. C'est une chose, que l'on ne peut apprendre, que par les yeux. \* Il en est de cela, comme de l'art de reconnoître si les Médailles sont vraies, ou non. Quoi qu'on en puisse donner des regles, il faut pourtant être accoûtumé à les manier, sans quoi on y peut être facilement trompé.

Outre ces usages, que l'on vient de marquer, on doit ajouter, comme je l'ai dit dans le même Ouvrage, que j'ai cité dans le commencement de cet Extrait, qu'en voyant les anciens caracteres, & la maniere dont les livres s'écrivoient autrefois, on peut découvrir l'origine de quantité de fautes; que l'on trouve, non seulement dans les Editions, mais encore dans les MSS. posterieurs. C'est ce que d'habiles gens ont prouvé, par l'ancien MS. des Pandectes, qui se trouve dans la Bibliotheque de S. A. R. le grand Duc de Toscane. Quand on voit combien les caracteres sont mal formez, & que les mots sont joints ensemble sans aucun intervalle, ni distinction; on conçoit facilement

P 5

qu'il

\* Remarques de l'Auteur de la B. C.

qu'il s'est nécessairement glissé beaucoup de fautes, qu'on ne peut reconnoître & corriger, qu'avec bien de l'habileté & de l'attention.

Après avoir montré en général l'utilité de cet Ouvrage, il faut marquer un peu plus en détail ce qu'il contient; mais on ne le sauroit pas bien comprendre, sans le voir; parce qu'on ne peut décrire les figures, qui y sont. Il est divisé en sept livres, dont on suivra l'ordre, dans l'Extrait que l'on en va faire; après avoir dit que le *P. de Montfaucon* donne à la tête de cet Ouvrage un Catalogue de toutes les Bibliothèques, tant anciennes, que modernes, qui sont venues à sa connoissance; où il y a eu, ou dans lesquelles il y a encore des MSS. Grecs.

I. I. L'AUTEUR commence par décrire l'encre & les autres liqueurs, dont les Grecs se servoient pour écrire. On se servoit dans tous les livres de Cinnabre, pour écrire les titres, les notes marginales, les souscriptions & les dates de la fin. Mais dans les Lettres & les Actes publics, il n'y avoit que les Empereurs, qui se signassent en Cinnabre; comme on le fait voir, par plusieurs preuves. On se  
servoit

fervoit aussi de couleur bleuë, & même d'une liqueur dorée, dont on écrivoit non seulement les titres des livres, mais quelquefois des pages entières. Le P. de *Montfaucon* donne la maniere de faire cette liqueur, qu'il tire de quelques MSS. & en cite plusieurs où l'on trouve des figures fort bien dessinées, & peintes avec de très-vives couleurs.

A cette occasion, l'Auteur donne la figure de quelque instrumens d'agriculture, qui se trouvent dans un MS. d'*Hesiodé*, qui est à Florence, avec les noms. \* Ces figures se trouvent un peu autrement, dans l'édition de Venise de l'an 1537. & si le graveur ne les a pas raccommoquées, elles sont beaucoup meilleures que celles, que l'Auteur produit. *Daniel Heinsius* les a aussi mises, dans son Edition in 4.

1. Après cela, on considère les diverses sortes de papier, dont on se servoit, dont l'un étoit fait d'écorce d'arbre & l'autre d'un jonc d'Egypte, qu'on nommoit *byblus* & *papyrus*, d'où vient le mot *papier*. On écrivoit aussi sur des lames de plomb, que quelques uns ont nommées, à cause de cela,

P 6

plxm

\* Remarques de l'Auteur de la B. G.

*plumbeas chartas.* C'est à quoi Job fait allusion Chap. XIX, 24. Le P. de Montfaucon a vu des tablettes de plomb pleines des figures des Basiliens. \* En effet le plomb est non seulement assez mou, pour écrire dessus, avec un *style*, ou un poinçon d'acier, mais encore se conserve très-long-tems ; comme on les voit par plusieurs médailles de plomb, qui sont si bien faites, qu'on ne peut pas douter qu'elles ne soient des meilleurs tems. *Pausanias* † fait mention d'une lame de plomb, où l'on voioit le poëme d'*Hésiode* intitulé *les Oeuvres*. On faisoit aussi, comme l'Auteur le montre, des tablettes de matieres, sur lesquelles on étendoit de la cire. On écrivoit sur du cuir, sur du papier de coton, sur de la toile de lin &c. L'Auteur montre en particulier, que le papier de coton étoit en usage, il a plus de six-cens ans, ce qu'il fait voir par plusieurs exemples.

3. Il traite en suite des instrumens dont on se servoit pour écrire, comme le poinçon, qu'on nommoit *σὺλῶς*, ou *style*, c'est-à-dire, *colonne*, parce qu'il ne ressembloit pas mal à une colonne ; comme on le peut voir, par la figure

\* Remarque du même. † *Lib. IX, c. 13.*

gure qu'il en donne. On s'est aussi servi de roseaux, & enfin de plumes. On voit ici une figure de S. Luc écrivant, telle qu'elle se trouve en divers anciens MSS; celle d'une ancienne écriture, qui est dans le trésor de S. *Denys*; & celle de *Denys* d'Halicarnasse, tirée d'un MS. de la Bibliothèque du Cardinal Chiggi. Cet Historien est représenté écrivant. C'est à Mr. l'Abbé *Passionei*, qu'il est redevable de cette figure, & à qui les gens de Lettres doivent souhaiter toute sorte de bien, à cause du plaisir qu'il se fait de les obliger. La République des Lettres lui en a même obligation, & ce ne sera pas la dernière qu'elle lui aura.

4. Le P. de *Montfaucon* traite des livres & de leur forme, pour le dehors & pour le dedans, & remarque qu'il y a plusieurs siècles, que les Grecs ont des livres disposez à peu près comme les nôtres, par cahiers cousus ensemble, & couverts de parchemin. On verra ici plusieurs remarques curieuses sur les *σίκαι*, ou *versus*, & leur inégalité, puis qu'il tenoient quelquefois plusieurs lignes, & sur la *ponctuation*, ou la coutume de séparer le sens par certaines marques. On ne pourroit pas

entrer dans le détail de tout cela sans s'engager en une trop grande longueur.

5. Après l'histoire de l'écriture ; vient celles des *Calligraphes* ou Copistes, de ceux qui avoient l'art de la *Tachygraphie*, & *Brachygraphie*, & de divers artifices dont ils se servoient, aussi bien que de leurs différentes coûtumes.

6. Cela donne occasion à l'Auteur de donner une liste des souscriptions des Copistes Grecs, qu'il a pu remarquer, depuis le III. siecle jusqu'à XIV. Ce n'est pas que l'on ait aucun MS. du III. siecle, mais on a une copie d'un, faite au VII. siecle. Ce sont les Prophetes en Grec de la version des LXX. avec les varietez des autres Interpretes. Ce livre paroît avoir été copié sur un original, sur lequel *Eusebe* avoit écrit des scholies, de sa main. Mais le plus ancien MS. dont il soit parlé ici, c'est de celui du *Dioscoride*, qui est dans la Bibliotheque de l'Empereur, & que *Lambecius* a décrit Liv. II. c. 7. Ce MS. est du V. ou VI. siecle.

7. L'Auteur continue ensuite cette liste, depuis le XIV. siecle, jusqu'au XVII. Ceci peut servir non seulement à apprendre des nouvelles de

de quantité de MSS. dont on pourroit avoir besoin, & des lieux, où on les trouve ; mais encore à connoître le tems, auquel d'autres ont été écrits, en cas que l'on trouvât le nom du Copiste, sans aucune marque de l'année.

8. C'est pour cela, que le P. de *Montfaucon* a donné un Indice Alphabetique des noms de tous les Copistes, qu'il a pu trouver.

9. Il traite même des lieux, auxquels on a le plus copié de livres Grecs ; autant qu'on le peut savoir, par l'histoire & par les souscriptions des MSS.

II. LE P. de *Montfaucon* vient ensuite à l'histoire des Lettres Greques, qu'il donne dans le second livre, & commence par montrer qu'elles viennent des Phéniciennes. \* Je ne m'arrêterai pas à cela, parce que j'en ai assez parlé dans le I. Article du Tome XI. de cette *Bibliothèque Choisie*. Il paroît que l'Auteur n'avoit vû que des médailles Samaritaines & Sidoniennes ; auxquelles il faut joindre celles de Cadis, dont nous avons parlé dans le II. Article. Je pourrois faire quelques remarques sur les médailles Sidoniennes, sur

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

sur lesquelles il y a *לְסִידוֹן* *Lesidon*, de Sidon, & non *צִידוֹן* *zidon*, comme l'Auteur le croit; ce qui fait qu'il cherche dans cette médaille des figures de lettres, qui n'y sont point, & qu'il n'y voit pas celles qui y sont. Mais pour cela il faudroit employer des gravures, que je ne puis pas mettre ici. Il y a encore un autre mot, où l'on cherche le mot de *Sidon*, & où il n'y a point d'apparence qu'il soit; mais pour en bien juger, il faudroit avoir vu les médailles.

L'Auteur joint à cela un Alphabeth Phénicien, Samaritain & Grec, avec deux anciennes Médailles & une inscription Greque de Delos, dont les caractères sont tout particuliers. Mais on ne fait pas l'antiquité de cette inscription, & il y a diverses figures dans l'Alphabet, dont on a sujet de douter.

2. L'Auteur donne ensuite le passage célèbre du Rabbin *Azarjah*, touchant les lettres Samaritaines, & fait quelques remarques sur chacune. Il cite aussi les médailles Samaritaines de feu Mr. *Toinard*, & promet que l'on verra bien tôt un traité de ce savant homme sur ces médailles. Cependant nous n'apprenons pas qu'il ait paru.

J'ose-

J'oserois dire néanmoins que, sans un plus grand nombre de médailles de Sidon, de Tyr, de Carthage & de Cadix, en caractères Phéniciens, on ne peut pas aller fort loin, sur cette matière. Sur la lecture incertaine de quelque peu de médailles, on ne sauroit rien dire d'assuré sur diverses Lettres.

3. Il y a encore d'autres remarques sur les caractères Grecs, comparez avec les Samaritains, qui sont pleines d'érudition; & que l'on lira avec plaisir, quoi que *Scaliger* eût déjà fait cette comparaison, dans ses notes sur *Eusebe*.

4. Le P. de *Montfaucon* traite de trois Inscriptions, que l'on croit être écrites en anciens caractères Ioniques. La première est une inscription très-ancienne, qui n'est de guères moins de CCCCL. ans avant Jesus-Christ. On n'en voit ici, que le commencement. Mr. *Baudelot*, qui l'a à présent, la publiera toute entière, avec des remarques. On ne peut pas en parler plus au long, parce qu'on ne la peut pas faire graver pour la mettre ici. C'est assurément un caractère très-ancien & très-remarquable. L'autre inscription a été faite peu d'années après l'autre. Mr. *Spon* l'avoit publiée, avec beaucoup de fautes; mais on nous promet  
que

que le même Mr. *Baudelot* la publiera plus correcte , avec l'autre. Il rendra en cela un très-grand service au Public, & on ne manquera pas de lui en savoir gré. La troisième est l'inscription d'*Herode* l'Athenien publiée par *Scaliger*, mais on a déjà remarqué \* ailleurs que ce grand homme a pris des caractères , faits par un sculpteur Latin, pour des caractères Ioniques.

L'Auteur donne encore d'autres Alphabets Grecs tirez des marbres anciens & des médailles, avec les *monogrammes*, ou chiffres de diverses villes. Il fait sur tout cela des remarques dignes d'être lues.

5. Il produit une inscription , que Mr. *Spon* avoit mal copiée à Athenes, mais qui ayant été apportée en France, a été mise dans la Bibliothèque de Mr. Colbert. Elle est toute autre, que Mr. *Spon* ne l'avoit représentée & on la voit ici, telle qu'elle est sur le marbre. Elle fut faite la 2. année de Tibere.

6. 7. L'Auteur remarque quelques changemens , qui arriverent aux caractères Grecs du tems des premiers Empereurs, comme la coutume d'écrire le  $\Sigma$  comme un C, & autres.

\* Tom. XI. p. 45. & 46.

autres semblables. Il cite là-dessus beaucoup d'inscriptions Greques anecdotes, & en produit d'autres d'une maniere plus correcte, qu'elles n'avoient paru jusqu'à présent ; ce qui lui donne occasion de faire quantité de remarques curieuses & sur la forme des Lettres & sur leurs liaisons. Il faut voir l'Original, pour le bien comprendre. Il rapporte l'inscription de *Cbyndonax*, Druide, que *Jean Guenebaud*, Médecin de Dijon, prétendoit avoir été trouvée dans sa vigne en M.DXCXIII. Il est étrange qu'on ne puisse savoir ce que cette inscription est devenue. On pourra voir ce que l'Auteur en dit dans sa préface, où il en fait l'histoire.

8. Il finit ce livre, en produisant diverses figures & divers caractères des Basilidiens, trouvez dans des tablettes de plomb.

III. LE troisiéme livre contient des exemples des livres Grecs MSS. qui restent écrits en lettres *onciales*, ou comme l'on parle aujourd'hui, en capitales.

I. On trouve de deux sortes de caractères dans les plus anciens MSS. écrits sur du parchemin, en lettres onciales. Les uns sont quarrez excepté à

à l'égard de certaines lettres , comme de l'*Epsilon*, du *Sigma* &c. & ressemblent à ceux des Inscriptions & des médailles , & les autres sont arrondis. Les premiers sont les plus anciens , comme il paroît par la date de quelques MSS. & parce qu'ils ressemblent au caractère des Inscriptions, qui n'a ni esprits, ni accents. L'Auteur en a vu un nombre considerable, ou en a été instruit par ses amis, & leur antiquité paroît encore, en ce qu'ils sont presque tous mutilez & gâtez par le tems. Depuis le VII. siecle, on a ordinairement écrit en caractères arrondis, mais séparés, & l'on y a ajouté les esprits & les accents. Au huitième & au neuvième siècles, on a inventé les liaisons, par lesquelles on écrit d'un seul trait plusieurs caractères.

Quoi qu'on voye facilement qu'un MS. est ancien, il n'est pas toujours facile de dire lequel est le plus ancien de ceux, qui sont écrits de la même maniere. Il y a d'habiles gens, qui ont cru que l'on avoit encore des MSS. du troisième & quatrième siecle; mais l'Auteur ne croit pas que l'on trouve un MS. que l'on puisse démontrer être plus ancien que celui de *Dioscoride*, qui est dans la Bibliothèque de l'Empereur

l'Empereur & qui a été copié à la fin du V. siècle, ou au commencement du VI. Les caractères de ce tems-là se ressemblent si fort, qu'on ne sauroit reconnoître, par leur forme, qu'un MS. est plus ancien que l'autre. L'Auteur croit néanmoins que ceux, qui ressemblent le plus aux caractères des Inscriptions, doivent être jugés les plus anciens; sur quoi il fait quelques remarques, qu'on ne peut pas rapporter ici.

Il donne ensuite le Catalogue des MSS. qu'il a vu de cette espèce, & un échantillon de deux anciens MSS. de quelques livres de la Bible, dont l'un est dans la Bibliothèque de Mr. *Colbert* & l'autre dans celle de l'Empereur, qu'il décrit par les paroles de *Lambecius*.

2. Il employe aussi un chapitre entier à donner au Lecteur la description que le même a faite du fameux *Dioscoride*, dont nous avons parlé. Il y a plusieurs très-belles peintures, & entre autre celle de *Julienne*, petite fille de Valentinien III. & qui mourut à Constantinople au commencement du regne de Justinien. Il y a diverses figures autour d'elle & entre autres un Cupidon, qui lui offre un  
livre

livre ouvert. Cela fait voir que cet exemplaire appartenoit à cette Prin-Princesse, dont on trouvera la genealogie à la p. 207.

3. L'Auteur décrit ensuite un autre MS. de *Dioscoride*, qui se trouve dans la Bibliothèque des Augustins de Naples, à S. *Jean de Carbonara*, qui ont les livres, qui ont appartenu autrefois à *Janus Parrhasius*. Il met encore des échantillons, ou des Alphabets de livres anciens MSS. Grecs d'Italie, de France & d'Angleterre, qui paroissent de la même antiquité.

4. Il a fait la même chose de divers MSS. du VII. siècle, écrits en Occident, comme il paroît parce qu'ils sont Grecs & Latins. Ce sont premièrement deux exemplaires des Epîtres de S. Paul, en Grec & en Latin, dont l'un est dans la Bibliothèque du Roi & l'autre dans celle de S. Germain des Prez. Ils sont coupez, par les plus petits *membres de l'oraison*, comme parlent les Rhéteurs, & chacun fait une ligne. On y voit les accents & les esprits ajoutés par une seconde main, mais peu de tems après que ces exemplaires ont été transcrits. On voit ensuite quelques Alphabets, tirez d'autres anciens MSS.

5. Dans

5. Dans la suite, l'Auteur continue à donner des échantillons de MSS. du VII, & VIII. siècles ; savoir, 1. d'un recueil d'homilies sur l'Evangile, que l'on trouve à Naples, dans le Couvent que l'on a nommé : 2. d'un MS. des Prophetes, qui est chez les Jesuites à Paris : 3. d'un Lectioinaire Grec de quelques endroits du Nouveau Testament. Il y a des accents & des esprits, dans ces Livres, mais ils sont souvent omis.

6. On donne encore des échantillons de semblables livres du VIII, du IX & du X. siècles. Il les faut voir, comme le reste, dans l'Original ; car on ne les sauroit bien décrire.

7. On voit après cela un échantillon d'un exemplaire des Pseaumes, écrit par un Irlandois, nommé *Sedulius*, qui vivoit au commencement du IX. siècle. Quoique ce livre soit aussi écrit en lettres *onciales*, il y a je ne sai quoi, qui ne ressent point la main Grecque, & que l'on remarque dans tous les MSS. Grecs, qui ont été écrits par des Copistes Latins. Après chaque mot, il y a un point, excepté à la fin de la ligne. Les accents sont aussi marquez par un seul point. On n'y voit aucuns esprits. Il y a des fautes,

tes, mais qui sont communes à ce livre avec les meilleurs MSS. Grecs; par exemple *ai* est confondu avec *i*, *η* avec *i* & *υ*, *ει* & *οι* avec *ι*. Cela est venu de la mauvaise prononciation, & cette remarque nous donne le moyen de découvrir bien des fautes, dans les anciens Auteurs Grecs. Il y a ensuite quelques cantiques de l'Écriture, dans ce MS. & divers passages d'*Orphée*, des oracles d'*Apollon*, des *Sibylles* & de *Mercuré Trismegiste*, que l'on croyoit être favorables à la Religion Chrétienne.

L'Auteur ajoute à cela le commencement d'un Glossaire Grec Latin du IX. siècle.

8. On trouvera ensuite la description & le commencement d'un exemplaire magnifique des Oeuvres de *S. Gregoire de Nazianze*, écrit pour l'usage de l'Empereur *Basile le Macédonien*, avec les figures des lettres initiales, qui sont très-jolies. L'Auteur y joint la description & le commencement d'un *Dioscoride* de la Bibliothèque du Roi écrit en Egypte, avec la figure des Plantes. C'est une chose remarquable, qu'il s'est plus conservé d'anciens exemplaires de cet Auteur, que de la plupart des autres.

Je

Je ferois souhaiter qu'un habile homme, c'est-à-dire, qui entendît la langue & la matiere, nous en donnât une nouvelle édition, avec ces figures antiques; mais il faudroit qu'il eût la collation des plus anciens MSS. Ce seroit-là un dessein digne de la liberalité de l'Empereur, ou du Roi de France. Enfin le P. *de Montfaucon* nous décrit un livre, où se trouvent les quatre Evangiles, & en donne le commencement.

IV. DANS le livre IV. il traite des caracteres liez, ou formez par un seul trait de plume, qui joint plusieurs lettres. Cela est venu de l'envie d'écrire vite, mais quand il n'y a pas trop de caracteres joints ensemble; cette maniere d'écrire ne laisse pas d'avoir sa beauté. L'Auteur en donne, pour exemple, un Diplome d'un Empereur Grec, dont l'original se trouve à S. Denys; mais il n'est pas tout entier. Il y joint des exemples du caractere du IX. & X. siècles, qui est mêlé, de lettres liées ensemble & d'autres séparées; parce que la coutume de les lier toutes ensemble n'étoit pas encore en usage, de ce tems-là.

2. Le caractere lié du IX. & X.  
Tome XVII. Q siècles,

siècles paroît encore, par des échantillons des vies des Saints, avant *Siméon le Metaphraste*; qui se trouvent dans la Bibliothèque du Roi & dans celle de S. Germain des Prez. Comme il y a souvent, dans le même Volume, divers Auteurs, le P. de *Montfaucon* parle de quelques uns, d'où il a tiré des exemples, & en dit des choses dignes d'être lues.

3. Il continue à faire connoître le caractère du X. siècle, par des MSS. de Paris & de Florence. Il y joint des exemples de ceux, qui sont écrits avec des Abreviations, & qu'on ne peut déchiffrer qu'avec beaucoup de peine; comme on le verra, en jettant les yeux sur ce Chapitre.

4. Dans le Chap. suivant, il donne six alphabets de caractères cachés, qui pouvoient servir de chiffres. Cet endroit sera utile à ceux, qui auront des MSS. où ils trouveront de ces caractères, qu'ils ne pourroient pas autrement lire. Mais il traite de cette matière plus à fonds, dans le V. Livre.

5. On verra, dans la suite, la forme des caractères du XI. siècle tirés de plusieurs MSS. dont le 1. appartient à Mr. l'Abbé *Passionei*, duquel  
nous

nous avons déjà parlé. Ces caractères, & ceux des siècles suivants sont comme ceux, dont nous nous servons à présent.

6. Il en de même de ceux du XII. siècle, dont on donne plusieurs échantillons, & entre autres d'un Typique de l'Imperatrice *Irene*, signé de sa propre main.

7. L'Auteur traite du triple caractère, qui étoit en usage parmi les Egyptiens, du Grec commun, du Coptique & d'un autre caractère, qui a je ne sais quoi d'étranger, & que l'on trouve dans quelques MSS. dont on donne ici un exemple.

8. Le caractère du XIII. siècle ressemble fort au moderne. On trouve des MSS. de ce tems-là, que les Savans ne peuvent pas voir sans chagrin. C'est qu'il y avoit eu sur le parchemin, dont ils sont faits, des ouvrages écrits en caractères beaucoup plus anciens; que les Copistes, destinez de parchemin, ont effacez ou tout à fait, ou en partie, pour y écrire de nouveau quelque chose de beaucoup moins important. On trouve mêmes des fragmens d'anciens livres, dans de vieilles reliures de méchans livres plus modernes, qui font com-

prendra que l'ignorance des Relieurs & des Copistes a peut-être été cause que nous avons perdu bien des choses, qui sans cela seroient venues jusqu'à nous. On trouvera des exemples remarquables de cela, au Livre III. Ch. 3.

9. L'Auteur continue à rapporter des exemples des caractères des XIII, & XIV. siècles. Outre que l'on voit ici ce que le P. de Montfaucon a principalement dessein de montrer, on en peut tirer la connoissance de plusieurs anciens MSS. & apprendre dans quelle Bibliothèque ils se trouvent. Il parle, par exemple, ici de la *Panoplie Dogmatique* de *Nicéte Choniote*, que Mr. Baluze a, sur du papier de Cotton. C'est un Ouvrage contre les Hérésies, & l'Auteur y copie la *Panoplie* d'*Euthymius Zygabenus*; à laquelle néanmoins il ajoûte beaucoup de choses. Le P. de Montfaucon met ici les sommaires de chaque *Tome*, ou de chaque section de cet Ouvrage.

10. Il fait enfin une récapitulation des Alphabets Grecs, qu'on peut tirer des MSS. desquels il a donné des échantillons, aussi bien que des caractères secrets ou des chiffres, dont  
il

il a parlé. A cela il ajoûte des remarques sur chaque lettre, dans lesquelles il marque d'où chaque figure a été tirée.

V. LE Livre V. contient ce qu'il a pu ramasser des Abreviatures, tant communes, qu'extraordinaires, & des Marques particulieres, dont on se sert en diverses Sciences.

I. Ce n'a guere été, que depuis le IX. siecle, que les Copistes ont commencé à employer cette grande quantité d'Abbreviations, que l'on trouve dans les MSS. depuis ce tems-là, & que les anciennes Editions des livres Grecs ont imitées, comme on le peut voir dans les Editions d'*Alde* & de *Froben*. Elles sont rares dans les anciens MSS. excepté en certains mots souvent répétez, comme dans la particule *Kai*, que l'on écrivoit en mettant un *κ*, & la figure *ς* au dessous. Dans les MSS. de l'écriture Sainte & dans ceux des Peres, il y a des mots communs, qui sont souvent abrezgez, & dont on n'écrivoit qu'une ou deux lettres du commencement & autant de la fin, selon que les mots étoient plus courts, ou plus longs, en mettant une barre au dessus. On écrivoit *ΘC*, avec une barre dessus, pour *Θεός*,

ΚC pour κύριος, IC pour Ἰησοῦς, XC pour χριστός. On faisoit de même, dans tous les cas. Cela a fait que ces mots se sont très-souvent confondus; outre que les Copistes, les regardant comme synonymes, les ont souvent mis l'un pour l'autre.

L'Auteur remarque même qu'ils se servent d'Abreviations dans les noms, comme lors qu'ils écrivent ΙΗΑ pour Ἰησοῦς, & ΙΑΗΜ pour Ἰερουσαλήμ & autres mots semblables. Cela a produit sans doute quantité de fautes, comme je l'ai déjà remarqué dans l'*Ars Critica* Part. 3. Sect. I. Ch. XI. Notre Auteur en rapporte aussi, en cet endroit, divers exemples, & donne deux Tables de mots communs & ordinaires abregez diversement de la manière, dont on il les a trouvez dans les MSS. qu'il a lûs. Car pour les caracteres abregez, touchant les Arts, il en parle dans la suite.

Il traite ensuite des Abreviations, dans les noms propres, qui sont trouvez équivoques & difficiles à distinguer.

Il met aussi des exemples, de ce que les Grecs ont nommé *Monocondilia*, qui ne sont autre choses que plusieurs mots écrits du même trait de

de plume, avec diverses figures entre-lassées, & qu'il est très-difficile de lire.

2. Les Rhéteurs même se servoient d'étranges Abreviations, comme le P. de *Montfaucon* le fait voir, par celles qu'il a tirées d'un exemplaire de la Rhétorique d'*Hermogene*, écrit au X. siècle.

4. Les anciens Musiciens avoient encore des caractères, qu'il explique en suite.

5. Les Marques qui expriment les monnoies, les divisions de quelque chose en ses parties, & les nombres sont aussi dignes de l'attention de ceux qui lisent l'Antiquité; & ils trouveront ici du secours, pour les entendre.

6. Il en faut dire autant des Marques, qui signifient les mesures & les poids, des notes marginales, ou interlineaires des Critiques, qu'il a tirées de S. *Epiphane* & d'*Isidore* de Seville, sur lesquelles il a fait des remarques.

7. Enfin il explique les caractères particuliers des Chymistes, des Médecins & des Devins.

VI. DANS le livre sixième, il traite des *Diplomes* des Grecs, ou des Patentes

tes des Empereurs & en donne un exemple, dans les caracteres originaux, & les autres en caracteres ordinaires.

I. On voit neuf Actes du XI. & du XII. siècles, faits par des Moines, ou en leur faveur. L'Auteur fait quelques remarques sur chacun, avant que de les produire. Il y joint un indice des Constitutions anciennes des Rois de Naples & de Sicile, & quelques Actes Latins.

VII. LE VII. Livre contient une description du Mont Athos & de ses Monasteres, par *Jean Comnene*, avec la version du P. de *Montfaucon*, qui a mis aussi une préface au devant. Cette description seroit utile à ceux, qui voudroient visiter les Monasteres de cette célèbre montagne. Il seroit bien à souhaiter qu'un homme, comme nôtre Auteur, pût fouiller tous les recoins de ces Monasteres; pour voir si on n'y pourroit point trouver quelques uns des bons Auteurs, que l'on regarde comme perdus. Mais j'ai peur qu'il n'y ait plus que des Homilies & autres livres semblables, ou des Diplomes, en faveur de ces Moines, qui ne sont d'aucun usage pour nous.

Il y a ensuite une description de cette même montagne, en vers *Politiques*, par *Porphyre* Evêque de Nicée. Ces vers *Politiques* sont des vers rimez de quinze syllabes. Il y a encore le catalogue des Monasteres de cette montagne & des environs, qui sont au nombre de vint-deux, & où il y avoit autrefois un tres-grand nombre de Moines. Je ne m'arrêterai pas aux vers de dévotion, qui suivent.

A la fin il y a une *Appendix*, qui sert à confirmer les Chap. V. & VI. du 1. Livre, qui regardent les avertissemens & les dates, que les Copistes, ou Calligraphes ont quelquefois mis à la fin des livres, qu'ils avoient copiez.

C'EST là le contenu de cet Ouvrage, qui m'a paru beaucoup plus utile, que la Diplomatique du P. *Mabillon*. La plupart des gens de Lettres s'interessent peu, dans les Diplomes, & ils ne servent en effet qu'à ceux, en faveur de qui ils ont été faits; & c'est sur quoi roule presque tout le livre de ce savant Bénédictin. Il ne parle au contraire, que fort brièvement des caractères Latins des divers siècles, & c'est sur quoi l'on auroit souhaité d'avoir un volume entier.

VIII. APRÈS l'Indice de l'Ouvrage du P. de *Montfaucon*, on trouve une savante Dissertation des anciens caractères des Grecs & des Romains; dont l'Auteur ne met que les premières Lettres de son nom & de son emploi. Mais qui que ce soit, qui ait écrit cette Dissertation, il peut être assuré qu'elle lui fera honneur, même dans l'esprit de ceux, qui ne sont pas de son sentiment. Il croit qu'il est certain, que non seulement avant le tems de Cadmus, mais même avant le Déluge de Deucalion, les anciens Pelasges avoient seize lettres que les Latins prirent d'eux: que les Athéniens, qui étoient aussi eux mêmes Pelasges, les garderent jusqu'à la 2. année de la XCIV. Olympiade: que Cadmus Phénicien augmenta l'Alphabet de six caractères; savoir, de trois Lettres, & de trois marques Arithmétiques, en sorte qu'il y eut vingt-deux caractères: enfin que les Grammairiens y ajoutèrent cinq lettres, qui en firent vingt-quatre, en ne comptant point les marques Arithmétiques.

Ces sentimens sont fondez sur divers passages des anciens Grammairiens Grecs, que Mr. le Baron de *Spanheim* avoit aussi employez dans la  
 seconde

seconde Dissertation de son savant Ouvrage *de l'utilité & l'excellence des Médailles*, dont j'ai parlé au commencement du Tome XI. Mais j'ai aussi rapporté \* des raisons, qui peuvent faire croire que les Grecs avoient, depuis le commencement, tiré des Phéniciens toutes les lettres de leur Alphabeth, excepté le *Tsade* & le *Schin*. Il n'y ont ajoûté que deux figures, & que deux lettres; savoir, le Chi & le Psi, qui sont des lettres composées. Cela est fondé sur la nature de la Langue Greque, dans laquelle toutes les lettres Phéniciennes entrent, excepté *Tsade* & *Schin*; & sur la Langue Phénicienne aussi, qui a toujours eu les vingt lettres, qu'elle a prêtées à la Greque. Ainsi il n'y a presque rien de vrai, dans tout ce que les Grammairiens Grecs disent de l'origine de leurs caractères, sinon qu'ils sont venus des Phéniciens.

On ne laissera pas néanmoins de lire avec plaisir ce que l'Auteur dit de l'introduction des caractères Phéniciens, avant Cadmus, dans la Grece; ce qui est une espèce de paradoxe, sur cette matière, qu'il rend néanmoins assez probable. Ce qu'il dit de *Linus*

Q 6

&amp;

\* Tom. XI. p. 40. *suiv.*

372 BIBLIOTHEQUE  
& des anciennes lettres Pelasgiques &  
Attiques mérite aussi d'être lu. Il re-  
marque très-bien, qu'il n'y a point d'ap-  
parence que les monumens de la Voie  
Appie, dressés par *Herode l'Athenien*,  
soient écrits en anciens caractères Io-  
niques. Tout le reste de la Disserta-  
tion est pleine d'une érudition, non  
seulement fort recherchée, mais même  
bien digérée. Il promet §. 26. &  
28. une Dissertation sur les anciens  
*Pelasges*, & de marquer le tems au-  
quel ils portèrent leurs caractères  
en Italie. On verra cet Ouvrage avec  
plaisir, car après avoir lu cette Dis-  
sertation de l'Auteur, on ne peut  
pas douter que ce qu'il produira ne  
soit très-utile & très-bien reçu du  
Public.

ARTI.

## ARTICLE XII.

**O**ANNIS HARDUINI è *Societate Jesu Presbyteri Opera Selecta*, tum quæ jam pridem Parisiis edita nunc emendatiora & multò auctiora prodeunt, tum quæ nunc primum edita. A Amsterdam 1709. chez de Lorme in fol. pagg. 928.

**L**ES Ouvrages du P. *Hardouin*, dont on vient de lire le titre, sont assez connus dans le monde, au moins en partie, pour faire espérer au Libraire qu'il les vendra bien; car on peut juger, par ceux qui ont déjà paru, de ce que l'on doit attendre des autres. D'ailleurs ce Volume a fait du bruit, avant que de paroître; de sorte que bien des gens ont déjà de l'impatience de le voir. L'Auteur avoit corrigé dans ses Ouvrages, qui ont déjà paru, ce qu'il avoit trouvé à propos d'y corriger; lors qu'ils tomberent entre les mains du Libraire, qui entreprit de les imprimer fidèlement, sur la copie qu'il en recevoit. Il commença en effet à les imprimer, avec le consentement de l'Au-

Q 7

teur,

teur, & ils étoient déjà assez avancez, lors que quelque bruit, que l'on fit contre les Paradoxes que l'on y trouve, soit dans la Societé des Jesuites, soit au dehors, l'obligerent d'écrire à son Libraire, pour exiger de lui qu'il retranchât les endroits principaux, qu'on avoit attaquez. Le Libraire fut averti qu'il y avoit d'autres endroits, qui renfermoient les même sentimens, & que l'on ne pouvoit retrancher commodément. On lui dit encore qu'il ne vendroit point ce Volume, si l'on soupçonnoit que l'Auteur y eût retranché quelque chose, par ordre de ses Superieurs, & que l'on rechercheroit avec soin les premières Editions. Ces avertissemens firent qu'il refusât de changer les passages, qu'on lui avoit marquez; quoi qu'il ait suivi d'ailleurs très-exactement les corrections de l'Auteur, en toute autre chose.

Le P. *Hardouin* a fait imprimer là-dessus une protestation, où il temoigne que le Libraire n'a pas voulu changer ce qu'il auroit souhaité; & le Libraire de son côté y a fait une réponse, dans laquelle il a dit les raisons, qu'il avoit eues de le lui refuser. On a fait des extraits de l'une & de l'autre piece, dans le *Journal des Savans*

*Savans* de Paris de l'année MDC CVIII. Mais on en est demeuré, de part & d'autre, dans les termes, que l'honêteté demande.

Comme *le Journal des Savans* est une piece, qui se répand par toute l'Europe, le Libraire a cru qu'il devoit encore dire un mot de ceci dans la Préface; où il s'adresse à Mr. l'*Abbé Bignon*, qui est le *Mécenas*, non seulement des gens des lettres, mais encore de tous ceux qui contribuent à les faire fleurir. Non seulement il y donne à cet Illustre Abbé toutes les loüanges, qu'il mérite; mais il le fait juge du démêlé, qu'il a eu avec l'Auteur, & même de celui que le P. *Hardouin* a avec toute la République des Lettres, touchant les veritables *Ecrits des Anciens*. Mr. *Cellarius*, Mr. *des Vignoles* & Mr. *de la Croze* l'ont déjà attaqué & bien d'autres le feront sans doute, dans la suite du tems. On peut même dire que plusieurs *Savans* se feroient déjà mis sur les rangs, s'ils soupçonnoient que les sentimens du P. *Hardouin* pussent faire quelque progrès. Comme il n'a pas encore découvert les fondemens de ses conjectures, & qu'elles ne peuvent paroître probables à personne, étant proposées

com-

comme elles le font , les défenseurs de l'Antiquité ne se croient pas obligez de se battre contre un fantôme.

Mais il faut donner ici un petit détail de ce qu'il y a dans ce Volume, sur tout par rapport à ce qui a été ajoûté dans les pieces , qui ont déjà paru , & à ce qu'il y a de nouveau. Je suivrai , selon ma coûtume, l'ordre des livres.

I. ON fait que le livre *des Médailles des Nations & des Peuples* est très-utile pour la Géographie & pour la Chronologie, aussi bien que pour ceux qui ont des Médailles, qu'ils ont de la peine à lire; parce que le P. *Hardouin* a rangé par Alphabeth les Médailles, qu'il a vuës, selon les noms des peuples & des villes, qu'il y a parlé des Époques des Villes, & qu'il y a relevé des fautes de plusieurs Antiquaires. Il ne s'agit pas de savoir s'il ne se trompe point, dans ses conjectures; il suffit qu'elles puissent servir à découvrir la Verité, soit qu'il l'ait vuë, ou non. Comme on ne doit pas rejeter ce qu'il dit sans examen, on ne feroit pas bien de s'y fier aveuglément.

Dans cette Edition, ce livre a été considérablement changé, l'Auteur y

a

a beaucoup retranché & ajouté ; mais il n'a pas touché néanmoins à ce qui faisoit allusion à son sentiment , que la plus grande partie de l'Antiquité a été supposée. Je ne fais pas même s'il n'a point retranché beaucoup de citations, comme fausses, dans la pensée de ne pas renverser lui même son hypothèse. Feu Mr. *Vaillant* avoit fort critiqué ce livre , & l'Auteur lui avoit répondu, dans son *Antirrheticus*. Il y a de l'apparence que l'Auteur aura profité de la censure de son Adversaire, car il a voulu qu'on supprimât sa réponse, comme étant inutile, après cette Edition. Ceux qui auront la curiosité de savoir ce qui en est, n'ont qu'à comparer l'Ouvrage de Mr. *Vaillant* avec celui-ci. Il me suffit ici de marquer les principales additions, que l'Auteur a faites à ce livre.

En parlant des Médailles des *Abydeniens*, il prétend que dans celles où l'on a lû ΗΡΩ ΛΗΑΝΔΡΟC, *Hero*, *Leandre*, & où l'on voit un homme qui traverse l'Hellespont, avec des femmes de l'autre côté ; il prétend, dis-je, qu'il faut lire Η ΡΩΜΗ ΑΝΔΡΟC, *la force d'un homme*, ce qui marque seulement que l'Hellespont est là si étroit qu'un

qu'un homme robuste le peut traverser à la nage. Il croit que la première jambe de l'*Heta*, doit être jointe au *Lamda* pour faire une M; & en effet il y a de semblables Abreviations, dans les Médailles. Sur la première manière de lire la légende de ce revers, on a, selon lui, fabriqué la fable de Leandre & d'Hero, que l'on voit dans les deux Lettres d'*Ovide*; si tant est qu'il nous accorde qu'*Ovide* ait fait ces Lettres, car il ne l'a point tiré du nombre des Auteurs supposez. C'est à ceux, qui ont de ces Médailles, à voir si sa conjecture a quelque fondement sur la gravure ancienne. Mais quand le *Lamda* toucheroit l'*Heta*, on ne croira pas pour cela que la conjecture du P. *Hardouin* soit vraie, ni que les Anciens, ou même des Moines aient fait des fables sur des Médailles mal entendues. Il juge, dira-t-on, des Anciens & des Moines, par lui même, qui fait une nouvelle histoire Romaine, sur une explication arbitraire des Médailles, à qui il attribue le sens qu'il veut.

Mais *Ovide*, ou celui qui a pris son nom, fait longue la première syllabe de *Leander*; parce qu'il le croyoit, à cause de cette Médaille, où il y avoit,  
comme

comme il le juge, ΑΗΑΝΔΡΟC, au lieu que ce nom s'écrivoit constamment ΑίανδρC, comme nôtre Auteur le prouve par plusieurs exemples; auquel il auroit pu joindre celui de *Musée*, dont nous avons un Poëme Grec; sur cette fable. Ceux qui sont persuadés qu'*Ovide* est un Auteur authentique, diront qu'il pouvoit avoir lû ΑίανδρC, dans quelque MSS. ou qu'il s'est trompé, ou qu'il a cru que la grande liberté de la Profodie Greque lui permettoit de faire cette syllabe longue. Ils citeront peut-être même cette Médaille, pour excuser ce Poëte & pour illustrer sa narration, au lieu que le P. *Hardouin* la cite, pour la détruire.

On trouvera de grandes Additions aux articles des *Adrianiens*, des *Adrianothérites*, ou *Adriopolites*, de l'*Egypte*, de *Ælia Capitolina*, & à quelques uns des suivans.

A l'article d'*Antioche*, il y a une longue addition de l'état d'*Antioche* & de *Tyr*, sous les *Empereurs*. On y trouvera bien des choses nouvelles, fondées sur les nouvelles idées du P. *Hardouin*, formées sur des conjectures, que peu de gens lui accorderont. La ville d'*Antioche* indépendante des  
Empe-

Empereurs, jusqu'à Trajan, parce qu'elle est nommée *αὐτονομία* & *libra* dans *Pline*, est une ville en idée, selon tout le monde savant. Ces mots ne signifient, dans l'opinion commune, autre chose qu'une ville, qui à l'égard du civil se gouvernoit selon ses Loix & non selon le droit Romain; mais nullement une ville indépendante des Césars, qu'elle refusoit de nommer. *αὐτονομίαι*, ou *Empereurs*, parce que ce mot ne se trouve pas dans ces Médailles Greques. Une ville d'Antioche, sans Gouverneur Romain, quoi qu'en disent les Auteurs, que l'on a toujours cru anciens, passera pour une pure chimere. Je ne m'arrête pas au reste, que l'on verra dans l'Original. Je ne réfute point l'Auteur, je marque seulement une partie de ce qu'on dira. On se plaindra assurément que sur de très-legeres conjectures, il bâtit des histoires opposées à toute l'Histoire écrite, & aime mieux traiter tout de fable, que de renoncer à ses conjectures. Il vaudroit mieux, dira-t-on, demeurer en suspens, sur l'explication de bien des légendes susceptibles de divers sens, & à l'égard des coutumes des Anciens, & à l'égard de leurs monnoies; que de hazar-

hazar-

hazarder des conjectures , qu'on ne peut soutenir , qu'en rejetant tout. Débiter de légères probabilités si froidement & heurter de front presque tous les Auteurs Anciens & tous les Modernes ; dire que ceux, que l'on prend pour Anciens , ne le sont point & faire entendre que tous les Modernes se sont laissez grossièrement duper par des imposteurs , qu'ils ont pris pour des Anciens , sans le démontrer presque mathématiquement , passera par une hardiesse inouïe , & à qui l'on donnera d'étranges noms , dès que l'on entrera en dispute. L'Auteur aura beau dire , qu'il en a d'autres raisons , qu'il supprime. On traitera tout cela de fables , avec autant de sujet , ce me semble , qu'il traite d'impostures toutes les Histoires Romaines. Je dis cela en un mot , pour n'y plus revenir.

Sur l'article de *Bithynie* , on trouvera la suite de cinq Rois de Bithynie , comme le P. *Hardouin* les range , selon *Plin* , & les Médailles.

Sur *Cesarée* de Palestine , il y a l'explication de plusieurs Médailles , qui n'étoient pas dans l'Édition précédente. Cette ville y est nommée , selon l'Auteur , *Germanique* , & les habitans *Germaniciens*. Sur

Sur la *Cappadoce*, on verra une liste des Rois de Cappadoce & du Pont Paphlagonique, que l'on connoît par l'Écriture, par les Médailles frappées avant Trajan, & par *Pline*; car, selon nôtre Auteur, on ne peut pas se fier au reste de ce qu'on nomme Antiquité.

Au mot *Cossa*, il y a une addition considérable. Il avoit crû que ΚΟΣΩΝ étoit le génitif de Κόσων, ou *Cosæ*, ville d'Etrurie, dont *Virgile* fait mention dans le Livre X. de l'*Eneide*. Mais depuis il a considéré que *Pline* nommoit cette ville *Cossa*; comme si l'on devoit ajouter plus de foi aux MSS. de *Pline*, qu'à *Virgile*, qui a dit, *quique urbem liquere Cosas!* & comme s'il ne pouvoit pas être arrivé qu'on eût prononcé diversement le nom d'une ville peu célèbre! Mais il ajoute qu'en Etrurie, on ne parloit pas Grec. Cela est vrai, mais il y a bien des choses, dans les Médailles, dont on ne sauroit rendre raison. On pourroit dire que c'est un autre *Cosæ*; au moins \* *César* parle d'une ville ainsi nommée, dans le pais des Thuriens, où l'on parloit Grec. Mais, ajoute-t-il, aucune autre ville d'Italie n'a  
frappé

\* *De Bello Civil. Liv. III, 22.*

frappé de la monnoie d'or, ou d'argent, en l'honneur d'Auguste, pendant plus de quatre cens ans. L'ont elles donc fait cinq cens ans, après Auguste? C'est ce que je ne croi pas. Je ne sai pas non plus, si l'on doit recevoir une these aussi générale, que celle du P. *Hardouin*. On déterre tous les jours des Médailles, qui nous apprennent des choses, que l'on avoit ignorées auparavant. Mais je laisse cela à l'examen des Antiquaires. En attendant, j'aimerois mieux en excepter *Cosa*, ou dire que c'est quelque ville inconnue, que d'expliquer ΚΟΣΩΝ, Καῖσαρ ὅλην Συρίαν ἀνέσκατο, comme fait le P. *Hardouin*; c'est-à-dire, *Cesar a fait du bien à toute la Syrie*.

Il vaut mieux dire qu'on n'entend pas une Médaille, que de prendre trop de liberté, en l'expliquant, & de faire là-dessus des Romains. On pourroit lire Κιλικίαν ὅλην Σέβαστος ἀνέσκατο. *Auguste fit du bien à toute la Cilicie*, & trouver plusieurs autres sens semblables.

Il y a ici deux articles, sur la ville d'*Hippone*, ou *Germe*, qui n'étoient pas dans l'édition précédente.

Sur le mot de *Judæa*, il y a une digression sur la guerre Judaique sous Hadrien

Hadrien. Il y a des Médailles de cet Empereur, où il y a *EXPEDITIO IVDAICA & ADVENTVS AVGVSTI IVDAEAE*. On avoit cru que ces légendes se rapportent à la guerre qu'Hadrien fit contre les Juifs, au rapport de *Dion*; mais le P. *Hardouin* traite cette histoire de fable; parce que, selon ses hypothèses, toute la Judée étoit Payenne, en ce tems-là, & qu'Hadrien paroît vêtu d'une robe, habillement de paix, dans les Médailles, où il est parlé de son avancement en Judée. Mais *expeditio* ne signifie pas un voyage fait à plaisir, & pour visiter une Province. Il est vrai qu'*Eusebe* & *S. Jérôme* ne s'accordent pas avec *Dion*, sur le tems de cette guerre; mais il n'y aura rien d'assuré, si une difficulté, comme celle-là, suffit pour traiter une chose de fable. Les Historiens varient très-souvent, dans la Chronologie des choses les plus assurées. *Spartien* parle aussi de cette guerre, mais il dit d'ailleurs qu'Hadrien ne fit aucune expédition de conséquence; ce que nôtre Auteur presse contre lui, après l'avoir appelé *scriptor mandax & spurcus*. Il est vrai que les Auteurs de l'Histoire Auguste ne sont pas de fort bons Auteurs,

Auteurs, & que *Spartien* pourroit s'être contredit ; mais on n'a pas sujet de rejeter ce qu'ils disent conformément à de meilleurs Auteurs, à moins qu'on ne traite ces Auteurs de fabriquez ; parce qu'il ne s'accordent pas avec les conjectures, que l'on a faites sur des Médailles. Le P. *Hardouin* fait plusieurs autres remarques, sur des Inscriptions, qu'il s'objecte, & qu'il rejette comme supposées, aussi bien que la médaille où il est parlé de l'*Expedition Judaique d'Hadrien* ; auxquelles je ne m'arrêterai pas. A l'égard de l'Histoire Profane, il ne s'en fie, dit-il, qu'aux Médailles & à quelque peu de bons Auteurs choisis ; du nombre desquels il faut retrancher *Dion*, s'il a inventé la fable, dont il l'accuse. Mais quoi que l'on ait beaucoup de Médailles des Empereurs, nous ne les avons pas toutes, & il ne faut pas par consequent trop appuyer sur ce qu'on n'y trouve pas certaines choses, ni demander d'où vient que celles, qui pourroient confirmer certains faits, se sont perdues. Qui pourroit rendre raison de cette sorte de choses ?

Sur la *Mauritanie*, l'Auteur a ajouté, en cette édition, la digression, qu'il y a sur les Rois de Mauritanie.

Mais la plus grande & la plus remarquable addition , qu'il y ait ici , est celle qu'il y a sur les Médailles , où l'on trouve le nom de *Narbonne*. C'est là où l'on peut dire que les Paradoxes pleuvent ; puisque l'on y trouve 1. que la plupart des Médailles Latines des Empereurs Romains ont été frappées dans la Gaule Narbonnoise , & cela sur quelques lettres détachées , dont la signification est inconnue , & que l'Auteur ne fait que deviner ; 2. que la Dictature étoit une Magistrature de la Ville de Rome & non de l'Empire Romain ; 3. que Jule-César n'étoit point Dictateur dans les autres villes de l'Empire , ni même à Narbonne , à moins que le Senat & le peuple de Narbonne ne l'eussent reconnu ; 4. que la Dictature étoit une Magistrature moindre que le Consulat , parce qu'on la trouve dans les Médailles , après cette dignité ; comme , COS. QUART. DICT. QUART. d'où il s'ensuit que *Jule-César*, *Denys d'Halicarnasse*, *Tite-Live* & tous les autres Historiens , qui ont dit , ou supposé le contraire , ne sont que des Auteurs forgez ; car des gens , qui auroient demeuré à Rome , ne pouvoient pas ignorer cela : 5. que

la

la Lettre N, qui se trouve souvent avec d'autres, qui ne forment aucun mot, mais qui sont des lettres initiales, marque ordinairement le mot de *Narbonne*; comme dans CONOB, qui veut dire *cives omnes Narbonenses obtulerunt*, selon nôtre Auteur. Quelcun qui voudroit se donner la même liberté que lui, diroit qu'il faut expliquer ces lettres ainsi : *casi omnes nummi officinae Benedictinae* & soutiendrait que des Moines Bénédictins ont fabriqué la plupart des anciennes Médailles, avec autant d'apparence que \* le P. *Hardouin* a prétendu que je ne sai qui a fabriqué presque toute l'ancienne Histoire. Si l'on dit qu'en ce tems-là, on ne savoit pas faire de si belle monnoie, il répondra que l'on se trompe, & qu'il y avoit des Moines, qui savoient cet art, quoi qu'ils nous soient inconnus: comme il y en avoit, qui pouvoient faire un *Thucydide*, un *Tite-Live*, une *Eneide*, les Epigrammes attribuez communément à *Catulle*, quoi que leur Boutique ait été inconnue à tout le monde, pendant † cinq siècles, jusqu'à ce que le P. *Hardouin* l'ait découverte. On

R 2

pour-

\* *In Nummis Herodiad. ad A. C. LI. p. 343. col. 2.* † *Ibid. p. 345.*

## 388. BIBLIOTHEQUE

pourroit expliquer de même les autres lettres des *Monétaires*, que nous n'entendons pas aujourd'hui, parce que nous ne savons ni leurs noms, ni leurs usages.

Mais la Médaille, sur laquelle le P. *Hardouin* s'est le plus arrêté, c'est celle, sur laquelle on lit: GENIO ANTIOCHENI. APOLLONIS SANCTO, & qu'il prétend que l'on explique ainsi: *Genio primæ Narbonensis, tutatori Imperii, odio Christianorum etiam nobis irato, Apolloni sancto*. Il y de plus, dans quelques unes de ces Médailles, SMAH, qu'il lit: *Societas mercatorum adjacentium Hispaniæ*: en d'autres SMNS, ou SMAB, qu'il lit: *Societatis mercatorum Narbonensium secundum numisma*; en d'autres SMAI, qu'il entend ainsi: *Societas mercatorum addicta imperio*; en d'autres enfin SMEΔ, qui veut dire, selon lui: *Societas mercatorum, voto publico, εν χρηματισμοις*.

La tête couronnée de tours, qui est d'un côté de la Médaille, marque non *Antioche*, mais *Narbonne*, selon l'Auteur. Dans le revers est la tête d'Apollon, qui, selon lui, étoit le genie Tutelaire de Narbone; ce qu'il prouve, par une Médaille de Trebonianus

nus

nus Gallus, où ARN ASI veut dire *Arte Narbonensium Apollo sanat Imperiam*. Voila sans doute une preuve bien claire. D'autres auroient cru que le Dieu tutelaire de cette Colonie étoit plutôt Mars, parce qu'elle s'apeloit *Narbo Martius*. On a mis séparément GENIO AN, selon le P. *Hardouin*, afin que l'on connût par là qu'il faut lire ces mots à part. Mais il est certain qu'un seul & même mot est très-souvent divisé, dans les Médailles. Il fait d'A le mot *prima*, parce que les Grecs marquent l'unité par cette lettre. TI est *Tutatori Imperii*, & le Génie Tutelaire de Narbone étoit regardé comme le défenseur de l'Empire, parce qu'en ce tems-là l'Espagne, selon l'Histoire conjecturale du P. *Hardouin*, n'obéissoit point à l'Empire. Il soutient même qu'elle s'étoit soulevée, après la mort de Caligula, & qu'elle n'obéissoit plus aux Romains; parce que depuis ce tems-là, il n'est plus fait mention de l'Espagne, dans les Médailles Romaines, excepté en deux de Galba. Si cela est, *Tacite*, *Suétone*, & tous les autres Auteurs, qui ont parlé de l'Espagne comme d'une Province Romaine, depuis ce tems-là,

sont tous supposés, & le P. *Hardouin* trouve cela plus probable, que de soutenir que nous ne savons pas la raison, pourquoi on n'a plus battu de monnoie en Espagne depuis ce tems-là; soit que les Romains l'eussent défendu aux Espagnols, ou pour quelque raison, qui nous est inconnue.

Le mal est que *Pline*, qui en parle comme d'une Province Romaine, de son tems, se trouve enveloppé parmi tant d'Auteurs. Il parle ainsi de l'Espagne Liv. III. Ch. I. Sect. 3. *Citerioris Hispaniae, sicut plurimum Provinciarum, aliquantum vetus forma mutata est* — NUNC *universa Provincia dividitur in Conventus septem* &c. Si l'Espagne n'avoit plus obéi à l'Empire Romain, il n'auroit pas parlé ainsi, quoi que le P. *Hardouin* en puisse dire.

Si on lui objecte que l'on a des médailles d'Hadrien & d'Antonin le debonnaire, où l'on voit HISPANIA & RESTITVTORI HISPANIAE, il explique cela des Isles Baleaires, qui étoient jointes à l'Espagne, que les Romains avoient encore. Il se fonde sur ce qu'il y a un Lapin, qu'il soutient marquer les Isles Baleaires & non l'Espagne, parce qu'il

qu'il n'y a, selon lui, que ces îles, qui soient abondantes en Lapins. Cependant je ne croi pas qu'on puisse produire de passage, où *Hispania* se prenne pour les Iles Baleaires, & il est certain que l'Espagne étoit abondante en Lapins. *Sam. Bochart* l'a montré dans son *Phaleg*, Liv. III. c. 7. & le P. *Hardouin* n'a qu'à consulter les Auteurs qu'il cite, & entre autres *Pline* Liv. VIII, Ch. xxix. ou Sect. 47. *M. Varro*, dit-il, à *cuniculis jussossum in Hispania oppidum*; & Ch. LVIII. ou Sect. 83. où l'on trouve ces paroles: *In Ithaca Lepores illati moriuntur, extremis quidem in Littoribus; in Ebuso, Littoribus cuniculi;* (nempe, moriuntur) *juxta scatent in HISPANIA, Balearibusque.* Au lieu de prendre garde à ces passages, nôtre Auteur en cite deux autres, dont l'un est au Liv. III. C. V. ou Sect. 11. & Liv. VIII. C. LV. ou Sect. 81. où néanmoins il est dit seulement qu'il y avoit une grande quantité de Lapins, dans les Iles Baleaires, sans le nier de l'Espagne.

On peut remarquer ici, en passant, une contradiction, au moins apparente, dans *Pline*, selon la maniere dont le P. *Hardouin* l'a publié, & selon

d'autres éditions aussi. On vient de produire un passage, où il dit que les Lapins meurent sur les bords de l'île d'Yviça ; & il y en a un autre, où il dit que cette île en produit, Liv. III. Sect. XI. *Cuniculas Ebusus gignit.* On dira peut-être qu'ils naissoient dans l'île, mais qu'ils mouroient sur le rivage ; ce qui n'est nullement probable, dans une si petite île. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. Il suffit que *Pline*, auteur authentique, dans les *Ecrits du P. Hardouin*, avec quelque peu d'autres, assure que l'Espagne abondoit en Lapins, pour faire voir que dans les Médailles d'Hadrien & d'Antonin le pieux, il s'agit de l'Espagne proprement dite. Le *P. Hardouin* a su qu'on pouvoit lui objecter *Catulle*, qui a nommé la Celtiberie *cuniculosa*, pleine de Lapins. Il a donc répondu, qu'un certain Poète mal-honête avoit ainsi nommé l'Espagne, parce qu'il avoit cru, avec quelques uns du même tems, que *Pline* ne pouvoit employer le mot d'Espagne, qu'en parlant du Continent. Ainsi le *Catulle*, que nous avons, aura été fabriqué après le tems de *Pline*, apparemment par ces fourbes du XIII. siècle, qui ont fait toute l'histoire

stoire ancienne. Faut-il en venir-là, plutôt que de renoncer à des conjectures creuses ? Le P. *Hardouin* ne le persuadera à personne, & d'ailleurs *Plin*e dit très-clairement, que l'Espagne, distinguée des Baleares, étoit pleine de Lapins.

Pour les syllabes OCHENI, qu'il explique *odio Christianorum etiamnum nobis irati*, il croit que ce seroit une mauvaise construction, que de dire, *Genio Antiocheni*. Quand cela seroit vrai, *Apolloni* n'est pas une inflexion Latine. Rien n'empêche que quelques Monétaires d'Antioche, qui ne savoient pas assez de Latin, & qui avoient la fantaisie d'en mêler dans leurs Médailles, n'aient fait une faute. Ce n'est pas la seule, qui se trouve sur le cuivre, comme les Antiquaires le savent assez. Cela me paroît beaucoup plus probable, que de soutenir que du tems de Julien, auquel on croit que cette Médaille a été frappée, l'Espagne n'obeïssoit pas aux Romains, & de vouloir que les habitans de la Gaule Narbonoise aient fait allusion à une course que les Espagnols avoient faite sur les terres de l'Empire. Mais *Genio Antiocheni* est très-bien dit, en sousentendant *consecravit*, comme

R 5 on

on sousentend, *ἀνέσθησαν*, en plusieurs médailles, & en plusieurs Inscriptions. Il semble qu'ils veulent dire, qu'ils avoient consacré au Génie d'Antioche une statue, qui représentoit leur ville, pour la lui recommander. Cette statue est sur l'un des côtez de la Médaille.

Nôtre Auteur prétend que les Narbonnois ont mis *APOLLONI*, pour *APOLLINI* afin de marquer par-là, que le culte de cette Divinité étoit passé en Grece, & qu'ils le retenoient néanmoins, eux, qui étant de la Gaule Narbonnoise, ne laissoient pas pourtant de négotier dans la Grece. Voilà ce qui s'appelle deviner, mais si ces explications devenoient à la mode, il faudroit deormais aller au devin, pour savoir ce que veulent dire les Médailles. J'avouë que je ne vois rien dans l'Histoire Ecclesiastique, qui m'apprenne que du tems de Julien il y eût plus de Payens dans la Grece, que dans les Gaules.

Je ne m'arrêterai pas aux Lettres de l'Exergue *SMA N Societas Mercatorum primæ Narbonensis*, ou *SMA H Societas adjacens Hispaniæ*; mais je voudrois bien avoir un exemple d'une Société de Marchands qui battît monnoie,

noie, dans l'Empire Romain. Quand on explique des lettres des Inscriptions, qui se trouvent seules; on se fonde, ou sur la chose même, ou sur d'autres exemples, où les mots, par où ces lettres commencent, sont écrits tout au long.

*Baronius & du Cange*, qui ont rapporté cette Médaille, ont jugé qu'elle avoit été frappée du tems de Julien. Le P. *Hardouin* croit que la petitesse de la Médaille, sa fabrique, sa matière & ses caractères le font voir. Pour en bien juger, il faudroit l'avoir considérée avec soin, & l'avoir comparée, avec beaucoup d'attention, avec d'autres Médailles, qui fussent indubitablement de ce tems-là. Mais quoi qu'en dise le P. *Hardouin*, le mot *Antiocheni* fera toujours croire qu'elle a été frappée à Antioche. Il trouve quelque différence, dans l'habit de la Métropole, qui est ici représentée, & celui que l'on voit en d'autres Médailles d'Antioche; mais dans le fonds ces sortes de choses ne sont pas si fixes, qu'il n'y ait de la variété.

Si l'on demande d'où vient, qu'il n'y a pas sur cette Médaille le visage de Julien, il répond que c'est qu'il craignoit le Sénat de Rome, qui étoit

tout Chrétien, & qui l'auroit pû caffer. C'est là un des articles de la Nouvelle Histoire Romaine de nôtre Auteur, que les Empereurs dépendoient du Sénat; ce qui ne peut être vrai, fans traiter tous les Historiens de menteurs, qui nous représentent le Sénat, comme un vain nom, fans aucune autorité. S'il est vrai que tout le Sénat Romain fût Chrétien, sous Julien, tout ce qu'on a dit de *Symmaque*, qui a vécu après lui, & \* la lettre qu'il écrivit à Valentinien le jeune, en faveur du Paganisme, au nom du Sénat, sera une pure supposition, aussi bien que la réponse de *S. Ambroise*

Julien étant déjà Auguste défendit, selon nôtre Auteur, que l'on joignît son visage avec la figure d'un faux Dieu; de peur que la profession ouverte, qu'il feroit par-là de l'idolatrie, ne lui nuisit. Il faut donc que ce fût, pendant la vie de Constance, ou tout à fait au commencement de l'Empire de Julien; car dans la suite il fit une profession ouverte du Paganisme, comme *Ammien Marcellin* nous l'apprend Liv. XXII. chap. 5. En ce tems-là, il n'eut plus peur de ce Sénat Ro-

\* Lib. X. Epist. 54. ubi vide Fr. Juratum.

Romain , qui caſſoit les Empereurs.

Mais le P. *Hardouin* demande, qui auroit pu empêcher Julien de faire ce qu'il auroit voulu, s'il avoit la ſuprême autorité dans l'Empire, comme le croient communément les Hiſtoriens ? Il ſoutient qu'il n'y eut que l'autorité du Peuple & du Sénat Romain, qui étoit au deſſus de celle des Auguſtes, qui pût le retenir; & il dit qu'une infinité de Médailles font foi de cette autorité. Si c'étoit à un autre, on lui diroit ce qu'on a déjà dit, que peut-être la crainte de Conſtance le retint; mais il ſe moque des Hiſtoriens, qui nous ont donné l'hiſtoire de ce tems-là, ſoit profanes, ſoit Eccléſiaſtiques. Pour lui, il lui faudra dire que ces Médailles, qui nous apprennent ce qu'il dit, ſont expliquées à ſa mode, dont perſonne ne convient, ni ne peut raiſonnalement convenir. Il n'a pas droit de s'en choquer, car enfin tout ce qu'il y a eu de gens de Lettres lui ſont oppoſez; & il en eſt de même, à préſent. D'ailleurs il s'agit ici de toute l'Antiquité.

Il demande pourquoi il n'y a pas ſur ces Médailles A P O L L O N I  
S A N C T O J V L I A N V S A V G. ?

R 7

La

La raison de cela est que cette Médaille (supposé qu'elle ait été frappée sous Julien) ne fut pas faite par son ordre; mais par les Monétaires d'Antioche, qui étoient encore Payens & qui eurent ordre de ceux de leur Religion, de la fraper, en mémoire de la consécration d'une statue de leur Ville à leur Dieu Tutelaire. Il y a d'ailleurs plusieurs Médailles de *Julien*, avec des statues de faux Dieux; comme on le peut voir dans les Médailles des Empereurs de *Patin*.

Le P. *Hardouin* nous débite ensuite que le Sénat Romain, quoi que Chrétien, consentit que Julien fût fait Auguste, à la priere de Constance son Beau-Pere (quoi que les Historiens le fassent son Beau-Frere) à qui les Chrétiens étoient très-obligez. C'est ce que personne ne croira, que sur des preuves démonstratives, qui ne se trouvent nulle part.

Il soutient que les Médailles, où il y a ANT. comme celles dont il s'agit ici, ont été frappées dans la Gaule Narbonoise, parce que la fabrique est de ce pais-là. C'est une chose qu'il faudroit examiner, car le P. *Hardouin*, qui n'ajoute aucune foi à l'Ancienne Histoire, ne peut pas exiger qu'on  
l'a-

l'ajoute à ce qu'il dit. Mais si cela étoit, il vaudroit mieux expliquer ANT. par *Antipolite*, qui sont les habitans d'Antibes, que *Prime Narbonensis tributum*. Il dit qu'on trouve beaucoup de ces Médailles en Occident, & point en Orient; excepté qu'on n'en rapporte celles, qui y avoient été portées d'Occident. Mais outre que je ne suis point assuré du fait, il se pourroit faire que des Marchands de la Gaule Narbonoise, comme ceux de Marseille, qui négocioient en Syrie, comme ils le font encore à présent, eussent apporté quantité de monnoies de ce pais-là. D'ailleurs celles, où il y a ANTIOCHENI, ne sont pas en si grand nombre, en Occident. Le P. *Hardouin* n'en cite que six, ou sept. Le mélange des caractères Grecs & Latins peut fort bien être rapporté à une vieille coutume de ceux d'Antioche, sur quoi l'on n'a qu'à le consulter lui même, sur les mots ANTIOCHIA *Syrie*.

Il entreprend enfin de prouver que ces monnoies n'ont pu être frappées dans aucune des villes, qui se nommoient *Antioche*. Il objecte d'abord la Langue Latine, comme si ceux d'Antioche de Syrie ne pouvoient pas  
avoir

avoir eu cette fantaisie, du tems de Julien, comme ils l'avoient eue dans les premiers tems de l'Empire Romain! Mais s'ils vouloient parler Latin, dit-il, pourquoi feroient-ils un solecisme en mettant GENIO ANTIOCHENI au lieu d'*Antiochiæ*; puis qu'ils pouvoient avoir quelcun, qui entendit le Latin? J'ai déjà dit qu'*Antiocheni* est au nominatif, & qu'il faut sousentendre *consecrarunt*. D'ailleurs il y a beaucoup plus d'apparence, que le mot *Apolloni*, pour *Apollini*, est une faute du Graveur Grec, ou de celui qui lui donna cette legende, qu'un O mis à dessein, comme nôtre Auteur Auteur le devine. Les Lettres Grecques E. Δ. font même voir, que cette Médaille a été faite dans une ville Greque. Quelques petites differences de la figure Symbolique d'Antioche, ne sont pas d'assez grand poids, pour dire qu'*Antiocheni* signifie toute autre chose que ceux d'Antioche. Les Médailles ordinaires représentent cette ville tenant des Epis, dit le P. *Hardouin*, & celle-ci tient des raisins. Aussi le territoire d'Antioche étoit célèbre par sa fertilité en grains, & non en vins. Mais il est certain qu'il y croissoit aussi du vin en abondance,

com-

comme \* *Libanius* le témoigne dans l'éloge, qu'il a fait de ce pais-là. Le P. *Hardouin* dit qu'il n'a jamais vû, qu'une fois, le visage d'Apollon sur les Médailles d'Antioche; mais qu'il y joigne celles-ci & la chose ne sera pas si rare. Il prétend aussi que le seul Jupiter étoit la Divinité Tutelaire d'Antioche, mais il ne le prouve pas; & le voisinage de Daphné, où Apollon étoit adoré d'une maniere particuliere, fait croire que ceux d'Antioche le regardoient aussi comme le Génie Tutelaire de leur Ville, & de leur pais. Je ne m'arrête pas à ce que l'Auteur dit des autres Antioches, parce qu'il suffit d'avoir montré qu'il peut s'agir de la plus fameuse de toutes, qui étoit en Syrie, sur l'Oronte.

Voilà un long examen d'une Addition de nôtre Auteur; que l'on doit lire sans préjudice à ce qu'il y a de bon dans ses Ouvrages; que je louë avec autant de facilité, que je rejette ce qui me paroît insoutenable. Comme ce Volume est sur sa fin, je ne continuerai pas plus loin cet Extrait. Je ne ferai qu'indiquer les Additions les plus remarquables de cette Edition, comme celle qui concerne les noms  
des

\* *Vide Tom. II. in Antiochico p. 336.*

des mois de ceux de Paphos, sur l'article des *Papbiens*; celle qui regarde les Médailles des Rois de Pont, sur *Pompeiopolis* de Paphlagonie; celle des anciens Rois de *Sicile*, sur ce mot; celle qui contient les Médailles de la ville de *Tarse*, dont il y a grand nombre d'ajoutées; les médailles des Rois de *Thrace*; & enfin la Dissertation, qui est avant le traité des monnoies, & qui parle des Symboles, que l'on voit en quelques Médailles Anciennes.

Je parlerai des autres Traitez, dans le Volume suivant, car je n'ai pas assez de place pour en mettre seulement les titres ici. On les pourra tous voir dans la Préface, excepté du dernier, que le Libraire a reçu pendant que j'écrivois ceci; ce qui retardera de peu de jours la publication de ce Recueil des Oeuvres du *P. Hardouin*. C'est une Dissertation, dans laquelle il entreprend de faire voir que le *Cephas* repris par S. Paul (Gal. II, 11, 14. où il veut qu'on lise *Cephas*, & non *Pierre*) n'est pas l'Apôtre S. Pierre. Cette explication ne sera pas moins contredite que les autres nouveutez, dont ce volume est plein, quoi qu'elle ne soit pas de si grande conséquence. Au reste l'Ouvrage le plus utile au Public est

est le premier de tous ; parce que ceux, qui ne sont point du sentiment du P. *Hardouin*, touchant la supposition de la plus grande partie de l'Antiquité, ne laisseront pas de pouvoir s'en servir très-utilement. Aussi l'a-t-il corrigé & augmenté en une infinité d'endroits, de sorte qu'on peut regarder cet Ouvrage, presque comme un Ouvrage nouveau. Sa disposition, qui est selon les noms des Peuples & des Villes, qui ont battu des Médailles, est très-avantageuse, & il seroit à souhaiter que les Antiquaires travaillassent sur le même plan. Comme l'Auteur n'a pas vû toutes les Médailles, on peut beaucoup l'augmenter. Les seules monnoies d'Espagne, que j'ai vûes, dans le beau cabinet de Mr. de Bary, fourniroient plusieurs articles tout nouveaux, & en augmenteroient quantité d'autres.

Mais il ne faudroit pas imiter nôtre Auteur, qui dans l'addition \* qu'il a mise sur le mot *Viminacium*, dit  
 „ qu'encore qu'il ait cité dans tout  
 „ cet Ouvrage d'autres Auteurs, que  
 „ les Sacrez & *Pline*, touchant la si-  
 „ tuation des lieux & touchant l'his-  
 „ toire ; il ne veut pas que personne  
 „ croye

\* *Pag. 176. col. 1.*

„ croye qu'il réponde de la fidélité de  
 „ ces autres Auteurs. Ces Auteurs ex-  
 pliquent les Médailles, aussi sûrement  
 que *Pline*, qui n'est ni plus infailli-  
 ble, ni plus authentique qu'un autre.  
 Si un habile homme vouloit se diver-  
 tir à chercher des raisons, pour faire  
 croire que *Pline* est un Auteur suppo-  
 sé; il rendroit la chose beaucoup plus  
 probable, que la supposition de pres-  
 que toute l'Antiquité, que nôtre Au-  
 teur regarde comme quelque chose  
 d'assuré. Je sai que dans la protesta-  
 tion, qu'il a faite contre son Libraire,  
 il dit je ne sai quoi sur ce sentiment;  
 mais je n'ai pas pris garde qu'il s'en  
 dédise. C'est ce qui a fait que je le  
 lui ai attribué, comme on auroit fait  
 auparavant. Aussi y fait-il allusion,  
 & le suppose-t-il en quantité d'en-  
 droits.

## ARTICLE XII.

I. MAGNÆ BRITANNIÆ NOTI-  
 TIA, or the PRESENT STATE  
 OF GREAT BRITAIN, with  
*divers remarks upon the ancient sta-  
 te thereof* by JOHN CHAMBER-  
 LAYNE Esq. Fellow of the royal  
 So-

*Society. The two and twentieth Edition of the South Part called ENGLAND, and first of the North Part called SCOTLAND; with improvements and more exact and larger additions, in the lists of the Officers &c. than in any former Impression. In two Parts. A Londres, in 8°. 1708. pagg. 832. avec les Indices & les Préfaces.*

**C'**EST ici la vint-deuxième Edition de l'Etat de l'Angleterre, & la première de celui de l'Ecosse; dont on n'avoit pas encore fait l'Etat, jusqu'à présent. Mais son heureuse union avec l'Angleterre est cause que Mr. *Chamberlayne* en a donné une description, qui sera d'autant plus agreable au Public; qu'il y a très-peu de gens, qui aient quelque idée de l'Etat de l'Ecosse.

Après vint-deux Editions Angloises & plusieurs Françoises, il n'est pas besoin d'apprendre à personne la méthode de la première partie de ce Livre. Tout le monde fait que c'est une description du país en général, du gouvernement Civil & Ecclesiastique, des coutumes, des lois & du naturel des peuples; avec une liste des noms de  
 tous

tous ceux, qui sont dans les emplois publics. Le fonds des choses demeure toujours le même, mais comme il arrive de tems en tems quelque changement, dans les Loix & dans les usages, outre que les Officiers changent par la mort, ou autrement; on est obligé de faire souvent des Editions de cette espece de Livres, & d'y changer quelque chose. Cela a donné lieu à Mr. *Chamberlayne* de perfectionner cet Ouvrage, beaucoup plus qu'il ne l'auroit été, s'il n'avoit vû le jour qu'une fois, ou deux. Ses propres remarques & celles de ses Amis lui ont fourni de quoi le rendre plus utile, en le rendant plus exact. Dans cette Edition, il a ajouté un Etat beaucoup plus juste des revenus de la Couronne, par rapport à ce qu'on appelle l'*Excise* & la *Coûtume*; c'est à dire, aux droits sur les choses, qui se consomment, & sur l'entrée & la sortie des marchandises. Les revenus ordinaires des Rois d'Angleterre ne sont pas considerables, si on les compare avec ceux des Rois de France, puis que les premiers n'ont que douze cents mille livres Sterling de revenu; c'est à dire, un peu plus de treize millions de florins: au lieu que les Rois de

Fran-

France en ont à présent plus de cent. Mais lors que les peuples d'Angleterre sont persuadés , que la Couronne a besoin d'argent , pour soutenir une guerre nécessaire pour le bien du païs; ils sont en état de fournir cinq, ou six fois davantage. C'est ce que l'on a vu, depuis la dernière révolution jusqu'à présent. La Grande Bretagne soutient, avec une vigueur extraordinaire, une guerre très-onereuse, & remplit exactement tous les engagements auxquels elle est entrée avec ses Alliez. Cela ne vient que de la persuasion, où le Public est, en ce païs-là, que la guerre est absolument nécessaire pour la sûreté de la Grande Bretagne, & pour la liberté de l'Europe, & que l'argent que l'on fournit pour cela à la Couronne est employé, comme il le doit être. Ainsi par une heureuse harmonie, qui résulte du bon Gouvernement, la Souveraine a sujet d'être satisfaite de ses peuples; & les peuples ont une parfaite confiance dans la Souveraine. Aussi voit-on au dehors des effets de sa sage conduite, de celle de ses Généraux & de la bravoure de ses armées, auxquels on n'auroit pas osé s'attendre, il n'y a que peu d'années.

Mais pour revenir à nôtre Auteur,  
la

la seconde partie de son Livre, qui concerne le Nord de la Grande Bretagne, ou l'Ecosse, est écrite selon la même methode que la précédente. L'Auteur nomme dans sa préface ceux, qui lui ont fourni des mémoires, & témoigne publiquement la reconnoissance qu'il en a. C'est ainsi qu'en usent les esprits bien-faits, qui s'attirent par-là infiniment plus d'honneur, que ceux qui s'attribuent à eux mêmes ce qu'ils copient dans les autres; dont ils parlent même souvent avec mépris, par un excès d'ingratitude, qui n'est pas pardonnable. Mr. *Chamberlayne* a mis en œuvre tous les matériaux, qu'on lui a fournis, avec beaucoup d'ordre, de jugement & de netteté. Lors qu'il s'agit des controverses touchant le Gouvernement de l'Eglise, il a dit tranquillement ce que disent les Ecossois Presbyteriens; sans s'échauffer en aucune maniere contre eux, quoi qu'il soit membre de l'Eglise Anglicane. On n'a qu'à lire là-dessus le Chap. VI. du I Livre, où il fait l'histoire de l'Eglise d'Ecosse. Il la finit en ces termes: „Le Presbyterianisme continua jusqu'à l'an „ M DC XLII. auquel le Roi Charles II. „ rétablit l'Episcopat. La maniere „ dont

„ dont l'Eglise & l'Etat furent gou-  
 „ vernez en Ecoſſe , ſous ſon regne  
 „ & ſous celui de ſon Frere, tendoit  
 „ malheureuſement à augmenter l'a-  
 „ lienation des eſprits du peuple à l'é-  
 „ gard du Gouvernement, ou plutôt  
 „ à l'égard des perſonnes, qui s'en  
 „ méloient en Ecoſſe. C'eſt pourquoi  
 „ les Presbyteriens prirent occaſion en  
 „ M D C L X X X I X. d'obliger le Roi  
 „ Guillaume & la Reine Marie d'é-  
 „ tablir par les Loix leur gouverne-  
 „ ment Eccleſiaſtique, qui y dure en-  
 „ core à préſent. Il faut bien qu'il y  
 „ ait eu quelque choſe de ſemblable,  
 „ puis qu'après vingt-ſept ans de Gouver-  
 „ nement Episcopal, le Peuple d'Ecoſ-  
 „ ſe s'eſt trouvé diſpoſé à redemander le  
 „ Presbyterien, qui n'eſt pas comparable  
 „ au précédent ; quoi qu'on aſſure que  
 „ tout ce qu'il y avoit de gens diſtin-  
 „ gués fuſſent pour l'Episcopat. Mais  
 „ nous n'entrons point dans des querel-  
 „ les, qui devroient devenir moindres  
 „ tous les jours, par l'union de l'Angle-  
 „ terre & de l'Ecoſſe.

II. LETTRE à un *Gentilhomme Allemand* touchant le *Genie & la Force* de la *LANGUE ANGLOISE*, par rapport au son & à la prononciation des *Voyelles & des Consonnes*, tant *simples*, que *composées*. A *Londres* en 1708. in 4. pagg. 120.

**M**R. *Chamberlayne* est l'Auteur de cette Lettre, à la fin de laquelle, il a mis les premières lettres de son nom. Elle est en Anglois & en François, & il y traite de la prononciation des voyelles, des diphthongues, & des consonnes Angloises, qui fait beaucoup de peine aux étrangers. Il est aussi difficile de bien prononcer la Langue Angloise à ceux, à qui elle n'est pas maternelle, qu'il est facile d'apprendre à entendre les Livres Anglois. Cela engagea Mr. *Wallis*, célèbre Mathématicien d'Oxford de composer une Grammaire plus méthodique de sa Langue, qu'on n'avoit fait auparavant, où il s'attache avec beaucoup de soin à faire comprendre le son de chaque lettre. Elle fut imprimée pour la seconde fois à Oxford en M DC LXIV. in 12°. & elle a été depuis rimprimée, sous ce titre : JOANNIS WALLIS  
S. T.

S. T. D. *Geometriae Professoris Savilian-  
ni, in celeberrima Academia Oxoniensi,*  
GRAMMATICA LINGUÆ AN-  
GLICANÆ. Cui præfigitur de loque-  
la, sive sonorum formatione *Tractatus*  
*Grammatico-Physicus.* Mr. Chamber-  
berlayne estime beaucoup plus cette  
Grammaire, que celles que quelques  
François ont faites depuis ce tems-là.  
Mais comme elle n'est pas entre les  
mains de tout le monde, ni toujours as-  
sez claire pour ceux qui commencent;  
notre Auteur, au lieu d'y renvoyer le  
Gentilhomme à qui il écrit, donne  
ici clairement, & en peu de mots, la  
prononciation des lettres dans la Lan-  
gue Angloise. Il compare les sons des  
voyelles, des consones, des diphthon-  
gues, & des doubles consones (car  
c'est l'ordre qu'il suit) principalement  
avec les sons de la Langue Françoisse,  
qui est la plus communément con-  
nue; mais il ne laisse pas d'y joindre  
souvent les autres Langues vivantes du  
Nord & du Midi.

Cette Lettre sera très-utile à ceux,  
qui sauront le François, & qui vou-  
dront apprendre à parler Anglois, par-  
ce qu'elle est claire & courte, & peut  
être lue plusieurs fois. Mais dans le  
fonds il faut joindre les oreilles aux

yeux, & en lisant ces regles, entendre parler les Anglois; sans quoi on ne pourroit pas bien comprendre le son de certaines lettres, & sur-tout du TH, qui est tout particulier à la Langue Angloise, & qui est quelquefois un son qui approche de l'S rude, & quelquefois du D, sans être ni l'un, ni l'autre.

Tous les étrangers trouvent qu'il y a bien des bizarreries dans cette prononciation, dont ceux qui y sont accoutumés ne s'apperçoivent pas si bien. Mais il en est de même de toutes les Langues, sans en excepter les anciennes.

## A R T I C L E X I I I .

I. LES OEUVRES D'HORACE *en Latin & en François, avec des Remarques Critiques, par Mr. DACIER* *Garde des Livres du Cabinet du Roi.* A Paris en 1609. 10. volumes in 12. & se trouve à Amsterdam chez de Lorme.

**O**N n'a pas encore vû en Hollande d'exemplaire complet de cette nouvelle Edition des Oeuvres d'*Horace*, avec la version & les remarques de

de Mr. *Dacier* ; mais nous en aurons au premier jour. Comme elles ont déjà paru deux fois, l'une à Paris & l'autre ici, & qu'elles sont très-con nues ici & en Angleterre, il ne sera pas besoin que je m'y arrête. J'ai déjà témoigné ailleurs, plus d'une fois, l'estime que je faisois de la version & des remarques de Mr. *Dacier* ; qui ont aussi eu l'approbation de tous ceux, qui se connoissent en cette sorte de choses. Cependant l'Auteur a revu, corrigé & augmenté cette Edition, en divers endroits, sur lesquels on l'a attaqué, ou sur lesquels il a eu le tems de faire de plus mures réflexions. Quoiqu'elle soit augmentée de plusieurs remarques, les volumes n'en sont pas plus gros ; parce qu'on a pris un caractère tant soit peu plus petit, que celui de la première Edition. Les volumes étoient déjà assez gros, pour un livre destiné à porter à la poche ; on ne les a pas pu grossir davantage. Au reste cette Edition est pour le moins aussi belle, que les autres.

J'ai vû un exemplaire, dans lequel on avoit souligné, dans les deux premiers Tomes, tous les endroits, où il y a quelque chose de corrigé & de changé ; & j'ai compris par-là, que cette

Édition méritoit d'être achetée, non seulement par ceux qui n'ont pas encore ce travail de Mr. *Dacier*; mais encore par ceux, à qui la première édition a été utile.

Mr. *Dacier* avoit cru que dans la 1. Ode du Liv. I. où *Horace* dit que *Mecenas* étoit forti de Rois, *edite Regibus*, il entendoit seulement des gens riches. Mais dans cette Edition, après avoir mis ce qui l'avoit jetté dans cette opinion; il rapporte les raisons de ceux qui prennent ce mot dans le sens propre, qui est sans doute le véritable, & que l'Auteur a aussi mis dans sa version.

Mais il n'a pas changé de sentiment sur les vers 6. & 7. de cette Ode, qu'il ponctue comme à l'ordinaire :

*Sunt quos curriculo pulverem Olympicum*

*Collegisse juvat, metaque fervidis*

*Evitata rotis, palmaque nobilis*

*Terrarum dominos evehit ad Deos.*

*Hunc si mobilium turba Quiritium*

*Certat tergemini tollere honoribus &c.*

Mr. *Dacier* traduit ainsi : „ Il y en a,  
 „ qui ne se plaisent qu'à se voir tout  
 „ couverts de poussière, dans les cour-  
 „ ses de chariots, aux jeux Olympi-  
 „ ques, & que la victoire élève au rang  
 „ des

„ des Dieux, pour avoir su faire tourner  
 „ avec adresse leurs brulantes rouës,  
 „ autour d'une borne dangereuse. Il  
 „ y en a d'autres, à qui vous ne persua-  
 „ deriez jamais de renoncer à leur am-  
 „ bition; lorsque le peuple inconstant  
 „ s'efforce, par la brigue, de les pouf-  
 „ ser aux charges les plus considera-  
 „ bles. Pour moi, j'avouë que la pon-  
 „ ctuation de *Rutgersius* me plait davan-  
 „ tage, parce que ces mots *hunc si mo-  
 „ bilium* &c. ne peuvent être régis par le  
*numquam dimoveas* du vers 13. qui ne  
 peut pas être séparé des mots suivans:

— *ut trabe Cypriâ*

*Myrtorum pavidus nauta secet mare.*

Aussi Mr. *Dacier* a-t-il été obligé de  
 suppléer dans sa version les mots, que  
 j'ai mis en Italique; parce qu'autre-  
 ment *Hunc* n'est régi par rien. J'ai-  
 merois mieux mettre un point après *no-  
 bilis*, & traduire en recommençant le  
 sens: „ Un autre se croit voir élevé  
 „ jusqu'au Dieux maitres de la terre,  
 „ si la multitude Romaine, toute chan-  
 „ geante qu'elle est, l'élève (de suite  
 „ au dessus des autres) par les trois  
 „ honeurs de l'Edilité, de la Préture  
 „ & du Consulat; & un autre, s'il a  
 „ serré dans ses greniers tout le bled  
 „ de la fertile Afrique. Vous n'enga-

„ geriez jamais celui , qui se plaît à  
 „ cultiver les terres , qu'il a reçûes de  
 „ ses ancêtres , quand vous lui offririez  
 „ les richesses d'Attale , à s'exposer  
 „ aux dangers de la navigation. Il n'est  
 pas besoin que je fasse un commentaire  
 là-dessus , on peut voir le Ch. I. des *Leçons Venusines de Rutgerfius* ; mais voici la ponctuation , que j'ai suivie :

*Sunt quos curriculo pulverem Olympi-  
cum*

*Collegisse juvat , metâque fervidis ,  
Evitata rotis , palmâque nobilis.*

*Terrarum dominos evehit ad Deos  
Hunc , si mobilium turba Quiritium  
Certat tergeminis tollere honoribus :*

*Illum , si proprio condidit horreo  
Quidquid de Libycis verritur areis.*

*Gaudentem patrios findere sarculo  
Agros , Attalicis conditionibus  
Numquam dimoveas , ut trabe Cypria  
Myrtoum pavidus nauta secet mare.*

Mais quoi qu'en cela & en quelques autres choses , je pourrois n'être pas du sentiment de Mr. *Dacier* ; je n'en estime pas moins son Ouvrage , & ne conseille pas moins à ceux qui veulent lire *Horace* de s'en servir. Je ne puis pas aller plus loin , mais je ne dois pas oublier de dire , que Mr. *Dacier* répond en divers endroits de ses remarques , à la

la Critique que Mr. *Masson* en a faite, comme je l'ai dit dans le Tome XV. Il est louable, non seulement parce qu'il a corrigé les fautes chronologiques qu'on lui a reprochées, qu'il avoit déjà remarquées sur son exemplaire, & qu'il a défendu ses explications par des raisons très-plausibles, mais encore parce qu'il a gardé beaucoup de modération. Mais comme son *Horace* devoit tarder un peu trop long-tems sous la presse, il a donné en attendant au Public le livre qui suit.

II. NOUVEAUX ECCLAIRCISSEMENTS *sur les Oeuvres d'HORACE, avec la réponse à la Critique de Mr. MASSON Ministre réfugié en Angleterre, par Mr. DACIER. Garde des Livres du Cabinet du Roi. A Paris 1708. in 12. pagg. 190.*

J'avois bien prévu que la vie d'*Horace* attireroit une réponse de Mr. *Dacier* à Mr. *Masson*; comme on le verra dans l'Article V. du Tome XIV. de cette *Bibliothèque Choisie*. Comme Mr. *Masson* avoit pris la chose d'un ton un peu haut, celui qui se défend a mêlé aussi un peu de sel, dans sa réponse;

se ; mais néanmoins avec modération, & sans sortir des bornes, dans lesquelles les honêtes gens doivent demeurer. La raillerie est permise, sur tout en se défendant, pourvû qu'on s'abstienne d'injures. Je ne puis pas donner d'extrait de ce Livre, qui est court & qui mérite d'être lu. D'ailleurs je ne veux point me mêler de la querelle de ces Messieurs ; quoi que l'un m'ait censuré, & que l'autre m'y invite, en quelque sorte. Mr. *Dacier* convient de bonne fois de certaines fautes de Chronologie, qui m'avoient paru des mégardees & il les a corrigées dans son Edition d'*Horace*. Mais à l'égard des questions problematiques, il se défend fort bien, & explique plus au long plusieurs passages d'*Horace* ; de sorte que l'on ne fera pas mal de mettre ce petit volume à la fin des dix, & de le regarder comme une *Appendix* du commentaire sur *Horace*. Il y a en effet bien des endroits, qui peuvent servir à suppléer ce commentaire ; comme ce qu'il y a dans la p. 164. sur la coûtume de rougir le visage des Statues des Dieux, & qui sert à confirmer une remarque, que Mr. *Dacier* avoit faite sur l'Ode III. du Liv. III. Cet endroit est remarquable. L'Auteur

teur se plaint aussi de ce que son Censeur le copie, en le querellant; mais c'est de quoi je laisserai la discussion à Mr. *Masson* & au Public.

Mr. *Dacier* me donne\* en quelque part des éloges, que je ne mérite pas; mais il semble trouver mauvais, que j'aye ménagé son Adversaire, comme je l'ai fait, dans le Tome XIV. J'ai toujours plus d'égard à ce que je lis de bon dans un livre, qu'aux endroits où je me trouve d'un autre sentiment que l'Auteur, & je croi qu'il faut faire ainsi. On ne réussit pas même, en avertissant le plus doucement du monde, & en disant des choses claires. J'avois dit, en passant & avec beaucoup de retenue, que † Mr. *Masson* avoit commis une faute d'inadvertence, lors qu'il avoit dit qu'on appelloit *proprement ἀρετή la vertu militaire*, parce que c'est là le nom de la vertu morale. Il me cite, ‡ pour prouver le contraire, quelque Dictionnaires, comme *Henri Etienne & Constantin*, qui disent qu'*ἀρετή* signifie proprement la vertu militaire, & qui s'appuyent sur l'usage de quelques Poètes, qu'ils citent, & sur l'Etymologie du mot qu'ils

S 6

tirent

\* Pag. 179. † B. C. T. XIV. p. 272.

‡ Dans la *Préf. de la vie de Plin.*

tirent d'*A'pus*, *Mars*. Pour commencer par l'Etymologie, elle est tout à fait incertaine & l'on peut dériver le mot, *ἀρετή* du verbe *ἀρίσκω* qui signifie *plaire*, en sorte qu'*ἀρετή* soit comme *δῆσῃ* qui *plait*, qui *est agréable*. On peut voir là-dessus l'*Etymologicum Magnum*. En second lieu, il ne faut pas tirer l'usage propre d'un mot des Poètes, qui parlent fort figurément, & à qui la mesure des vers fait que l'on pardonne mille improprietez. Il me seroit très-facile de produire des passages de Poètes, où ils prennent ce même mot au sens, auquel il se prend ordinairement. On pourra consulter là dessus l'Indice d'*Eustathe* sur *Homere*. Il faut plutôt avoir égard à l'usage des Auteurs en prose & sur tout des Philosophes, qui ont le plus parlé de ce qu'on nomme *ἀρετή*, & qui le prennent constamment pour la *vertu morale*; ce qui est si vrai, qu'ils n'ont point d'autre nom, pour dire la vertu en général, que celui-là; & qu'on appelle *ἀνδρεία* la vertu militaire, & nullement la vertu morale. Aussi tirent-ils ce mot de toute autre origine, que du mot *A'pus*, comme on le pourra apprendre d'un Anonyme, qui a écrit en Grec de la *vertu*, *ἢ A'petys*, & sur lequel

\* *Jean*

\* *Jean Wegelin* a fait un Commentaire. Mais quand l'origine, que nous avons rejetée, seroit vraie, il faudroit dire seulement que ce mot a signifié originairement la vertu militaire; mais qu'ensuite l'usage l'a déterminé à signifier la vertu morale, qui n'a point d'autre nom que celui-là, dans la Langue Greque. C'est aussi ce qui est arrivé au mot *virtus*, parmi les Latins, qui originairement a signifié la virilité, ou la bravoure, à *viro*, mais qui dans la suite s'est aussi pris plus communément pour la vertu morale. Comme on ne diroit pas qu'un Auteur Latin parle improprement, lors qu'il employe ce mot au dernier sens; il ne faut pas non plus dire qu'*αρετή* soit dans un sens impropre dans des vers, comme ceux que *Brutus* récita, avant que de mourir, si l'on on croit *Dion*. Ainsi l'avertissement, que j'avois donné, étoit bon, mais il à été mal reçu. Cela doit faire comprendre qu'il vaut mieux n'en point donner.

J'avois aussi dit, † en parlant de la vie d'*Ovide*, par le même *Mr. Masson*, que le Cardinal *Noris* avoit eu raison de juger, que si l'on retranchoit 20. de

S 7

781.

\* *Voyez le Cb. XIII. avec les notes.* † *B.C.*  
Tom. XV. pag. 411.

781. il restoit 761. & personne n'en peut douter. Ainsi si Julie (car c'est d'elle dont il s'agissoit) demeura en exil 20. ans, dont le dernier fut l'an 781, il est certain qu'elle y fut envoyée l'an 761. Si ce fut à la fin de l'année 761. (Supposé que Julie demeura 20. ans complets en exil) elle mourut à la fin de l'année 781. Si elle alla en exil au commencement de l'an 761. ce fut au commencement de l'an 781. qu'elle mourut. On peut faire un semblable raisonnement, quand les années ne seroient pas complètes; car enfin elle pourroit avoir été en exil sur la fin de l'an 761. & être morte, au commencement de l'an 781. On ne laisseroit pas de dire, qu'elle y auroit été vingt ans, & de quelque manière qu'on le prenne, on ne sauroit censurer le Cardinal *Noris*. On ne peut pas, comme fait Mr. *Masson*, ne commencer l'exil de Julie qu'à l'an 762. en blâmant ceux, qui le commencent auparavant, comme s'ils se trompoient; sans en avoir des raisons, fondées sur une date précise, que l'on n'a point en cette occasion; puisque *Tacite* ne dit autre chose, sinon que la petite fille d'Auguste mourut l'année 781. après avoir souffert l'exil pendant vingt ans. Il ne

ne s'agit pas de savoir, si l'on peut dire ce qu'il dit, en supposant que Julie fut envoyée en exil, au commencement de l'an 762. & qu'elle mourut à la fin de l'an 781. pour rendre les 20. ans à peu près complets; ou, que si elle y fut envoyée plus tard, & qu'elle y mourût plutôt, on ne doit pas prendre le calcul de Tacite à la rigueur. Cela peut être, mais on ne doit pas condamner d'erreur ceux, qui comptent comme a fait le Cardinal *Noris*

J'ai cru devoir donner ce petit éclaircissement, sans chagrin, comme je n'en avois aucun, lors que je disois que c'étoit par inadvertence, que Mr. *Mafson* avoit dit le contraire. J'aurois cru qu'il en seroit convenu, sans peine; mais comme il a jugé tout au contraire que je devois reconnoître que j'avois tort; j'ai cru le devoir dire ici, sans vouloir néanmoins y revenir, ni contester sur des bagatelles. De semblables disputes ne sont séantes ni à lui, ni à moi.

## ARTICLE XIV.

## LIVRES FRANCOIS.

1. HISTOIRE de L'ACADEMIE Royale des Sciences, Année 1707. Avec les mémoires de Mathématique & de Physique, pour la même année. Tiré des Registres de cette Academie. A Amsterdam chez P. de Coup, in 12. 1709.
2. HISTOIRE du Renouvellement de l'ACADEMIE Royale des Sciences en 1699. & les ELOGES HISTORIQUES de tous les Academiens morts depuis ce renouvellement, avec un Discours préliminaire sur l'utilité des Mathématiques & de la Physique. Par Mr. de Fontenelle, Secretaire perpetuel de l'Academie R. des Sciences. Chez le même 1709.

QUOI qu'il n'y ait rien dans ce Volume, que l'on n'ait vu dans les IX. Tomes de l'Histoire de l'Academie des Sciences, on a bien fait de l'imprimer à part, en faveur de ceux qui n'achètent pas cette Histoire &

& qui néanmoins peuvent lire avec plaisir & avec utilité les *Eloges Historiques*, qui y sont. Ce sont des modèles achevez de la plus délicate manière de louer. Une preuve de cela c'est qu'on les lit, avec autant de plaisir, que la plus fine Satyre; quoi qu'on ait bien plus de penchant à entendre dire du mal, qu'à écouter des loüanges, dont on s'ennuie presque d'abord.

3. *Dissertation de Mr. de PUFENDORF, sur les Alliances entre la France & la Suede, avec un avis de quelques Sénateurs, présenté au Roi de Suede en 1671. touchant le traité, qu'on alloit conclurre avec la France contre la Hollande. Traduit du Latin. A la Haye chez T. Johnson, in 8. 1709.*

Le même Libraire a aussi imprimé en Latin ces pieces, qui méritent d'être lues.

4. *Sermons sur diverses matieres importantes par feu Mr. TILLOTSON, Archevêque de Cantorberi. Tom. III. Traduit de l'Anglois, par JEAN BARBEYRAC. Chez T. Lombrail, in 8. 1709.*

**I**L n'est pas besoin, que je parle de ces Sermons, après ce que j'en ai dit

dit ailleurs; mais j'avertirai, par occasion, que l'on a contrefait à Luxembourg une autre Version de Mr. *Barbeyrac*. C'est celle du traité de *Pufendorf*, des *Devoirs de l'Homme & du Citoyen*. Cette Edition est non seulement sur de mauvais papier & très-laide, mais encore pleine de fautes, en comparaison de celle d'Amsterdam, chez H. Schelte, qui est très-belle & très-correcte.

7. *Poësies de Madame & de Mademoiselle DES HOULIERES Nouvelle Edition, augmentée de plusieurs Ouvrages, qui n'ont pas encore paru. En deux Tomes in 8. A Amsterdam, chez H. Desbordes.*

**J**E pourrai bien faire, en un autre volume, quelques remarques sur ces Poësies, & quelques autres Poësies, qui ont paru depuis peu. Je n'ai ni le tems, ni le lieu, pour le faire ici. Il n'est pas besoin que l'on louë les Poësies de Mesdames des *Houlières*; leur mérite est connu de tout le monde, mais je dois dire que cette Edition est fort jolie & fort correcte.

F I N.

TABLE

# T A B L E

## DES MATIERES

Contenues dans le XVII. Volume.

### A.

<b>A</b>	Breviatures des anciens MSS. Grecs.	366
	<i>Achi</i> , herbe qui croissoit près de l'eau.	28
	<i>Αἰπόλ</i> chevrier d'où vient ce mot.	108
	Ambassadeurs quels ils doivent être.	220. 222. 224
	Ambassadeurs violents peu propres à leur emploi.	224, & suiv.
	<i>Αναθέα</i> rapporter.	125
	Analyse mathématique ce que c'est.	155. 162
	<i>Androdamas</i> , sorte de talk.	195, & suiv. 204
	Angleterre, revenus ordinaires des Rois d'Angleterre.	406
	ANT. sur les médailles.	308
	<i>Antioche</i> , conjectures du P. Hardouin sur cette ville.	379
	<i>Antioche</i> , médailles de cette ville Grecques & Latines.	399. Dieu tutelaire de cette ville.
	ANTIOCHENI, sur les médailles.	388
	APOLLONI pour <i>Apollini</i> sur les médailles d'Antioche.	394
	<i>Argyrodamas</i> ce que c'est.	201
	<i>Ἀρετή</i> , que ce mot signifie proprement la vertu morale.	419
	<i>Athos</i> , montagne.	368
	S. <i>Augustin</i> , jugement de <i>Gennade</i> sur ce Pere.	148
	<i>Ἀὐλὸν</i> mot Grec & non Hebreu.	91
	Autorité conservée en dissimulant.	226
	<i>Avatice</i> punie.	230

### B. Bm.

T A B L E

B.

<b>B</b> ασιλειον <i>palais royal.</i>	69
--	----

C.

<b>C</b> æcilius Poëte Comique.	33
Calcul différentiel & calcul intégral.	160. 164
Cappel (Louis) son jugement sur S. Jérôme.	8
Caractères Grecs des différentes siècles.	355, & <i>suiv.</i>
Carlton (Dudley) faute qu'il fit.	221
Catechismes sur l'Écriture, leur utilité.	314
Choreutique ce que c'étoit.	292. 300
Chyndonax son inscription.	355
Ἐπιθῆμι Enniani, qui c'étoit.	136
Clermont (Claude Catharine de) savoit bien le Latin.	221
Clermont, Canon remarquable d'un Concile tenu en cette ville.	303
Concordat.	298
CONOB, ce que cela veut dire, dans les médailles.	387
Cosa, ou Cossa, où étoit cette ville, & ses médailles.	382

D.

<b>D</b> ale (Antoine van) son éloge.	309
Déluge, s'il a été sur toute la terre.	187
Dendrophori qu'elles gens c'étoient.	171
Dioscoride, MSS. de cet Auteur.	356, & <i>suiv.</i> 360

E.

<b>E</b> criture, liqueurs & instrumens, dont on se servoit autrefois pour écrire.	346
Esaïe II, dern. verset, expliqué.	18
Εὐχάριστος γυνή <i>femme de bonne grace.</i>	125

F.

<b>F</b> Autes des MSS. Grecs.	360
Formalitez, quand il les faut négliger.	216

G. Γσι-

DES MATIERES.

G.

Γ Εἰς, rébord. 52. mot ignoré par S. Jérôme.	<i>ibid.</i>
<i>Gemitabilis Favonius</i> ce que c'est.	256
Géométrie, comment perfectionnée.	156
Γεωμετρικαὶ ἀναγκαί, démonstrations Géométriques.	37
Gregoire XIV. son caractère.	215

H.

Hardonin (le Pere) ses paradoxes sur l'Histoire Romaine.	386, & suiv. 395. 403
Herode l'Athenien, ses Inscriptions.	354. 372
Horace, endroit de ce Poëte Od. I. Liv. I. expliqué.	415. & suiv.

I.

I & EI confondus chez les Grecs.	113
S. Jérôme, jugement de la nouvelle édition de ce Pere.	1, & suiv.
S. Jérôme, ses commentaires. 5. s'est trompé. 9. 13, & suiv. 19. 22. 24. 29. 32. 38. 40. 51. 55. 77. 112. 120	
S. Jérôme corrigé. 43. 57. 116. 118. 131. 135. 141	
S. Jérôme, qu'il avoit été en Egypte.	144
S. Jérôme, ses fausses étymologies. 11. 33. 49. & suiv. 102, & suiv. 111, & suiv.	
S. Jérôme, sa maniere de lire défendue. 10. 16. 23	
S. Jérôme cite un passage de l'Écriture, qui ne se trouve nulle part.	23. 38. 48
S. Jérôme s'est trompé sur des mots Grecs. 99. 63. 66, & suiv.	
S. Jérôme favorable au Pelagianisme. 12. 37. 44	
Judée, Guerre faite en ce pais-là par Hadrien chimerique, selon le P. Hardonin.	383, & suiv.
Julie, petite fille d'Auguste quand elle fut exilée.	422
Julien. s'il avoit peur du Sénat.	397

K. K.

T A B L E

K.

**K**aphir, mot Hebreu forgé par. S. Jérôme. 5x

L.

**L**eandre & Hero, si leur histoire est tirée d'une Médaille. 377

Lettres Greques, leur origine. 351. 370

Lettres Greques des differens siècles. 355, & *suiv.*

Lettres semblables des Hebreux confondues. 46

Liberté peu entendue par Mr. Locke. 236

Libertez de l'Eglise Gallicane, en quoi elles consistent. 282. 293

Λιζα's, le creux de la main. 32

Lucrece, Projet d'une nouvelle édition de ce Poëte. 242, & *suiv.*

M.

**M** final omis. 176

Μασιμὸς οὐκ εἶναι ἄγιστος. 42

Malades, comment il faut se conduire à leur égard. 327

Manuscrits anciens, leur examen & leur utilité. 342, & *suiv.*

Marca (Pierre de) abrégé de sa vie. 271, & *suiv.*

Martianay (D. Jean) peu capable de publier S. Jérôme. 2, & *suiv.* 6, & *suiv.*

Melanus, pour Melania. 129

Menta, diminutif de ce mot. 35

Masonybius, ce que ce mot signifie sans une Inscription. 182

Mineaux, maniere d'en augmenter la connoissance, sans confusion. 199

Monocordia ce que c'est. 366

N.

**N**arbonne, remarques du P. Hardouin sur des Médailles, qu'il croit être de cette ville. 386, & *suiv.*

Négotiations, qu'il les faut toujours tenir ouvertes. 220

Noms

DES MATIERES.

Noms nombreux des Hebreux.	77
O.	
O & Oû confondus.	128
<i>Occabum</i> , ce que c'étoit.	180
<i>Ocludere linguam</i> , si c'est une expression du bel usage.	81
<i>Ordo Sanctissimus</i> , le Sénat.	178
d' <i>Offas</i> & du <i>Perrou</i> , leur bassesse dans la recon- ciliation d'Henri IV.	232
P.	
Papier de diverses sortes.	347
du <i>Perrou</i> son caractère.	219
<i>Phafides aves</i> , des faisans.	114. 132
<i>Pline</i> sur l' <i>Androdamas</i> expliqué. 197, & suiv. comment il faut expliquer ses Ecrits. 198. 203	
Plomb, que l'on écrivoit quelquefois dessus.	348
Points mis sur un mot Gen. XIX.	98
Poissons pétrifiés trouvez en des lieux éloignés de la mer.	185, & suiv.
Politiques, vers Politiques, ce que c'est.	369
<i>Pragmaticque Sanction</i> .	298
Proverbe XI, 16. expliqué.	125
<i>Pythagore</i> , précepte de ce Philosophe corrigé dans S. Jérôme.	138
R.	
Rabanus Maurus, ses sentimens touchant les Chorevêques.	300
Rois, quels sont leurs droits en France en ma- tieres Ecclesiastiques.	292
S.	
Schisme de l'Eglise Greque d'où venu.	289
<i>Sedulius</i> Irlandois.	359
<i>Σεμνοτεπῶς</i> plus honêtement.	36
Sénat Romain, s'il étoit au dessus des Césars. 396. s'il étoit tout Chrétien, du tems de Julien. <i>Ibid.</i>	
Septante, s'ils ont mal traduit en faveur des Juifs.	20
<i>Sesama</i> ce que c'étoit.	131
<i>Sirena</i> , ou <i>Syrena</i> , pour <i>Sirenes</i> , faute des Copis- tes.	28
	Sir-

T A B L E D E S M A T I E R E S.

<i>Sirmium</i> , Conciles tenus en cette ville.	304
Sixte V. son caractère.	218
Σκῶλον pour scandale.	119
SMA H, SMAB &c. ce que cela veut dire sur les médailles.	387
Σπερματικὸς λόγος, la nature Plastique.	133
Style, poinçon pour écrire.	348
Stylus, si ce mot peut signifier, un livre disposé par colonnes.	60
Σύνταξις, un livre.	62

T.

Ταμιῶν & ταμιῶν également un usage.	30
Tharsis, si ce mot signifie la mer.	14
Taupes, comment nommées en Hebreu.	17
Taurobole, explication d'une Inscription, qui le concerne.	168, & suiv.
Θίς, Τίς, monceau.	105
Tolet (François) repartie qu'il fit à Clement VIII.	
222. autre bon mot du même.	228

V.

Vau des Hebreux, toujours consonne au commencement.	74-86
Vers, ou lignes des MSS.	349
Vires tauri, ce que c'étoit.	172, & suiv.
Voyelles ne commencent jamais le mot chez les Hebreux.	86, & suiv.

F I N.















